Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Col. spec.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiresdestats02chev

MEMOIRES
D'ESTAT
SOUS LE REGNE DES ROYS HENRY TROSIESME ET HENRY IV.

Par Monsieur de CHEVERNY
Grand Chancelier de France.

SECONDE PARTIE.

Elisa Rontal
München 22
Liebherrstraße 2

A LA HAYE.

Chez JEAN & DANIEL STEUCKER.

M.DCCLXIX. i.e. 1669

Biblioteca - Rigault
Universit...

DC
112
.C4 A3
1669
v. 2

Coll. spéc.

SUITE
DES
MEMOIRES
D'ESTAT,
De Monsieur le Chancelier de Cheverny.

Pendant cette longue durée dudit siege d'Amiens, auquel le Roy & quasi la plusˢpart de la France, eſtoient occupez, quelques Gouverneurs de Provinces y eſtans demeurez, rendoient de leur coſté de bons ſervices à ſa Majeſté, entr'autres Monſieur Deſdiguieres en Dauphiné, lequel durant le mois de Juillet & Aouſt 1597. avec une petite armée legere ſe jetta dans la Savoye, & s'empara de la pluſpart de la vallée de Morienne, & y attaqua & gaigna quelques forts, à quoy Monſieur de Savoye ſe voulut oppoſer avec le ſecours qu'il eut de quelques Napolitains & Suiſſes. Ledit Sieur Deſdiguieres luy preſenta la bataille, à laquelle ledit Sieur de Savoye bien qu'il fuſt plus fort, ne voulut

jamais se porter, & se contenterent de plusieurs escarmouches qui furent fort chaudes & sanglantes, & desquelles l'honneur demeura aux François ; & ledit Sieur de Savoye y receut perte de plus de douze cens hommes des siens, & depuis voulant rendre la pareille en Dauphiné, ledit Sieur de Savoye s'y jetta avec des forces à l'impourveu : mais ledit Sieur Desdiguieres les fit bien-tost retirer sans advantage, ayant promptement mandé & amassé des troupes suffisantes pour cela.

En mesme temps & durant ledit mois de Juillet, Monsieur le Mareschal de Brissac, Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement de Bretagne, assisté des serviteurs que sa Majesté avoit en cette Province, & de l'aide des habitans de S. Malo, deffit heureusement audit païs un nommé le Sieur de Saint Laurens, qui y avoit quatre ou cinq cens hommes de pied, & cent chevaux pour Monsieur de Mercœur, mettant le tout à vauderoute, & la plus part tuez sur la place.

Au mois d'Aoust audit an, le Roy d'Espagne co... uant ses desseins & entreprises de tous costez de la France, un nommé Gaucher, François ou Lorrain, simple soldat de fortune ; mais par-

parvenu en quelque estime parmy les armées par sa valeur, fit une entreprise sur une petite ville frontiere de Champagne, nommée Ville-Franche sur la riviere de Meuse, qui avoit auparavant esté prise par Monsieur le Duc de Lorraine, & depuis reduite à l'obeïssance du Roy, & s'adressa ledit Gaucher à quelques soldats qui y estoient dedans en garnison, pensant les gaigner par grandes promesses & recompenses du Roy d'Espagne qu'il servoit ; lesquels soldats en ayant adverty leur Capitaine, il leur commanda d'escouter & bailler parole, en prenant l'heure & le jour pour l'execution de ladite entreprise, ce qui fut fait ; & le temps arrivé, ledit Capitaine s'estant fortifié des Garnisons voisines qui estoient au Roy à Morvan de Mou, prit son advantage & deffit ledit Gaucher avec son entreprise, laissant sur la place deux ou trois cens hommes morts, & prenant six-vingt prisonniers ; & peu s'en fallut que ledit Gaucher n'eust esté attrapé avec le reste.

Aussy au mesme mois d'Aoust, ceux du Parlement de Paris, n'estans encore contens d'avoir chassé, comme ils avoient fait, les Jesuites, donnerent le 21. dudit mois un Arrest, portant deffen-

ſes à toutes Villes & Communautez de ſouffrir que ceux qui auroient eſté de cette Compagnie, tinſſent Eſcoles ou Colleges en quelque façon que ce fuſt, encore qu'ils euſſent renoncé à l'Ordre, & fuſſent ſortis de ladite Compagnie, tant eſtoit extreme l'animoſité qu'ils leur portoient ; & au mois de Septembre en ſuivant donnerent encore deux autres Arreſts, l'un pour ſervir de reglement à la Chambre de l'Edict du 17. Septembre, & l'autre du 30, dudit mois, contre tous ceux qui recelloient les rebelles & adherants à la faction Eſpagnole, & du Duc de Mercœur en France, & principalement dans les Provinces, de Touraine, Anjou, & le Mayne, & autres lieux circonvoiſins.

Le 17. Octobre audit an 1597. les Sieurs de Schomberg & de la Rochepot, que le Roy avoit ordonnez à cét effet, ne pouvant ſa Majeſté tout en un coup, & ſi toſt pourvoir à la reduction de la Bretagne, accorderent avec d'autres Deputez de la part du Sieur de Mercœur une ſuſpenſion d'armes, & ceſſation de tous actes d'hoſtilité, entre ſadite Majeſté & ledit Sieur de Mercœur, pour commencer du 15. Octobre 1597. juſques au premier jour de Janvier 1598. aux conditions que leſdites

dites armes ne pourroient estre reprises que quinze jours apres ledit temps, par les uns ny par les autres : Et par icelle suspension furent incontinent reglez tous les justes interests des particuliers de ladite Province de Bretagne, ensemble des autres Provinces circonvoisines ; qui fut un tres-grand commencement à l'accord entier, qui fut depuis fait par sa Majesté avec ledit Sieur de Mercœur.

Le temps de ladite cessation d'armes en Bretagne estant expiré, la plus grande part des Bretons se ressouvenans que les plus hardis & factieux d'entr'eux, avoient esté bien battus les années precedentes, par Monsieur le Mareschal de Brissac & ses Lieutenans, lassez de l'insupportable domination de Monsieur de Mercœur, apres avoir commencé à gouster la douceur de quelques mois de repos, se resolurent de s'accommoder avec le Roy ; & entr'autres ceux qui estoient en garnison dans le Chasteau de Dinan, qui est l'une des meilleures & plus importantes places dudit païs, traitterent & composerent de la reddition d'icelle, avec Monsieur le Mareschal de Brissac, qui les avoit assiegez ; & fut ladite composition & reddition faite le 23. Fevrier 1598. dont les con-

 ditions

ditions particulieres portées par le Traitté qui en fut fait, doivent ſe trouver dans l'hiſtoire du temps.

Il a eſté cy-deſſus remarqué, comme Monſieur Deſdiguieres en Dauphiné, & Monſieur de Savoye, ſe faiſoient une guerre continuelle : maintenant j'adjouſteray icy, qu'au commencement de l'année 1598. ledit Sieur de Savoye faiſant mieux pour luy que l'an precedent, fit une déffaite du Sieur de Crequy, Gendre dudit Sieur Deſdiguieres, apres laquelle il recouvra tout ce qu'il avoit perdu en ſes pays, hormis la rüine de ſes ſujets qui leur demeura comme à luy en perte ; & pendant qu'il contentoit ſon eſprit en la ſatisfaction qu'il avoit d'un ſi heureux recouvrement de ſes places, ledit Sieur Deſdiguieres luy ſurprit le 14. Mars 1598. jour de Paſques Fleuries, le fort de Barraut, lors nommé le fort de S. Bartelemy, qui eſtoit proche de la ville de Grenoble, & ſur les frontieres du Dauphiné, & ce par une entrepriſe avec petards & eſchelles, qui reüſſit ſi bien, que ladite place fut emportée, le fort d'icelle n'eſtant encore achevé, ny en eſtat d'aſſez forte deffenſe pour y reſiſter ; & là dedans furent pris cinq drapeaux de ſept qui y eſtoient, avec for-

force prisonniers, & entr'autres le Gouverneur d'icelle, & quant & quand huit ou dix pieces d'artillerie, montées & garnies comme il appartenoit de munitions de guerre, qui y furent aussy trouvées & prises ; dont le Roy receut un tres-grand contentement, & ayant depuis reconnu & jugé l'importance de cette place pour la seureté dudit Dauphiné, laquelle avoit esté prise & bastie par ledit Duc de Savoye sur les terres d'iceluy Dauphiné, estans voisins de Grenoble d'une petite lieuë, & bonne à opposer & faire teste au Chasteau de Montmelian, qui est audit Duc de Savoye : Il fut resolu que l'on feroit parachever la fortification de cette place, & que sa Majesté y mettroit bonne & forte garnison pour la conserver soigneusemeut, sous la charge & conduite dudit Sieur Desdiguieres, comme tousjours elle a esté depuis, quelque chose qu'en ait peu dire & alleguer ledit Sieur de Savoye, quaud il s'est depuis accommodé avec le Roy.

Comme le Roy eut cependant reconnu le bon estat auquel estoient les Bretons, pour se remettre en son obeïssance, croyant qu'il n'y avoit plus que la volonté dominatrice de Monsieur de Mercœur qui les retinst de se declarer,

& que ledit Sieur de Mercœur ne taschoit qu'à couler le temps, sans rien resoudre, pour tousjours profiter & faire mieux ses affaires par le ménage de sa femme; sa Majesté fut conseillée de s'acheminer vers ladite Bretagne avec une armée, pour d'une ou d'autre façon s'asseurer de cette Province, comme il l'estoit, graces à Dieu, de toutes les autres de son Royaume : Et pour ce partit de Paris, & s'en alla à Angers au mois de Mars 1598. ce que voyant & craignant ledit Sieur de Mercœur, ne voulant se hazarder de tout perdre, & connoissant la clemence du Roy, il voulut prevenir sa Majesté par une obeïssance volontaire, & envoya au devant d'elle l'asseurer de son obeïssance, en implorant sa grace & bonté, luy demandant pardon avec supplication de luy accorder ce qui seroit trouvé raisonnable selon sa qualité; ce qu'estant accepté par sadite Majesté, l'on traitta avec les Deputez qu'il envoya audit Angers, & Madame de Mercœur y vint apres, & enfin ils obtinrent plus qu'ils n'avoient pensé, luy estant accordé un Edict le plus ample & le plus favorable qu'il eust sceu souhaitter, abolissant toutes choses generalement quelconques, faites & passées en Bretagne & advoüant

&

& authorisant tout ce que ledit Sieur de Mercœur y avoit ordonné & fait, qui n'estoit rien moins que si elle eust esté à luy en proprieté & souveraineté; aux particularitez duquel Edict je ne m'amuseray davantage, ayant esté publié, & comme tel verifié par toutes les Cours souveraines. Seulemeut diray-je, que la plus grande facilité & faveurd'iceluy, survint, de ce que le Roy estant bien aise de tout ménager, & ne rien perdre, accorda avec ledit Sieur de Mercœur, le mariage de son fils naturel, Cesar Monsieur, qu'il aimoit grandement, comme venu de Madame la Duchesse sa Maistresse, avec la fille & seule heritiere dudit Sieur de Mercœur, qui devoit estre grandement riche; ce qui fut cause de cette grande & favorable composition qu'il eut pour l'asseurance que le Roy donna deslors à sondit fils du Gouvernement de Bretagne, du consentement dudit Sieur de Mercœur; & force personnes s'estonnerent, que luy & sadite femme, qui avoient tousjours tout fait dans le party de la Ligue, ne se fussent conservez quelque moyen pour resister à une telle necessité: mais les autres jugeoient, que comme il leur avoit esté jusques alors tres-facile d'y faire tout ce qu'il leur avoit plû en Bre-

tagne, où ils n'avoient jamais esté que fort peu ou point du tout contraints, qu'au pis aller ils avoient en cette extremité pris le meilleur conseil, de faire par amitié ce qu'ils (vray-semblablement) auroient esté contraints de faire par force, & par ce moyen s'allians avec le Roy, & se jettans entre ses bras, garder les grans biens & argent qu'ils avoient amassez pendant les guerres, à la conservation desquels sa Majesté se trouveroit obligée pour l'interest de son fils; bien que je creusse deslors, comme nous traittasmes de toutes choses, que le dessein dudit Sieur & Dame de Mercœur ne fust d'accomplir ledit mariage, ains se couvrir & servir du pretexte d'iceluy, & de la faveur de madite Dame la Duchesse, pour faire encore ce qu'ils voudroient, comme l'esprit de ladite Dame de Mercœur estoit entierement actif & ambitieux; & ainsy ladite Bretagne se remit entierement à l'obeissance du Roy, qui en osta toutes les garnisons, & force impos nouveaux, que ledit Sieur de Mercœur y avoit mis, par son authorité privée, y establissant ledit Cesar, son fils Naturel, pour Gouverneur, qui fut depuis Duc de Vandosme, lequel deslors fiança ladite fille dudit Sieur de Mercœur, suivant les articles susdits faits à Angers. Par

Par tant de grands & heureux ſuccés au Roy de tous coſtez, Dieu voulant benir, calmer, & fortifier ſon regne, voulut encore le mettre en paix avec le Roy d'Eſpagne, qui eſtoit lors ſon ſeul & plus puiſſant ennemy, & pour ce inſpira le Pape Clement VII. tres-digne poſſeſſeur du Sainct Siege, & grandement affectionné au repos de tous les Princes Chreſtiens & Catholiques, luy ayant fait ſçavoir les grands maux que la diviſion de ces deux puiſſantes Monarchies de France & d'Eſpagne, pouvoient apporter au ſurplus de la Chreſtienté, ſur laquelle les Turcs s'advantageoient par ce moyen, & y formoient de tres-dommageables & dangereux deſſeins; ſi bien que ſa Saincteté ſe reſolut de s'entremettre de cette paix, croyant que ſon affection de Pere commun, jointe au reſpect que l'un & l'autre deſdits Rois voudroient rendre à ſa dignité, pourroient les convier l'un & l'autre à le croire, & à s'aquerir le repos neceſſaire à eux & à leurs ſujets, pour le reſte de leurs jours, & le bien de leur poſterité; & pour ce ſadite Saincteté avec les plus prudents du Conſiſtoire, s'adviſa de ſe ſervir en cette negociation du Pere Bonaventnre Calatigiron, Italien de nation, Patriarche de Conſtantinople, & General des Cor-

Cordeliers, homme tres-advisé & entendu aux affaires du monde, & en celles de sa profession ; & apres luy avoir fait comprendre ses bons & saints desirs, de voir une bonne reconciliation entre ces deux grands Princes, comme principaux pilliers & Enfans de l'Eglise, il luy commanda de s'en aller en Espagne, pour sous pretexte de visiter les Convents de son Ordre, prendre occasion de voir le Roy d'Espagne,& reconnoistre dextrement s'il seroit capable d'entendre à ladite paix ; & d'autre costé sadite Sainɛteté ayant auparavant voulu honorer le Roy & la France d'un Legat, pour faire voir à tout le monde l'entiere reünion du Roy au S. Siege,& y ayant exprés envoyé le Cardinal de Medicis, de Florence, Oncle de la feu Reyne Mere de nos Rois, personnage de grande qualité, frere du Duc de Florence, & tousjours infiniment affectionné au bien de cét Estat, lequel y estoit desja arrivé, & y avoit esté receu, tant du Roy, du Clergé, que de toute la Noblesse, & le reste de la France, avec tout le respect & l'honneur qui estoit deu à ses qualitez ; sadite Sainɛteté luy manda de sonder doucement l'esprit & l'humeur du Roy sur ladite paix ; afin qu'il la luy persuadast apres plus ouvertement

tement selon les nouvelles qu'il receuroit d'Espagne, où il avoit envoyé à mesme dessein.

Et comme Dieu vray autheur de paix, voulut advancer celle-cy, qu'il avoit inspirée au cœur desdits Roys, il arriva que ledit General des Cordeliers reconnut aussy-tost le Roy d'Espagne Philippe II. y estre grandement disposé, aimant mieux eviter les evenemens incertains d'une guerre, pour les changer aux asseurez effects de la paix tousjours plus profitables, & considerant tres-prudemment son vieil aage, la jeunesse de son fils, qu'il desiroit marier avant que de mourir, & luy laisser, s'il pouvoit, ses Estats sans guerre, comme aussy l'Infante sa fille aisnée, avec l'Archiduc Albert, Cardinal d'Austriche, à laquelle il donnoit les Pays-bas, & & ausquels comme nouveaux Seigneur, l'amitié du Roy estoit plus propre que la guerre ; puis il voyoit lors tous les François revenir en l'obeïssance de leur Roy, qui avec cela avoit glorieusement depuis peu regagné Amiens, & s'armoit furieusement pour une longue & grande guerre contre luy : tellement que toutes ces considerations rendans ledit Roy d'Espagne desireux de cette paix, il s'ouvrit jusques

ques-là audit General des Cordeliers, qu'il seroit bien aise de la pouvoir bien faire, non seulement avec le Roy, mais avec la Reyne d'Angleterre, & ceux des Estats desdits Pays-bas ausquels le Roy s'estoit associé : & de cette réponse ledit General estant grandement satisfait, laissant poursuivre sa visite d'Espagne par quelque Vicaire, s'en retourna incontinent à Rome trouver sadite Sainteté, & l'asseurer de ce bon commencement: laquelle en estant infiniment joyeuse, s'en contenta, & depescha aussy-tost ledit General des Cordeliers en France vers mondit Sieur le Legat, afin qu'il proposast ladite paix au Roy, & l'advançast autant qu'il seroit possible ; ce qu'ils firent l'un & l'autre, & fortifierent l'ouverture d'icelle de tant de grandes raisons, que sa Majesté se porta facilement à y entendre ; ledit Sieur Legat l'ayant plusieurs fois tasté, & convié à cela, & les principaux de son Conseil ; & chacun y estant plus porté qu'il ne le faisoit paroistre, par ce que ladite paix avec l'Espagnol estoit glorieuse au Roy en toutes façons, & necessaire pour s'acquerir, à luy & à tous ses sujets quelque relasche, & repos, apres tant de miseres passées ; ne pouvant mieux que par ce moyen s'affermir & s'as-

s'asseurer de son Estat nouvellement reconquis, les esprits des François estans trop enclins aux nouveautez & trop sujets aux remuëmens, & à l'infidelité & avarice, pour qui l'Espagnol en auroit tousjours trop, quand il y voudroit employer ses ruses & ses pistoles: outre que sa Majesté venoit à ce Royaume, comme s'il l'avoir racheté ou conquis, & ne pouvoit encore reconnoistre au vray l'esprit & l'humeur de ses sujets, ja vieil & sans enfans legitimes: tellement que toutes ces considerations & infinies autres qui luy furent proposées, le convierent plustost à la paix qu'à la guerre.

Estans donc les volontez disposées à ladite paix, le Roy fut solicité par ledit Sieur Legat de commettre des Deputez pour traitter des conditions d'icelle, & ayant adverty le Pape de cét heureux acheminement à la paix, sa Sainƈteté craignant que la grande distance de ces Princes n'apportast par le temps quelque refroidissement, ou trop de dilayement à l'effet de leurs bonnes volontez, fit en sorte par son Nonce qui estoit en Espagne, que ledit Roy d'Espagne renvoya & remit entierement l'effet de ladite paix au Cardinal d'Austriche son Nepueu, comme devant plus participer au bien d'icelle, & obliger

liger le Roy de plus eſtroitte amitié par cette negociation, & luy en envoya tout pouvoir, avec inſtructions ſuffiſantes; ſi bien qu'il fallut que ledit General des Cordeliers allaſt encore en Flandres, à Bruxelles, trouver ledit Cardinal: lequel non moins deſireux & impatient de ce bon-heur que les autres, accorda auſſy-toſt d'envoyer des Deputez pour le Roy d'Eſpagne & pour luy, & fut convenu enfin apres pluſieurs allées & venuës, que leſdits Deputez de part & d'autre ſe rendroient à la ville de Vervins, lieu propre à cela pour eſtre limitrophe de la France & de l'Brthois; appartenant à ...... & ainſy allerent dela part du Roy les Sieurs de Bellieure, de Sillery, & le Preſident Janin des premiers du Conſeil du Roy, avec de bonnes & amples inſtructions des intentions & intereſts de ſa Majeſté; comme auſſy de l'autre coſté s'y trouverent le Sieur Preſident Richardot, le Sieur de Taſſis Chevalier, & Viré ...... auſſy le Chevalier, & voulut mondit Sieur le Legat s'y trouver, afin de regler par l'authorité de ſa Saincteté & moyenner par ſa preſence, les differens qui s'y pourroient rencontrer; & pendant toutes ces allées & venuës le Roy ne voulut negliger en choſes ſi importantes,

tes, les bons advis & consentemens de tous les Princes, Potentats & Republiques ses alliez, depeschant par tout; & receut de tous iceux l'applaudissement & congratulation qu'il en pouvoit desirer, pour le convier tousjours davantage à la conclusion de ladite paix, excepté que ladite Reyne d'Angleterre & ceux desdits Estats du Pays-bas de Hollande, par trop animez contre l'Espagne, pour leurs interests particuliers, dissuadoient tant qu'ils pouvoient sa Majesté de l'ouverture de ladite paix, & luy dépescherent & envoyerent exprés, à sçavoir ladite Reyne, le Sieur de Cecile son confident & premier Secretaire, & Conseiller d'Estat; & desdits Estats le Comte de Nassou, leur Admiral & principal Capitaine, frere du Prince d'Orange, lesquels vinrent trouver sa Majesté à Nantes en Bretagne; laquelle tres-bien conseillée fit responsе à l'un & à l'autre, qu'il avoit convié ladite Reyne & lesdits Estats, suivant leurs alliances & traittez particuliers, de vouloir entendre comme luy à une bonne paix; que sa condition estoit bien differente de la leur, puis qu'ils se conservoient & maintenoient par la guerre, & luy s'y rüinoit par icelle & son Royaume, pendant qu'il servoit de theatre

à

à joüer les plus cruelles tragedies du temps, & à executer les passions d'autruy. Si bien que suivant les offres qui luy en estoient faites de la part du Roy d'Espagne, il se resolut à faire ladite paix avec luy, en laquelle il les feroit comprendre s'ils l'avoient agreable à toutes sortes de bonnes conditions & de seuretez comme pour luy mesme, ce que lesdits Ambassadeurs n'ayans voulu accepter, ils s'en retournerent comme ils estoient venus, sans plus grande satisfaction que du bon visage & traittement, & quelques presens qu'ils en remporterent ; & ledit Roy d'Espagne voyant l'opiniastreté & animosité desdits Anglois, & des Estats desdits Païs-bas, & desirant laisser à ses enfans une paix & repos tout entier, les en fit rechercher par menées & par menaces, à quoy l'Empereur & les Roys de Pologne & de Dannemarc s'employerent, & envoyerent en Angleterre des Ambassadeurs qui n'y peurent rien gagner ; & cela n'empescha pas non plus que tous les advis & mauvais discours des Huguenots de ce Royaume, que ladite paix apres avoir esté longuement disputée entre lesdits Sieurs Deputez, souvent rompuë & desesperée, ne fust enfin concluë & arrestée par la grace de

Dieu

Dieu audit Vervins, en presence dudit Sieur Legat, le second jour de Juin mille cinq cens quatre-vingt dix-huict, les Articles de laquelle, tres-amples, & biens considerez, ayans esté publiez, je n'en diray pas davantage, sinon que dans le traitté d'icelle furent compris tous les Princes, Potentas & Republiques alliez desdits Roys, qui y voulurent entrer ; & furent rendus au Roy les villes de Calais, Ardres, Dourlens & Castellet, & autres surprises par l'Espagnol, & par le Duc de Savoye, compris en ce traitté de paix, celles qu'il tenoit encore en Provence, & pour le Marquisat de Saluces, remis au Jugement du Pape, pour en ordonner dans un certain temps : & fut ainsy cette heureuse paix, desirée de tous les gens de bien, arrestée, signée, & ratifiée de tous les costez, & publiée comme il appartient, & pour icelle chanté des *Te Deum* par tous lesdits Estats & Royaumes, avec feux de joye & tiremens de Canons, & tous autres tesmoignages d'allegresses publiques, dans ledit mois de Juin mille cinq cens quatre-vingt dix-huict, & puis dans le temps accordé les places restituées de part & d'autre.

Et pour la plus grande ratification & as-

asseurance de ladite paix, comme il avoit esté convenu entre Messieurs les Deputez, par le Traitté d'icelle, le Roy envoya en Flandres Monsieur le Mareschal de Biron, accompagné de force Noblesse de grande qualité, pour aller voir faire le serment de l'entretien inviolable d'icelle à Bruxelles par ledit Archiduc, Cardinal d'Austriche, tant au nom du Roy d'Espagne, suivant son pouvoir, que du sien particulier, comme ayant épousé par procureur l'Infante d'Espagne, Dame desdits Pays-bas, ausquels fut receu magnifiquement ledit Sieur Mareschal, & deffrayé avec toute sa suite, depuis la frontiere; & puis assista à la ceremonie qui s'y fit en tres-grande pompe dans la grande Eglise de Bruxelles, où ledit Archiduc fit le serment public & solemnel sur les sainctes Evangiles de l'entretien d'icelle paix; & tout de mesme ledit Archiduc envoya en France Messieurs le Duc d'Ascot, le Comte d'Aremberg, l'Admiral d'Arragon, & Dom Ludovic de Vilazes Deputez pour le Roy d'Espagne; & pour luy faire oüir semblable serment au Roy, qui y vinrent accompagnez de plus de quatre cens Gentil-hommes Espagnols, Italiens & Flamands, les plus grands & plus lestes qu'ils eussent, lesquels

quels furent receus dés la frontiere par Monſieur le Comte de S. Paul Gouverneur de Picardie, & depuis icelle tousjours deffrayez, & conduits par luy jusques à Paris, où ils arriverent le 18. Juin 1598. apres que ledit Mareſchal de Biron eut eſté au devant d'eux, avec la plus grande part de la Nobleſſe de la Cour jusques vers S. Denis, pour les amener jusques à leur logis, marqué & meublé par les Officiers de ſa Majeſté, laquelle deux heures apres leur arrivée les envoya viſiter de ſa part,& leur manda que le lendemain il les verroit, à quoy ils ne manquerent de ſe preparer, & ſe trouver ſuperbement veſtus,& tous les François à la Cour; ſa Majeſté les ayant receus au Louvre magnifiquement & en Roy, ſur un grand Theatre relevé, couvert d'un Dais & fermé de balluſtres, & environné autour de ſa chaiſe, de tous les Princes & Officiers de la Couronne, & de toute ſa Cour, où apres que leſdits Ambaſſadeurs eurent fait la reverence à ſa Majeſté, le Preſident Richardot l'un d'entr'eux porta la parole pour tous, à laquelle je fus commandé, par le Roy de répondre pour luy, ce que je fis heureuſement; bien que ce fuſt choſe non premiditée; & tout ce que nous diſmes l'un & l'autre

tre ne furent que compliments & honneurs reciproques. Apres ce temps fut pris jour au Dimanche ensuivant 21. Juin 1598. pour faire la ceremonie dudit serment solemnel du Roy sur les sainctes Evangiles en la grande Eglise N. Dame de Paris, qui fut ornée & preparée à cét effet, & mondit Sieur le Legat de Florence y voulut faire l'Office, & recevoit ledit serment de cette paix qu'il avoit procurée, & si heureusement conduite, pour y mettre la derniere main, comme il avoit fait la premiere; & en cette ceremonie dudit serment, rien ne fut obmis des choses necessaires & convenables à l'honneur & à la pureté de cette action. Apres, sa Majesté donna à disner dans l'Evesché audit Sieur Legat, & ausdits Sieurs Ambassadeurs, servis à la Royalle par tous les Princes & Officiers, & beut le Roy au Roy d'Espagne & à l'Archiduc, & lesdits Ambassadeurs le plegerent de mesme pour leurs Maistres: puis le soir sa Majesté leur fit voir le bal dans la grande salle du Louvre, où les plus belles Dames & gentils Cavalliers de la Cour, firent admirer à ces Estrangers les gentillesses Françoises; & apres avoir receu toute sorte de satisfaction du Roy & de la France, s'en retournerent

rent avec des presens que sa Majesté leur fit, & furent reconduits & deffrayez jusques á la frontiere, tout ainsy qu'à leur venuë; & ce fut lors que Monsieur de Villeroy se ressentant des obligations qu'il avoit à l'Espagne, persuada au Roy qu'il y alloit de son honneur & de celuy de la France, d'ainsy bien recevoir, loger, meubler & deffrayer par tout ses Ambassadeurs, lequel a toûjours fait continuer depuis, ce qui a apporté une grande & extraordinaire despense à cét Estat.

Ces deux grands Rois se voyans ainsi en paix, commencerent chacun de son costé à ses affaires particulieres, & principalement le Roy à establir & policer son Royaume, grandement desordonné en tout, par une si longue & effrenée licence des guerres passées, & pource voyant qu'il en restoit une infinité de faineants, qui n'ayans senty la liberté & la douceur, aussi bien que la peine des armes, ne pouvoient se resoudre à leurs premiers mestiers, ny à leur premiere vie, & s'amusoient à continuer infinis desordres & meurtres : sa Majesté fut conseillée de faire publier une Declaration, portant deffences expresses à toutes personnes de plus porter aucunes armes à feu, sinon ceux de ses Gardes,

les Archers du grand Prevoſt, & autres Prevoſts des Mareſchaux, ceux de ſes Compagnies entretenuës, & autres en fort petit nombre, ſpecifiez par ladite Declaration, ſous tres-grandes comminations & peines, à tous ceux qui y contreviendroient; & fut ladite Declaration faite & publiée par tout au mois d'Aouſt mille cinq cens quatre-vingt dix-huict.

En ce meſme temps ceux du Parlement de Paris, tousjours animez contre les Jeſuiſtes, donnerent un Arreſt fort extraordinaire ſur la requiſition des Gens du Roy contre le Sieur de Tournon, Seneſchal d'Auvergne, pour n'avoir voulu chaſſer leſdits Jeſuites de Tournon, avec deffenſes de grandes comminations contre tous ceux qui eſtudieroient ou envoyeroient leurs enfans, tant audit Tournon qu'à Mouſſon en Lorraine & autres Colleges deſdits Jeſuites; ledit Arreſt fut du 18. Aouſt, auquel le Roy fut obligé d'interpoſer ſon authorité, pour en empeſcher l'effet contre ledit Sieur de Tournon Gentil-homme de conſideration & de qualité; tellement que leſdits Jeſuites y ſont tousjours demeurez, auſſy bien qu'en force endroits de ce Royaume.

En ce temps-là, pendant que le Roy proſ-

prosperoit, & advançoit de son costé le mariage, qu'il fit depuis de Madame sa sœur unique avec Monsieur le Duc de Bar, fils aisné de Monsieur le Duc de Lorraine, comme je le remarqueray davantage cy-apres en son lieu; le Roy d'Espagne infiniment prudent & advisé en tout, se sentant affoiblir de maladies & de vieillesse, & diminuer tous les jours, se resolut aussi de son costé de mettre fin au mariage par luy de longtemps resolu de l'Infante sa fille avec ledit Cardinal Albert d'Austriche, & leur faire & asseurer la donation des Duchez de Flanderes & Pays bas en faveur dudit mariage, ce qu'il fit avec les maximes & retenuës d'Espagne, qui sont de donner beaucoup en apparence, & tousjours beaucoup moins en effet; & d'autant que l'interest dudit Pays bas de Flandres, est, ce me semble, tousjours dependant & attaché au nostre de l'Estat de France, je croy estre à propos de n'oublier de mettre icy la façon, de laquelle ledit Roy d'Espagne a fait ladite donation.

Le Roy d'Espagne accorda & fit expedier ses Lettres Patentes de ladite donation de Flandres, à Madrid le 6. jour de May 1598. à sadite fille, en faveur de son mariage avec ledit Cardinal

d'Auſtriche, portant leſdites Lettres, que c'eſt avec le conſentement du Prince d'Eſpagne ſon fils, lequel Prince auſſy les ratifia par apres : & puis ladite Infante accepta cette donation avec toutes les conditions qui y eſtoient, plûtoſt d'un uſufruict que d'une proprieté ; ledit Roy d'Eſpagne ſe reſervant pour ledit Prince ſon fils & ſes ſucceſſeurs à la Couronne d'Eſpagne, faculté perpetuelle de reünir à icelle ledit Pays-bas toutes & quantes fois qu'il leur plairoit, meſme quand il ſurviendroit des enfans dudit mariage, auſquels faiſant ladite remiſe, il ſeroit lors pourveu d'aſſignat equipolent en qualité & revenu, en tel autre lieu des terres appartenantes audit Roy d'Eſpagne qu'il luy plairoit & ſes ſucceſſeurs, qui eſt en effet retenir pluſtoſt que bailler ledit pays: & neantmoins ladite Infante receut ce bien-fait, comme à tres-grande grace & faveur, & dans ſes actes d'acceptation n'y oublia aucuns des remerciemens & renonciations des .... & ordinaires en la Maiſon du Conſeil d'Eſpagne, & comme de tout ce que deſſus fut adverty ledit Cardinal d'Auſtriche, & qu'il y eut auſſy apporté ſon conſentement, & l'eut envoyé en Eſpagne, avec toutes les ſubmiſſions requiſes en cette Cour, tant vers

vers ledit Roy, & Prince d'Eſpagne, que vers l'Infante ſa future eſpouſe, elle luy envoya pour commencer en ſon nom, d'entrer en poſſeſſion dudit pays de Flandres ; pour à quoy ſatisfaire par ledit Sieur Cardinal, il fit aſſembler les Eſtats dudit pays, pour ſuivant l'ordre & l'inſtruction qu'il en avoit receuë d'Eſpagne ; leur faire agréer ladite donation à ladite Infante ; ce que ceux dudit pays firent avec quelques difficultez, & ſous des conditions qu'ils deſiroient & obtinrent. Cela fait, & ledit Cardinal voyant ladite Infante ſa femme, & luy reconnu audit Pays-bas pour Archiduc, il alla en Pelerinage à Noſtre Dame de Haut, qui eſt à trois lieuës de Bruxelles, & là remit & rendit ſur l'Autel ſon bonnet de Cardinal, & peu de temps apres ſe deffit d'infinis grands benefices qu'il poſſedoit, entr'autres de l'Archeveſché de Tolede qu'il avoit, qui eſt le plus grand & le plus riche qui ſoit en la Chreſtienté, & en gratifia quelques uns de la maiſon d'Auſtriche, & autres perſonnes capables d'iceux, avec beaucoup de jugement & de diſcretion, comme il a tousjours eſté Prince fort devot & conſcientieux ; puis apres donna ordre aux places & gouvernemens dudit pays, & taſcha par tous

moyens & recherches honnestes de faire quelque bon accord & pacification avec les Holandois, & autres revoltez des Provinces Unies desdits Pays bas ; & fit & dressa un grand appareil & equipage pour aller querir sa nouvelle fiancée en Espagne, & partit de Bruxelles à ce dessein environ la my-Septembre 1598. prenant son chemin par Pragues, tant pour y visiter l'Empereur son frere, que pour menager par mesme commodité le voyage & la conduitte en Espagne de Madame Marguerite, fille de l'Archiduc Ferdinand d'Austriche, frere de l'Empereur Maximilian II. laquelle estoit promise & ja fiancée par procureur, avec ledit Prince d'Espagne ; afin d'accomplir ledit mariage en Espagne avec ledit Prince, comme luy le sien avec ladite Infante, tout en mesme temps ; ce qui fut fait, & qui furent des coups de la prudence & conduite Espagnolle pour faire tousjours plusieurs choses ensemble.

Apres ladite donation de Flandres, & lesdits mariages arrestez, le Roy d'Espagne sentant ses maladies & foiblesses s'augmenter de jour en jour, se resolut de partir dudit Madrid vers la S. Jean de ladite année 1598. & bien qu'il eust autres infinies incommoditez, celles des gout-

gouttes aux deux mains, qui luy causoient ordinairement la fiévre, il ne laissa de s'en vouloir aller, & faire porter à l'Escurial, contre l'advis de tous ses Medecins, faisant en six jours sept lieuë, estimant diminuer ou divertir son mal par le changement du lieu; mais au contraire l'agitation dudit chemin ayant augmente ses infirmitez. il fallut qu'il se resolust à la mort, & trespassa ledit Roy audit Escurial le 13. Septembre 1598. laissant & abandonnant le monde en vray Prince Catholique, Chrestien & tres-prudent, ainsy qu'il y avoit tres-heureusement vescu. Et parce que ç'a esté un des plus grands Princes de son temps, & qui l'a trop fait paroistre en France, il faut que je m'eschappe de mettre encore icy quelque chose de ses principales qualitez, afin que par quelque abregé l'on voye quelles ont esté sa vie & sa fin naturelle.

Je diray donc que ledit Roy d'Espagne Philippes II. nasquit en Avril 1526. fut de fort petite stature, & neantmoins de rencontre agreable, encores qu'il eust la levre d'embas, de la maison d'Austriche; fut de poil blond, avec le teint assez blanc, ayant plustost la façon d'un Flamand que d'un Espagnol, & eut une complexion si bonne & si saine

pendant tout le cours de ſa vie, qu'il n'eut jamais de maladie que celle de ſa mort, excepté qu'il eſtoit quelquesfois ſujet à des eſvanoüiſſemens, qu'aucuns attribuoient au mal caduc : Il eſtoit grandement devotieux & Catholique, & ennemy juré & declaré de toutes Hereſies, aſſiſtant tous les jours à pluſieurs Meſſes privées, & n'obmettant jamais de dire le Breviaire Romain, & ne manquant aucun jour de ſa vie, à ſe proſterner à genoux trois fois chacun jour, à ſçavoir ſur les ſix heures du matin, ou à une heure plus tard, ſelon les ſaiſons, à midy & au ſoir, lors que l'on ſonne le pardon ; & pour le reſte du temps qu'il avoit à ſoy, & qu'il n'employoit à eſcrire de ſa main, comme il faiſoit quelquesfois pour ſes plus importantes affaires, il l'employoit encores volontiers à quelque meditation ou lecture de quelque bon livre, s'il n'eſtoit aux conſeils & intereſts de ſon Eſtat ; avec cela il eſtoit ferme & d'un courage relevé, qui reconnoiſſoit incontinent & prevoyoit la fin des choſes, par une ſageſſe & prudence admirable, n'eſtant capable d'aucune ſorte d'eſtonnement ou ébloüiſſement, ſoit de proſperité ou d'infortune : il n'a jamais manqué de puiſſance pour faire tout,

ou

ou la pluſpart de ce qu'il a entrepris en ſa vie, pendant laquelle & de ſon regne, il a quaſi perpetuellement fait & ſouſtenu de grandes guerres de tous coſtez, gagné de grandes batailles, & reduit force Provinces à ſa volonté, & le tout par ſes Lieutenans en icelle, qu'il ſçavoit tres-bien choiſir, & non par luy meſme, n'eſtant pas d'humeur & force propre à la guerre : il tenoit une forme ordinaire de ſe faire rendre compte aux quatre Feſtes annuelles, par tous ſes principaux Officiers, chacun ſelon ſa charge, pour l'execution de ſes commandemens, & en matiere d'Eſtat, il n'eſpargnoit perſonne qui y euſt failly, ſoit grand, ſoit petit, & ſelon les occurrences leur faiſoit luy ſeul leur procez de ſa main, les faiſoit punir, & eſtabliſſoit d'autres en leurs places ; ayant auſſy cela de bon, que ceux qui le ſervoient bien en retiroient (ou les leurs) toſt ou tard de grandes recompenſes & advantages, ſoit par charges & honneurs plus grands où il les eſlevoit, ſoit par gratification de benefices & autres liberalitez qu'il faiſoit à leurs enfans ; ce qu'il faiſoit à proportion des perſonnes, & de leurs ſervices meſmes, juſques à des ſimples Soldats, qui s'eſtoient fait remarquer en quelque action militaire,

comme aussy pour les hommes doctes & excellens en leur profession ; il avoit d'autre costé l'imperfection de la gloire Espagnole, se faisant grandement respecter & honorer par les Grands, & aymoit mieux saluër les moindres paysans qu'il rencontroit : personne vivante ne parloit à luy qu'à genoux, & disoit pour son excuse à cela, qu'estant petit de corps, chacun eust paru plus eslevé que luy ; outre qu'il sçavoit que les Espagnols estoient d'humeur si altiere & hautaine, qu'il estoit besoin qu'il les traittast de cette façon, & pour ce mesme ne se laissoit voir que peu souvent du peuple, ny mesme des Grands, sinon aux jours solemnels, & action necessaire en cette façon : il faisoit ses commandemens à demy-mot, & falloit que l'on devinast le reste, & que l'on ne manquast à bien accomplir toutes ses intentions ; mesme les Gentils-hommes de sa Chambre & autres qui approchoient plus prés de sa personne, n'eussent ose parler devant luy s'il ne leur eust commandé, se tenant un tout seul à la fois prés de la porte du lieu où il estoit, & demeurant nuë teste incessamment, & appuyé contre une tapisserie, pour attendre & recevoir ses commandemens ; ainsy ce Prince tousjours ambi-

bitieux d'honneur & de grandeur, affecta & rechercha l'Empire de tout son pouvoir, & au defaut d'iceluy s'efforça de s'acquerir le titre & la qualité d'Empereur des Espagnes, ayant voulu une fois se hazarder d'aller jusques aux Indes, pour apres se donner plus asseurement la qualité d'Empereur de l'Amerique. Il a tousjours menagé & conservé un grand credit & pouvoir dans la Cour de Rome, pour emporter l'élection d'un Pape à sa devotion, lors qu'il en seroit temps, & pource se rendit grandement soigneux d'avoir des Cardinaux à sa recommandation, & puis de ses sujets ; & quelques-uns ont tenu que sur la fin de ses jours, il s'estoit resolu à l'imitation de Charles le Quint Empereur son Pere, de se demettre de ses Estats à son fils, & demander pour luy un bonnet de Cardinal, pour avec iceluy s'en aller demeurer à Rome, & là parvenir à la dignité Papale, quand l'occasion s'en presenteroit, afin de commander au spirituel de la Chrestienté, comme il avoit longuement fait au temporel d'une partie d'icelle, & parmy toutes ses grandes ambitions, qui seroient trop longues à desduire icy, & qui le tourmenterent toute sa vie, Dieu luy fit la grace en fin d'advoüer que tou-

tes les grandeurs & puiſſances de ce monde n'eſtoient que pure vanité ; Tellement qu'apres avoir ainſy longuement & tres-glorieuſement regné, ſe ſentant accablé de cruelles douleurs de gouttes, & d'une cruelle fievre continue. & couvert de pluſieurs apoſtumes pleines de poux & d'infinies ordures & puanteurs inſupportables, auſquelles tous ſes Medecins ne pouvoient plus remedier, ſe jugeant par là proche de ſa fin, & l'attendant avec une conſtance & patience admirable ; parmy tant de vilaines douleurs qui l'opprimoient, il commanda qu'on luy fiſt voir ſon fils le Prince d'Eſpagne, & ſa fille l'Infante, Archiducheſſe de Flandres, auſquels il fit à chacun ſelon ſon ſexe, & ſa qualité, des remonſtrances & inſtructions dignes de leur grandeur, avec le jugement auſſy ſain & entier que s'il euſt eſté en pleine ſanté, puis voulut voir ſon cercueil qui eſtoit fait de cuivre, & tout preſt ; ſur le ſujet duquel il leur dit encore, & à tous ſes principaux Officiers preſens, pluſieurs belles choſes du meſpris qu'on doit faire de cette vie : & ſe fit au meſme temps apporter de la table ſur le pied de ſon lict un Crucifix d'or, & une teſte de mort par deſſus relevée, & envoya querir un petit coffret, duquel il tira

une

une bague de fort grand prix, qu'il donna à ladite Infante sa fille, en luy disant : Cette bague vient de vostre mere, gardez-la bien je vous en prie pour memoire d'elle & de moy ; Il tira aussy dudit coffret un papier plié qu'il bailla audit Prince son fils, & luy dit, que c'estoit ses advis particuliers & instructions, de la façon qu'on devoit apres luy posseder & gouuerner son Royaume ; puis fit tirer encores du coffret un foüet, au bout duquel se voyoit en apparence quelques marques de sang, & le fit eslever & desployer haut, & dit que c'estoit du sang de son sang, & que c'estoit la discipline dont l'Empereur Charles le Quint souloit chastier son corps par devotion qu'il avoit, & pour ce la voulut tousjours soigneusement garder pour la laisser à ses enfans, avec exemple de semblable discipline & maceration : Cela fait, il fit tirer & apporter de ses coffres un certain Crucifix fort curieusement paré, qui estoit le mesme que ledit Empereur son pere avoit eu & tenu à sa mort, voulant s'en servir de mesme ; puis voulut ordonner luy-mesme les ceremonies particulieres & pompes funebres de son enterrement, qui furent beaucoup moindres que sa grandeur ; commandant audit

Prince

Prince ſon fils, qu'aprés ſon deceds il ſe retiraſt au Convent des Hieronymites, & ladite Infante avec l'Imperatrice ſa Tante, dans le Convent de Sainte Claire à Madrid, pour chacun de ſon coſté aſſiſter ſans pompe aux ſervices & prieres qui ſeroient faites en ces Saints lieux pour le ſalut de ſon ame, leur enjoignant à tous deux par pluſieurs fois, dont la derniere fut en la preſence du Nonce de ſa Sainteté, qu'il manda exprés, que jamais pour choſe quelconque, ils ne ſe ſeparaſſent de l'obeïſſance duë au S. Siege & au Pape, & ne souffriſſent en leurs terres que la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine; & lors ſe ſentant ce Prince de plus en plus affoiblir, deſira que l'on luy apportaſt encore le Corps de Noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt; bien que le jour precedent il l'euſt desja receu; ce qui fut incontinent accomply par l'Archeveſque de Tolede, nouveau pourveu par la demiſſion dudit Cardinal d'Auſtriche, lors Archiduc: & s'eſtant ledit Roy d'Eſpagne reconcilié, il requit ledit Nonce preſent, de luy vouloir donner ſa benediction, puis qu'il ne la pouvoit recevoir de ſadite Sainteté, croyant qu'elle ſeroit plus efficace pour ſon ſalut, & pour la proſperité de ſes enfans,

enfans, ausquels il le supplioit aussy de la vouloir donner, & de les bien recommander de sa part au soin & affection paternelle de sadite Sainteté : apres quoy il receut avec toute sorte de devotion & profonde humilité le Corps de Nostre Seigneur, des mains dudit Sieur Archevesque, & puis voulut que chacun se retirast, & que l'on le laissast songer en Dieu en se reposant, & donna lors sa benediction paternelle à sesdits enfans, en les embrassant plusieurs fois tous deux, & luy & eux, comme tous assistans, tous bagnez de larmes, & recommandant fort audit Prince, en leur disant adieu, de bien aimer sa sœur l'Infante : & comme chacun fut party, il sembla quelque peu de temps apres que le Roy se portast mieux, mais cette opinion ne dura gueres ; car bien-tost apres ses douleurs estans augmentées, voyant bien qu'il falloit partir ; il demanda luy-mesme l'Extreme-Onction, qui luy fut aussy-tost apportée & baillée par ledit Archevesque de Tolede ; apres laquelle ledit Roy priant incessamment Dieu & la Vierge Marie, à laquelle il avoit eu toute sa vie une fort grande esperance & devotion, demanda ledit Crucifix qu'il baisa cent fois, & tint tousjours dedans sa main devant ses yeux

sans

ſans l'abandonner, juſqu'à ce qu'il fuſt paſſé de cette vie mortelle à une autre meilleure, comme il eſt à croire que Dieu luy en aura fait la grace.

Ledit Roy d'Eſpagne mourut en cette façon apres auoir veſcu ſoixante & douze ans, & regné heureuſement quarante ans & plus, ayant eu en ſa vie quatre femmes ; la premire fut Marie, Princeſſe de Portugal, de la quelle il eut un ſeul fils nommé Charles, dont la vie a eſté auſſi courte comme ſa fiu pleine de deſaſtre, pour avoir conferé avec les Holandois du Pays-bas, quelque choſe contre le Roy ſon Pere, le recit de la vie dudit Charles eſtant ſi eſtrange, comme les Hiſtoriens veritables le doivent rapporter, qu'elle doit à iamais ſervir d'exemple aux ieunes Princes. La ſeconde femme qu'eut ledit Roy fut une autre Marie, Reyne d'Angleterre, de laquelle il n'éut aucuns enfans ; la troiſieſme fut Madame Eliſabeth de France, de laquelle il eut deux filles, à ſçavoir l'Infante Claire Eugenie, qui depuis a eſté comme il eſt remarqué cy-devant, Archiducheſſe de Flandres, & mariée au Cardinal Albert d'Auſtriche ; l'autre, l'Infante Catherine Michelle, qui depuis a eſpouſé Monſieur le Duc de Savoye ; & la quatrié-

triéme femme fut Anne d'Auſtriche fille de l'Empereur Maximilian, & propre neueu dudit Roy d'Eſpagne, qui neantmoins l'eſpouſa avec diſpenſe, commme c'eſt l'ordinaire de cette maiſon d'Auſtriche pour ſe mieux conſerver entr'eux : & de cette derniere femme, ledit Roy eut trois fils & une fille qui ſont depuis tous morts, excepté le Prince Charles Laurens, qui à ſa confirmation prit le nom de Philippes comme ſon Pere, & eſt celuy qui luy a ſuccedé en tous ſes Eſtats apres ſa mort, eſtant à preſent Philippes III. Roy d'Eſpagne.

Voila ce que je n'ay peu m'empeſcher de dire icy des affaires d'Eſpagne, & de la vie & de la mort dudit Roy d'Eſpagne Philippes II. parce que j'eſtime qu'il eſt bon qu'un chacun connoiſſe les grands pouvoirs & rares qualitez de ce Prince, afin que l'on ne s'eſtonne pas tant des troubles & ruines qu'il a cauſées en France, où Dieu conſervateur de noſtre Monarchie a voulu que le Roy à preſent regnant ſe fuſt rencontré avec force, courage & vertu ſuffiſante pour s'y oppoſer, & empeſcher, comme il a fait graces à Dieu, la diſſipation de cét Eſtat, lequel a eſté raffermy par la bonne Paix jurée & contractée entre luy

luy & ledit Roy d'Eſpagne, ainſi que j'ay remarqué cy-deſſus en ſon lieu : à quoy j'adjouſteray ſeulement, que ſi ladite paix eſtoit neceſſaire en ce Royaume, elle ne l'eſtoit pas moins en celuy d'Eſpagne, pour infinies conſiderations que ledit Roy d'Eſpagne laiſſa par eſcrit au Roy ſon fils, dans les dernieres iuſtructions qu'il luy laiſſa en mourant, dans leſquelles il luy ordonna expreſſément de bien entretenir la Paix qu'il avoit faite avec la France, comme ne devant rien craindre apres cela du reſte de la Chreſtienté.

Or ſi i'ay diſcontinué à parler de la France, ç'a eſté parce que la pluſpart de ladite année 1598. le Roy voyant la paix ainſy bien faite, s'eſtudioit de ſon coſté comme ſes ſujets du leur, à reſtablir les choſes que la longueur des guerres avoit gaſtées, & tous à joüir de la douceur de la paix. & parce que rien ne s'eſt paſſé en cedit temps qui merite d'eſtre icy remarqué, & que nous avons eu en France le bien de nous reconnoiſtre, pendant que d'autre coſté en Italie il y a eu des remuëmens, je m'eſchapperay un peu encore icy de ce qui arriva à Ferrare.

Il faut donc ſçavoir que durant ladite annee 1598. arriva la mort d'Alphonſe

d'Eſt

d'Eſt Duc de Ferrare, ſans laiſſer aucuns enfans maſles, & ledit Duché de Ferrare eſtant un des Fiefs de l'Egliſe, jadis octroyé par les Papes à ceux de cette illuſtre maiſon d'Eſt, à cauſe de quelques grands ſervices rendus par eux à l'Egliſe; à condition toutefois que les ſeuls maſles legitimes de ladite famille la poſſederoient, au deffaut deſquels l'Egliſe y rentreroit & en diſpoſeroit; ce que ledit Alphonſe craignant, & prevoyant avant ſa mort, taſcha par tous moyens vers le Pape Clement VIII. avec les recommandations expreſſes de la pluſpart des Princes Catholiques, & Offres de tres grands deniers, d'obtenir que ledit Duché demeuraſt apres luy à un fils naturel de ſon frere, nommé Ceſar d'Eſt, qu'il aimoit infiniment, & comme ſi c'euſt eſté ſon propre fils, ſe voyant au reſte de ladite famille; outre qu'en ce pays-là les baſtards ſont eſtimez quaſi comme les legitimes; demeurant en difficulté, non encores decidée entre les juriſconſultes d'iceluy, quels enfans ſont les plus legitimes ou les plus naturels, advoüez par leur pere en la vie, ſous l'adveu de mariage; ſi bien qu'en cette incertitude de reſolution, ledit Alphonſe eſtimant avoir raiſon de laiſſer ledit Charles ſon neveu

poſ-

possesseur de sondit Duché de Ferrare, voyant qu'il n'avoit peu faire agréer ce dessein à sa Sainteté, il laissa en mourant audit Cesar d'Est toutes ses forces d'hommes & de deniers, & toutes les amitiez & intelligences qu'il avoit avec les Princes ses voisins & alliez, afin de se maintenir & se conserver ledit Duché de Ferrare apres sa mort, s'il luy estoit possible ; ce que ledit Cesar voulant faire, prit aussy apres le deceds de son Oncle, le tiltre de Duc de Ferrare, donna ordre à toutes choses dans ledit Duché, leva des gens de guerre de tous costez, & se fortifia & s'appuya le plus puissamment qu'il peust, pour attendre ce que l'on luy voudroit dire : Mais ledit Clement Pape voyant les preparatifs d'une si injuste rebellion, proposa en plein Consistoire le merite & la consequence de cette affaire, & resolut qu'elle seroit poursuivie & soustenuë jusques à sa perfection, comme tres-importante à la dignité de l'Eglise, & pour ce advisa sa Sainteté de commencer par une denonciation & commandement, qu'il fit faire audit Cesar, qu'il eust à venir à Rome rendre l'obeïssance qu'il devoit au Saint Siege ; ce que ledit Cesar ayant refusé de faire, & se fortifiant tous les jours au contraire, sadi-

te

te Sainteté voyant la continuë de cette rebellion faite à l'Eglise, & à la raison, decerna excommunication, avec les monitions & formes ordinaires precedentes contre ledit Cesar, & tous ses adherants en si mauvaise cause ; & fit en sorte que ladite excommunication fut publiée & signifiée dans Ferrare à la propre personne dudit Cesar, estant allé au Sermon, où il n'avoit pensé & preveu recevoir de telles & si mauvaises nouvelles pour luy ; car cela esmeut grandement tous les sujets dudit Duché, la pluspart desquels ne sçavoient rien des conditions d'iceluy ; outre qu'au mesme temps ils virent que le Pape levoit des forces, & les envoyoit contre ledit Cesar, qui cependant ne perdant point courage, nonobstant ladite excommunication, qu'il vit suivie d'une puissante armée pour la faire executer, se resolut avec tout ce qu'il peut ramasser de forces, de donner bataille ; ce qu'il fit prés la ville de Boulogne, dite la Grasse, en laquelle le Pape perdit plus d'hommes, mais à luy l'honneur & la victoire, qui pouvoit terminer ou grandement accommoder ce different ; cette perte pour luy l'obligea à offrir de plus grandes sommes de deniers que n'avoit fait encore son Oncle, & quasi

la

la valeur dudit Duché, pour racheter cette condition si contraire à son repos : Mais voyant que telles propositions luy estoient inutiles, & que ses amis peu à peu l'abandonnoient, chacun ayant reconnu le droict de l'Eglise en cela, & ladite condition mise par les Papes à la premiere investiture & grace qu'ils firent dudit Duché ; il fallut qu'il se resolust à demander quelques recompenses, & telle paix qu'il plairoit à sadite Sainteté, en luy delaissant ledit Duché de Ferrare ; à quoy le Pape s'accommoda fort doucement, & accorda audit Cesar des conditions fort honorables & advantageuses, qui seroient icy trop longues à reciter, & que pour ce je laisse aux Histoires du temps ; tant y a que ledit Pape rentra audit Duché de Ferrare de cette façon : & apres l'accord fait avec ledit Cesar, il envoya le Cardinal Aldobrandin son neveu, par luy ordonné Legat audit Duché, pour en entrer en possession pour l'Eglise, & s'asseurer de toutes les places, & recevoir le serment de fidelité de tous les sujets d'iceluy, & apres licentia toutes les troupes qui y estoient, ce qui fut executé ; & en suitte de ce le Pape voulut y aller en personne ; estant desja esbranlé & party de Rome pour le sujet de cette guerre,

&

x y conduiſant le Saint Sacrement de-
'ant luy, comme jamais les Papes ne
narchent autrement aux voyages ſigna-
ez ; & ainſy ſa Sainteté accompagnée
de trente cinq Cardinaux, avec autant
d'Archeveſques & Eveſques, & plus de
mille Gentils-hommes Romains, outre
tous ceux de ſa Cour, ſuite & maiſon,
s'en alla paſſer par Noſtre Dame de Lorette, où il laiſſa de grandes marques
de ſa deuotion, charité & liberalité accouſtumée, en œuvres pies ; puis traverſa toutes les terres du Duc d'Urbin,
qui l'y receut le plus honorablement
qu'il peut ſelon ſa grandeur ; & ce fut
là que ledit Ceſar d'Eſt depoſſedé dudit
Duché de Ferrare, & aſſiſté de ſon frere
Alexandre, & du Comte de la Mirande
& autres dudit Duché de Ferrare, vinrent faire la reverence & baiſer les pieds
de ſa Sainteté, laquelle les receut tous
tres-humainement ſelon ſa bonté accouſtumée ; puis paſſant outre, arriva
audit Ferrare, où elle fit ſon entrée
ſolemnelle & magnifique, ſelon ſa
grandeur & ſa dignité, ayant trouvé
plus de cinquante mille hommes ſur ſes
advenuës tous en armes, pour luy rendre toute obeïſſance & honneur : mais
comme elle entra dans la ville, & comme elle vit toutes les feneſtres & couvertures

tures des maiſons de ladite ville de Ferrare remplies de peuple pour le voir paſſer, elle s'arreſta, & commanda que chacun deſcendiſt & ſe miſt à genoux avec tout reſpect dans les rues pour la reverence deuë au Saint Sacrement qu'il ſuivoit, n'eſtant raiſonnable que les Creatures fuſſent plus haut que leur Createur ; ce qui fut fait : Et ſadite Sainteté eſtant arrivée, receuë & deſcendue à la grande Egliſe, aqres y avoir porté & laiſſé le Saint Sacrement, fut conduite au Palais tres-magnifiquement preparé pour l'y recevoir, avec contentement & applaudiſſement general de tout le monde.

Apres que le Pape Clement huitieſme ainſi victoieux & triomphant, euſt eſté receu dans ſon Duché de Ferrare, il ſe reſolut pour y mieux eſtablir & affermir toutes choſes, d'y faire du ſejour ; & de fait il y paſſa le reſte de l'Eſté de ladite année 1598. pendant lequel y arriverent & le vinrent trouver la Princeſſe Marguerite d'Auſtriche, fiancée, comme il a eſté cy-deſſus remarqué, du Prince d'Eſpagne, lors Roy, par la mort du Roy Philippes ſon pere, accompagnée de l'Imperatrice ſa mere, & conduite par l'Archiduc Albert, auparauant Cardinal d'Auſtriche, s'en allans

allans tous ensemble en Espagne pour accomplir leur mariage accordé, avec un appareil & equippage de gens dignes de leur qualité & grandeur, ayans esté receus tres-magnifiquement, & festoyez par tous les Princes és Estats desquels ils avoient passé; entr'autres par la Seigneurie de Venise, & par le Duc de Mantoüe, qui y firent des despenses incroyables. Sa Sainteté pour leur tesmoigner son affection, les voulut aussi tres-honorablement recevoir à sa nouvelle possession du Duché de Ferrare, & pour ce traittoit ladite Princesse Marguerite comme estant desja Reine d'Espagne, & ledit Archiduc comme mary de l'Infante d'Espagne, envoyant au devant d'eux force gens au loin; puis quatre des principaux Cardinaux fort accompagnez, deux hors de la ville, & deux à l'entrée d'icelle; avec littieres, carosses, hacquenées les plus superbes qu'il se peut dire, & toutes sortes d'honnestetez & complimens, pour recevoir ladite Priucesse Reine, laquelle entra dans ladite ville, dont toutes les ruës estoient tapissées, estant sur une hacquenée blanche, tres-magnifiquement enharnachée, de celles que sadite Sainteté avoit envoyées au devant, ayant à ses deux costez les deux premiers Car-

 dinaux,

dinaux, avec leurs chapeaux, grandes chappes, & autres ornemens dessus leurs mulets, comme ils les ont aux entrées solemnelles, & apres elles suivirent ledit Archiduc, accompagné des autres Cardinaux, & puis toutes les principales Dames & Seigneurs de sa suite, tous sur des hacquenées en magnifique appareil; & ainsi vint ladite Reyne descendre droit au Palais du Pape, qui l'attendoit auec tous les autres Cardinaux, Archevesques & Evesques de sa Cour, dans le lieu où se tient le Consistoire, estant sa Sainteté sur un grand Throsne Papal, où ladite Reyne, puis sa mere, & puis ledit Archiduc & tous les autres principaux de leur suite vinrent faire la reverence, baiser les pieds & recevoir la benediction de sa Sainteté, laquelle les y receut avec toutes les courtoisies & bon accueil qu'ils eussent peu desirer; puis apres quelques paroles d'amitié & de compliment, les fit honorablement conduire en leurs departemens & logis, qu'elle avoit fait superbement preparer, les y faisant defrayer & toute leur suite, avec la plus magnifique despense qu'il se puisse dire; & le lendemain matin, apres avoir assisté à la Messe particuliere que disoit tous les jours le Pape, il les voulut faire

disner

diſner tous trois avec luy ; c'eſt à dire la Reyne, ſa mere, & ledit Archiduc, & ledit diſner ſe fit avec de tres grandes pompes, reſpects & honneurs de tous coſtez ; & le Dimanche enſuivant qui eſtoit le quinziéme Novembre 1598. jour deſtiné & pris pour faire les ceremonies & ſolemnitez du mariage ſuſdit, que ſadite Sainteté, pour les gratifier & honorer davantage, voulut faire elle meſme, chacun quittant les habillemens du dueil qu'ils portoient de la mort du Roy d'Eſpagne, & prenans à l'envy ceux de joye & d'allegreſſe, qui eſtoient les plus riches & ſuperbes que l'on vit jamais, à quoy ceux de la Cour du Pape ne cederent aux Eſpagnols, chacun ſe rendit à la grande Egliſe dudit Ferrare, que ſadite Sainteté avoit fait orner & diſpoſer convenablement pour telles ceremonies, en laquelle tous furent placez ſelon leur dignité & leur rang, ainſi qu'il ſe fait en telles occaſions & actions faites par les Papes : & là ſadite Sainteté fit Papalement l'Office de la grand'Meſſe, aſſiſtée de tous les Cardinaux, & autres de ſa Cour Romaine, tout ainſi qu'il fait les grands jours à Rome ; à la fin de laquelle deux des premiers Cardinaux allerent prendre ladite Princeſſe Reyne de deſſus ſon

Theatre particulier, relevé & couvert d'un Dais, où elle avoit oüy ladite grand'Messe, & la conduisirent devant les pieds de sadite Sainteté sur les marches prochaines de son Throsne Papal, & au mesme temps ledit Archiduc fut conduit & amené de sa place aussi fort honorablement aupres de ladite Princesse, comme Procureur dudit Prince Roy d'Espagne ; & puis donna à ladite Reyne une grande rose .... qui est le present ordinaire que font les Papes aux grandes Reynes, comme d'une espée & chapeau aux Roys qu'ils veulent gratifier; & ayant esté ledit present receu avec toute humilité & honneur par ladite Reyne, avec de grands remerciemens & submissions, elle fut reconduite par les mesmes Cardinaux en sa premiere place, cependant ledit Archiduc demeura devant sadite Sainteté, & fut aussi marié par elle avec ladite Infante d'Espagne, representé par le Duc de Sesse, avec pouvoir exprés d'icelle, qui fut aussi leu ; tellement que le Pape receut, festoya & maria tels hostes & passans à sa premiere arrivée & demeure à Ferrare, d'où ils repartirent avec complimens & honneurs tels qu'à leur arrivée ; & de là par Mantoüe & Cremone gaignerent Milan, où ils furent contraints

traints de ſe journer pour laiſſer paſſer la rigueur de l'Hyver, attendant quelque temps & ſaiſon propre pour parachever leur voyage & faire voile en Eſpagne, ce qui les y retint juſques au dix-huictiéme Fevrier de l'an ſuivant 1599. qu'ils s'embarquerent à Gennes dans les Galleres les plus belles qui ſe puiſſe imaginer, paſſerent par Neu, & furent contraints d'aborder au port de Marſeille, où Monſieur de Guiſe comme Gouverneur de Provence les receut tres-honorablement, par le commandement du Roy, & leur fournit de tous rafraichiſſemens neceſſaires, encore que ladite Reyne d'Eſpagne ne vouluſt mettre pied à terre audit Marſeille, ſinon pour ouyr la Meſſe, qu'elle fit celebrer ſous une tente, accommodée en Chapelle & dreſſée ſur le port; mais pour ledit Archiduc il paſſa outre, & fut bien aiſe de voir quelques Reliques, & autres raretez dudit lieu, & repartirent ainſy de Marſeille le 25. Fevrier, & arriverent ainſi heureuſement à la fin de Mars à Valence, où le Roy d'Eſpagne les attendoit, qui les y receut, & l'Infante ſa ſœur, avec tous les honneurs, complimens & pompes Eſpagnoles, & là ſe firent les ratifications neceſſaires à leur dit mariage, comme c'eſt aux Hiſto-

riens du temps & dudit Royaume d'en dire les particularitez.

Au commencement du mois de Novembre de ladite année 1598. Monsieur l'Evesque de Chartres, Messire NIcoles de Thou, Oncle de feu ma femme, estant en sa maison de Villebon prés Palaizeau, mourut aagé de 70. ans, apres avoir tenu ledit Evesché vingt-cinq ans pour le moins, & autant presque auparavant esté Conseiller au Parlement de Paris; & comme c'estoit une place & dignité en l'Eglise que je luy avois moyennée, & que j'avois tousjours infiniment souhaitée apres luy pour l'un de mes enfans, j'en avois de temps en temps avec son consentement pris & tiré des brevets de reserve, tant du feu Roy Henry troisiesme, que du Roy alors regnant, afin de la conserver, & ayant si bien entretenu l'esprit, & mesnagé l'affection dudit Sieur de Chartres, qu'il avoit une fois resigné de luy-mesme sondit Evesché à mon fils l'Abbé de Pont Levoy, en une maladie qu'il eus à Chartres deux ans devant sa mort; mais depuis comme les personnes de cette condition & âge sont ordinairement assiegez & agitez de tous costez par leurs parens, Monsieur le President de Thou frere de feu ma femme,

me, & son neveu, avec l'artifice & l'assistance du Sieur .... Sanguin Chanoine de Paris, aussi neveu dudit Evesque, faisant dessein pour eux dudit Evesché, firent refroidir la bonne volonté qu'avoit ledit Sieur de Chartres pour moy, & pour les miens ; & cela nous ayant longuement broüillé ledit Sieur President de Thou & moy : nos amis communs, entr'autres Monsieur de Villeroy nous accommoda, comme la Cour estoit à Nantes en Avril 1598. à condition que ledit Sieur de Thou feroit resigner ledit Evesché à mondit fils, dont il se faisoit fort, & qu'il auroit sur le revenu d'iceluy huict mille livres de pension, rachetables par mondit fils de benefices, à la nomination du Roy, de pareille valeur: & combien que je sçeusse ladite pension estre trop excessive, je ne laissay de l'accorder, estant resolu d'en descharger apres aussy-tost mondit fils & ledit Evesché, pour le desir que j'avois de mettre cette piece en ma maison, afin de mettre la condition & la fortune de tous mes enfans ensemble & n'estre embarrassé d'autruy en un grand pays, où est tout ou la plupart des biens de ma famille. Mais comme nous fusmes revenus à Paris, & que ledit Sieur de

Chartres ſceut les conditions de noſtre accommodement, il ſe faſcha contre nous tous, & ne voulut plus que l'on luy parlaſt, ny pour les uns ny pour les autres, & en cette humeur tombant malade, il mourut le ſixiéme Novembre audit Ville-bon, dont eſtant adverty j'envoyay en meſme temps de Paris où j'eſtois avec le Conſeil, vers le Roy, qui eſtoit lors à Monceaux, & eſcrivis à Madame la Ducheſſe, pour obtenir ledit Eveſché pour mondit fils : Chaunoy, l'un de mes Secretaires que j'y envoyay trouva que ſa Majeſté avoit desja eu advis de cette mort : & comme madite Dame la Ducheſſe, officieuſe en cela pour moy, s'en alloit le trouver pour luy en parler, il arriva dans ſa Chambre, & luy meſme dit le premier : Ma Maiſtreſſe, nous ſçavons bien que le bon homme Monſieur de Chartres eſt mort, voila maintenant le fils de Monſieur le Chancelier Eveſque ; ſurquoy ladite Dame le remerciant avec toute affection, luy dit comme je luy en avois eſcrit pour l'en ſupplier ; Cela, dit le Roy, eſt fait ; je commanderay au Sieur de Gévre de l'expedier : dont ladite Dame m'ayant auſſy-toſt donné aſſeurance par le retour dudit Chaunoy,

noy, ledit Sienr de Gévre me manda par luy comme il en avoit receu les commandemens, & que je demandasse le brevet tel que je desirerois ; ce que je fis au retour dudit Chaunoy, & y compris le don de Regale pour mondit fils, que le Roy eut agreable de m'accorder ; & comme je n'ay voulu jamais marquer à ma parole donnée, comme en ce fait je l'eusse peu avec raison, puis que ledit Sieur de Thou n'avoit satisfait à ce qu'il m'avoit promis, sçachant qu'il y avoit fait ce qu'il avoit pû, je minutay moy-mesme ledit brevet, portant comme ledit Evesché & Regale d'iceluy appartenoit à mondit fils, & la pension susdite de 8000. livres audit Sieur de Thou, & l'envoyay par ledit Chaunoy audit Sieur de Gévre qui me l'expedia sans y rien changer; & ainsy je vins au bout de ce que j'avois si long temps poursuivy, & fis mondit fils Evesque de Chartres.

Apres avoir trop discouru, & peut-estre extravagué parmy l'Espagne & l'Italie, bien qu'il puisse sembler que j'y aye esté aucunement obligé, tant parce que toutes les choses particulieres bien que tres-considerables peuvent estre obmises ; par la pluspart des Historiens; que parce qu'elles sont aucunement

part de l'intereſt de cét Eſtat, dans lequel chacun reſpiroit la douceur d'un nouveau repos ; & le Roy plus que nul autre en recevoit la douceur, reſtabliſſant peu à peu tout ſon Royaume, comme plus doux divertiſſemens, & plus ordinaires aux Princes laſſez commme luy d'une ſi longue ſuitte de peines & miſeres paſſees : je reviendray à la France, & diray ce qui ſe fit en icelle de plus remarquable durant le reſte de cette année mil cinq cens quatre-vingt dixhuict.

Vers la fin de cette année le Cardinal Alexandre de Medicis, qui eſtoit Legat en France d'aſſez long-temps, comme a eſté cy-deuant de long-temps remarqué, & apres y avoir ſejourné deux ans, & avoir obligé le Roy & la France de l'heureuſe paix qu'il y avoit moyennée & eſtablie, s'en retourna trouuer ſa Saincteté avec toute ſorte de ſatisfaction de ſa Majeſté, & de ſon Royaume, & bonne amitié & parfaite intelligence entr'eux, & meme grande correſpondance avec les premiers & principaux de cét Eſtat : & à ce retour fut ledit ſieur Cardinal Legat, reconduit par aucuns des principaux Prelats de France, par le commandement du Roy, iuſques à la frontiere, avec tout l'honneur & reſpect

pect qu'il fut possible ; & ainsi sorty du Royaume, arriva en Savoye, où il fut pareillement receu selon sa dignité, & Dieu voulut que son passage en ce pays fust signalé à posterité, par la conversion quasi miraculeuse de cinq ou six mile Huguenots, qu'un certain Religieux Capucin, nommé Pere Cherubin, luy amena, lesquels il receut & reconcilia à l'Eglise Catholique ; & de là poursuivant son voyage par Thurin en Italie, il arriva en tres-bonne santé, nonobstant sa vieillesse & les fatigues d'un si long & penible voyage, à Rome, où il fut receu de sa Sainčteté & de tous les Cardinaux, avec tout le bon accueil que son heureuse negociation, & ses services rendus par icelle à toute la Chrestienté le meritoient ; ayant ramené avec luy le Patriarche General des Cordeliers, qui l'avoit tousjours assisté en son voyage, en ayant à mesme dessein fait beaucoup d'autres, & remportoit aussy avec luy bonne partie de cette gloire.

Vers la fin de cette année 1598. le Roy paracheva & conclut le Mariage de Madame Marguerite de Navarre sa sœur unique, avec Monsieur le Duc de Bar, Marquis du Pont, Prince de Lorraine, & fils heritier dudit Duc, comme

j'ay cy-devant remarqué qu'il en avoit fait déſſein , apres & en ſuitte de ladite paix ; ledit Duc de Bar ayant à ce deſſein auparavant fait pluſieurs allées & venuës à la Cour pour parvenir audit mariage, & taſcher d'en oſter les difficultez qui s'y rencontroient ; tant à cauſe de la diverſité de Religion, ladite Dame ne voulant ſe deſpartir de la ſienne, pretenduë reformée, en laquelle elle avoit tousjours veſcu, que parce qu'elle ne pouvoit ſe reſoudre à quitter la France, & le Roy ſon frere, eſtant certain que pour les meſmes difficultez, cette Princeſſe avoit auparavant negligé, ou perdu pluſieurs grands partis qui s'eſtoient offerts depuis le 7. Fevrier 1558. qu'elle naſquit, juſqu'à ce que le temps, & l'aage la convierent, & obligerent le Roy à prendre cette douce condition, & ayant lors plus de quarante ans, & prenant alliance dans une maiſon ſouveraine, alliée & proche de France, où elle pouvoit & devoit eſperer toute ſorte d'honneur, d'amitié & de conſolation ; & eſtant ainſi les volontez diſpoſées, Monſieur le Duc de Lorraine vint en France, avec les principaux de ſon Conſeil, pour en arreſter les conditions, auſquelles le Roy me commanda de travailler, avec trois ou quatre que je

pris

pris des plus anciens de ſon Conſeil, pour les reſoudre avec eux, & apres quelques conferences entre nous tous, nous demeuraſmes d'accord, ainſy que le Roy, madite Dame, ledit Sieur Duc de Lorraine, & ſondit fils le Duc de Bar l'agreerent; & apres que ladite Dame Princeſſe ſœur du Roy feroit qualifiée Ducheſſe d'Albret, Comteſſe d'Armaignac & de Rhodés, & Vicomteſſe de L........ & auroit pour ſon appanage & revenu annuel cent mille eſcus par an, que le Roy luy feroit valoir ſans aucune diminution; & en cas qu'elle euſt enfans, qu'ils auroient les meſmes tiltres, & en feroient pourveus; & en cas de Doüaire, qu'elle auroit la Duché de Bar, dont elle joüiroit ent eement par ſes mains, & auroit encore unre penſion convenable à ſa qualité, à prendre ſur le Duché de Lorraine; & d'autre coſté ledit Sieur Duc traittant pour ſondit fils, comme ſon ſeul & unique heritier de ſon Eſtat de Lorraine, avec tous les honneurs & advantages que nous penſions deſirer pour luy, en faveur dudit Mariage, dans le Contract duquel furent miſes toutes les autres conditions neceſſaires de part & d'autre, ſur lequel je ne m'eſtendray icy, leſdits Contracts eſtant choſe publique, qui ſe peut aiſe-
ment

ment recouvrer ; ſeulement j'adjouſteray qu'apres iceux faits & arreſtez, ledit Sieur Duc de Bar accompagné de Monſieur de Vaudemont ſon frere, & d'environ trois cens Gentils-hommes, où eſtoient les premiers & plus grands de Lorraine, tous fort leſtes, arriva à Paris ſur la fin du mois de Decembre audit an mille cinq cens quatre-vingt dixhuict, rencontrant le Roy à la chaſſe vers S. Denis, avec lequel il entra, & alla avec ſa Majeſté droit au Louvre, où il ſalüa Madame ſa Maiſtreſſe & ſon accordée, qui le receut avec tout l'honneur & bon viſage qu'il ſe pût, & deſlors commencerent à la Cour quelques Balets, & autres recreations convenables à cedit mariage.

Les plus grandes & importantes difficultez, furent apres cela de convenir de la forme, de laquelle ſeroit fait & ſolemniſé ledit mariage, pour ſatisfaire au devoir de la Religion, & au contentement particulier des deux partis, chacun ſe tenant ferme en ſa reſolution, & ne voulant ceder l'un à l'autre ; le Roy fit ce qu'il pût doucement pour porter Madame ſa ſœur à ſe faire Catholique, en luy propoſant ſon exemple, & faiſant aſſez connoiſtre que c'eſtoit le plus aſſeuré moyen pour elle, la contentant

en

en cela de ſe promettre en toute autre choſe, toute la vraye amitié & faveur qu'elle pourroit eſperer de ſon naturel : & neantmoins lors que ce vint à ſigner le contract dudit mariage à Monceaux, où la Cour eſtoit à la fin de Decembre 1598. le Roy dit tout haut en preſence de tous ſes Princes, Officiers de la Couronne, & nous autres du Conſeil, & de toute la Cour, que ce n'eſtoit ſon intention de contraindre en façon que ce fuſt madite Dame ſa ſœur ny audit mariage, ny à eſtre Catholique, ſe contentant pour l'un & pour l'autre de luy propoſer & procurer ſon bien, & luy en laiſſer apres la liberté & élection ; à quoy madite Dame reſpondit, Que pour ledit mariage elle le recevoit à tres grand contentement & honneur, mais que pour ſa Religion, la tenant avec ſa vie de la feu Reyne Jeanne de Navarre ſa mere, elle ne s'en pouvoit départir legerement, & ſans inſtructions ſuffiſantes : neantmoins qu'elle promettoit au Roy & à Monſieur le Duc de Bar ſon futur mary, de rechercher & ſe porter à ladite iuſtruction autant qu'il luy ſeroit poſſible, les ſuppliaut tous deux treshumblement de ne la vouloir cependant contraindre davantage. Sur cela le Roy luy dit qu'elle en devoit demeu-

rer assurée, & qu'il luy en parloit pour son devoir fraternel, & à la descharge de sa conscience, laissant au soin dudit sieur de Bar son Beau-frere le surplus de sa conversion, auquel il donna particulierement l'expedient, & le moyen qu'il jugeoit plus doux & plus propre pour y paruenir, qui estoit de luy oster tout doucement certaines femmes, & autres personnes opiniastres à sa Religion qu'elle avoit aupres d'elle, quelle croyoit & aymoit trop, comme ayant tousjours esté aupres d'elle dés son enfance.

Monsieur le Duc de Bar voyant cela, Monsieur le Duc de Lorraine, & luy infiniment desireux de voir madite Dame conuertie à la Religion Catholique pour l'espouser, s'aydans en si juste cause de l'authorité & du nom du Roy, firent faire une Conference de quelques bous Docteurs, avec les Ministres de madite Dame, pour en sa presence les conuaincre par la verité, & luy faisant reconnoistre leur meschanceté & tromperie, la retirer de sa fausse opinion : mais il ne sortit de cette Conference que des eschappatoires, calomnies & autres confusions ordinaires qu'y apporterent lesdits Ministres ; ce qu'estant rapporté au Roy, sa Majesté craignant que cette instruction, ainsi animeusement

ment conteſtée, apportaſt plus de mal que de bien, commanda que l'on la ceſſaſt, pour la remettre a quelqu'autre temps plus commode & mieux choiſi, ſans pour cela laiſſer de paſſer audit mariage, & ce fut lors que leſdits Miniſtres vſerent de toutes leurs puiſſances & artifices vers madite Dame, pour luy perſuader qu'elle ne deuoit eſtre mariée que par leurs Miniſtres, & que ledit Duc de Bar la devoit rechercher & prendre dans ſon Egliſe, n'eſtant conuenable, attendu ſa qualité plus eminente, qu'elle allaſt prendre & recevoir ledit Duc de Bar, ſon futur mary en l'Egliſe Catholique ; qui d'autre coſté perſiſtant opiniaſtrement en ſa reſolution toute contraire, declara & proteſta de n'eſtre jamais marié que de la main d'un Preſtre. Sur ces grandes altercations chacun diſcourant & propoſant ſelon ſa Religion & ſon affection, ce qu'il eſtimoit en devoir eſtre fait ; le Roy comme Maiſtre abſolu, & plus reſolu que tout ſon Conſeil, voulant mettre une fin & concluſion audit mariage, il trouva de ſon coſté l'expedient qui enſuit, qui fut executé par ſon exprés commandement.

Un Dimanche matin, penultiéme jour de Janvier de l'année 1599. le Roy ayant

ayant dés le soir precedent adverty & fait consentir madite Dame sa sœur à sa volonté, comme aussy ledit Sieur de Bar, sa Majesté alla elle-mesme cedit matin querir madite Dame sa sœur qui estoit dans sa chambre au Louvre, encore peu ou point habillée, & l'emmena en son cabinet, où desja il avoit mandé & fait trouver ledit Sieur Duc de Bar, avec Monsieur le Duc de Lorraine son Pere, & principaux de leur suitte, y ayant aussy fait venir quelqu'un des principaux Princes, & autres plus particuliers de sa Cour, & à où il avoit aussy mandé Monsieur l'Archevesque de Roüen, qui estoit son frere naturel, & despendant entierement de sa volonté; il luy dit tout haut en presence de tous : Mon frere, je desire que vous fassiez tout presentement ledit mariage de ma sœur, & de Monsieur de Bar par paroles de present. A quoy ledit Sieur Archevesque fit du commencement quelque difficulté; disant qu'il y falloit garder les formes & solemnitez accoustumées; à quoy le Roy repliqua que sa presence estoit plus que toutes les solemnitez ordinaires, & que son Cabinet remply de tant de personnes de qualité, estoit un lieu sacré, & lieu assez public pour cela; & partant qu'il le prioit & commandoit ab-

absolument de passer outre, & faire ledit mariage, nonobstant toutes les difficultez qu'il y pourroit apporter, desquelles, & de l'evenement d'icelles, il demeureroit chargé & garand. A quoy ledit Archevesque ne pouvant plus contester davantage, & aymant mieux luy obeïr & complaire, se resolut à faire cedit mariage ; & en mesme temps s'estant revestu de ses ornemens Pontificaux, que l'on avoit fait aporter & tenir tous prests, proceda à ladite benediction nuptiale de madite Dame & dudit Sieur Duc de Bar, & y apporta toutes les mesmes formes & ceremonies qu'il eust peu faire en une Eglise, excepté qu'il ne celebra point la Messe ; ce qu'estant fait & parachevé, chacun se retira & alla faire ses devotions, chacun selon sa religion ; ledit Sieur Duc d'un costé, & madite Dame de l'autre, qui retournée en sa chambre se para magnifiquement comme mariée, & ledit Sieur Duc aussi, & le Roy & toute la Cour, & chacun remit de se trouver au grand festin Royal qui se fit le mesme jour, dans la grande salle du Louvre, où tous les Officiers servirent avec les pompes & magnificences accoustumées en tels festins ; puis le grand Bal se fit, & le soir le Roy reconduisit madite Dame en sa cham-

chambre, luy laiſſant toutes les Princeſſes pour la coucher, & là ſe conſomma ledit mariage, qui fut ſuivy de toutes les bonnes cheres & honneurs que ſa Majeſté puſt rendre à ſon nouveau Beau-frere, & de pluſieurs Balets & autres rejoüiſſances & gentilleſſes de la Cour, en telle ſaiſons, juſques à la fin du mois de Fevrier 1599. que madite Dame prit congé du Roy ſon bon frere, & de toute la Cour, non ſans une extreſme peine & douleur des uns & des autres, & s'en alla avec mondit Sieur le Duc de Bar ſon mary en Lorraine, où mondit Sieur de Lorraine la receut avec tous ceux de ſon pays, avec tous les grands honneurs & bons accueils qu'il luy fut poſſible, l'aymant & cheriſſant beaucoup plus que ſi c'euſt eſté ſa propre fille, encore qu'il reſtaſt tousjours en ſon cœur & celuy de ſon fils, & de tous ſes principaux ſerviteurs & Officiers, un tres-grand deſplaiſir de voir madite Dame tousjours ſe tenir & ſe porter à ſa pretenduë & fauſſe Religion : pour le ſujet de laquelle quelque temps apres ledit Duc de Bar fut conſeillé d'aller luy-meſme en perſonne à Rome pour obtenir du Pape l'abſolution neceſſaire ; laquelle luy avoit eſté longuement refuſée, & enfin il l'emporta avec de tres-rudes conditi-

ons

ons & penitences, apres avoir demeuré à Rome plus de six mois pour la poursuivre, n'y pouvant quasi estre veu ny entendu par sa Saincteté, pour l'extreme colere où elle estoit, qu'un Prince de la maison de Lorraine, que l'on tenoit tres-zelée à la Religion Catholique, eust fait un mariage de cette façon : neantmoins estant chose faite il n'y avoit plus moyen d'y remedier.

Pour retourner aux affaires du Royaume, je diray qu'en suitte de l'Edict que le Roy avoit accordé à Nantes en Bretagne au mois d'Avril 1598. à ceux de la Religion pretenduë, pour l'execution de plusieurs autres, auparavant faits & reconnus ; le tout tendant à la liberté de leurs consciences & de leurs presches ; ainsy que je l'ay desja remarqué cy-devant. Ce dernier icy plus ample, que tous les autres, estant fait par un tres-puissant Roy, qui comme victorieux & conquerant avoit esté de cette mauvaise Religion, en faisoit apprehender l'estre & la consequence : tous les vrays Catholiques & plus prudents serviteurs de l'Estat, jugeans bien le mal qu'il apporteroit tost ou tard au Roy, ou à ses successeurs, par la connoissance & l'experience que chacun avoit des desseins, caballes & conduites, toutes con-

traires

traires à la Monarchie, qu'ont par tout ceux de cette Religion : cela fut cause que force personnes de grande qualité & consideration en donnerent de tres-bons & salutaires advis au Roy ; & puis dire avec verité que j'y apportay tout ce qui estoit de mon devoir, mais tout cela fut en vain : Car sa Majesté estoit obligée de trop longue-main, & avoit tousjours trop prés de luy des personnes de cette Religion, qui par leurs artifices empescherent qu'il n'escoutast ses fidelles serviteurs, & avoient mesme gagné pour cela, Madame la Duchesse de Beau-fort sa Maistresse, qu'ils avoient prevenuë d'esperances de grands services, quand elle ou les siens en auroient besoin. Tellement que ledit Edict avec force Articles, sur ce tres-importans, leur estans accordez, Messieurs du Clergé de France furent contraints de s'en plaindre & remuer, & s'estant pour lors assemblez leurs agents generaux, desquels estoit le Sieur B...... homme courageux & ferme, il y eut au nom de tout le Clergé, de tres-grandes clameurs & plaintes, tant au Conseil qu'au Roy mesme, & s'y opposa avec des remonstrances si raisonnables, que les plus opiniastres poursuivans cét Edict, furent contraints de peur de pis, de se relascher

de

le quelque chose, & de consentir qu'il
'ust aucunement raccommodé ; & non
usques au poinct qu'il eust esté necessai-
'e pour le bien, repos & conservation
le ce Royaume ; & ainsy apres les dif-
icultez plus apparentes de cét Edit rac-
:ommodées, il fut arresté & envoyé aux
'arlements de ce Royaume, lesquels
)euvent & doivent plus ouvertement
qu'autres y ouvrir les yeux, & y ap-
)orter les considerations requises ; mais
ıucuns desdits Parlements se contente-
rent d'ordonner des remonstrances, sur
le fait de l'establissement d'une Cham-
bre en chacun d'iceux Parlements, ap-
pellée la Chambre de l'Edict ; parce
que cela tournoit aucunement à leur in-
terest, & pour le reste ils ne s'en tour-
menterent gueres ; & celuy de Paris
passa à la verificationem dudit Edict le
25. Fevrier 1599. en suitte dequoy l'on
commença à l'execution par tout, bien
qu'avec grande peine & peril pour les
Commissaires, & peu à peu l'authorité
du Roy l'a fait recevoir par tout, à la
honte & confusion de cét Estat ; &
tout ce qui en est provenu de bon fut,
que par mesme Edict, la liberté fut ren-
duë à une infinité de Catholiques qui
estoient opprimez par la yiolence de cet-
te Religion, aux lieux où ils estoient
de-

demeurez les Maiſtres, comme en Bearn, Guienne, Dauphiné, Languedoc, & autres lieux.

En meſme temps que le Roy penſoit mieux affermir la paix en ſon Royaume, en favoriſant ceux de la Religion pretenduë, l'Infante d'Eſpagne nouvellement arrivée, & reconnuë pour Archiducheſſe en Flandres avec l'Archiduc ſon mary, firent publier une Declaration contre les Hollandois & autres Huguenots du Pays-bas, leur reprochant leur rebellion trop injuſte, & leur meſcognoiſſance, perfidie & refuitte à leur devoir, à toute ſorte d'accommodation & tranquilité publique ; & pour ce leur deffendant toute continuation de commerce avec ſes autres bons ſujets Flamands ; & d'autre coſté leſdits Hollandois pour ſe continuer en leurs entrepriſes ſouveraines, en firent peu à peu publier une toute contraire, ſous le nom & l'authorité des Provinces Unies deſdits Païs-bas, eludant toutes les raiſons de la premiere ; & voulant perſuader que les Eſpagnols ne ſe contentent de la domination qu'ils les ont ſur les corps & ſur les biens, mais qu'ils la veulent eſtendre ſur les ames ; tellement que cette grande diverſité & contrarieté deſdites Declarations, n'apporterent en Flan-
dres

dres qu'un renouvellement de plus grande guerre, entre ledit Archiduc & les Holandois.

Au mois d'Avril de ladite année 1599. Monsieurde Joyeuse Mareschal de France, qui du temps du feu Roy Henry III. estant Comte du Bouchage, frere de Monsieur, lors grandement favory, s'estoit fait Prestre & rendu Capucin ; & depuis ce temps là, à la sollicitation & faveur de la Ligue, avoit esté dispensé par le Pape, de se retirer des Capucins, & commandé de prendre la charge & gouvernement de la ville de Thoulouse en Languedoc, apres un sien autre frere mort, servant à ladite Ligue, & ayant accepté volontiers ce changement, & demeuré longuement Gouverneur, plus Soldat qu'Ecclesiastique ; apres en fin s'estre reduit comme les autres à la deroute de la Ligue, en l'obeïssance du Roy ; & pour ce fit sa composition tres-advantageuse selon le monde, & entr'autres choses voulut estre fait Mareschal de France, comme l'avoit esté sondit frere ; & durant ladite Ligue, & depuis la paix vivant trop licentieusement pour un homme de sa condition, Dieu voulut enfin luy départir sa grace, le touchant de son S. Esprit, l'ayant fait

admonester par plusieurs bons Peres Capucins, qui souffroient la honte de sa desolation, & qui luy firent reconnoistre que le sujet & le temps de sadite dispense estoit cassé. Ledit sieur de Joyeuse, ou trop lassé du monde pour la seconde fois, ou justement navré du remords de sa conscience, se resolut à rentrer dans son devoir; & prenant congé de ses plus particuliers amis, & méme de quelque Dame de qualité qu'il frequentoit ordinairement; comme voulant faire quelque grand voyage, une nuict il laissa sur la table de son Cabinet une forme de Testament portant les justes causes de sa resolution, & l'ordre qu'il laissoit en sa maison & à ses affaires, qu'il remettoit entierement au soin & à la disposition de Monsieur le Cardinal de Joyeuse son frere, & principalement pour sa fille qu'il aimoit grandement: (car il avoit esté marié auparavant que d'estre Prestre & Capucin la premiere fois) & sans dire son dessein à ses domestiques, se déroba d'eux tous, & seul avec un sien valet de chambre, confident, s'en alla se ietter & remettre dans le Convent des Capucins de Paris, ou au méme temps il reprit l'habit, & s'y reduit comme les autres, recevant avec toute sorte d'humilité & de componc-

ponction, les remonstrances & penitences que les Superieurs audit Convent luy voulurent faire & ordonner, & le lendemain pendant que ses gens & amis le pensoient & cherchoient, plustost en lieu de débauche ou de querelle, que de devotion & de religion, un autre Capucin preschant en l'Eglise de S. Germain de Lauxerrois, annonça publiquement sa mort au monde, & son heureuse reversion à Dieu, priant instamment tous les Auditeurs de vouloir prier pour luy, ce qui fit croire d'abord quelque accident inopiné, estre provenu audit Sieur de Joyeuse : Mais quand il adjousta, que ledit Sieur recherchant par cette mort une plus heureuse vie, & qu'il s'estoit pour ce la nuict precedente remis dans le Convent des Capucins, & là avoit repris leur habit & leur vie, avec son premier nom de Pere Ange, pour finir ses jours à servir Dieu; chacun de l'assistance se trouva merveilleusement estonné de cette nouvelle reversion, chacun en jugeant selon son sens & sa fantaisie; la plusspart ne pouvant comprendre comment il avoit osé honnestement se départir de cette Religion, pour apres hors d'icelle vivre si scandaleusement qu'il avoit fait, & enfin avoir assez de force & de courage pour y retour-

ner ; mais quoy que s'en soit, Dieu ne le voulant perdre, le rappella ainsi ; & luy aussy-tost se remit à voir les bons livres, qu'il avoit si longuement negligez, & s'estant rafraischy la memoire de ses premieres estudes, se mit un mois apres à prescher : bien que ce ne fust avec grande science, ce fut avec tant tesmoignages de zele & devotion, que tout le monde se tuoit pour l'aller entendre, & fit enfin plus de fruict que l'on n'eust pû esperer ; à quoy il a continué & perseveré jusques à la mort, ayant tousjours depuis esté dignement & grandement employé aux charges plus importantes de l'Ordre desdits Capucins, & fait plusieurs voyages à Rome vers sa Sainctetė pour sondit Ordre, qui l'a bien-veu, honoré & estimé de cette sienne reversion & reduction heureuse à son devoir.

J'ay par rencontre & aux occasions, cy-dessus remarqué, que le Roy naturellement enclin aux passions de l'amour, s'y estant jetté plus avant depuis la paix, apres infinies autres femmes qu'il avoit aimées selon le lieu & le temps, s'estoit enfin tellement emporté à cette passion, pour Madame la Duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrée, niepce de Madame de Sourdis, qu'a-

qu'apres l'avoir long-temps aimée, & en avoir eu trois enfans, deux fils & une fille, & elle grosse ; & s'estre laissé persuader par son premier Medecin, le Sieur de la Riviere, qui vouloit servir ladite Dame, qu'à cause d'une carnosité qu'il avoit, & qui avoit failly de l'emporter à Monceaux, vers la fin de l'année precedente mille cinq cens quatre-vingt dix-huict, il pourroit par la suitte du temps devenir moins habile à avoir des enfans ; Sadite Majesté s'estoit resoluë de l'espouser, quant & quand legitimer sesdits enfans, les passans sous le poil nuptial, & avoit desja envoyé à cét effet pour Ambassadeur le Sieur de Sillery à Rome, pour pour-suivre la cassation de son premier mariage avec la Reyne Marguerite, & avoir par consequent la liberté d'espouser qui il luy plairoit, qui estoit à dire espouser ladite Duchesse ; laquelle dés le commencement de leurs Amours avoit esté mariée avec Monsieur de Liencourt de Picardie, & depuis démariée d'avec luy de son consentement, par Monsieur l'Evesque d'Amiens, ausquels ils jurerent & témoignerent que leur mariage n'avoit jamais esté fait par un consentement reciproque & volontaire, & qu'ils n'estoient rien l'un à l'autre ; & ainsi

le Roy eſtant lors plus amoureux de ladite Ducheſſe que le premier jour, & ſi fort porté & attaché de ce coſté-là, que chacun eſtimoit qu'il y euſt quelques charmes & choſes extraordinaires en cette affection : & neantmoins je ſçay qu'il ſe portoit à ce mariage autant pour ſa conſervation particuliere, que pour ſon plaiſir, m'ayant fait l'honneur de me dire particulierement pluſieurs fois, que puis que l'incommodité ſuſdite en ſa perſonne (dont graces à Dieu il a eſté du depuis guery par une operation admirable de Berault) pouvoit cauſer des ſujets qui abregeroient ſa vie, il vouloit par ce mariage ſe délivrer de la contrainte & preſecution que les Princes du Sang & autres avoient faites au feu Roy Henry III. ſon predeceſſeur, à cauſe qu'il n'avoit point d'enfans. Et de fait s'eſtant reſolu à eſpouſer ladite Ducheſſe ; pour commencer à l'authoriſer & ſeſdits enfans, ne faiſoit plus aucunes graces, & ne donnoit aucunes charges ou Gouvernemens d'importance, que ce ne fuſt à la priere de ladite Ducheſſe & en ſa faveur : il commandoit que l'on la remerciaſt, & que l'on luy euſt obligation, pour attacher un chacun davantage à ſon intereſt en cas qu'elle ou ſes enfans en euſſent beſoin ; ſi bien qu'en

peu

peu de temps on vit dans diverses Provinces, force personnes, mesme de grande qualité establies à ce dessein ; & son premier fils nommé Cesar Monsieur grandement estably, tant en Bretagne, dont il avoit le Gouvernement, qu'en Picardie, où il avoit la Fere, Laon & plusieurs autres bonnes places, & pour son autre fils Alexandre, & sa fille. .... il attendoit à les partager & advantager à proportion de la grande fortune qu'il leur preparoit à tous ensemble.

Mais comme de son costé le Roy projettoit ces desseins & en pensoit jetter les fondements les plus fermes, Dieu qui en un seul clin d'œil, remplit & dissippe tout ce qui ne luy plaist pas, fit paroistre en un instant sa volonté & son pouvoir, rendant tous ces grands projets inutiles, par la mort subite & inopinée de ladite Duchesse, qui arriva le Samedy de Pasques de l'an 1599. ainsy que veritablement il s'ensuit.

Le Roy, selon sa coustume plus ordinaire, estant allé passer la pluspart du Caresme de ladite année 1599. à Fontaine-bleau, comme la Feste de Pasques approcha, voulant demeurer plus seul, nous donna congé à tous nous autres de son Conseil, d'aller faire nos Pasques en nos maisons ; & desirant en

ce temps faire concevoir au peuple de Paris quelque meilleure opinion de ladite Dame Duchesse, qu'au passé, chacun l'ayant estimée, comme pour estre simple Maistresse du Roy, mais non d'estre Reyne de France ; estimant sa Majesté que les devotions publiques qu'elle y feroit la rendroient plus agreable à tout le monde, se resolut de l'envoyer faire ses Pasques audit Paris ; bien que ce luy fust une grande peine de se priver d'elle ; & pour ce la voulut mener & conduire jusques à Melun, estant luy à cheval & elle en littiere, à cause qu'elle estoit grosse & preste d'accoucher, & luy donna là Monsieur de Montbason pour la conduire, & accomplir son voyage, la mettant sur l'eau audit Melun, pour aller plus doucement jusques audit Paris ; & comme il fallut se separer, entrant au batteau, il sembla que ladite Duchesse se doutast de son prochain mal-heur ; car avec infinis pleurs & baisers, témoins publics de leur amour, elle recommanda au Roy le soin de ses enfans, avec tres-grande affection, n'ayant jamais accoustumé à leur separation qui estoit assez ordinaire, de luy en faire aucune peine ; & ainsi le Roy s'en retourna tout triste à Fontaine-bleau. Ladite Dame Duchesse arriva par eau

eau le mesme jour à Paris, qui estoit le Mardy de la semaine Sainte, & s'en alla descendre & loger chez le Sieur Zamet proche l'Arsenal, & le lendemain voulut aller entendre les Tenebres au petit S. Anthoine, où la pluspart du peuple de Paris se trouvoit, à cause de quelque bonne musique qui s'y faisoit: apres lesquelles Tenebres estant ladite Dame retournée chez ledit Sieur Zamet, & là se promenant dans le jardin, le commencement de sa maladie la surprit comme par une forme d'apoplexie, telle qu'elle pensa l'emporter du premier, coup; neantmoins estant promptement secouruë, elle passa la nuict plus doucement; & le matin du Jeudy elle voulut estre opiniastrement portée au logis da Madame de Sourdis, qui estoit prés de Sainct Germain de Lauxerois, tant pour se voir plus proche du Louvre, où elle vouloit se faire porter en l'absence du Roy, bien qu'elle y eust d'ordinaire le mesme appartement que les Reynes y occupoient: & voyant asseurement que le Roy viendroit aussy-tost, & l'y feroit aller, parce que c'estoit un logis où elle se retiroit plus volontiers, pour estre plus libre en ses affaires; & estant audit logis commanda aux siens d'envoyer querir madite Dame de Sourdis, en

laquelle comme estant sa proche parente & niepce, elle avoit une tres-grande confiance ; Aussi par la faveur de cette Duchesse les siens furent grandement avancez ; mesme son fils aisné qui fut à la nomination du Roy pourveu de beaux & riches benefices. LaditeDame de Sourdis pour lors estoit en sa maison d'Alluye, qu'elle accommodoit comme une nouvelle acquisition, m'ayant convié de l'y aller visiter, comme je fis deux ou trois jours auparavant, estant chez moy à Esclimont, où elle m'avoit aussi promis de venir avec moy pour passer les Festes : & au lieu de cela je fus grandement estonné, quand le Mercredy dés le grand matin ladite Dame de Sourdis arrivant audit Esclimont me resueilla, & me conta cette merveille estrange, & s'aydant d'un relais de mes chevaux de carosse, que je luy prestay, n'ayant demeuré qu'une demie-heure avec moy, se hasta tant qu'elle peut pour arriver à Paris ; ce qu'elle ne peut faire avant la mort de ladite Duchesse : laquelle cependant au lieu d'adoucir & soulager son mal en changeant de logis, se trouva plus pressée & attaquée de sa maladie, ses maux redoublans coup sur coup ; de telle sorte que les plus experts Medecins, mesme ceux du Roy, qu'il

y depeſcha en toute diligence, n'en peurent que juger, ne connoiſſans aſſez ſon mal, pour y oſer appliquer les remedes qu'ils y eſtimoient neceſſaires, eſtant proche de l'heure de ſon accouchement. Ainſi ledit jour de Jeudy paſſé, ſe portant un peu mieux ſur les ſept heures, elle eſcrivit au Roy pour la troiſieſme fois durant ſa maladie: & comme elle eſtoit ſur la fin de ſa lettre leſdits maux recommencerent de plus fort, & de là en avant qui eſtoit le Jeudy au ſoir, elle perdit tout jugement & connoiſſance; puis à quelques heures apres, la veuë, l'ouye, & les autres ſens, excepté de celuy du ſentiment; car on luy vid tout le reſte de la nuict dudit Jeudy au Vendredy, & tout le Vendredy, & l'autre nuict ſuivante, juſques au Samedy matin qu'elle mourut, reſſentir & ſouffrir de ſi cruelles & ſi exceſſives douleurs & tourmens, que tous ceux qui la voyoient ainſi patir ſans eſpoir d'aucun ſecours & remede, en receurent un extréme eſtonnement & deſplaiſir, voyant ſon viſage auparavant ſi beau, eſtre en un moment devenu tout hideux & effroyable, & l'eſtonnement de ce changement fut tel, que plus de vingt-mille perſonnes de toute qualité, de Paris, la voyans en ſi

piteux eſtat, & tous ſes domeſtiques en eſtans tellement eſperdus qu'ils ne ſçavoient ce qu'ils faiſoient, & n'empeſchans perſonne en cela de contenter leur deſir & leur curioſité, quelques-uns des plus adviſez des ſiens firent ce qu'ils peurent pour luy faire recevoir ſes derniers Sacremens, mais elle n'en eſtoit plus capable, & fallut ſe contenter de ce qu'elle avoit fait ſes Paſques quelque peu de temps auparavant ; tellement que force perſonnes devotes, eſmuës & touchées de cette mort ſi extraordinaire, contribuerent de leurs prieres à ce deffaut pour le ſalut de ſon ame, redoutant avec grande apparence de raiſon, que Dieu n'euſt en cela voulu faire paroiſtre les effets de ſa volonté, & de ſon juſte pouvoir contre cette femme, dont la naiſſance, la vie, & la mort ſont également deplorables, ſans ſon aſſiſtance & miſericorde divine ; car apres tant de miſeres & douleurs ſouffertes par elle, Dieu ayant diſpoſé de ſa vie ; ſon corps fut ouvert, & ſon enfant trouvé mort dés le premier jour de ſa maladie, de laquelle & de ſon mal-heureux ſuccez, le Roy ayant à toute heure eſté adverty, comme il eſtoit infiniment amoureux & paſſionné, il partit de Fontainebleau pour la venir voir, & vint en poſte juſ-

qu'à

qu'à Ville-neufve, à quatre lieuës de Paris, à ce dessein : mais comme plus approchant d'elle, il en recevoit tousjours de plus mauvaises nouvelles, les plus sages & advisez qui estoient lors aupres de luy, le détournerent & empeschereent d'aller plus avant, luy faisant reconnoistre & apprehender l'extréme desplaisir qu'il en recevroit, voyant en un si déplorable estat, & sans remede, une personne qu'il avoit tant aymée ; tellement que vaincu de leurs raisons & de la necessité, apres avoir trop fait paroistre la force de son amour envers elle, & de son cruel deplaisir, qu'en la perdant il perdoit tout ensemble les pretensions de ses desseins pour l'asseurance de son Estat, & de son contentement : De sorte qu'il fut reconduit à Fontainebleau, où aussy-tost il prit le dueil avec la couleur noire, contre la coustume de nos Roys, mesme pour leurs femmes espousées, reprenant quelques jours apres le violet, qu'il porta plus de trois mois entiers, ayant voulu que toute la Cour en portast aussi le deüil ; & mesme voulut que l'on fist un grand & solemnel service funebre à Paris dans ladite Eglise de Sainct Germain de Lauxerrois pour elle, où toute la Cour se trouva, & que de là le corps de la mere &

de

de l'enfant fussent portez & conduits honorablement en l'Abbaye de Maubuisson prés Pontoyse, de laquelle il avoit fait l'une de ses sœurs Abbesse ; ce qui fut fait, chacun ayant volontiers contribué au devoir & à la peine pour un si inopiné mal-heur tant pour la compassion que plusieurs en avoient, que pour complaire au Roy, du grand & extraordinaire desplaisir qu'il tesmoignoit en avoir.

Et pour revenir à moy qui estois lors, comme je l'ay desja dit cy-dessus, en ma maison d'Esclimont, apres plusieurs advis qui me furent apportez de cette maladie, je receus celles de la mort, que le Grand, l'un de mes Secretaires me manda le Samedy apres midy ; & jugeant dés-lors quel changement cette mort apporteroit à toutes les affaires du temps, je commençay à aucunement me plaindre à moy-mesme de mon malheur particulier, de m'estre si promptement & trop attaché à ses alliances, par la persuasion d'autruy : & neantmoins comme Dieu m'a tousjours fait cette grace de me faire recevoir de mesme sorte tout le bien & le mal qu'il luy a pleu m'envoyer, je me resolus, & me consolay aussi-tost en cette perte, sur la croyance que je pris que Dieu avoit vou-

voulu cela pour le plus grand bien du Roy & de cét Estat, qui entreroit en des perils & inconveniens extrémes pour ce mariage : & me ressouviens aussi, que ce malheur estoit arrivé comme en une bonne heure, pour Madame de Sourdis, laquelle par ses diligences & poursuittes, avoit tant fait, que son fils estoit Cardinal, & avoit environ dix ou douze jours auparavant receu nouvelles de Rome de sa promotion, dont il ne restoit plus qu'à recevoir le bonnet qui estoit par les chemins; & ainsy que c'estoit un grand honneur pour sa maison, & l'establissement asseuré de ce que nous avions arresté ensemble par nostre alliance, & de nos enfans; & apres avoir passé & repassé en mon esprit, tout ce que j'estimay pouvoir arriver en cét accident, je me resolus le lendemain, qui estoit le jour de Pasques, apres m'estre remis avec Dieu, ayant fait mes devotions audit Esclimont, d'envoyer comme je fis le mesme jour vers le Roy, pour luy tesmoigner l'extréme ressentiment que j'avois de sa perte & de son déplaisir, auquel je participois plus, ce me sembloit, qu'aucun de ses serviteurs; & sçavoir ce qui luy plairoit que je fisse, & si je l'irois trouver seul ou avec son

Con-

Conseil, & adressay ma depesche par un de mes Secretaires,au petit Lomenie Secretaire du Cabinet, qui me renvoya la responſe de ſa Majeſté, pleine certainement de grande affection, par laquelle elle me commanda de l'aller trouver seul, le pluſtoſt que je pourrois, pour luy ayder à ſe conſoler, & remettre ſon eſprit affligé, ainſy qu'il me fit l'honneur de me le mander : & tout en meſme temps & en meſme jour de Paſques, j'envoyay mon fils de Pont-Lenoy que j'avois lors avec moy, vers Madame de Sourdis à Paris, avec lettres & paroles de creance, tant pour me condouloir avec elle de noſtre perte, comme pour l'aſſeurer que cela ne me feroit en rien diminuer l'affection & amitié que je luy avois promiſe; & commanday à mondit fils de demeurer avec elle, juſqu'à ce que je luy mandaſſe autre choſe; & comme le Roy ſe contenta de mon devoir, ladite Dame ſe ſentit grandement obligée de cette viſite, & m'ayant remercié de ſa part à Fontainebleau, où j'allay auſſi-toſt, nous continuaſmes nos meſmes amitiez & intelligences. En cette ſorte mourut ladite Ducheſſe,avec deſplaiſir pour nous tous, qui pouvions participer au bon-heur de ſa fortune, & avec grand eſtonnement & bel exemple

ple à toutes autres femmes ses sembla-
bles.

Pendant que toute la Cour portoit le dueil, soit par affection veritable, ou par respect, à cause de la mort de la Duchesse de Beau-fort, & que le Roy n'ayant peu accomplir avec cela ses desseins, s'estudia à rendre riches & bien establir les enfans qu'il avoit eu d'elle; l'on apporta nouvelles à sa Majesté d'un celebre combat & duel fait en Dauphiné sur les frontieres de Savoye, entre le Sieur de Crequy, Gentil-homme d'une des anciennes maisons de Picardie, & Gendre de Monsieur Desdiguieres, Lieutenant General pour sa Majesté audit Dauphiné, & un nommé Dom Philippin Bastard de Savoye, estimé grandement pour sa valeur; lesquels, deux fois, plus par galanteries que par querelle qu'ils eussent, vindrent aux mains l'un contre l'autre, tousjours l'honneur des armes estant demeuré audit Sieur de Crequy, qui toutes les deux fois avoit eu tel advantage, qu'il donna la vie à son ennemy, mais l'ayant grandement blessé, cette grace luy fut inutile; car ledit Dom Philippin mourut incontinent apres, & ledit Sieur de Crequy ne fut pas seulement blessé, ce qui luy apporta beaucoup d'honneur,

d'estre

d'estre sorty ainsy heureusement desdits combats avec un si brave Cavalier, comme estoit estimé ledit Bastard.

Durant le mois de May & Juin, de ladite année 1599. le Roy proposa & moyenna une Conference & pour parler entre le Roy d'Espagne, la Reine d'Angleterre, & ceux des Estats du Pays-bas, & fit en sorte que les Deputez des uns & des autres se rendirent en mesme temps à Boulongne en Picardie, où le Roy envoya de sa part Monsieur le President Janin, & Monsieur de Caumartin pour Mediateurs & de tout ce qui se passeroit en ladite Conference; mais les difficultez se trouverent si grandes & opiniastres de tous costez, que le tout ne se reduit qu'en beaux discours & protestations, qui causerent aux uns & aux autres une plus grande animosité que devant, avec esperance de l'emporter par les armes, ausquelles ils recoururent plus fort que jamais; & cependant les uns & les autres s'avantageans & s'accommodans de quelques terres de l'Empire, les Princes Allemans s'en voulurent remuer pour y pourvoir, sans y faire plus grand fruict que celuy que leurs remonstrances y peurent apporter.

J'ay déja, ce me semble, plusieurs fois

fois aſſez remarqué, comme le Roy parmy les plaiſirs de la paix, voyant & entretenant ſous main tous ſes voiſins en broüillerie & guerre, & paſſant doucement ſon temps dans l'embelliſſement qu'il donnoit à ſes maiſons, par les baſtimens & jardins excellens qu'il y augmentoit tous les jours: Sa Majeſté s'occupoit ordinairement à la chaſſe & à l'amour; & comme elle eſtoit grandement encline de tout temps à cette paſſion amoureuſe, ſe voyant privée de ſa Maiſtreſſe la Ducheſſe de Beaufort, que la mort luy avoit ravie, aprés avoir témoigné tous les deſplaiſirs qui ſe peuvent imaginer de ſa perte, ceux qui avoient l'honneur de l'approcher & mieux reconnoiſtre, apprehendans avec raiſon que cette trop longue affection peuſt enfin nuire à ſa ſanté, peu à peu luy perſuaderent qu'il n'y avoit point de plus court & aiſé remede à ſon deſplaiſir, que de refaire quelque nouvelle affection ailleurs. A quoy il ſe porta aſſez facilement ſelon ſon inclination naturelle, & pour ce, pendant que les plus grands & plus ſages de ſon Royaume & de ſon Conſeil luy propoſoient de ſe marier pour ſon repos, celuy de cét Eſtat, & pour ſon contentement particulier, en luy faiſant ſçavoir &

con-

connoiſtre les plus grandes & belles Princeſſes qui fuſſent lors en la Chreſtienté ſortables à ſa grandeur ; d'autres perſonnes plus familieres de ſa Majeſté luy remirent en l'eſprit de refaire une autre Maiſtreſſe, qu'il choiſiroit à ſon plaiſir, parmy les plus belles Dames de ſon Royaume, pour en avoir plus promptement des enfans, car ils ſçavoient bien que c'eſtoit ſon principal deſir & deſſein ; Et ainſi ce Prince agité de deux coſtez, & toûjours en meſme paſſion, pour ſe complaire à luy-meſme, & complaire auſſi aux uns & aux autres, ſe ſervit des deux conſeils ſuſdits, & pour contenter les plus ſages teſmoins, qu'entre toutes les Princeſſes qui luy eſtoient propoſées, ſon inclination le portoit vers la Princeſſe de Florence, Marie de Medicis, comme doüée de toutes les beautez, merites & qualitez convenables à une grande Reyne, & trouva bon que l'on commençaſt à parler & conduire cette affaire à ſa perfection ; & d'autre coſté pour continuer ſes plaiſirs amoureux, commença à affectionner Mademoiſelle d'Antragues, Henriette de Balſac, fille du Sieur d'Antragues, Chevalier de l'Ordre, & de Marie . . . . ſa femme, de bon lieu, de la ville d'Orleans, qui avoit autrefois

fois esté Maistresse du Roy Charles IX. & mere du Sieur Comte d'Auvergne, Bastard dudit Roy : lequel apres l'avoir assez longuement aimée, la fit espouser audit Sieur d'Antragues, qu'il advança depuis en cette consideration ; laquelle Damoiselle estoit tenuë pour une des belles filles qui fust lors, & vray-semblablement plus facile à voir & engager cette amour du Roy, en imitant sa mere ; outre que les grandes faveurs & advantages que sa Majesté avoit faites, & voulut faire pour la feu Duchesse, attiroient à mesmes esperances toutes sortes de beautez, & pouvoient aisément vaincre toute resolution contraire.

En mesme temps donc l'on voit les dispositions & preparatifs pour ledit mariage, & le Roy s'embarquer peu a peu & bien avant en cette nouvelle affection d'amour; car pendant que l'on fait une recharge prompte & expresse à Monsieur de Sillery qui estoit allé en Ambassade à Rome pour poursuivre & obtenir avec le consentement de la Reine Marguerite, la dissolution du mariage du Roy avec elle, comme ayant esté fait sans leur mutuel consentement, & sans dispense vallable de leur consanguinité, à laquelle cassation de mariage le Pape ap-

apportoit de grandes difficultez & longueurs, & n'y avoit jamais voulu condescendre, ny interposer son authorité, tant que la Duchesse avoit vécu, sçachant bien que le Roy la vouloit espouser, & que cela causeroit de grands maux & perils à cét Estat; dont le Pape qui estoit Clement VIII. comme tres-bon Pere, prenoit un soin particulier; tellement qu'il falloit que ledit Sieur de Sillery l'asseurast que l'intention du Roy estoit de demander & espouser la Princesse de Florence, afin d'avoir lignée legitime, pour le bien & repos de cét Estat. Sa Saincteté sçachant cela, se porta aussi tost à consentir à la dissolution du premier mariage, & y apporta son authorité, & celle de l'Eglise avec les formes necessaires, & ainsi peu de temps apres ledit Sieur de Sillery donna asseurance de la dissolution dudit mariage, avec liberté au Roy de se remarier; ledit Sieur de Sillery fut chargé de le faire quant & quand, avec le bon advis de sa Saincteté, de faire du costé de Florence tout ce qui seroit necessaire, pour pourvoir audit mariage, à l'advancement duquel chacun s'affectionnoit d'autant plus, que nous voyons le Roy ne s'y porter que tres-froidement, & se laisser insensiblement emporter à cette

cette nouvelle amour. Car ce n'estoient plus que courses & voyages, tant de sa Majesté que de ceux qu'il employoit à ses plaisirs, vers cette nouvelle Maistresse, tantost à Paris, de Fontainebleau où nous estions, tantost de Marcoussis, tantost à Males-herbes; & pendant qu'il joüissoit desdites nouvelles amours, il me commanda de l'aller attendre avec son Conseil à Orleans, faisant dessein de passer le reste de l'Esté à Blois, à cause qu'il avoit acheté & donné à ladite Damoiselle d'Antragues la terre de Bois-Jancy, où il la faisoit venir pour la retirer des mains de sesdits pere & mere, & la posseder, ce luy sembloit, plus à son aise; & elle prenant advantage de l'affection extréme que luy portoit le Roy, ne manqua pas d'artifice & d'industrie pour s'en prevaloir.

Pendent donc que le Roy passoit son temps à Males-herbes, je m'en allay avec tout le Conseil & la Chancellerie, droit à Orleans, vers le commencement du mois de Juillet, & y demeuray avec peu de ceux dudit Conseil, chacun ayant esté bien aise d'aller pour quelque temps se pourmener chez soy; & estant là, me voyant assez de repos & de loisir, considerant à par-moy main-

maintefois l'eſtat des choſes du monde, & apres de ma maiſon particuliere, je me reſolus de me dépoüiller, & de me départir de tout ce qui pouvoit troubler mon repos & mon humeur pour le reſte de ma vie; & parce que je jugeay bien qu'il n'y avoit plus rien qui m'y peuſt faire de tort, que la trop grande frequentation & liberté, que je permettois à quelques-uns qui en abuſoient, j'arreſtay en moy-méme de me ſeparer tout doucement, & ſans éclat d'avec eux, en leur conſervant mon amitié, & la bonne foy en tout: & me voyant vieil, & craignant quelque revers de la fortune, je pris reſolution de me deffaire des Sceaux, entre les mains de Monſieur de Maiſſe, que j'en reconnoiſſois tres-digne & capable, & lequel eſtant mon parent & de méme nom, ſeroit plus obligé que tout autre, de me deferer en tout, pendant ma vie; & avoir ſoin de mes enfans & de ma maiſon apres ma mort, advoüant que je commençay à me laſſer du travail du monde & de la Cour, & que je ſeray bien aiſe doreſnavant d'y pouvoir revenir avec honneur & dignité de ma charge de Chancelier quand je le voudray, ou que les occaſions du ſervice du Roy m'y appelleront: mais d'y eſtre per-

perpetuellement attaché comme j'ay tousjours esté depuis quarante ans, c'est chose que je ne puis plus faire : En suitte de cette resolution, m'estant ouvert de mon dessein audit Sieur de Maisse, & luy ayant receu & embrassé avec toute sorte de tesmoignage de ressentimenr & d'obligation envers moy & les miens, il s'accommoda à tout ce que je peus desirer de luy.

Sur la fin dudit mois de Juillet, le Roy me manda que je m'advançasse à Blois, & qu'il alloit pour quelques jours à Bois-Jancy. Surquoy je despeschay, pour le supplier de me permettre d'aller jusques à ma maison de Cheverny, où il y avoit fort long-temps que je n'avois esté, pour me rendre au mesme temps que sa Majesté audit Blois ; ce qu'elle trouva bon : tellement que mondit fils de Pont-Levoy, estant arrivé à Orleans prés de moy, & luy ayant declaré tout ce que j'estois resolu de faire, & ce que je voulois qu'il fist, je l'y trouvay tres-disposé.

Voila où finissent toutes les minuttes & memoires qui se sont trouvez parmy les meilleurs papiers de mondit Sieur le Chancelier, estant croyable par

l'escriture plus recente de sa main, qu'il y avoit adjousté pendant son se jour à Orleans, tout ce qui est cy-dessus, depuis la mort de Madame la Duchesse de Beaufort, comme à toutes occasions qu'il avoit quelque loisir, il ne manquoit jamais à continüer & poursuivre lesdits memoires ; lesquels estant apres la mort dudit Chancelier, demeurez és mains dudit Sieur de Pont-Levoy, avec sa bibliotheque, & infinis autres excellents papiers, ledit Sieur de Pont-Levoy ne les voulant laisser imparfaits pour le peu qui reste, d'adjouster jusques à la mort dudit Sieur Chancelier à poursuivre le discours de sa vie & de sadite mort inopinée & regretable, ainsi qu'il s'ensuit.

SUITTE.

Et fin de la vie de mondit Sieur le Chancelier de Cheverny, fidellement adjouſtée icy au bout de ſes Memoires par Monſieur l'Abbé de Pont-Levoy ſon ſecond fils.

Apres que Dieu m'eut tant fortuné, que de prendre & appeller à ſoy Monſieur le Chancelier mon pere, l'impitoyable mort qui ne pardonne à perſonne, nous l'ayant inopinement ravy, & que je me vis privé pour jamais de l'honneur & du contentement de ſa preſence, & du profit que je commençois à y recevoir, de ſa bonne, juſte & prudente inſtruction, apres auoir donné aux ſanglots & aux larmes le temps deu & neceſſaire à une ſi extréme douleur, de laquelle j'avois reſſenty les effects plus vivement qu'aucun autre, tant pour ce qu'il expira entre mes bras, que par ce qu'il commençoit alors à me reconnoiſtre & m'aimer, & à m'employer prez de luy, plus qu'il n'avoit jamais fait aucun autre de ſes enfans; pendant que nous donnions ordre, mon

 frere

Universitas BIBLIOTHECA

frere aisné & moy, avec les principaux serviteurs de nostre maison, aux affaires plus pressées d'icelle, comme il n'y en a tousjours que trop en si mal-heureux & funeste accident, nous trouvasmes parmy les principaux papiers dudit Sieur le Chancelier, une partie des derniers Memoires de sa vie, tous escrits de sa main; lesquels je serray pour les reprendre & remettre avec les autres, qui se trouverent à mesme sujet dans sa Bibliotheque à Eschmont, laquelle par sa volonté me devoit demeurer; ce qu'estant depuis fait, & tous rassemblez, & fidellement transcrits comme dessus, pour ne laisser imparfait le recit entier de sa vie, & satisfaire aux commandemens exprés qu'il m'en fit, je fus contraint & obligé d'adjouster icy ce discours deplorable de sa mort, dont le souvenir douloureux, me fait & me fera incessamment fondre en larmes, pour avoir perdu avec luy tout l'honneur & bon-heur de nostre maison, & pour mon particulier tout ce que je me pouvois promettre de grandeur & de fortune au monde.

Or neantmoins pour satisfaire à son intention, & à mon devoir, j'asseureray premierement que tout ce qui est escrit cy dessus, a esté veritablement pris

pris & tranſcrit ſur infinis broüillons & memoires que j'ay trouvez & ramaſſez, eſcrits de la main dudit Sieur Chancelier, n'y ayant rien de changé ny adjouſté, que quelques mots pour la liaiſon du diſcours, & pour plus claire explication d'iceluy, en d'autres endroits qu'il n'avoit eu le loiſir de redire & expliquer ſelon ſon intention; parce que pour dreſſer leſdits memoires il n'avoit aucun temps que celuy qu'il deſroboit à ſon repos de la nuict, eſtant inceſſamment, comme il eſtoit, occupé en ſa charge, pour les affaires du Roy & de l'Eſtat; & ainſi j'ay trouvé grand nombre d'articles auſdits memoires faits à pluſieurs fois, ſelon le loiſir & commodité qu'il en pouvoit avoir, & apres cela pour parachever le diſcours de ſa Vie, je diray, que comme ledit Sieur Chancelier eut obtenu ſon congé du Roy, d'aller juſques à Cheverny, il partit d'Orleans le vingt-cinqiéme de Juillet, & alla coucher à Bois-Jancy, & le lendemain ſe mit par eau avec quelque muſique, & ſe fit deſcendre avec grand plaiſir juſques à ſa maiſon de Cour ſur Loire, ſur les bords de la riviere, où il diſna, & paſſa la chaleur du jour juſques ſur le ſoir qu'il s'en alla coucher à Cheverny, & arrivant audit

Cheverny, & trouvant que l'on luy avoit fait changer un vieil lit pour en remettre un plus beau en sa place, il se fascha contre ma belle-sœur, la Comtesse de Cheverny, qui avoit pensé bien faire, & voulut que l'on remist son vieil lit, avec la vieille tapisserie en ladite chambre, qui est belle, proche la petite salle du costé du parterre vers l'Eglise, qu'il n'a jamais voulu changer ny se servir d'autre lit & meubles que ceux-là; disant qu'il les aimoit plus que tous les plus beaux qui estoient en sa maison, comme luy ayans servy à sa naissance & durant toute sa vie.

Tout le lendemain ledit Sieur Chancelier le passa à voir & prendre son plaisir de sa maison par le dedans, où il resolut quelques accommodemens nouveaux; & force allées dedans son parc; & sur le soir, allant jusques à Lavault, resolut & marchanda de la faire abbatre; disant que ç'avoit tousjours esté son dessein dès qu'il l'acheta, & qu'il ne vouloit laisser cette maison forte, bien que petite & proche de celle de Cheverny, afin qu'elle ne servist un jour de retraite & sujet de folies & divisions entre ceux de sa maison. Estant retourné le soir audit Cheverny, il y trouva force Noblesse du pays, qui l'estoient venu visiter,

com-

comme ce ne fut autre chose toute la journée du jour suivant, & jamais ne l'avoit-on vû plus gay, & en apparence plus content, recevant plus courtoisement & obligeant plus que jamais un chacun, & traittant avec nous tous de sa maison, avec plus de privauté, & plus de douceur qu'il n'avoit jamais fait.

Apres ces jours ainsi heureusement passez, celuy du commencement de nostre mal-heur arriva, qui fut un Mardy 17. Juillet 1599. auquel ledit Sieur Chancelier voulut sur le soir apres la chaleur passée, s'aller pour mener en plusieurs jolies maisons dependantes dudit Cheverny, à deux lieuës ou environ d'iceluy, pour voir l'estat d'icelles, & ordonner à la raparation des unes, & demolition des autres, ainsi qu'il avoit de long temps proposé ; & pource s'estant dérobé de tout le monde, commanda qu'on luy amenast son carosse, où il monta luy cinquiéme, & ne voulut estre suivy que de ses Laquais & de quelques Officiers & Receveurs desdites maisons qui estoient à cheval, ayant laissé mon frere de Cheverny & sa femme, pour entretenir ceux qui l'estoient venu voir, voulant en bon pere de famille ménager le peu de temps & de li-

berté qu'il avoit, & apporter par sa presence quelque accommodation à sa maison, comme peuvent faire les personnes de cette qualité, tousjours sujets & attachez aux affaires publiques, quand ils ont le moyen de se voir chez eux.

Or je ne puis oublier, qu'ayant ledit Sieur Chancellier esté toute sa vie infiniment bien composé en toutes les parties de son corps, soit interieures, soit exterieures, il n'y avoit rien qui ne peust faire esperer en luy une parfaite santé & longue vie, s'il n'eust esté affligé d'une mal-heureuse hargne & décente de boyau dans les bourses, dont il avoit esté incommodé dés sa jeunesse; & neantmoins de telle sorte qu'elle ne l'avoit jamais empesché d'aucune de ses fonctions naturelles, ny destourner de ses exercices ordinaires, mesme de courir la poste, & faire autres choses violentes quand il en avoit esté besoin. Mais comme l'âge & la continuë emportent tout, au lieu de soulager sa vieillesse par une bonne littiere selon sa qualité, ainsi que chacun luy avoit conseillé, ou bien continuer à aller par la campagne dans de bons coches qui alloient fort doucement, comme il s'en estoit tousjours servy durant sa vie ; il avoit quelque peu auparavant fait faire
un

un beau & grand caroſſe à la mode du temps, doublé de velours cramoiſi, magnifiquement doré ; bien qu'il ne s'en puſt ſervir que par les champs, parce qu'à Paris il alloit tousjours à pied au Louvre par le Cloiſtre de S. Germain, ſon logis en eſtant proche ; & en toutes les maiſons du Roy il eſtoit logé dedans, & fut ce maudit caroſſe cauſe de noſtre mal-heur, comme s'enſuit: s'eſtant donc ledit Sieur Chancelier mis dans ledit caroſſe, ledit jour de Mardy ſur les quatre à cinq heures du ſoir, il me commanda d'y entrer avec luy à la portiere à main droitte, & aupres de moy le Sieur de la Guitiniere ſon Maiſtre d'Hoſtel ; & fit mettre à l'autre portiere le Sieur Charon, qui manioit ſes principales affaires, & le jeune Bagneaux, l'un de ſes Secretaires, luy ayant pris ſa place ſeul au fond dudit caroſſe ; & ainſi alla de Cheverny à une aſſez jolie maiſon, nommée Laulnay, qui eſt à une lieuë, & en laquelle il y a une tres-belle fontaine, de l'eau de laquelle nous nous miſmes tous à boire à plaiſir ſelon la ſaiſon ; pendant que ledit Sieur Chancelier voyoit & ordonnoit, ce qui luy plaiſoit en ladite maiſon, & revenant à nous, voulut auſſi boire de cette belle eau, avec plus de gayeté &

témoignage de santé, qu'il n'en avoit fait paroistre de dix ans ; puis estans remontez en carosse, il commanda que l'on nous menast à une autre maison, distante de là environ d'un quart de lieuë : & comme tous les Laquais suivans, & valets indiscrets, cherchent tousjours le plus court, sans adviser le plus seur & meilleut, l'on conduit le carosse en biaisant au travers d'une petite campagne labourée ; & comme c'est l'ordinaire du païs de tenir les sillons des terres labourées fort creux, & quasi comme de petites fosses, ledit carosse tiré brusquement par quatre chevaux au travers desdits sillons, & encore en biais sur iceux, tout en desordre, cette sorte de violente agitation inopinée causa par extréme mal-heur la rupture d'une veine, dans le corps dudit Sieur Chancelier, dont le sang commença au mesme temps à couler & tomber avec les boyaux, dans la partie & bourse offensée ; nonobstant le brayer & bandage ordinaire qu'il portoit ; tellement que sentant cette douleur tout d'un coup, il s'appuya des deux mains sur nos épaules, dudit Sieur Charon & moy, comme estans les plus proches de luy, & en mesme temps se laissa couler & tomber sur ses genoux, entre

nous

nous deux, dans le milieu du caroſſe; criant deux ou trois fois que l'on fiſt promptement arreſter, ce qui fut fait auſſi-toſt; mais tousjours trop tard, puiſque l'inconvenient en eſtoit des-ja arrivé; apres ledit Sieur diſſimulant le mal qu'il reſſentoit, & diſant que ce n'eſtoit rien, ne voulut laiſſer de pourſuivre ſon chemin, ſeulement commanda que le cocher allaſt plus doucement, & priſt le long des ſillons; & ainſi acheva d'aller à deux ou trois autres maiſons, qu'il avoit fait deſſein de voir, ſans faire aucune demonſtration qu'il ſe trouvaſt mal, & revint à la nuict ſoupper & coucher à Cheverny, comme ſi cela n'euſt point eſté; ains au contraire le ſoir en ſe retirant, commanda audit Sieur de la Guitiniere d'envoyer le lendemain les Officiers porter ſon diſner à une terre qu'il avoit, & qu'il vouloit auſſi voir à quatre lieuës de Cheverny, & à nous quatre de nous tenir preſts à cinq heures du matin pour le ſuivre & accompagner; tellement que nous eſtimions tous qu'il ſe portaſt le mieux du monde.

Ledit lendemain Mercredy matin 18. Juillet 1599. chacun de nous s'eſtant levé de bon matin, je me rendis à la chambre dudit Sieur Chancelier,

l'un des premiers, & le trouvant encore dans le lict, il me dit qu'il n'avoit pas bien reposé la nuict, à cause d'un meschant chien, qui s'estoit coulé le soir precedent sous son lict, & avoit hurlé plusieurs fois la nuict, & l'avoit reueillé, ayant mieux aymé que son valet de Chambre l'y eust laissé, que de faire un plus grand bruit, comme ils avoient fait pour l'en faire sortir; apres il me commanda d'aller déjeuner avec les autres qui devoient venir avec luy, pendant qu'il se leueroit & habilleroit, ce que nous allasmes faire, & estans retournez à sa chambre nous le trouvasmes qu'il lavoit ses mains assis dans sa chaire, contre sa coustume, & ce fut lors que Robert Lucas son Apothicaire & valet de chambre, commença à iuger qu'il estoit saisi de quelque extra-ordinaire indisposition ; neantmoins parlant à nous comme il faisoit d'ordinaire, & s'estant achevé d'habiller, comme l'on luy mettoit son cordon bleu du Sainct Esprit, il s'estendit de luy mesme le ventre, & passant sa main pardessus, avec quelque changement de son visage, il nous dit à tous : Attendez moy, je reviens, & entra dans sa garderobbe avec ledit Lucas son Apothicaire ; auquel mesme il, cachoit & dissimuloit son

mal,

mal, & la verité de la cause d'iceluy ; lors estant reuenu peu à peu dans sadite chambre, beaucoup plus pasle & changé que deuant, il nous dit ; Je me trouve mal & ressens de fortes tranchées dans le ventre, & n'ay quasi point dormy cette nuict ; & pour ce je m'en vay me remettre au lict, prendray un clystere, & apres tascheray de reposer ; tellement que nostre partie sera remise à un autre jour, allez vous-en vous, ou vous coucher, ou vous pourmener ; & vous la Guitiniere renvoyez moy querir mes Officiers.

Ledit Chanchelier, s'estant apres cela recouché & demeuré seul avec ses valets de chambre, commanda audit Lucas son Apothicaire, de luy preparer & depescher un clystere, pour le soulager desdites tranchées : & ledit Lucas se deffiant de ce que c'estoit, & qu'il avoit tousjours apprehendé, le supplia par plusieurs fois de luy declarer plus particulierement son mal, & mettre sa main dessus, pour en pouvoir mieux juger & y remedier ; ce que jamais ledit sieur ne voulut faire, & luy dit seulement qu'il ressentoit de grandes douleurs dans tout le ventre, & croyoit qu'un bon clystere y suffiroit ; car il estimoit que sans se communiquer à per-

personne, eſtant ſeulement couché, il pourroit luy ſeul aiſément remonter ce qu'il voyoit bien eſtre trop deualé dans ſes bourſes; eſtant en cela trop retenu & trop vergongneux en choſe ſi importante & ſalutaire, & cette diſcretion fut aſſeurement la cauſe de ſa mort; car s'il euſt voulu faire connoiſtre à ſon Apothicaire, qui luy eſtoit tres-fidele & affectionné, la verité de ſon mal, il eſtoit encore aiſé, comme l'ont depuis aſſeuré les Medecins, de faire mettre ſon corps en telle aſſiette, qu'avec des fomentations & vivres doux, l'on pouvoit peu à peu faire remonter dans le corps, ce qui en eſtoit ſorty, & commençoit desja à ſe corrompre dans ſeſdites bourſes: mais au lieu de ſe declarer, il voulut prendre ledit clyſtere qui eſtoit lors du tout contraire à ſa gueriſon, par-ce que l'ayant receu, la pluſpart d'iceluy ſe coula par les boyaux dans leſdites bourſes, & les renflant de beaucoup, y demeura avec le ſang, & autres pourritures qui s'y eſtoient ja formées; tellement que quand ledit Lucas vit qu'il tardoit plus que de couſtume à rendre ledit clyſtere, & qu'en fin il ne le rendoit entierement, ce fut lors que ſa premiere crainte & apprehenſion ſe commença à tourner en cre-

ance de quelque mal & accident, non commun, & pour-ce redoubla ses tres-humbles supplications à mondit Sieur le Chancelier, à ce qu'il luy pleust de ne se cacher de luy, & de luy dire franchement sa maladie, comme à son fidele serviteur, ce qu'il ne pût jamais obtenir.

La matinée dudit Mercredy estant passée de cette façon, sur les deux heures d'icelle, Monsieur de Rosny, qui a depuis esté Duc de Sully, & en grande authorité aux Finances & faveur prés du Roy, & lequel alors commençoit de servir ausdites Finances, s'estant quelques jours devant raccommodé avec ledit Sieur Chancelier d'une broüillerie assez aigre, qu'ils avoient euë au Conseil du Roy, où desja ledit Sieur de Rosny s'en vouloit trop faire accroire; & ne sçachant non plus que personne, rien de cette maladie dudit Sieur Chancelier, le vint voir & visiter en sa maison de Cheverny, par compliment, & l'ayant trouvé au lict, ledit Sieur l'asseurant que ce n'estoit rien, il ne laissa de l'entretenir à son chevet du lict prés de deux heures, de toutes les affaires du monde, ainsi qu'ils eussent peu faire en bonne santé; & n'eust esté qu'il ressentoit des-ja trop d'incommodité, il

estoit

estoit si courtois & officieux en tout, qu'il se vouloit lever pour aller disner à la salle avec ledit Sieur de Rosny; mais son Apothicaire l'en empescha, & ledit Sieur de Rosny aussy, tellement que mon frere de Cheverny & moy eusmes commandement de le mener disner, & faire l'honneur de la maison; ce que nous fismes le mieux que nous pûsmes, entretenans & promenans ledit Sieur de Rosny par tout, jusques sur les deux heures apres midy, qu'il retourna voir ledit Sieur Chancelier, causa encore longuement avec luy, & puis prit congé, & s'en retourna à Blois, où toute la Cour se rendoit, le Roy y devant arriver deux ou trois jours apres.

Aussi-tost que ledit Sieur de Rosny fut party, & comme nous le conduisions, ledit Sieur Chancelier me fit appeller, & apprehendant infiniment, comme il me le dit, que Madame de Sourdis, advertie de son mal, ne le vinst trouver & importuner, je puis dire le mot; car il me le repeta plusieurs fois, & me commanda d'escrire à ladite Dame, comme de moy, que ce n'estoit rien que l'indisposition & desvoyement ordinaire dudit Sieur, & qu'elle ne s'en mist point en peine, &

dicta

dicta luy-mesme la lettre, puis commanda de la luy envoyer par son Laquais, comme s'il n'en eust rien sceu.

Sur les cinq heures du soir dudit Mercredy, comme nous voyons mon frere & moy joüer á la paulme, quelqu'un de la maison, dans la basse-court dudit Cheverny, ledit Lucas Apothicaire y venant, & luy demandant ce que faisoit Monsieur, & comme il se portoit, il ne respondit rien, & me fit signe qu'il desiroit me dire quelque chose : pour à quoy satisfaire m'estant tiré â part, aussi-tost que j'entendis ses premieres paroles, j'appellay mondit frere ; afin qu'il nous dist à tous deux ensemble ce qu'il nous desiroit faire sçavoir, qui estoit qu'estant tres-affectionné serviteur ; & voyant à toute heure quelques changemens nouveaux, avec des vomissemens & autres fascheux accidents, non accoustumez audit Sieur Chancelier, il voyoit estre obligé, plustost que plus tard de nous en donner advis, pour n'estre accusé d'aucuns manquemens, presomptions, ou negligences en choses si importantes ; que l'estat de cette maladie estoit du tout extraordinaire & à luy inconnuë, bien qu'il eust fait tout son possible pour en sçavoir davantage, & en tirer la verité du-

dit

dit Sieur Chancelier ; que pour sa deschage, il nous supplioit de commander & d'envoyer en toute diligence querir quelques Medecins , afin d'y apporter les remedes possibles, jugeant pour luy plus de mal que de bien de cette maladie, pour les fascheux signes & apparences qu'il voyoit en icelle. Chacun peut penser si cette triste & cruelle nouvelle nous apporta à mon frere & à moy beaucoup d'estonnement & de douleur ; & neantmoins prenans resolution de la necessité, nous resolusmes, sans faire paroistre nostre effroy à personne, ny mesme audit Sieur Chancelier, d'envoyer en toute diligence chercher les meilleurs & plus proches Medecins que l'on pourroit trouver ; & pour ce au mesme temps depeschasmes deux Courriers , l'un vers la Reine Loüise qui estoit lors à Chenonceau , pour la supplier tres-humblement de vouloir nous envoyer Monsieur de Lorme son Medecin , que nous sçavions que ledit Sieur Chancelier connoissoit de longue main, & estimoit beaucoup ; l'autre à Tours querir Monsieur Falaiseau , qui y demeuroit , & y estoit grandement estimé ; lesquels Medecins ne manquerent de partir aussi-tost qu'ils eurent receu nos lettres , chacun de leur costé ;
mais

mais quelque diligence qu'ils peussent faire, ils ne peurent arriver à Cheverny que le lendemain sur le soir, qui estoit le Jeudy 29. dudit mois de Juillet; tellement qu'ils arriverent inutilement & trop tard, comme je diray cy-apres.

Apres ces depesches faites, ledit Mercredy au soir nous advisasmes mon frere & moy, de nous tenir incessamment tous deux, ou pour le moins un, aupres dudit Sieur Chancelier nostre Pere, pour luy rendre & faire rendre tous les services, à quoy nostre devoir naturel & nostre juste ressentiment nous pouvoient obliger : mais mondit frere encore plus que moy, comme aisné, à rendre mille sortes de soins ailleurs, n'y pouvant satisfaire, je m'attachay à cette obligation, & devoir, & me rendis si sujet aupres de luy, que je ne voulois plus quasi sortir de sa chambre, pouvant asseurer avec toute verité, que je ressentis si vivement l'apprehension de son mal; & apprehendois tellemént le mauvais succez d'iceluy, que cent & cent fois priant Dieu de me le pardonner, je souhaittay de pouvoir mourir pour luy, afin que sa vie luy fust conservée, que je sçavois bien estre utile & necessaire, non seulement à nostre famille, mais au bien & repos de cét Estat.

Com-

Comme mon frere & moy fusmes retournez en la chambre dudit Chancelier, ledit Mercredy sur le soir, il se mit à parler avec nous de toutes choses indifferentes, comme s'il eust esté en pleine santé ; puis s'approchant l'heure du soupper, ne connoissant la grandeur de son mal, ou le dissimulant, il voulut se lever & souper a la table de sadite chambre, quelque chose contraire que luy peust dire son Apothicaire, & estant à moitié habillé avec une robbe de chambre, & son chappeau, se mit dans sa chaire & souppa à ladite table, & mangea assez bien, mon frere, sa femme & moy y estans, avec les principaux, & quasi tous ceux de sa maison; lesquels des-ja malgré nous avoient conceu la mesme peur dudit mal que nous avions. Pendant son soupper il commanda à la .... son Pourvoyeur, d'aller le lendemain prendre & faire son logis à Blois ; tant dans le Chasteau pour sa personne, que dans son logis de la basse-court où il vouloit séeller, que celuy d'embas pour sa suitte & ce qui estoit necessaire ; parlant de tout cela avec une façon & esprit esloigné du tout de la connoissance de son mal. Apres son soupper il causa assez longuement avec nous tous, puis pressé par

sondit

ſondit Apothicaire, ſe remit dans le lict, en nous commandant abſolument à tous que chacun ſe retiraſt, diſant pour nous y convier qu'il ſentoit qu'il alloit bien dormir; & par obeïſſance, & en cette bonne creance, mon frere & la pluſpart de ceux de la maiſon ſe retirerent; pour moy qui deſirois ne le point abandonner, je luy dis que je ne pouvois ſi toſt dormir, & que nous allions joüer a la prime Monſieur Charon, moy, & la Guitiniere, ce qu'il trouva bon, & ſous ce pretexte nous demeuraſmes en la petite ſalle, proche & devant ſa chambre la plus grande part de la nuict, avec les plus affectionnez ſerviteurs de la maiſon, pour eſtre preſts à ſervir, s'il en eſtoit beſoin. Ainſi ayant laiſſé ledit Sieur Chancelier ſeul avec ſon Apothicaire, & autres valets de chambre, il paſſa la nuict ſans quaſi ſe plaindre ſeulement, car il eſtoit infiniment retenu & patient, mais non ſans douleur, ayant advoüé le lendemain matin qu'il n'avoit aucunement repoſé, mais enduré infinis maux dans le petit ventre, avec tres-grandes & faſcheuſes inquietudes: & neantmoins il eſt certain que ſondit Apothicaire, qui eſtoit un gentil garçon & capable, nous aſſeura tousjours qu'il n'avoit que fort

peu

peu de fievre, qui eſt une choſe quaſi incroyable en tels maux, & en tel âge.

La journée du lendemain Jeudy 29. Juillet 1599. ſe paſſa quaſi tout ainſi que les precedentes, excepté que comme la pourriture & la gangrene s'augmenterent dans les parties offenſées, l'on voyoit auſſi peu à peu changer de viſage & diminuer les forces dudit Sieur Chancelier, c'eſt à dire pour le corps; car pour celles de l'eſprit, il les a touſjours conſervées pareilles, juſques au dernier ſouſpir de ſa vie. Il voulut encores ledit jour diſner & ſoupper hors du lict, comme le jour precedent, avec ceux de ſa maiſon & quelques Gentilshommes du pays qui l'eſtoient venus voir. Pendant ſon repos & durant ladite journée, tout ce que ledit Apothicaire pût faire, attendant la venuë des Medecins, fut de luy faire prendre artificieuſement, & ſans luy dire pourquoy, quelques remedes propres à fortifier le cœur, & les parties nobles, repouſſant le venin qui pourroit y eſtre; car quelques-uns craignoient qu'il y euſt quelque poiſon en ce mal, & ledit Apothicare n'en pouvoir rien dire, n'ayant jamais peu deſcouvrir la vraye cauſe d'un tel mal.

Sur les cinq à ſix heures du ſoir du Jeudy,

Jeudy, arriuererent à Cheueruy lesdits Medecins de Lorme & Falaiseau à deux heures l'un de l'autre, & aussi-tost mon frere & moy les ayans receus & grandement remerciez de leur bon secours & assistance en telle necessité, nous leur fismes entendre & rapporter par ledit Lucas Apothicaire, l'estat de la maladie dudit Sieur Chancelier, & les doutes & grandes apprehensions que nous en avions, & estant apres cela necessaire que lesdits Medecins le vissent, pour en mieux juger, en la crainte que chacun avoit que leur mine & veuë luy apportast quelque frayeur, & peut-estre un redoublement de sa fievre, lesdits Medecins n'ayans esté mandez par son commandement, il fut aduisé qu'il luy falloit faire trouver bon leur venuë, & la desguiser, en sorte qu'il l'eust agreable. Mon frere ne voulut se charger de cela, je fus contraint de l'entreprendre comme estant lors plus ordinaire, & mieux que personne aupres de luy, & pour-ce je me hazarday assez doucement sans l'effrayer, & je luy fis entendre que la Reine Loüise, que je sçavois bien qu'il honoroit beaucoup, ayant sceu qu'il estoir chez luy; & qu'il s'y estoit trouvé mal, luy avoit depesché Monsieur de Lorme son premier

mier Medecin, qu'il connoissoit de long-temps, pour le venir visiter de sa part, ignorant une forte maladie, & pour s'enquerir de ses nouvelles, dont il tesmoigna estre fort content, & obligé à la Reine, du favorable soin qu'elle prenoit de luy; puis je luy adioustay qu'il sembloit que Dieu, soigneux de sa conservation & de sa santé luy eust envoyé par heureuse rencontre, encore un autre excellent Medecin. En mesme temps que Monsieur Falaiseau venant de Tours à Blois voir ses amis à l'arrivée de la Cour, & particulierement luy ayant appris à deux lieuës de là qu'il estoit à Cheueruy & indisposé, s'estoit destourné pour le venir saluër, & luy offrir son tres-humble service, & luy dis cela comme sans aucun dessein premedité, & si doucement que Dieu mercy il l'eut agreable; & me dit qu'il estoit bien aise qu'ils se fussent rencontrez ainsi tous deux ensemble, les estimans grandement l'un & l'autre, & leur profession; & ainsi me commanda de les luy amener, ce que je fis aussitost, & lesdits Medecins le saluerent, & trouverent assis dans une chaire devant sa table, qu'il venoit d'achever de soupper.

Apres les premiers compliments faits

par

par lesdits Medecins, & leurs discours raportant à ce que j'avois dit, ledit Sieur Chancelier leur fit bailler des sieges prés de luy, & commença de les entretenir avec sa façon ordinaire, de toutes les choses du monde, & de la Cour, comme s'il eust esté en pleine santé. Enfin ledit Sieur de Lorme plus franc & affectionné, & qui en avoit fait un mauvais jugement dés l'abord, commença peu à peu à faire tomber leurs discours sur la diversité des maladies ; & puis sur celle dudit Sieur Chancelier, lequel lors en parla, comme d'une fort legere indisposition ; ce que voyans lesdits Medecins, & qu'ils ne pouvoient esperer de tirer davantage d'esclaircissement par sa bouche, ils luy persuaderent doucement qu'il seroit mieux dans son lict ; & apres qu'il fut couché le presserent avec tous les devoirs & respects du monde, de leur declarer & leur monstrer le lieu où il ressentoit ses grandes douleurs, qu'il disoit avoir vers le petit ventre ; & ce disant commencerent l'un apres l'autre, avec ledit Apothicaire, à le taster & toucher aux parties basses, où ils reconnurent que les bourses estoient par trop enflées, & l'ayant tous trois grandement pressé sur cela, les forces du mal qui le pressoit desja trop, & la ve-

rité le contraignirent à leur advoüer ce qui en estoit, & leur dire comme cela luy estoit arrivé, en la façon cy-dessus descrite; mais il n'estoit plus temps, & ils jugerent que tous les remedes seroient inutiles, la gangrene estant desja formée dans lesdites bourses & boyaux, & de fait ils virent desja toutes les extremitez de son corps refroidies, & comme presque mortes, & le considerant davantage avec nous tous, nous vismes des-lors son visage se changer, le nez si allongé, & les yeux si esgarez, que chacun ne le pouvoit plus regarder sans fondre en larmes; lesdits Medecins ne laissoient pourtant, plus pour le contenter de l'apparence de quelques remedes, que d'esperance qu'ils eussent qu'ils peussent profiter, de luy ordonner de faire promptement appliquer esdites parties offensées des fomentations & epithemes, qui eussent peu servir au commencement; & sur ce l'ayant laissé avec son Apothicaire, & nous ayant commandé à mon frere & à moy de mener soupper lesdits Medecins, & les conduire en leur chambre, les ayant, apres estre partis de sa chambre, conviez mon frere & moy de nous dire ce que nous pouvions esperer de ce mal, lesdits deux Medecins d'un mesme ad-

vis

vis & resolution, nous asseurerent qu'il estoit impossible de le sauver, & qu'il s'estoit fait mourir luy-mesme, ayant caché & dissimulé son mal; & que tous les remedes du monde y estoient lors inutiles, la gangrene ayant desja gagné les parties nobles, & les extremitez de son corps estans ja comme mortes Dieu sçait quel coup & douleur nous receumes, sur la prononciation d'un si cruel jugement, & ce que nous pûsmes faire en l'extremité de ce mal-heur, fut, apres avoir conduit & fait servir à soupper ausdits Medecins dans leur chambre, de nous retirer chacun de nostre costé, & donner cours au torrent de nos larmes, qui bien que tres-grandes n'esgalloient neantmoins l'estime de nostre perte; puis qu'elle emportoit avec nostre pere, tres-bon & tres-excellent, tout le bonheur, l'honneur & la gloire de nostre maison, & en mesme temps que nous (plus obligez, comme enfans) pleurions nostre infortune, tous ceux de la maison grands & petits pleuroient chacun leur misere, avec tels cris & tesmoignages d'affection, que les plus sages de tous, nous vindrent advertir, mon frere & moy, que c'estoit trop pleurer, & que sans doute ledit Sieur Chancelier entendant ces plaintes se saisiroit, de

façon que cela pourroit advancer ſa mort. Tellement que mon frere & moy eſſuyans nos viſages, & feignans plus de reſolution que nous n'en pouvions avoir en ſi extréme douleur, apres avoir fait taire tout le monde, & donner ordre aux portes du Chaſteau que perſonne n'entraſt & ne ſortiſt ſans noſtre ſçeu; il fallut que nous retournaſſions à la chambre dudit Sieur Chancelier, lequel ſeul ſembloit ignorer ſa mort prochaine, & noſtre infortune tout enſemble.

Apres que leſdits Medecins eurent ſouppé, ils retournerent à la chambre dudit Sieur Chancelier, & voyans que tout ce qu'ils avoient eſſayé de faire demeuroit inutile, & que tout ce qu'ils y pouvoient apporter eux-meſmes ne ſervoit de rien, ils ſe conformerent en leur premiere opinion; & ſur les dix-heures, ledit Sieur Chancelier voulant qu'ils ſe retiraſſent, ils nous dirent en ſortant que ſi Dieu ne faiſoit quelque miracle pour la gueriſon dudit Sieur, il ne ſeroit plus en vie dans vingt-quatre heures, & ſur cela nous recommençaſmes nos pleurs & nos cris plus que devant; & de telle ſorte que j'ay tousjours creu que ledit Sieur Chancelier les avoit entendus; & de fait un peu apres

que

que lesdits Medecins s'en furent allez, il dit qu'il vouloit reposer, & qu'il vouloit que chacun entierement se retirast, & pour moy j'estimay que c'estoit qu'il vouloit demeurer seul, & n'entendre lesdites plaintes & pleurs de ceux de sa maison. Mon frere & moy le suppliasmes de trouver bon que nous demeurassions encore quelque temps aupres de luy, dont il sembla se courroucer; tellement que mondit frere pour luy obeïr s'en alla se coucher, & sa femme aussi, n'estimans pas le danger estre si prompt; pour moy je feignis d'en faire autant pour le contenter, mais au lieu de m'en aller, je me couchay sur le pavillon de la chambre, me tenant sur cette couchette sans dire mot, avec le Sieur Charron, & le Sieur de Chaunoy qui y demeurerent avec moy, tout le reste de ceux de la maison s'estans retirez pour luy complaire, & n'estant demeuré, ce luy sembloit, que son Apothicaire, & ses autres Valets de chambre prés de luy.

Sur les deux heures apres minuict nous entendismes ledit Sieur Chancelier s'agiter & remuer davantage dans son lict, qu'il n'avoit accoustumé, & méme se plaindre par fois, beaucoup plus qu'il n'avoit fait jusques alors; aussitost

ſitoſt ſon Apothicaire s'eſtant approché, luy ayant parlé & taſté le poux, & reconnu qu'il diminuoit grandement : ce que ſçachans, nous tous approchaſmes les uns apres les autres de ſon lict, & nous voyans là il ſe faſcha contre nous, de ce que nous ne nous eſtions allez coucher, diſant que cela luy faiſoit de la peine de nous voir veiller prés de luy, eſtimant comme il faiſoit, que ſon mal ne ſeroit rien, bien qu'à la verité il reſſentiſt de tres-grandes douleurs par tout le corps ; Surquoy voyant que nous avions l'occaſion ouverte de luy en faire reconnoiſtre le peril, ainſi que nous avions reſolu de ne la negliger, auſſi-toſt qu'elle s'offriroit, n'ayant peu, je l'aduoüe, avoir aſſez de reſolution pour luy entamer un ſi faſcheux diſcours, ny ledit Sieur Charron non plus; ledit Sieur de Chaunoy plus plein de courage & de force que nous, en cette extremité, fit paroiſtre la vraye affection & fidelité qu'il avoit tousjours portée au ſervice dudit Sieur Chancelier, eſtant un de ſes plus anciens & affectionnez ſerviteurs ; & ainſi n'eſtant plus à propos de flatter & diſſimuler en choſe de telle conſequence, où il faut ſonger principalement au ſalut de l'ame, puis qu'on doutoit de

de la conservation du corps; ledit Sieur de Chaunoy prenant la parole, dit audit Sieur Chancelier les paroles qui ensuivent.

Monsieur, ce luy dit ledit Chaunoy, puis qu'il vous plaist nous advoüer que vous ressentez de grandes douleurs, & que nous voyons que vous ne jugez pas par vous-mesme le grand peril où elles vous peuvent enfin porter, & que voila Monsieur de Pont-Levoy, vostre fils, & Monsieur Charron cy-presens, qui ne font & ne peuvent vous en dire ce qu'ils en pensent & redoutent, comme moy, je suis contraint de prendre la hardiesse de vous dire, comme ayant eu l'honneur d'avoir esté nourry, eslevé & formé de vostre main tres-favorable, & receu de vous infinis bien-faits toute ma vie, que je me tiendrois maintenant blasmable pour jamais devant Dieu & le monde, si à leur deffaut, n'ayant eu la force de le faire, je n'usois de la liberté respectueuse qu'il vous a pleu me donner depuis trente ans, que j'ay l'honneur d'estre à vostre service, afin de vous faire sçavoir & entendre veritablement ce que chacun apprehende de l'issuë de vostre mal; cela estant tres-important pour estre davantage dissimulé, excusez moy, Monsieur, si au grand deplaisir de

tous les voſtres, j'oſe vous dire que voſtre maladie eſt beaucoup plus grande que vous ne la dites, ou que vous ne l'eſtimez, & pour ce pardonnez à mon affection ſi je m'advance tant que de vous dire, qu'apres avoir receu pendant le cours entier de voſtre vie, tant de diverſes & grandes graces de Dieu, & tousjours fait paroiſtre en toutes vos actions la grande reconnoiſſance que vous avez euë de luy, en la conduitte tres-prudente de voſtre vie & de voſtre fortune au monde, qu'il ſembleroit à preſent que vous fuſſiez dépourveu de cette meſme grace & aſſiſtance, & de tout jugement & raiſon, ſi vous ne recouriez à ſa divine bonté & miſericorde, en l'eſtat incertain où nous vous voyons du ſuccez de voſtre maladie; ledit ſieur Chancelier reſpondit auſſitoſt: Et quoy, les Medecins deſeſperent ils de mon mal; Non, pas du tout, Monſieur, reſpondit ledit Chaunoy; mais l'ayant vous-meſme caché & diſſimulé, ils le trouvent & jugent maintenant tel, qu'il en craignent avec nous tous quelque mauvaiſe fin, ayans declaré leur doute à Meſſieurs vos enfans & principaux ſerviteurs, pendant qu'ils ne laiſſent d'apporter tout ce qu'ils peuvent par leur art & remede à voſtre

voſtre conſervation, afin que vous en puiſſiez eſtre adverty, & avoir plus de temps & de loiſir à diſpoſer de voſtre conſcience, & ordonner de vos affaires ſelon voſtre prudence accouſtumée, ainſi qu'il vous plaira; & en meſme temps ledit Chaunoy ſe jettant à genoux prés ledit Chancelier, adjouſta: Je vous demande, Monſieur, mille pardons, de la trop grande hardieſſe que je prens de vous dire telle choſe; mais je ſerois ce me ſemble, à bon droit reputé le plus ingrat & infidelle ſerviteur du monde, ſi je ne m'efforçois de m'acquitter envers vous de ce juſte & infortuné devoir, puis que noſtre mal-heur & la neceſſité de voſtre mal, nous y reduiſent tous. Ledit Sieur Chancelier luy dit fort doucement: Je vous ſçais bon gré, Chaunoy, de ce que vous me dites, & de la vraye affection que vous me teſmoignez: mais comme je ſçay bien, je ne ſuis pas ſi malade que vous dites, & que vous le croyez. Monſieur, ce luy reſpondit-il, je loüe Dieu & vous ay trop d'obligation, de ce que je vois mes paroles & mon ſervice ne vous eſtre deſagreable; & afin de vous confirmer la verité d'icelles, prenez la peine de vous toucher & taſter vous meſme par les extremitez de voſtre corps, & je

m'asseure que vous les trouverez toutes froides, & comme privées de toute chaleur naturelle ; & m'asseure, ainsi que les Medecins nous l'ont dit, & que vostre Apothicaire que voila vous le peut encore tesmoigner, & faire mieux reconnoistre ; & comme au mesme instant ledit Apothicaire s'approcha, & eut confirmé cette mesme creance, alors ledit Sieur Chancelier demeura un assez long temps sans respondre, ny parler ; puis avec une voix assez forte & resoluë, il dit : Tout est en la main de Dieu, & en sa disposition ; je l'ay tousjours trop craint, aimé & esperé en sa bonté & misericorde, pour maintenant n'estre resolu & disposé à sa volonté, pour y satisfaire ; puis qu'ainsi est, laissez moy je vous prie tous un peu de temps en patience, afin que je puisse mieux songer à ma conscience ; & apres ces paroles proferées avec une tres grande constance & resolution, il se retourna de l'autre costé de son lict, laissant tous les assistans baignez en larmes, & comblez de douleurs, telles que peuvent produire ce triste objet, en si deplorable & malheureuse attente.

Apres que ledit Sieur Chancelier eut ainsi demeuré sans dire mot, prés de

trois

trois quarts d'heure, il se retourna luy-mesme devers sa ruelle, & demanda tout haut qui estoit là, & lors apres avoir essuyé le mieux que je peus mes larmes, m'approchant & me presentant à luy, il me dit : Mon fils, donnez ordre, je vous prie, que mon Aumosnier de Rennes vienne me confesser, & que l'on advertisse le Prieur, Curé de Cheverny, de m'apporter le Saint Sacrement apres ma Confession, voulant entierement me remettre entre les mains de Dieu. Pour à quoy satisfaire je fis incontinent entrer dans la chambre ledit Sieur de Rennes, que de long temps je faisois tenir tout prest dans la garderobe, lequel approcha du lict dudit Sieur Chancelier, qui fut aussy-tost reconnu par luy : Il luy dit, De Rennes, puis qu'il me faut mourir je desire que ce soit en la grace de Dieu, & pour ce je veux me confesser & recevoir mes Sacremens, comme vray penitent & enfant de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, en laquelle je suis né dans la creance, & desire mourir avec l'aide de Dieu, vous ayant fait venir pour cela, apres avoir le mieux que j'ay peu examiné ma conscience auparavant; & ayant dit ces paroles tout haut, il se tourna vers moy : Je vous prie, mon fils, de faire sortir tout le monde de ma

chambre, & qu'il n'y demeure que vous avec mon Aumosnier, afin que je puisse mieux faire ma Confession.

Je fis aussi-tost sortir tout le monde qui estoit dans la chambre, & demeuray dedans, la porte fermée, pleurant le mal heur que je voyois, & priant Dieu ardamment pour mon pere, pendant qu'il faisoit sa Confession, avec la mesme facilité & l'humeur d'esprit qu'il avoit eu toute sa vie : & à la fin d'icelle, qui fut fort generale & fort longue, il demanda que l'on luy apportast le Saint Sacrement, qui estoit desja arrivé, & que je faisois tenir tout disposé dans la salle proche ladite chambre : & comme j'allois le faire entrer, une grande foiblesse survint audit Sieur Chancelier, qui fit que ledit de Rennes son Aumosnier m'appellant vistement, & moy aussi-tost l'Apothicaire, qui tout exprés estoit demeuré hors la porte, contre ladite chambre ; lequel entré & s'estant diligemment jetté sur le lict, pour soustenir entre ses bras ledit Sieur Chancelier, & luy ayant fait promptement quelques eaux cordiales, il le fit aucunement revenir, & voyans tous ceux du logis qui y accouroient, il commanda en cét estat, & en balbutiant au Sieur de la Guitiniere son Maistre d'Hostel, de luy aller querir dans

dans le coffre où estoient les Sceaux, une certaine boitte ou cassette qu'il luy dit, & que ledit Guitiniere entendit bien, dans laquelle ledit Sieur Chancelier témoigna, bien qu'avec grande peine, qu'il y avoit quelques lettres & papiers qu'il desiroit estre bruslez ; & pendant ce une seconde & plus grande foiblesse, & convulsion le reprit, voyant & entendant tout, mais ne pouvant plus parler ny proferer aucunes paroles intelligibles, quelque chose qu'y pût faire son Apothicaire ; tellement que comme je le vis en cette derniere extremité, je me jettay à genoux prés de luy au bord de son lict, pour avoir sa benediction : mais avec une affliction meslée de sanglots & de larmes que je jettois, m'ayant osté tout pouvoir de parler : ledit de Rennes luy dit, Monsieur, voila Monsieur de Pont-Levoy vostre fils, qui vous supplie de luy donner vostre benediction ; à la verité comme ayant recouvert quelques nouvelles forces, il se tourna tout le corps & les yeux vers moy, & balbutiant & estendant autant qu'il put sa main sur moy, pour me donner sa benediction, & moy la baisant & rebaisant plusiéurs fois, & la moüillant toutes de mes larmes, bien que toute morte & froide, je perdis ainsi mon bon pere, lequel expira

sans

ſans aucune violence apparente, ny effort, en jettant par le nez un ſeul flegme verdaſtre, meſlé de ſang, qui luy coula au meſme temps qu'il rendit ſon eſprit à Dieu, qui fut ſur les cinq heures du matin du Vendredy trentieſme Juillet mille cinq cent nonante neuf.

A l'heure de cette cruelle mort, nous n'eſtions dans la chambre que leſdits Aumoſnier, Apothicaire, le Capitaine premier valet de Chambre, Monſieur Charron & moy : car ledit Sieur de la Guitiniere en eſtoit reſſorty, pour aller querir cette caſſette ; & nous eſtions tous ſi eſperdus & interdits là dedans, & attachez à rendre quelque ſervice audit Sieur Chancelier, en cette extremité que nous ne ſongions à ouvrir la porte aux autres : tellement qu'il ne ſe trouva à l'heure dans la chambre que nous cinq, bien que chacun de la maiſon y fuſt accouru de tous coſtez, & les Medecins meſmes, qui y vinrent trop tard, comme auſſy mon frére & ſa femme, qui ne peurent ſe lever à temps, & y arriver devant la mort ; & ainſi je fus le ſeul de tous ſes enfans qui eus le contentement d'avoir receu ſa benediction paternelle avant ſadite mort, & ay tousjours creu que cela m'a aporté tout le bon-heur que j'ay eu, ou que j'auray de ma vie.

En cette ſorte Dieu prit & nous oſta noſtre bon pere, de la perte duquel nous ne ſçaurions aſſez pleurer, quand nos pleurs & nos larmes couleroient ſans ceſſe tout le temps de nos vies : car c'eſtoit le meilleur & plus prudent homme, le plus affectionné & doux pere que la terre ait jamais porté. Il avoit un courage noble & vertueux en tout, une grace & un accueil pour tout le monde ſi admirable, un eſprit ſi bon & doux tout enſemble, qu'encore que j'aye l'honneur d'eſtre ſon fils, je ne feindray de dire avec la verité, qu'il a tousjours eſté eſtimé & tenu pour un des plus grands hommes, & rares jugemens de ſon ſiecle, ainſi que le cours de ſa vie, & le ſuccez eſpineux des affaires du temps où il a ſervy, en peuvent rendre teſmoignage à la poſterité ; & jugeans plus à propos de laiſſer aux Hiſtoriens de décrire ſes vertus, que de m'y eſtendre davantage, de peur de m'y laiſſer trop emporter par excés de mon affection naturelle envers luy, je finiray ce diſcours de ſa vie, en diſant, qu'il a veſcu tres-heureuſemeut, & tres-glorieuſement, pour nous & toute ſa poſterité, depuis l'an mille cinq cens vingt-huit qu'il naſquit à Cheverny, le vingt-cinquieſme jour de Mars, Feſte de l'Annonciation de Noſtre-Dame, juſques audit

auditjour vingt-cinquiesme Juillet mille cinq cens quatre-vingt dix-neuf, qu'il mourut audit Cheverny, tellement que c'est soixante & onze ans quatre mois cinq jours qu'il a vescu.

INSTRUCTION
DE
MONSIEVR LE CHANCELIER
De Cheverny à Monſieur ſon fils.

Mon fils, j'ay touſiours eſtimé que le principal bien, qu'un pere peut laiſſer à ſon enfant, ne conſiſte pas aux biens de ſa ſucceſſion ; mais en une bonne nourriture, inſtruction & enſeignement : Premierement en la crainte de Dieu, & apres en la connoiſſance & conduite des actions de ce monde ; qui m'a fait vous laiſſer cét advis par eſcrit, que vous recevrez comme de voſtre pere qui vous ayme plus que vous ne ſçauriez faire vous meſmes ; & comme celuy qui par le temps & experience peut avoir connu, ce qui fait eſtimer & honorer les hommes en ce monde, pour avoir paſſé beaucoup d'années tant aux Cours des Rois, aux voyages de divers païs, à l'exercice des charges & Magiſtrats, à la ſuite des armées, à la connoiſſance des affaires d'Eſtat, de la Iuſtice & de la Police, à la converſation des hommes de toutes qualitez & profeſſions ; qu'au maniement & conduite de l'œconomie & me-

nage

nage particulier de la famille, qui ſont choſes qui me peuvent avoir apporté plus de connoiſſance & jugement; comme il faut par honneur & raiſon ſe conduire en la façon de vivre, & aux affaires de ce monde, que ne pourriez pas connoiſtre & apprendre qu'avec un long-temps & longue experience; & avant que de l'avoir acquiſe, pourriez avoir fait beaucoup de fautes, qui vous donneroient empeſchement le reſte de voſtre vie, à reparer le mal qui vous en pourroit advenir.

Et ſi vous ne commencez dés la premiere jeuneſſe, à prendre ce chemin, il eſt apres tres-mal-aiſé d'y pouvoir entrer; car il faut former & regler ſon eſprit, ſes volontez & ſes mœurs dés ſa premiere & tendre jeuneſſe, devant que la connoiſſance du mal y ait peu entrer, cependant que la jeuneſſe eſt flexible, & d'humeur obeïſſante; comme à une jeune plante on luy fait prendre le ply tel que l'on veut: Et encore que la jeuneſſe qui eſt imbecille, & qui craint les choſes non experimentées, puiſſe eſtimer qu'elle y ait en cela quelque peine & difficulté; ſi eſt-ce que la vertu qui eſt ſelon la bonne Nature; eſtant gouſtée & ſentie par la jeuneſſe, la ſuite & conſervation en eſt apres fort douce, facile & ſalutaire, &

& la continuation en eſt auſſi bien aſſeurée ; puis que le vice eſt ennemy & contraire à la Nature ; car la vertu eſt une conſtante & convenable affection d'eſprit, qui rend toutes les volontez & actions des hommes fermes & loüables, qui ne peut eſtre changée ny oſtée, ny par feu, naufrage, tempeſte, fortune, ny changement de temps, laquelle ſeule rend ceux qui la poſſedent riches & contens, en repos d'eſprit, & honorez d'un chacun ; car la gloire l'accompagne & la ſuit comme fait l'ombre le corps, qui a tant de force, que nous ſommes contraints de loüer & honorer nos ennemis meſmes, quand ils ont de la vertu, & au contraire de blaſmer nos amis quand ils en ſont degarnis ; d'autant qu'ils ne ſont utiles, ny pour eux, ny pour leurs amis, n'ayant aucune perfection, valeur, ſoin, ny induſtrie ; qui me fait vous donner cette inſtruction & conſeil, comme vous avez à vous comporter dés vos jeunes ans : ce que je vous deduis familierement, ſelon que j'eſtime que voſtre âge le peut porter & connoiſtre, & par les plus privez & familiers exemples que je pourray apporter, & qui vous ſont les plus connus par les hiſtoires que vous avez veuës, & qui vous peuvent tous les jours tomber en main, dont je vous en

re-

remarqueray par fois les Autheurs, pour vous donner la volonté de les voir plus au long, & les ſentences qui vous peuvent eſtre les plus communes. Sans entrer toutesfois plus avant en long diſcours, qui pour cét effet pourroit eſtre neceſſaire & bien à propos : mais l'experience, laquelle avec le temps vous doit apporter plus de jugement, vous en donnera aûſſi meilleure connoiſſance; pourveu que vous en ayez eſté inſtruit, & appris les premiers commencemens, leſquels combien qu'ils ne puiſſent eſtre que foibles de leur premiere naiſſance ; ſi eſt-ce qu'avec le temps ils ont leur progrez & avancement, & ce qui eſt bien commencé, reçoit bien-toſt bon acheminement, comme le vaiſſeau qui a eſté remply une fois d'une bonne & premiere liqueur en retient longuement la bonne odeur, ce que j'eſpere que vous pourrez faire, quand vous recevrez l'avis que je vous donne, avec telle affection, ſoin & diligence que vous devez, pour acquerir de l'honneur & reputation à l'advenir ; & pour conſerver & accroiſtre les amitiez, bienveillance, & le peu de bien que je vous pourray laiſſer, prenant ferme opinion & aſſeurance, que je ſuis plus deſireux de voſtre honneur, & de voſtre bien, que vous ne pourriez pas eſtre vous-meſmes : car l'honneur

neur que peut acquerir le fils eſt plus la gloire du pere que du fils meſme, qui doit deſirer de pouvoir eſtre ſurmonté par la vertu du fils, comme fit Peleus, qui prenoit à grande gloire & honneur d'avoir eſté ſurpaſſé en valeur & reputation par Achilles ſon fils.

Le commencement de nos actions par l'honneur de Dieu.

Et premierement, il faut que toutes nos actions & deportemens de noſtre vie, commencent par l'honneur de Dieu; car il faut tousjours commencer par les actions divines & ſacrées, avant que de venir aux humaines, & auparavant que d'entreprendre quelque choſe que ce ſoit, grande ou petite, pour eſtre aſſiſté continuellement de ſa divine bonté. Les Anciens meſmes qui n'ont eſté favoriſez de la connoiſſance de Dieu, diſoient qu'il falloit prendre le commencement de toutes nos actions par les Dieux immortels, & par les ſacrifices & ſupplications; à plus forte raiſon nous Chreſtiens devons prendre les preceptes & commandemens qui nous ſont donnez par noſtre Religion, par leſquels toutes nos actions proſpereront tousjours; & la premiere choſe que vous devez avoir devant les yeux, c'eſt la crainte & l'honneur de Dieu dans le cœur, cheminer ſelon ſes voyes, & ſuivre ſes ſaints Commandemens; car autrement n'eſperez jamais proſ-

prosperer en ce monde, ny en l'autre qui est plus grand ; car il est eternel. Commencez par chacun jour en vous levant, de prier Dieu, qu'il luy plaise de conduire vos actions au vray chemin & sentier de ses Commandemens, & avec l'honneur & reputation que devez acquerir ; & oyez la Messe tous les jours, si vous estes en lieu de le pouvoir faire, où s'il n'y a empeschement tres-necessaire ; & le soir devant que vous coucher, vous retirant à part remerciez Dieu de la grace qu'il vous a faite de vous conduire la journée, examinez vostre conscience de ce que vous pouvez avoir fait ledit jour, pour le corriger si vous avez mal fait, & pour le confirmer & vous y accoustumer s'il y a quelque chose qui ait bien succedé, ne demeurant en vous-mesme content & satisfait, si en la journée vous n'avez fait quelque chose de bien & d'honneur, & que vous n'ayez appris ledit jour quelque chose de nouveau pour vous rendre plus capable & digne de loüange. Ciceron, en son troisiesme *de finibus*, dit que les Anciens Sages donnoient trois preceptes, le premier estoit d'obeïr & suivre les Commandemens de Dieu ; le second se cognoistre soy-mesme, le dernier de ceder au temps, & rien davantage ; d'où est procedé le proverbe,

que

que nous ne pouvons rien ſans l'ayde de Dieu, ce qui eſt tiré de la ſentence d'Homere, qui dit que tout mortel a beſoin de l'aide & ſecours divin, & que les Dieux reçoivent favorablement les vœux de ceux qui luy obeïſſent ; & par ainſi nous nous devons repreſenter devant les yeux qu'il n'y a rien de conſtant & aſſeuré en ce monde, que l'honneur de Dieu & la vertu ; & que tous les autres biens, honneurs & richeſſes ſont fort incertains, muables, ſujets aux changemens & à la puiſſance de la fortune : qui faiſoit que Diogene diſoit, que celuy qui eſtoit riche, ignorant & ſans vertu, eſtoit un mouton à la laine & toiſon dorée.

De la diligence.

Tout ce que vous pourriez faire le jour, de bien & advancement en ce que devez deſirer, ou pour l'honneur, ou pour vos affaires privées, ne le remettez jamais au lendemain ; car il a eſté tousjours dommageable de remettre & differer l'execution des choſes qui ſont preſtes & preparées, pouvant ſurvenir autres affaires qui empeſchent d'executer ce que l'occaſion & le moyen permettoient, ſi la negligence & faute de ſoin ne l'euſt empeſché : car ſans la diligence rien de bon ne ſe peut faire & executer, par laquelle ſeule toutes les autres vertus ſont entretenuës & produiſent

leur

leur bon effet : Et dit Saluſte, qu'il ſemble que les Dieux meſmes ſont courroucez, & contraires à ceux qui ſont pareſſeux & negligens, & ne pourroit ſervir la doctrine, la ſuffiſance, ny la valeur, ſans la diligence, labeur & travail ; car croyez que la plus grande perte que vous ſçauriez faire, c'eſt celle qui ſe fait du temps par la negligence ; car toutes choſes ſe peuvent acheter & recouvrer, mais le temps qui au commencement eſt à nous & en noſtre diſpoſition, eſtant paſſé & doucement eſchappé, ne ſe peut plus avoir ny recouvrer ; dont s'enſuit apres une repentance trop tardive, qui eſt ce que dit le Boëte Tibulle, qu'il avoit veu un homme en ſa vieilleſſe pleurer, de ce qu'en ſa jenneſſe il avoit follement perdu ſes jours ; & ne faut en cela prendre excuſe d'avoir eu d'autres occupations qui vous ont empeſché & diverty de faire ce que l'on devoit, car en quelque lieu que l'on puiſſe eſtre, & quelque affaire qui ſe preſente, l'on peut tousjours gagner quelque heure, pour l'employer à ce qui eſt honneſte & ſalutaire à l'eſprit ; & combien qu'il ſoit neceſſaire de s'accommoder à expedier les affaires qui ſurviennent, & qui ſont de la charge d'un chacun, ſi eſt-ce qu'il ſe peut faire, ſans ſe laiſſer aller & ſousmettre,

mettre, de sorte que l'esprit ne demeure tousjours ferme & entier, en ce qui est du principal ; & en cela, outre le grand mal qui en advient, par la paresse, en la perte du temps, il y a aussi le mal d'oisiveté qui est la mere & nourriture de tous les vices, duquel on se peut garantir par une continuelle occupation honneste ; car en ne rien faisant on apprend à mal faire, qui fait que Platon, donne advis de chasser d'une Republique ceux qui sont oyseux & sans occupation ; & le Legislateur Solon fit une Loy contre les oyseux, paresseux & faineans, par laquelle il estoit permis à un chacun de les accuser, comme aussi par Ordonnance des Censeurs de Rome, estoit repris & corrigé celuy qui par nonchalance ne faisoit bien cultiver la terre de son patrimoine, & celuy qui estoit negligent de bien faire nourrir son bestail, pareillement celuy qui prodiguoit son bien par mauvais ménage & paresse.

Qu'il faut chasser d'une Republique ceux qui sont sans occupation.

Ne doutez, je vous prie, & ne faites aucune difficulté en vostre jeunesse d'apprendre tout ce que verrez ne sçavoir pas. quelque petite chose que ce soit ; car il est bien seant à un jeune homme de s'enquerir de tout pour connoistre les causes & raisons de ce qu'il

Que la jeunesse

doit s'enquerir & apprendre tout.

n'a peu encore ſçavoir, & apprendre par ſon aage; & quand l'on voit un jeune homme s'enquerir, pour apprendre, l'on juge de luy qu'il ſe veut rendre capable & ſuffiſant en tout; ainſi qu'il eſt tres-loüable en premiere jeuneſſe de ce faire, il vient à meſpris en plus grand âge de voir celuy ignorer ce qu'il devoit avoir appris pluſtoſt dés ſa jeuneſſe : car il y a le temps d'apprendre, qui eſt pour les jeunes gens, & le temps d'uſer de ce que l'on a appris, qui eſt pour ceux qui ont l'âge; & n'y a rien ſi honteux & ridicule que de voir un vieil homme commencer d'apprendre ce qui eſt ſceu d'un chacun: Le Philoſophe Crator Auditeur de Xenocrate, dépeignoit prudemment toutes nos actions & cogitations en quatre; la premiere qu'il faloit la donner à la vertu; la ſeconde à la conſervation de la ſanté; la troiſiéme à l'honneſteté du plaiſir; la quatriéme aux biens & à la richeſſe pour l'uſage de noſtre vie, & de ceux que nous avons, & à la commodité de la patrie.

Les actions des hommes diviſées en quatre parties.

Donnez tousjours opinion de vous, ſoit aux grands, ſoit aux petits, que vous eſtes tres-veritable & non menteur, gardant fort exactement vos promeſſes; auſſi ne promettez pas legerement,

mais

mais considerez avant que promettre, si vous obligeant à une promesse vous la pourrez maintenir, qui fait estimer & aymer celuy qui les entretient : au contraire, tenir pour homme de neant celuy qui est en autre opinion ; car chacun s'en deffie comme d'un trompeur : & les dits & les faits d'un homme de bien & d'honneur, doivent estre semblables, & suivre une mesme & constante teneur de vie en toutes ses actions ; car la menterie est tesmoignage certain d'un petit courage & servile nature ; & comme dit Aristote, les menteurs ne gagnent rien, sinon qu'ils ne sont plus crus encore qu'ils disent verité, & aussi que l'on leur rend de pareilles menteries ; & faut tousjours qu'un homme de bien tienne sa promesse, encore qu'elle fust faite à un ennemy, comme nous voyons par l'histoire de Marcus Attilius Regulus, qui fut la cause que Cato d'Utique, apres avoir demeuré cinq ans à Athenes; où il apprit la façon & le naturel des Grecs, que l'on tenoit pour estre sujets à dire des menteries, escrivoit à son fils Marcel, que le Senat de Rome ne devoit permettre les Arts & les lettres de Grece entrer à Rome ; & que dés le jour qu'ils y entreroient il estimoit la

Les Romains s'estimoient par bien vivre, & les Grecs par bien dire.

Republique gaftée & perduë ; d'autant que les Romains fe prifoient par bien vivre, & les Grecs feulement par bien dire & parler, ce qui ne peut durer ; car il n'y a rien qui puiffe eftre de feureté & de durée, que ce qui eft fondé fur la verité, & la vertu ; & ne faut faire comme ceux qui ne regardent pas tant à la probité de leur vie, comme ils defirent d'eftre veus & tenus par le monde, gens de bien ; & font des chofes remarquables, ou en leurs perfonnes, ou en leurs actions, ou en leurs habillemens, ou en leurs façons de vivre, pour fe faire admirer, ou plus honorer ; mais envers les gens de bien & de jugement, cela s'attribuë pluftoft à certaine forte d'ambition couverte, ou legereté, ou bien à un naturel fimple & debile, induit à la perfuafion d'autruy, ou à certains efprits qui s'efloignent d'eux-mefmes des opinions communes des hommes, ou bien à l'hypocrifie qui eft le témoignage le plus certain de mauvaife confcience qu'un homme pourroit donner ; ou à fuperftition, qui eft une maladie qui fe conçoit fous fauffe & legere opinion & creance, & faut eftimer que tout homme ceremonieux, ou fuperftitieux, a quelque pointe ou grain de folie à la tefte,

fe

se persuadant celuy qui en est malade, tout ce qu'il veut selon son humeur & imagination ; craignant & s'espouventant de toutes choses, & souvent se laissant aller à ce qui est mesme contre l'honneur de Dieu, & à commettre beaucoup d'impietez, en quelque sorte que ce soit ; tant s'en faut que tels esprits soient loüez par les gens sages & advisez, qu'au contraire ils causent plustost risées & mocqueries : car celuy qui prend volonté de paroistre ne doit pas esperer l'honneur d'estre loüé pour complaire au peuple par gestes & actes exterieurs ; mais doit paroistre en faisant chose meilleure que les autres, & par actions d'honneur & de valeur, & devons nous rendre par effect meilleurs, & non point par apparence & dissimulation, & que le dedans de nostre cœur, les secrets de nostre maison, & l'interieur de toutes nos volontez & intentions, soient du tout conformes à ce que nous voulons estre veus & paroistre par le monde ; car tout ce qui est feint & simulé ne peut estre longuement caché qu'il ne soit découvert & cogneu d'un chacun, qui apporte aussi tost autant de mocquerie & mespris, que l'on a pensé par telle feinte & deguisement, s'acquerir de vaine gloi-

La vertu se doit monstrer par effect & non seulement par apparence.

re par le simple peuple ignorant ; & faut tenir pour certain, que celuy qui use de tel deguisement en son cœur est plein de tromperie ; car d'avoir autre volonté dedans l'esprit qu'en la bouche, ne peut proceder que d'un naturel mauvais, & celuy qui simule une chose, & que ses actions sont au contraire, est plein de dol & de fraude ; comme respond le Jurisconsulte Servius Sulpitius, & devons tousjours faire que nos paroles & nostre vie soient conformes & concordantes ; & n'est pas assez de bien dire, pour se faire paroistre veritable, & faire croire ce que l'on dit, mais faut faire connoistre la verité par effet ; comme ce n'est pas assez à un Medecin d'estre éloquent & de bien parler de sa profession, mais celuy qui guerit le malade monstre par effet sa science ; comme Antipater, qui sous le masque & pretexte de se comporter en homme privé, & d'aller simplement vestu & vivre sobrement & avec peu de despense, dissimuloit la puissance tyrannique qu'il usurpoit ; & cependant ne laissoit de se monstrer plus violent Seigneur, & plus cruel Tyran envers ceux à qui la fortune avoit couru sus, & nous donne advis le Poëte Horace, de ne nous laisser point tromper par les esprits qui sont ca-

cachez sous la peau de renard, qui est à dire, déguisez & trompeurs.

Prenez garde diligemment de ne faire tort, ny injure à personne, ny aucun injuste déplaisir, quelque bien & profit qui vous en puisse advenir, & croyez fermement que le mal que l'on fait à autruy, retombe à la fin sur la teste de celuy qui le fait, & que vous ayez tousjours en memoire de ne faire à aucun, quel qu'il soit, ce que vous ne voudriez qui fust fait à vous-mesme; c'est le commandement de Dieu, la premiere Loy de charité, & ce qui est ordonné par toutes les Loix des gens, Loix civiles, regles & formes de Polices, qui veulent, & deffendent à tous de n'offencer aucun, & commandent de rendre à chacun ce qui luy appartient par droit & raison, & cette vertu que l'on appelle Justice, comprend toutes les autres vertus, estant Dame & Reine de toutes vertus, fondement perpetuel de toute recommandation & louange, par laquelle les hommes sont nommez gens de bien; desquels le premier devoir est de ne faire tort à personne s'il n'est provoqué d'injure, d'user des choses communes, comme estant commencées, & des privées comme siennes: & cette opinion d'equité & justice est necessaire

Ne faire tort à aucun.

L'effet de la Justice Dame toutes vertus.

aux grands & aux petits, & ſans laquelle les actions du monde ne ſe peuvẽt maintenir, ny les brigands & voleurs meſme ne pourroient demeurer enſemble.

Suivre l'exemple des gens de bien.

Suivez tousjours la compagnie des gens de bien, & des plus eſtimez en honneur & vertu, car la fragilité de la jeuneſſe s'attache aiſément à l'exemple du mal, & pour petit commencement qu'il y ait, peu à peu on ſe laiſſe vaincre aux vices, & en fin on en vient au plus haut degré de mal, & entre tous éliſez celuy qui a plus de vertu, d'eſtime & reputation, duquel vous puiſſiez ſuivre & imiter les mœurs, actions & deportemens, & vous perſuadez l'avoir tousjours devant les yeux, & qu'il eſt preſent, & juge de tout ce que vous faices. Car nous ne ferions pas ſi ſouvent des fautes, ſi nous avions quelque témoing preſent, duquel nous aurions crainte & reſpect, & ſi nous avions tousjours l'eſprit retenu en honneſte occupation: car la ſolitude ne peut eſtre bonne à un jeune homme, ny à celuy qui n'a pas encore acquis par experience le pouvoir d'en bien uſer; d'autant que celuy qui eſt ſouvent agité de mauvais deſirs & volontez, & ce que la bonté & pudeur naturelle retient caché, la ſolitude & l'oiſiveté le provoque & donne toute har-

hardiesse au vice ; & tout ce que la demeure solitaire aporte d'utilité & contentement à un homme vieil & sage, produit autant de mal & de danger à celuy qui n'a pas encore assez de connoissance des actions du monde ; qui est ce que disoit le Philosophe Crates, lequel voyant un jeune homme se pourmener seul en secret luy demanda ce qu'il faisoit ainsi tout seul, lequel luy ayant dit qu'il parloit à luy-mesme, luy fit cette response. Prenez garde, dit-il, je vous prie que vous ne parliez à un homme mauvais, remarquant par cette response, que bien souvent les solitaires & secrettes pensées & resveries, tendent plustost au mal que non pas au bien: Les Perses qui estoient fort soigneux de l'instruction de leurs enfans, faisoient observer toutes leurs actions le long du jour, par quelques gens d'honneur, vieils & anciens, à celle fin que les enfans reverans l'honneur de la vieillesse, se rendissent dés leur premiere jeunesse plus modeste & temperez en toutes leurs actions.

Les Perses pour mieux instruire la jeunesse en faisoient observer toutes les actions.

La conversation & amitié est fort requise, agreable & utile à un chacun; & de tout temps a esté dit, qu'un amy nous est plus necessaire que ne nous est le feu & l'eau ; car sans l'aide & secours

Avec lesquels il faut contracter amitié.

de nos amis, nous ne pouvons non plus vivre que ſans les élemens, deſquels nous ne nous pouvons paſſer; mais il faut que nous recevions cette amitié avec conſideration, de la raiſon que nous pouvons avoir de l'amitié de celuy qui la nous promet, & ce qui peut l'avoir meu à nous aimer; car s'il eſt pauvre, il voudra qu'on luy donne; s'il eſt riche il penſera d'eſtre ſervy; s'il eſt favory, il eſtimera qu'on le devra adorer; s'il eſt deſtitué, il le faut favoriſer; s'il eſt mal gratieux, le flatter; ſi impatient à endurer, ſi vicieux, diſſimuler; ſi malicieux, ſe faut donner de garde de luy; & par ainſi eſt fort neceſſaire contracter amitié, avec ceux qui ſont paiſibles, faciles, & qui ne ſont point hargneux & faſcheux: Car les mœurs ſe conforment à ceux avec leſquels on converſe, & les vices ſe retiennent ſouvent, de ceux avec leſquels on hante; & l'eſprit entaché de mal, jette ſa maladie par contagion ſur ceux qui luy ſont les plus proches. Celuy qui eſt yurogne, apprend à ceux qui boivent avec luy à aimer le vin: l'avaricieux jette ſon venin ſur ceux qui le frequentent; celuy qui eſt prompt & ſujet à aymer des femmes, amollit les plus forts & courageux; au contraire

Les mœurs ſe conforment à ceux avec leſquels l'on hante.

celuy

celuy qui a quelque belle & honneste partie avecques luy, en rend participant celuy qu'il a souvent aupres de luy : car les mœurs se disposent selon la conciliation de familiarité & amitié, qui se contracte ordinairement par l'egalité de l'aage, profession d'estat & vacation. Conformité de mœurs, affections & volontez, & la temperature d'un climat salubre, ne profite point tant à la conservation de la santé de celuy qui y habite, comme fait la compagnie des bons, aux esprits qui sont encore par leur âge, peu fermes & asseurez, & chacun devient par exemple meilleur ou mauvais ; le superbe & glorieux, offencera par mépris, le riche par braverie, l'insolent par injure, le querelleur par contention & dispute, le vanteur par vanité & menterie, le mauvais par malignité & tromperie, au contraire il faut élire pour conversation gens qui soient doux, faciles, moderez, honnestes & sages ; qui sçachent retenir la colere, & non pas faire des querelles, ains se rendre familiers & complaisans, & non toutefois flatteurs, à quoy sont sujets ceux qui pensent tirer plaisir ou profit de ceux avec lesquels ils conversent : Car la flatterie qui est un grand poison, est si douce, qu'elle est *De la flatterie.*

 re-

receuë & escoutée d'oreilles fort favorables ; & qui entre dedans le plus profond du cœur non seulement semblable, mais qui surmonte l'amitié mesme, est d'autant plus gracieuse qu'elle est dangereuse ; mais celuy qui est sage, peut bien sentir & connoistre cette flatterie ; premierement en se connoissant soy mesme, ce que l'on peut estre, & quel merite on peut avoir acquis ; & quand nous voyons qu'un ennemy ou autre qui se dit amy, vient par blandissement & flatterie, loüer nos fautes & vices, sous le nom & couleur de vertu, nostre temerité sous le titre de force, nostre faineantise & paresse, sous pretexte de moderation, nostre crainte & timidité sous le manteau de sagesse, nos voluptez & gourmandises sous le nom de temperance, & autres choses semblables ; Tenons lors pour certain que l'on veut nous tromper, & user envers nous comme font les Farseurs, Prestigiateurs & Charmeurs, qui nous veulent faciner les yeux, & desguiser par quelque subtilité & tromperie, pour nous delecter, donner plaisir, & faire croire ce qui n'est pas ; & par ce moyen obtenir ce qu'ils desirent, & se mocquer apres de celuy qui se laisse persuader de ce qui n'est veritable, qui est

le

le vray chemin de la perte & ruine entiere d'un jeune homme ; car il prend aussi-tost une telle opinion de luy-mesme, que le flatteur luy a persuadée, ce qui le fait tomber en toute presomption & outrecuidance ; & apres quand le temps & l'experience luy ont donné plus de jugement, il peut connoistre la tromperie qui luy a esté faite ; ce qui advient souvent és Cours des Princes : car la Cour est de telle nature, qu'il advient communement que ceux qui se visitent le plus, se donnent souvent le plus d'atteintes & surprises, & quelquesfois se haïssent le plus, & y a plus de conversation entre les personnes, que non pas de conjonction de volontez, & c'est beaucoup fait à une Cour de se pouvoir empescher d'estre trompé, sous pretexte d'amitié, mais il est trop tard de le connoistre, quand le mal en est advenu : Comme il advint à Alexandre le Grand, qui s'exposoit à toutes sortes de dangers, par ce que l'on luy avoit persuadé qu'il estoit fils du Dieu Jupiter, & que ceux qui estoient venus des Dieux, estoient exempts de toutes blesseures & dangers, mais s'advançant trop avant au siege d'une ville, il reçeut un coup d'une flesche en la cuisse, dont sentant une tres-grande douleur, commença

Que c'est beaucoup fait aux Cours des Princes de s'empescher d'estre trompé.

mença à dire qu'il connoissoit lors qu'il estoit homme & non pas fils de Jupiter, autant en advint-il à un Prince de ce Royaume, qui mourut de peste, de laquelle il n'avoit pas voulu éviter le danger, disant que la peste estoit maladie populaire, de laquelle les Roys & leurs enfans estoient exempts. Il se peut faire comparaison des flatteurs à ceux qui tendent des pieges, & y remettent quelques appats dessus, pour prendre & attraper les plus fins animaux, les flatteurs se connoissent, comme se fait la bonne monnoye, par l'usage, debitement & experience, & plutost n'y faut prendre fiance, car autrement en adviendroit comme à ceux qui goustent & sentent seulement le poison apres l'avoir pris, qui est trop tard; qui est ce que dit Quintus Curtius, aux gestes d'Alexandre, que les Empires & toutes sortes de dominations sont plustost ruinéz par les flatteurs que par les ennemis: Et Diogenes interrogé qui estoit la beste qui mordoit plus cruellement, fit response qu'entre les bestes sauvages, c'estoit le medisant & detracteur; entre les bestes privées le flatteur, qui rend les Princes tyrans, & en une Republique le peuple insolent & furieux: Et pour cette seule raison Cresus Roy de Lidie,

Le medisant & le

Lidie, chaſſa de ſon païs Solon, parce qu'il luy avoit dit la verité ; & quil diſoit qu'un homme de bien ne devoit point flatter un Roy, ce que Creſus connut à la fin tres veritable, & que les flatteurs eſtoient meſchans & trompeurs ; & par ainſi il eſt tres-neceſſaire de bonne heure d'y prendre garde, quand nous voyons quelqu'un dire quelque choſe à noſtre avantage & loüange, & conſiderer en nous meſmes ſans nous tromper, s'il y a quelque raiſon & ſujet de nous donner cette loüange ; car il peut aduenir que nos amis ſe conjoüyſſent avec nous, en nous repreſentant quelque choſe qui aura eſté bien faite, qui provient de l'amitié qu'ils nous portent, & d'une bonne & douce conuerſation ; & l'amy peut avec raiſon quelquesfois loüer ſon amy, & auſſi quelquesfois doucement luy remonſtrer ; ce qui doit eſtre bien pris & receu, puis que c'eſt la verité & la raiſon : car c'eſt le devoir & office d'amitié de s'admoneſter & remonſtrer l'un à l'autre le bien & le mal ; eſtans ſi conioints, que les amis ne doivent eſtre eſtimez, qu'vne meſme perſonne, qui faiſoit dire à Ageſilaus, qu'il ſe fâchoit plus de la perte de ſes amis que de ſes propres enfans : & faut par bonnes

flatteur ſont deux beſtes qui mordent le plus cruellement.

œuvres

œuvres & faits ayder & servir aux vrais amis, & faire les offres d'amitié aux estrangers, assister & consoler nos amis en la tristesse & fascherie, parce que les fascheries entrent soudain dans le cœur des hommes, ; mais ils n'en peuvent ressortir que peu apres ; car le seul & vray remede des grands ennuis est le temps & l'oubly, durant lequel temps c'est le devoir d'assister son amy, pour luy faire peu à peu moderer son dueil, & se condouloir auec luy de son mal ; car le cœur affligé est grandement soulagé en racontant à son amy ce qui luy donne faschere & ennuy ; & lors il n'y a rien qui apporte tantde consolation que d'ayder à son amy au commencement à pleurer, & puis apres entendre à y remedier : qui est ce qui a esté escrit de Diomedes le Grec, estant affligé de la mort de son fils, qui luy devoit succeder, qu'il dit à beaucoup de grands personnages qui le vouloient consoler, Qu'il avoit plus receu de consolation d'une pauvre femme qu'il auoit veu pleurer de son amy, que non pas de toutes les remonstrances qui luy avoient esté faites. il faut aussi bien prendre garde de ne vous obliger d'amitié à un homme leger querelleur, moqueur & trop grand despencier ; car son amitié

&

& frequentation ne vous apporteroit que mal & ruine ; d'autant que l'on ne peut honneſtement ſe retirer d'un amy quand il tombe en neceſſité, ou querelle, & ſeroit trop honteux à un homme de bien & d'honneur de diſſoudre lors l'amitié, & tromper la foy & l'eſperance d'un amy & pour cette cauſe faut bien ſouuent prendre des querelles mal à propos pour autruy ; leſquelles une fois priſes ſe doiuent ſouſtenir iuſques au bout, puis qu'il y va de l'honneur & reputation d'un Gentil-homme. Les grands deſpenſiers & neceſſiteux viennent touſiours à charge à ceux avec leſquels ils hantent, & pour cette cauſe faut bien regarder devant que d'entrer en amitié & frequentation avec eux ; car apres nous ſommes obligez par honneur de participer & leur ayder en leurs neceſſitez : car il nous faut porter les fautes & vices de nos amis, leſquelles fautes il faut connoiſtre & non pas les hayr ; car celuy n'aura jamais d'amis qui n'en peut porter les fautes & les diſſimuler : Et devons croire que nos amis ont peine auſſi à porter les noſtres, car il n'y a aucun qui ſoit ſans vices, & qui ne ſoit ſujet à quelque imperfection, quelques belles & loüables parties qu'il puiſſe avoir. Plutarque dit que les Athe-

L'amitié d'un grand deſpenſier court ſouvent à grande charge.

Porter les imperfections des amis.

theniens murmuroient de Simonides, de ce qu'il parloit trop haut ; les Thebaïns accusoient Panicule de ce qu'il crachoit souvent; les Lacedemoniens se moquoient de Lycurgus, de ce qu'il alloit tousiours la teste baissée ; les Romains trouvoient un deffaut en Scipion, de ce qu'en dormant il ronfloit trop haut ; les Uticenses diffamoient le bon Caton, parce qu'il mangeoit trop à coup & des deux costez des machoires ; les ennemis de Pompée rioient de luy, de ce qu'il se grattoit avec un doit seulement ; les Carthaginois blasmoient Annibal, de ce qu'il alloit tousjours desguilleté & descouvert devant l'estomach ; les flatteurs de Scilla diffamoient Iules Cesar, parce qu'il portoit mal à droit sa ceinture ; quelques Historiens blasment Homere d'avoir esté trop grand parleur ; Alexandre furieux ; Jules Cesar ambitieux ; Pompée d'estre superbe ; Demetrius d'estre vicieux ; Annibal cruel ; Vespasian avaricieux ; Trajan yurongne ; Marc Aurele d'estre amoureux : Et toutefois chacun tient Homere pour le plus parfait qui ait esté en toutes sciences ; Alexandre a esté nommé le plus grand Roy du monde ; Iules Cesar le plus grand, diligent & victoreux Capitaine ; Pom-

Pompée surnommé le Grand, pour l'honneur de ses grandes victoires & conquestes ; Demetrius a esté appellé l'expugnateur des villes ; Annibal dompteur des Rois, Trajan & Marc Aurele pour tres bons Empereurs ; de sorte que nous voyons qu'aux plus grands & excellens personnages, encore se trouve-il quelque chose à redire, qui nous doit d'autant plus doucement faire porter & couvrir le deffaut de nos amis, & avec une douce conuersation user familierement avec eux, & croire certainement que chacun naturellement est suiet à sa passion & maladie particuliere; l'un d'avarice, l'autre de volupté; & encela la Nature diverse des hommes, se joue d'une estrange varieté ; & telle, qu'il est dit par un proverbe commun, que chacun est participant de quelque passion & folie. Et si nous considerons nos actions humaines, ceux qui sont estimez les plus sages, encore ont-ils des affections & desirs qui sont esloignez de prudence, ou en jeux, ou en plaisirs & affections legeres & inutiles ; & neantmoins chacun y est induit naturellement, jusques-là qu'il y en a eu quelques uns qui ont receu grand plaisir en leur folie extraordinaire ; comme refere Atheneus d'un nommé Trasylaus,

Chacun participe en passion particuliere.

laus, fils de Pithodore, lequel n'avoit que cette ſeule folie, de croire que tous les Navires qui arrivoient au port eſtoient à luy, & les alloit recevoir avec grand plaiſir, s'en resjoüiſſant fort avec ſes amis, comme eſtant ſiennes & venuës à bon port; & quand ſon frere Cryto fut revenu d'un voyage de Sicile, & qu'il l'eut fait medeciner & guerir de cette maladie d'eſprit, au lieu d'en remercier ſon frere, il s'en plaignoit à tous leurs parens & amis, comme luy ayant oſté par force le grand plaiſir qu'il recevoit ſans aucune triſteſſe, accuſant ſon frere, comme dit Horace, de luy avoir ravy cette plaiſante erreur & agreable contentement d'eſprit. Il y a beaucoup d'autres folies par le monde qui ne ſont pas peut-eſtre ſi remarquables, mais elles ne ſont pas accompagnées de plus de raiſon: & d'autant plus la neceſſité nous oblige de porter doucement ce qui peut eſtre de deffaut & d'imperfection de nos amis, deſquels nous devons uſer de façon, que nous ne leur commettions point nos principaux ſecrets; car quelques fois le temps & les occaſions font refroidir les amitiez, & peut-eſtre aller plus avant, qui eſt d'entrer en inimitié; & lors il n'y a rien ſi dangereux qu'un ennemy, qui ſçait les volon-

lontez & secrets interieurs d'une maison ; & par ainsi faut tousjours demeurer retenu en amitié, lors que l'affection en est ardante ; & encore qu'il y en ait quelques uns qui blasment ceux qui ne commettēt pas tous leurs; secrets à leurs amis si est-ce qu'il est plus seur de ne le faire pas, quand la communication n'aporte aucun bien & advantage, ny à soy, ny à son amy ; & au contraire beaucoup de danger, quand le secret est découvert: tout ainsi qu'il faut tousjours estre soigneux d'entretenir les affections d'un amy par tous bons & honnestes moyens, aussi ne faut-il jamais offencer, ny de parole, ny d'effect son ennemy, ny le servir comme l'on dit à couvert ; car si l'honneur commande pour quelque offence ou injure receuë d'un ennemy, il luy en faut demander la raison en homme de bien & d'honneur, & par ce moyen l'on se fera tousjours estimer des gens de bien ; & par son ennemy mesme, qui en craindra & redoutera davantage celuy qui en use en homme de bien ; & souvent il advient que ceux qui auront esté quelques-fois les plus grands ennemis, reconnoissans le merite & la vertu de celuy à qui ils ont affaire, deviennent les plus asseurez amis, & faut tousjours croire qu'il n'y a amy

qui

qui par accident ne puiſſe devenir ennemy ; ny ennemy, ſoit-il grand ou petit, qu'il ne ſe puiſſe quelquesfois joindre & reünir à une bonne amitié : qui eſtoit l'opinion de Laberius, qui diſoit qu'il nous falloit tousjours comporter envers nos ennemis, comme avec ceux qui pouvoient devenir nos amis : Et en tout, ce qui eſt de plus neceſſaire, eſt de conformer tousjours ſes actions en homme d'honneur & de vertu, qui fait que l'on eſt recherché en amitié des gens de bien, avec leſquels conſiſte la parfaite amitié, & que l'on eſt eſtimé, craint & reveré, ſoit des meſchans ou des ennemis ; & auſſi de prendre peine de conſerver les vieils & anciens amis, qui ſont experimentez & plus aſſeurez que les autres ; & diſoit communément Alphonſe Roy de Naples, que c'eſtoit grand ſoulagement de chevaucher un vieil cheval, d'avoir de vieux bois pour bruſler, de vieux amis pour converſer, & de vieux livres pour prendre plaiſir à lire ; auſſi faut-il eſtre conſtant & ferme aux amitiez, qui eſt cauſe que devant que les contracter, il faut taſcher de bien connoiſtre celuy avec lequel on s'oblige d'amitié, quelles ſont ſes mœurs, ſes actions & deportemens, & ſi ſa converſation eſt telle, que l'on puiſſe tousjours con-

Faut ſe comporter à l'endroit de ſes ennemis comme pouvant devenir amis.

Conſtance d'amitié.

continuer à demeurer & vivre perpetuellement en cette union de volontez & d'amitiez: car il n'y a rien si des honneste, & qui rendre un homme si mesprisé, que quand il est connu leger & trop prompt à prendre des amitiez, & aussi soudain à s'en departir, & l'on l'estime autant pour ennemy que pour amy ; d'autant qu'il n'y a rien de plus constant ny asseuré à l'un qu'à l'autre, & sont telles gens comparez à des giroüettes que l'on met au dessus des maisons, qui tournent & changent à tous vents ; ce qui procede de legereté d'esprit mal basty, qui n'a rien de certain & resolu, duquel n'y a aucune asseurance ; & faut estimer cestuy-là estre fol, qui n'a rien en soy de resolu & constant, & qui ne demeure longuement en mesme opinion, volonté & affection ; & au contraire la constance & perseverance se louë grandement ; & encore que ce soit quelque peu de faute, toutesfois estant tenu ferme & entier en resolution, on ne laisse d'emporter beaucoup d'authorité, ou bien cela vient d'une esprit cauteleux & trompeur qui fait semblant d'aymer, pour en tirer profit & commodité, & qui change & abandonne celuy qu'il pense ne luy estre plus utile : mais telles gens sont fort trompez ; car de l'un qui

est

est naturellement leger, estant tenu pour tel durant sa premiere passion & fureur d'amitié, qui ont accoustumé d'estre plus violentes que les autres, l'on en tire tout ce que l'on peut, ou bien on les embarque en tels accidens qu'ils ne s'en peuvent plus apres retirer, d'où advient souvent que ce qu'ils ont le mieux aymé un temps, ils le haissent apres le plus. Si par cautelle & finesse de Cour l'on connoist un homme avoir fait semblant d'aymer, & se retirer aussi-tost que la faveur est passée, estant découvert & connu pour tel, il n'y a plus personne, qui soit sage & bien advisé, qui se vueille plus fier en luy, & chacun s'en recule comme d'un homme mauvais & trompeur, duquel ne faut prendre aucune fiance ; & au contraire quand lors on se monstre ferme & constant amy, l'on s'en fait estimer de tous les gens de bien, qui loüent & recherchent un tel amy, & si oblige-t'on celuy envers lequel on demeure constant à une plus estroitte amitié pour l'advenir, qui sçaura bien apres s'en souvenir, s'il advient quelque mauvaise fortune à celuy qui luy est tousjours demeuré vray & fidele amy : Et par ainsi faut bien regarder à contracter amitié avec gens de bien & d'honneur, prudens, moderez,

Avec lesquels il faut contracter amitié.

derez, ſecrets & conſtans, qui vous puiſſent rendre meilleur & plus ſuffiſant par leur converſation,ou bien avec ceux que vous pouvez vous meſme apprendre & rendre meilleurs : car en enſeignant autruy, vous-meſme vous inſtruirez & confirmerez au bien, & à la vertu ; en ce faiſant vous ne recevrez que plaiſir de vos amis ; car autrement vous pourriez en endurer autant de peine & de mal, en portant leurs imperfections, comme vous recevriez de deſplaiſir d'un ennemy.

Tout ainſi que les compagnies mauvaiſes ſont dangereuſes, & corrompent les meilleurs eſprits, auſſi fait la demeure & ſejour en une region & pays delicieux & voluptueux ; lequel un jeune homme qui veut conformer ſa vie à la ſageſſe & vertu, doit eviter comme lieu auquel l'exemple de luxe permet trop de licence, & devons chercher la demeure en païs qui ſoit non ſeulement ſalubre pour la ſanté de noſtre corps, mais beaucoup plus pour l'entretenement des bonnes mœurs ; & fuir tout ce qui nous peut induire & provoquer à aymer, & nous laiſſer aller à aucunes actions vicieuſes ; car il faut adoucir noſtre eſprit au bien & à la vertu, & luy oſter tous les blandiſſemens & alleche-

Demeure d'un païs bien reglé.

mens de volupté, non pas que nous haïssions le païs & les hommes qui habitent en region pleine de delices, mais nous en devons user comme un sage homme fait d'habillemens, qui ne hayt pas une couleur, & la façon d'accoustrement d'un estranger, mais prend l'habillement & la couleur qui est plus digne & decente à sa qualité & profession; aussi faut-il qu'un homme de guerre qui veut acquerir de l'honneur, combatte premierement les voluptez, qui ont souvent vaincu & surmonté les plus grands Capitaines, quand ils ont commencé à vivre delicatement & mollement : l'exemple entr'autres est fort commun de celuy à qui justement on peut donner l'honneur d'avoir esté l'un des plus grands Capitaines qui fut jamais, qui est Annibal, qui avoit vaincu les Romains, & n'avoit point esté vaincu par aucun ; mais apres qu'il eut gousté, & se fut laissé aller aux delices de Capoüe, ce grand Capitaine indomptable, qui avoit surmonté les rochers & les neiges, & vaincu toute sorte de peuples par forces d'armes, fut amolly, surmonté & vaincu par les vices, & du depuis ne fit bien, & commença à se laisser vaincre, comme il le fut par les Romains; & par là se cognoist

com-

combien l'amœnité, le plaisir & les delices d'un lieu peut amollir & corrompre les esprits les plus genereux ; & au contraire, combien la severe nourriture & discipline d'un païs sert à rendre les esprits & courages plus fermes & genereux, & plus capables d'entreprendre des choses grandes & loüables : Le cheval qui de sa jeunesse est nourry en pays gras, moüelleux & fertile, a tousjours le pied tendre, & si est vain & foible au service : le Gendarme qui vient de pays maigre, aspre & plein de travail, est plus propre & vigoureux à la guerre, que celuy qui vit delicatement à l'ombre & sejour d'une ville ; celuy qui vient du travail de la charruë, ne refuse aucune peine & fatigue de la guerre ; & celuy qui sort d'une ville bien net & bien parfumé, demeure court dés le premier mauvais chemin qu'il trouve. Les grands Capitaines de Rome, Marius, Pompée & Cesar ont basty leurs maisons, & choisi leurs demeures aux champs, aux sommets des montagnes, en forme de Chasteaux & non de villes ny lieux de plaisance, aimant mieux estre réveillez par une trompette de guerre, que par un delicieux instrument de musique, qui sont toutes actions militaires, lesquelles doivent suivre &

imiter celuy qui veut acquerir de la reputation, & se nourrir & accoustumer dés la jeunesse à tous excercices forts, à la peine & travail, & à supporter la faim, la soif, les veilles & toutes sortes d'incommoditez, qui rendent l'homme apres plus propre à soûtenir les efforts & entreprises grandes de la guerre : Car il ne peut rien venir de genereux & plein de courage, par celuy qui se nourrit mollement & delicatement : & suivant cela il fut un jour dit par Diogene Cynicus revenant de Lacedemone, où les enfans estoient nourris en tous exercices de guerre, pour rentrer en la ville d'Athenes ; & interrogé par quelqu'un d'ou il venoit, & où il alloit, fit réponse qu'il venoit du pays des hommes pour revenir au pays des femmes ; voulant dire qu'en la ville d'Athenes les enfans n'estoiens point nourris & accoustumez aux exercices de la guerre : qui fut cause, que puis apres aux disciples qu'il instituoit avecques la Philosophie & disciplines liberales, il les faisoit exercer à monter à cheval, luitter, tirer de l'arc, & autres exercices militaires. Licurges commandoit par ses Loix aux Lacedemoniens de ne sortir point hors du Royaume, & de ne converser avec des estrangers ; voulant dire que la conver-

Ne peut rien venir de genereux de celuy qui se nourrit molement.

Que les mœurs des estrangers sont souvent meilleures à

sation

ſation avec les eſtrangers eſt bonne & utile, pour le trafic & marchandiſe, mais bien peu ſouvent pour les mœurs & pour la vertu ; comme nous voyons de ce temps peu de gens revenir d'Italie, apres y avoir demeuré longuement, qu'ils n'en reviennent avec plus de licence de vivre en liberté ; & a eſté dit de l'Italie, il y a long temps, qu'elle doit eſtre eſtimée de la condition des cloches, deſquelles la proprieté eſt en ſonnant d'appeller un chacun pour aller à l'Egliſe, mais pour cela elles n'y entrent point ; ainſi l'Italie provoque fort à oraiſon les Chreſtiens ; mais au pays il y a peu & moins de devotion qu'ailleurs, & les façons & manieres de dire & de faire d'Italie, ſont plus plaiſantes à reciter que bonnes à ſuivre & imiter : Comme auſſi on dit, qu'en Allemagne on apprend bien à boire, en Angleterre à manger, & en Eſpagne à devenir glorieux & ſuperbe ; & encore qu'il ſoit dit qu'il n'y a rien qui rende un homme plus digne & ſuffiſant que la veuë de beaucoup de pays, & la connoiſſance des mœurs de diverſes nations, ſi eſt ce que cela ſe doit entendre pour ceux qui avec l'âge ont le jugement, & ont acquis avec l'experience le moyen de pouvoir bien connoiſtre &

connoiſtre que non pas à imiter.

juger ce qui eſt bon ou mauvais, pour ſe confirmer davantage au bien par la connoiſſance du mal & du vice ; ce qu'un jeune homme n'auroit encore le jugement ny la force de le pouvoir faire, & ſeroit pluſtoſt gaſté & perdu en ſes mœurs que d'en eſtre devenu meilleur & mieux appris.

Fidelité deuë au Roy.

Ne faillez jamais à l'obeïſſance & fidelité que vous devez à voſtre Roy, lequel vous devez connoiſtre apres Dieu, pour ſouverain Maiſtre & Seigneur, luy dediant du tout vos ſervices ; car le Prince eſt eſtimé le Tuteur du public, qui ne peut eſtre conſervé ſans forces, & les forces ne ſe peuvent maintenir ſans Chef, Roy, Prince, Gouverneur ou conducteur, non plus qu'une maiſon privée ne pourroit ſe maintenir ſans le commandement du pere de famille ; & n'y a Cité, Armée, Nation, ny genre humain, qui ſe puiſſe conſerver ſans direction, puiſſance & commandement. Par ainſi ne vous departez jamais de l'obeïſſance de voſtre Roy ; puis que Dieu vous a fait naiſtre en païs commandé par Monarchie, & pour quelque occaſion que ce ſoit ; car Dieu nous enjoint expreſſément de rendre toute obeyſſance à nos ſuperieurs, deſquels la puiſſance & authorité vient de

luy

luy ſeul, qui nous ordonne la ſujection & la preſtation des tributs, comme dit S. Paul aux Romains : Auſſi l'ordre de la police du monde y oblige un chacun par devoir ; & ne ſe trouvera point qu'un ſuject, quelque occaſion qu'il ait peu avoir, ait jamais acquis honneur & reputation, ny qui luy ait en fin bien ſuccedé, de s'eſtre retiré de l'obeyſſance de ſon Prince legitime ; car celuy meſme à qui il pourroit ſervir ne l'eſtimera pas, & ne s'y doit fier, puis qu'il manque en ſon premier devoir de fidelité. Cambiſes Roy de Perſe, pere de Cyrus, diſoit que tout le bien, ſeureté & conſervation d'un Eſtat, conſiſtoit en deux choſes ; l'une que le Prince ſceuſt bien commander ; & l'autre, que les ſujects ſceuſſent bien obeyr ; ce qui ſe fera, quand celuy qui commande ſe reglera par la vertu & la raiſon, & que le ſuject connoiſſe que le plus grand honneur & loüange qu'il ſçauroit avoir, eſt de bien obeyr ; car celuy qui ne reçoit avec reſpect le commandement de ſon Chef, doit eſtre puny avec ignominie, non ſeulement par le Prince qui a toute puiſſance, mais auſſi par le Chef d'armée ; comme nous voyons par l'hiſtoire de Manlius Torquatus, qui n'eſpargna pas ſon fils meſ-

Toute la ſeureté d'un Eſtat conſiſte au juſte commandement du Prince & à la deuë obeïſſance du ſujet.

me, encore qu'il euſt eſté victorieux : mais : il eſtimoit que pour la conſervation d'un Eſtat, ou d'une armée, l'obeyſſance importoit plus que la victoire.

Obeiſſance importe plus que victoire.

Suivez tousjours la compagnie des plus grands, & vous comportez en leur endroit avec l'honneur & le reſpect qui leur eſt deu ; car avec les plus grands qui ſont gens de bien, l'on apprend tousjours de l'honneur, & ſi en eſt-on eſtimé davantage d'un chacun ; & en les honorant & obeyſſant on apprend apres à commander ; car celuy qui a appris d'obeyr modeſtement, eſt digne quelquefois de commander ; & eſt raiſonnable que celuy qui obeyt, eſpere apres de commander ; & celuy qui peut commander, doit penſer qu'il peut advenir qu'il faudra que quelquefois il obeyſſe ; & ſi acquiert-on en obeyſſant la bonne grace des Grands, la protection & faveur deſquels eſt fort neceſſaire : mais prenez ſagement garde de ne les offencer point ; car bien ſouvent ils ſont comme le feu qui bruſle ceux qui en approchent de trop prés ; donnez leur tousjours bonne opinion de vous, & de voſtre vertu & valeur, & que vous eſtes ſoigneux de leur bien, authorité & grandeur, & qu'eſtes utile pour

Qu'il faut obeir devant que ſçavoir commander.

pour leur ſervice ; car ceux qui gagnent leurs bonnes graces par leur donner ſeulement du plaiſir, quand ils viennent à deſirer d'autres plaiſirs, comme le naturel des Princes eſt en cela plus variable que les autres hommes, auſſi changent-ils d'affection envers ceux qu'ils ont ſeulement aimez, pour ce ſeul regard ; quand les Roys ou Princes vous ferōt cét honneur de parler à vous, ſi c'eſt pour affaire de leur ſervice, rendez-vous capable de leur en reſpondre avec raiſon & jugement ; ſi c'eſt par diſcours cōmun, n'advancez jamais propos qui touchent l'honneur & bien d'autruy ; car tousjours cela eſt ſceu, & bien ſouvent par eux meſmes : ne parlez jamais aux Princes contre l'honneur, ny au deſavantage des Dames, car cela touche trop à l'honneur, encore qu'il y euſt ſujet d'en parler, & que vos compagnons en parlaſſent devant vous ; car médiſance ou mocquerie eſt tousjours renduë à celuy qui en uſe envers quelques-uns, & bien ſouvent payée par une rude querelle qui fait perdre la vie ; & ceux qui ſont bien nez, & qui ſont nourris aux maiſons des Princes, & en la compagnie des Grands, ont tousjours plus de reſpect & d'égard aux perſonnes, & ſi ſont plus correcſts & retenus en

La faveur des Princes ſe doit conſerver pour eſtre utile à leur ſervice & non par le plaiſir.

leurs propos, que non pas les autres; comme auſſi eſt trouvée mauvaiſe la flatterie, & certains petits propos de Cour, dont uſent quelques-uns par galanterie, qui ſont plus propres à Charlatans, qui veulent vendre des fumées, que non pas à des Gentils-hommes d'honneur & de valeur; car les ſages Rois ſe ſervent de flatteurs & plaiſans, apres qu'ils ont lavé les mains pour ſe mettre à table; mais quand il eſt queſtion des charges d'honneur, ſoit à la guerre ou ailleurs, ils y penſent à bon eſcient, & ne font pas eſlection de telles gens. Quand vous ſerez prés des Reynes, Princeſſes & autres Dames, ne vous avancez jamais de tenir propos que bien honneſtes, encore qu'il y en euſt d'autres qui s'en vouluſſent diſpenſer en voſtre preſence; car il eſt mal-ſeant en tous endroits, & principalement en tel lieu, qui ne pourroit apporter à la fin que meſpris de celuy qui les tiendroit, & bien ſouvent de faſcheuſes querelles; eſtant fort indigne d'un Gentilhomme d'honneur, de faire le gauſſeur, plaiſanteur & mocqueur, qui ſont qualitez fort proches & dépendantes de vraye folie. Ne vous avancez jamais de donner voſtre advis aux Rois & aux Princes avant qu'il vous ſoit demandé, & encore quand

Les ſages Princes ſe ſervent des flatteurs & plaiſans, pour rire & non en bonne aſfaire.

La plaiſanterie & moquerie ſont dépendantes de vraye folie.

quand ils vous commanderont de leur dire vostre opinion, vous en devez user sagement d'un parler fort retenu, & avec peu & bons termes, deduire la raison de l'avis que vous jugerez le meilleur; & devez croire que bien souvent les Princes demandent advis d'une chose qu'ils n'ont pas intention de faire; mais seulement veulent faire semblant d'en avoir quelque volonté, ou pour faire parler & ouvrir les affections de ceux qui sont prés d'eux, ou bien pour sentir si quelqu'un leur pourra donner advis qui approche de quelque affection particuliere qu'ils ont, pour le recevoir plustost qu'un meilleur, à celle fin de s'en servir d'excuse & de couverture, si le fait succede mal, & que l'on puisse rejetter la faute sur celuy qui l'aura conseillé; comme l'on dit que faisoit l'Empereur Charles le Quint, quand il vouloit executer quelque affaire, en laquelle il prevoyoit quelque danger lequel il proposoit en son Conseil, & y apportoit tant de raisons & facilitez, qu'il faisoit chacun tomber en cette opinion, & apres disant son advis le dernier, remonstroit quelque autre difficulté & raison qui le divertissoit de l'avis commun de son Conseil; duquel toutefois il ne se vouloit départir, qui

Ne se trop advancer de donner avis aux Princes.

estoit pour servir d'excuse à l'advenir, si les choses ne succedoient selon son intention, sçachant bien que du bon evenement l'honneur en demeure toûjours au Prince, sans qu'on s'enquiere lors qui en a esté d'advis : Il advient aussi quelquesfois que les Princes qui sont sujets à suivre leurs passions & opinions plus que les autres, choisissent les hommes tels qu'ils les estiment propres à leur conseiller ce qu'ils veulent, dont ils s'aident pour quelque temps pour couvrir leurs affections ; mais quand ils se remettent devant les yeux la verité & la raison, ils n'estiment pas ceux qui ont plus regardé à leur complaire, & à les flatter, que non pas à leur reputation & au bien de leurs affaires ; il se trouve avoir esté escrit par un nommé Pendathes au Lieutenant du Roy Artaxerxes, que c'est la coustume des Roys de rejetter tousjours l'evenement de leurs mauvaises fortunes, sur ceux ausquels ils commettent le maniement & charges de leurs affaires, & que tous les bons succez ils les attribuent à eux séuls, & à leur dexterité & bonne conduite, qui doit bien faire considerer les conseils que l'on donne aux Princes, & mesmement aux affaires, dont l'evenement est incertain, & ceux qui sont ap-

L'honneur demeure tousjours au Prince, du bon succez.

Les Princes rejettent le plus souvent leur fautes sur leurs serviteurs.

appellez pour y donner conſeil, doivent eſtre libres & exempts de toutes paſſions & affections ; car en fait de conſeil où la volonté s'incline le plus, l'eſprit a plus de vigueur ; & beaucoup conſeillent les Rois pluſtoſt pour les attirer à leur volonté, commodité & advantage, que non pas pour leur ſervice ; auſſi eſt-ce la plus grande felicité qu'un Prince pourroit avoir, que d'avoir trouvé un bon, fidelle & prudent Conſeiller & ſerviteur, qui luy importe quelquefois plus que la conqueſte d'un Royaume ;

Les opinions ſouvent s'inclinent à ce que l'on a le plus en volonté.

car il n'y a pire gouvernement que celuy qui ſe fait par la ſeule opinion du Prince, attendu que celuy qui gouverne tout, doit vivre en crainte de tous, & beaucoup plus de ſoy-meſme ; d'autant qu'il pourroit plus errer faiſant ce qu'il veut, que s'il admettoit ce que ſon Conſeil luy dit ; car les principautez tyranniques s'obtiennent par force, & ſont ſouſtenuës par armes, mais le vray Empire eſt au gré de tous ;

Qu'il n'y a pire gouvernement que celuy qui ſe fait par la ſeule opinion du Prince.

le bon Roy eſt agreable à Dieu, patient aux travaux, provident & adviſé aux dangers, affable aux ſiens, benin aux Eſtrangers, & non convoiteux d'amaſſer des threſors, ny amateur de ſes propres deſirs & opinions particulieres ; & combien que le Prince ſoit ſuprême, ſi ne faut-

Les parties requiſes à un bon Roy.

il

il pas qu'il s'estime Seigneur absolu en toutes choses, ayant tousjours Dieu sur luy pour Juge, & les hommes pour spectateurs de toutes ses actions; & d'autant plus qu'il est grand, plus a-il d'obligation d'estre bon, & moins de loisir d'estre mauvais; plus d'authorité pour commander, & moins de liberté de se donner du plaisir, & de suivre ses affections & opinions particulieres; car il est trop dangereux que le Prince fasse tout à sa volonté, & seule opinion. Que le Prince aussi prenne advis d'un chacun, il n'est pas bon, mais il doit considerer & prendre garde au conseil qui luy est donné, par qui, & avec quelle raison. Le bon-heur de l'Empereur Vespasian fut d'avoir eu le Philosophe Apollonius pour Precepteur & Conseiller; & Plutarque Precepteur de Trajan, la premiere remonstrance qu'il luy fit à l'avenement de son Empire, fut qu'il ne luy pouvoit bien avenir, si au gouvernement de son Estat il ne vouloit suivre l'avis du conseil, pour lequel conseil, c'est le tout aux Princes de bien choisir des gens d'honneur & de vertu, prudens en leurs avis, arrestez en leurs paroles, patiens au travail, & à porter & dissimuler les importunitez que l'on leur fait, doux & modestes en toutes

Grand heur à un Prince d'avoir un bon & sage Conseiller.

Les qualitez d'un bon Conseiller.

leurs

leurs actions, non sujets à l'ambition, ny à l'avarice, qui ayent l'experience par le maniement de beaucoup d'affaires : car les Gouvernemens des Royaumes & des Republiques se doivent donner aux gens prudents & d'experience, bien arrestez & moderez, & non aux autres, encore qu'ils ayent des lettres & de la suffisance; car il y a trop de difference entre celuy qui a bon jugement & experience, & ceux qui ont leur science aux livres, & le cerveau aux talons; celuy qui a peu d'experience tient toutes choses pour faciles, & au contraire le prudent & experimenté tient tout difficile : le Capitaine superbe donne l'assaut sans raison; le Pilote temeraire fait bien tost submerger le vaisseau ; l'Aduocat Escolier fait perdre le procez ; le Medecin nouveau ne peut guerir le malade ; & le Juge sans experience jugera de travers ; & au contraire celuy qui est prudent & experimenté ne met jamais un Estat en hazard & danger, & conduit toutes choses avec sage consideration, prevoyant tous inconveniens ; & celuy qui a telles qualitez en toutes adversitez, soit du general, ou de son particulier, encore qu'il ne puisse empescher du tout d'affoiblir quelquefois l'authorité, si est ce qu'il empesche de déchoir du

Celuy qui a peu d'experience tient tout pour facile, & le prudent tient tout pour difficile.

Le prudent ne peut pas empescher tout le mal, mais à tout le moins empesche la ruine.

du tout, & de se rüiner ; & si sera tousjours en particulier aymé & estimé des gens de bien ; ce que ne pourroit estre celuy qui en son gouvernement aura esté rude & mal gracieux, encore qu'il fust homme de bien, car il ne sera jamais plaint ny regretté en quelque fortune qu'il puisse tomber ; entre les affaires qui se peuvent presenter pour donner advis aux Princes, desquels les occurrences sont plus communes ; Il y en a six principalement, le premiere sur l'entretenement & changement des choses, de tout temps establies en un Estat ; l'autre sur la continuation & augmentation des tributs ; la troisiesme sur le conseil de commencer une guerre, ou pour l'entretenement de la paix ; la quatriesme sur la clemence ou severité, de laquelle les Princes doivent user envers leurs sujets ; la cinquiesme sur la justice que les Princes sont obligez de rendre à leurs sujets, & sur la bonne distribution des charges & Estats de leur Royaume ; & la derniere sur le ménage de leurs finances, dons & bien-faits de ceux qui ont bien & fidellement servy ; sur chacun desquels poincts il y auroit de bien amples & longs discours à faire; mais je m'enremettray sur ceux qui en ont amplement escrit,

Les six principaux points sur lesquels l'on donne advis aux Princes.

escrit, & n'en toucheray que de chacun un mot en passant, qui sera seulement pour vous ouvrir le chemin pour les voir & lire plus particulierement : & en premier lieu se faut bien donner de garde de donner advis aux Princes, de changer aucune chose en son Estat, des Loix regles & Ordonnances, qui de tout temps y ont esté receuës, ny en la Religion, ny en la Justice, ny aux formes & ceremonies & autres façons accoustumées ; & n'y a chose si petite, dont le changement ne soit dangereux ; car encore qu'il apparoisse meilleur & plus utile, si est-ce que par effect & par experience il survient tousjours quelque mal qui n'a point esté prevû ; & quand il n'y en auroit point d'autre, sinon que d'apprendre aux sujets de changer les choses establies, il en peut avenir des inconveniens ; car ils pourroient apres desirer à changer, ce qui importeroit à l'authorité du Prince & au bien & repos de l'Estat. Platon disoit sur ce propos, que la moindre mutation de la mesure de la musique estoit dangereuse en la Republique, de peur de montrer aucun commencement de changement, en quoy ceux de Marseille ont esté fort loüez qui n'avoient rien voulu changer de tout ce qu'ils avoient eu

Ne changer ce qui est receu & estably de tout temps en un Estat.

eu dés le commencement que les Phocenses vinrent habiter & faire une Republique à Marseille, & jusques aux choses les plus petites, comme d'un vieil cousteau, qui avoit esté fait dés le commencement pour punir & coupper la teste aux mal-faicteurs, lequel ils vouloient tousjours garder & s'en servir, encore qu'il fust tout enroüillé & gasté, tant ils estimoient que le changement, mémes aux choses les plus petites estoit dangereux; ce que ne peuvét connoistre ceux qui n'ont point assez d'experience. Pour le second poinct qui concerne les tributs, d'autant que l'Estat d'un Prince ne se peut entretenir sans le revenu ordinaire; & comme dit Cornelius Tacitus, que la paix ne se peut maintenir sans les armes, ny les armes sans payement, ny la solde des gens de guerre sans tributs & revenus, il est necessaire que le Prince conserve son revenu accoustumé, & tel que ses predecesseurs ont eu, avec telle joüissance que ses sujets en ont receu contentement, & en ont continué doucement le payement, si ce n'estoit que le temps eust tant apporté de misere & de pauvreté aux sujets, qu'il leur fust survenu l'impuissance de la continuation du payement; mais d'imposer nouveaux tri-

Combien il est dangereux imposer nouveaux tributs.

tributs ſur le peuple il eſt tres dangereux ; car il n'y a rien qui offenſe plus les ſujets, & qui donne plus d'occaſion de ſuſciter une rebellion contre le Prince ; & le plus beau ſujet que peuvent prendre ceux qui veulent faire entrepriſe contre un Eſtat, qui ne manquent jamais en tout païs, & en tout temps, ou de ceux qui ſe veulent venger par mécontentement, ou d'autres pouſſez d'ambition, autres preſſez de neceſſité, ou bien quelque jeune voiſin qui veut gagner reputation de conquerant ; & les ſages & adviſez Roys ſe sont bien donnez de garde d'entrer en tels inconveniens. Darius pere de Xerxes, diſoit qu'il eſtimoit plus l'amour de ſes ſujets que la quantité d'argent ; & un jour enquis d'Alexandre où eſtoit ſon threſor, fit une belle & digne reſponſe: Qu'il eſtoit gardé fort ſoigneuſement par ſes amis, & que la bien-veillance de ſes ſujets eſtoit la meilleure & plus ſeure garde de ſon argent. Tybere Empereur fut une fois conſeillé par ceux qui pour ſon ſervice preſidoient aux Provinces,pour la nececeſſité de ſes affaires, de charger ſes ſujećts de quelques tributs nouveaux : ſurquoy il leur fit réponſe, que c'eſtoit le devoir d'un bon Paſteur de tondre ſeulement les brebis,

&

& non pas les escorcher ; qui sont responses faites d'Empereurs, qui sçavoient bien juger combien l'imposition de nouveaux tributs est dangereuse, & offense les sujets. Il se voit assez d'exemples par les Histoires, notamment en ce Royaume, du temps du Roy Louis XI. la guerre du Bien public, qui fut entreprise sur ce sujet ; comme celle de Flandres pour les imposts faits par le Duc d'Albe, & depuis à nostre grand mal en ce Royaume : Sur le troisiéme poinct, qui est de conseiller & donner advis aux Princes sur l'entretenemẽt de la paix, ou commencement de la guerre, c'est chose où le sage Conseiller doit bien regarder, pour donner advis ; car l'evenement en est plus incertain qu'en toute autre chose, où Solon qui estoit si sage n'en voulut jamais donner advis quand il fallut deliberer pour faire la guerre aux Megarenses, & aima mieux contrefaire le fol pour avoir excuse ; & n'y a rien qu'il ne faille faire & essayer plustost que commencer la guerre, pour les dangers qui en adviennent : & a esté dit autrefois qu'une mauvaise paix vaut mieux qu'une bonne guerre ; & disoit Scipion l'Affriquain, que tout se devoit rechercher & tenter avant que mettre la main à l'épée, & qu'il n'y avoit si gran-

Quele conseil de commencer la guerre est perilleux.

de

de victoire que celle qui ſe conduiſoit par prudence, & qui ſe recouvroit ſans effuſion de ſang. Ciceron écrivant à Attique, diſoit, qu'il eſtoit plus à eſtimer de vaincre avec le conſeil que de ſurmonter par les armes : & la guerre doit eſtre eſtimée juſte, quand elle eſt faite pour la deffenſe de la Religion & de l'Eſtat, qui eſt ce que l'Empereur Auguſte diſoit ſouvent, pour eſtre une guerre bonne, elle devoit eſtre commandée par les Dieux, receuë par les Princes, juſtifiée par les Philoſophes, & executée par les Capitaines ; & toutesfois nous voyons par l'evenement que beaucoup de guerres s'entreprennent avec bonne raiſon, deffenſe de la Religion & de l'Eſtat, bonne & prudente reſolution de Conſeil, qui toutefois ne ſuccedent pas heureuſement ; qui eſt ce que dit Lucain de la guerre de Pompée & de Ceſar, que la raiſon eſtoit pour la cauſe vaincuë ; mais que la victoire avoit plû aux Dieux ; tellement que nous voyons quelquesfois que le Prince qui ſouſtient la guerre à bon & juſte droit, toutesfois eſtre vaincu & ſurmonté par un ambitieux conquerant, & vſurpateur ; & tel a eſté ſouvent le commencement des plus grands Empires & plus renommées Republiques, comme

La plus grande victoire eſt celle qui s'obtient par prudence ſans effuſion de ſang.

Quand une guerre doit eſtre eſtimée bonne & juſte.

La plus juſte cauſe en la guerre n'eſt pas toujours victorieuſe.

me nous voyons de cette grande Republique de Rome, qui a commencé par des Bergers & brigands ramassez ; & à present l'Empire des Turcs accru en telle authorité & puissance contre toute raison, & mesme à la diminution de nostre Religion Chrestienne, qui est la vraye & seule qui se doit soustenir, pour la deffense de laquelle tant de Princes Chrestiens sont decedez, & mesme le bon Roy Saint Louys, y fut deffait & arresté prisonnier, qui nous fait bien paroistre que Dieu permet quelquesfois la bonne & juste cause estre la plus foible & vaincuë, qui sont secrets jugemens de Dieu, qui est le grand Maistre des batailles, ausquels secrets les hommes ne peuvent penetrer, ny connoistre la raison, & faut qu'ils baissent la teste sans pouvoir regarder plus haut ; bien souvent aussi il advient à la guerre contre la raison, que le plus petit nombre demeure victorieux du plus grand nombre ; nous le connoissons assez par les Histoires ; & combien de fois Jules Cesar & autres Capitaines de Rome, avec petit nombre ont vaincu & deffait de grandes armées ; si l'on en pense donner la raison, parce que c'estoient de bons Capitaines & gens bien aguerris, l'on peut juger cette raison n'estre suf-

Le plus grand nombre en la guerre n'est pas tousjours victorieux.

ſuffiſante ; car il ſe lit une infinité d'exemples, où de jeunes Capitaines qui avoient peu d'experience, ont commencé leurs bonnes fortunes par la victoire des plus grands Capitaines, qu'il ſemble qu'en la vieilleſſe le bon-heur & la fortune les abandonne, pour acquerir reputation à quelques jeunes Capitaines. Scipion qui eſtoit jeune fut envoyé contre Annibal, qui avoit vaincu tous les plus grands Capitaines de Rome ; & neantmoins fut deffait par ce jeune Scipion : & pour ne chercher les exemples qu'à noſtre pais, nous voyons que ce jeune Prince de Galles Anglois, avec huit ou neuf mille hommes ſeulement deffit le Roy Jean prés de Poitiers, accpmpagné de tous les meilleurs Capitaines de France, & de ſoixante mille hommes ; & auſſi d'autre part que le Roy Charles VIII. fort jeune, ſans autre experience, avec peu d'entendement, ſans conſeil & conduite, & ſans argent paſſa en Italie contre les forces de tous les Seigneurs du pays, & alla conquerir le Royaume de Naples, & en retourna, nonobſtant tous les empeſchemens que l'on luy donna, & gagna la bataille de Fornouë avec ſept ou huit mille hommes, contre toutes les forces de l'Italie, que l'on diſoit

Les jeunes Capitaines ſouvent les plus heureux.

ſoit eſtre de quatre-vingt mille hommes, qui eſt un voyage qui a ſuccedé contre toute la raiſon & la prudence des hommes de noſtre temps ; nous avons veu ce vieux, experimenté & victorieux Empereur Charles le Quint, qui avec toutes les forces d'Eſpagne, de l'Italie & d'Allemagne, vint aſſieger Mets, où Monſieur de Guiſe jeune Capitaine arreſta, & mit fin aux grands & heureux ſuccez dudit Empereur, qui s'en alla apres ſe renfermer pour le reſte de ſes jours dans un Monaſtere, laiſſant ſon bon-heur & felicité à ſon fils, comme ſi la bonne fortune accompagnoit tousjours les jeunes ; ce qui luy advint bientoſt apres, par la bataille & journée de Saint-Laurens : Par ainſi nous voyons que la bonne & juſte cauſe, & le grand nombre d'hommes, ny l'experience d'un bon Capitaine, ne ſont pas raiſons ſuffiſantes pour s'aſſeurer tousjours d'une victoire : comme auſſi n'eſt choſe plus aſſeurée que le prudent & meilleur conſeil ; car ſouvent eſt advenu que les Capitaines les plus entreprenans & temeraires, ont ſurmonté les plus ſages & experimentez, dont ils ont eſté loüez ſans raiſon, parce que la loüange ſuit le ſuccez communément, combien qu'elle deuſt plûtoſt eſtre blâmée : Ce ſage

Le meilleur conſeil en la guerre ne ſuccede pas toujours.

ſage Fabius Capitaine Romain ne conſeilloit pas l'entrepriſe de Scipion, d'aller à Carthage & de laiſſer l'Italie dépourveuë, ce qui eſtoit un ſage conſeil; nonobſtant lequel, l'aduis du jeune Scipion ſucceda mieux ; de ſorte que la raiſon & le ſuccez ne s'accompagnent pás tousjours ; la temerité à la guerre gaigne quelquesfois plus que la ſageſſe ; & le ſeul regard du ſuccez eſt le jugement des fous, comme dit Fabius Authenticus ; qui fut une belle & ſage réponſe de Phocion, lequel apres la mort d'Alexandre ne conſeilloit point la guerre contre Antipater, que Leoſſenes vouloit entreprendre, qui toutefois ſucceda bien ; dont eſtant fait reproche audit Phocion par quelqu'un qui luy demandoit s'il voudroit pas avoir eſté chef de cette entrepriſe, il dit qu'il voudroit bien l'avoir executée, mais qu'il ne voudroit pas l'avoir conſeillée, voulant dire que le bon ſuccez ne rend par le conſeil meilleur, & ſouvent un conſeil mal pris ſuccede mieux par hazard qu'un meilleur & plus ſage conſeil ; & me ſuis trouvé en une bataille qui fut donnée contre l'advis des plus ſages & experimentez, & neantmoins l'iſſue en fut fort heureuſe ; c'eſt ce que diſoit Annibal à Scipion, qu'il n'y

avoit rien en ce monde oû l'evenement fust moins répondant à la raison qu'à la guerre, qui est un jeu de hazard & de fortune, que quelques uns ont dit estre cõme un jeu de dez; Si est ce qu'en toutes choses la raison doit estre tousjours la plus forte, comme dit Ciceron de *Orat.* qu'il faut premierement prendre le conseil par la raison, & apres attendre ce qui pourra advenir du succez de la fortune, laquelle de louër c'est folie, la blâmer c'est arrogance, & pour ces raisons, celuy qui est sage & bien advisé, & qui entreprend de donner conseil aux Rois, doit plustost donner advis de la paix, qui est meilleure en soy & plus certaine, non pas seulement que la guerre, mais qu'une victoire esperée; car personne ne se peut asseurer de ce qui dépend de la fortune, & de la foy & valeur des hommes de diverses nations & volontez, qui n'ont le plus souvent aucune crainte de Dieu, ny affection à leur Prince & patrie, & qui sont seulement induits de la seule esperance du profit; & par ainsi le principal fondement & establissement d'un Estat, est une bonne & asseuree paix, qui n'ait rien de tromperie & de trahison en derriere; car pour la seule esperance de la paix, & pour le repos & tranquilité d'un Estat,

Le conseil de la paix est le plus asseuré.

Eſtat, la guerre doit eſtre ſeulement eſtimée juſte, comme eſtant neceſſaire : & ſi les Princes ne bornent leurs volontez & ambitions, jamais ne mettront fin à leurs cupiditez, qui leur apportent bien ſouvent plus de rüine que d'avancement & grandeur : les exemples nous en ſont communs des plus victorieux Capitaines ; comme de Pyrrhus, lequel ne ſe voulant contenter de tant de Provinces qu'il avoit ſubjuguées, ſuivant l'advis que luy en donnoient les ſiens, ayant aſſiegé Antigonus dedans une ville, fut tué d'une pierre jettée de la muraille par une femme, & ſa teſte portée à Antigonus. Nous voyons auſſi comme Alexandre avec ſes grandes conqueſtes en a peu joüy & receu de contentement ; ce que nous pouvons auſſi reconnoiſtre par ce qui en fut dit par Annibal, ayant les armes & les forces en la main ; diſant à Scipion : qu'il eſtoit à deſirer que les Dieux euſſent donné ce jugement aux hommes, que les Romains ſe fuſſent contentez de l'Italie, & les Carthaginois de l'Affrique ; mais qu'il n'eſtoit plus temps, parce que les choſes paſſées eſtoient pluſtoſt à reprendre qu'a corriger. Regardons donc ſi ce grand Annibal, qui a eſté des plus grands victorieux

Il ne ſe trouve que peu de Capitaines continuant la guerre qui ne ſoient à la fin ruinez.

& experimentez Capitaines, apres tant de connoiſſances des evenemens & incertains effets de la guerre, a eſté de cét advis & à donné ce jugement; ce que nous pouvons dire de ceux qui ne ſont que commencer à prendre l'ambition d'accroiſtre & amplifier leur Royaume, qu'ils mettent ſouvent pluſtoſt en danger d'eſtre perdu que non pas augmenté; & par ainſi nous devons connoiſtre que noſtre condition humaine eſt fort miſerable, quand nous pourſuivons avec tant d'avidité ce que nous eſtimons eſtre de noſtre bien & advancement, ne conſiderant pas combien nous ſommes ſujets à la mutation, changement & rüine, & qu'il n'y a en ce monde que la ſeule vertu, & nos honneſtes actions & deportemens qui ſe puiſſent maintenir & conſerver, & que les conſeils & advis que l'on donne d'un commencement d'une guerre ſont tres-dangereux, quelque raiſon qu'il y ait d'en bien eſperer, pour les douteux & incertains evenemens, dont apres on rejette la cauſe du mal ſur celuy qui en a donné l'advis. Quant à la ſeverité de laquelle doit uſer un Prince, ſoit pour contenir ſes ſujets en obeyſſance, ou pour ceux qui par la voye de la guerre tombent en leur mercy; il eſt tousjours bien meilleur

leur

leur & plus honneste de donner conseil aux Princes d'user de clemence & de bonté, que non pas de severité ou de cruauté ; car il n'appartient qu'à ceux qui ont le cœur pusillanime, bas & debile d'user de cruauté, comme se sentant craintifs & foibles de courage, de peur qu'ils ont que ceux qu'ils font mourir usent de revanche à leur endroit; & ne sçauroit-on voir témoignage plus certain d'un courage foible & craintif ; car jamais n'entra cruauté dans le courage d'un homme genereux. Alexandre le Grand quand il vit Darius mort, Jules Cesar la teste de Pompée, Marcus Marcellus brusler Siracuse, le bon Scipion Numance destruite, ils ne peurent contenir les larmes, encore qu'ils fussent leurs mortels ennemis; car les cœurs genereux encore qu'ils soient bien aises de la victoire, si sont-ils marris de la rüine des autres, & ne voyons point de Princes sanguinaires & vindicatifs, qui ne soient à la fin tuez de leurs ennemis, ou que les leurs mesmes ne les vendent & trahissent. Les bons Empereurs, Auguste: Tite & Trajan ont plus gagné & surmonté de gens en pardonnant, que Silla, Tibere, Caligula & Neron n'ont fait en faisant tuer & mourir tant de gens : Le Chirurgien

La clemence honneste est utile à un Prince, & la cruauté tres-dangereuse.

Un cœur genereux est marry de la ruine mesme de son ennemy.

gien qui guerit les playes par onguents doux, eſt plus loüable que celuy qui uſe d'inciſions de membres. Jule Ceſar eſtant enquis par le Conſul Manlius, qui eſtoit la choſe dont plus il s'eſtimoit, fit réponſe, qu'il n'y avoit rien dont il penſoit meriter plus de loüange & qui le rendiſt plus content, que d'avoir pardonné à ceux qui l'avoient offenſé, & d'avoir gratifié ceux qui l'avoient ſervy. l'Empereur Adrian ayant retenu celuy qui ſe jettoit ſur luy pour le tuer, empeſcha que l'on ne luy fiſt mal, dit qu'il eſtoit fol, & le fit bailler comme tel aux Medecins pour le guerir. Neron meſme durant la premiere année de ſon Empire ſouhaittoit ne pouvoir écrire, de peur de ſigner la mort de quelqu'un; & l'Empereur Thodoſe le jeune enquis pourquoy il ne faiſoit mourir ceux qui luy faiſoient mal, répondit; J'aimerois mieux pouvoir faire revivre ceux qui ſont morts. Diodore écrit d'un nommé Cabacus Roy d'Egypte, qui abhorroit tant de faire mourir les hommes, qu'il ne pouvoit en faire mourir, & les faiſoit ſeulement mettre aux œuvres publiques; & eſtant preſſé par les ſiens d'en faire mourir, aima mieux quitter ſon Royaume & s'en retourner en Æthio-

hiopie,d'où il eitoit né. La responce que fit Alexandre à Olympias sa mere,estoit fort belle & digne,quand elle luy fit une priere, par laquelle elle le pria d'accorder, en consideration de la peine qu'elle avoit euë de le porter neuf mois dans son ventre, de faire mourir quelqu'un qu'elle hayssoit fort;surquoy Alexandre estimant cetuy-là innocent, respondit fort humainement, qu'il la supplioit de prendre de luy telle autre recompense qu'il luy plairoit;d'autāt que la vie d'un homme ne se pouvoit par aucuns benefices recompenser. J'ay bien voulu alleguer ces exemples, à celle fin que donnāt advis à un Prince sur la clemence, vous ayez tousjours devant les yeux comme les sages & bons Princes en ont usé, & comme ils s'en sont bien trouvez, comme fera tout Prince ayant puissance souveraine, qui voudra s'abstenir des violences & cruels commandemens; car ceux qui en voudront user avec trop de licence, il faut croire qu'à la fin la mesme cruauté retombera sur eux mesmes, & sur ceux qui les conseillent ; ce que nous voyons par l'exemple de Neron, que depuis qu'il eut commencé à devenir sanguinaire, il s'attacha à ceux qui estoient le plus prés de luy jusques à sa mere & à son Precepteur Seneque ; &

La cruauté tombe le plus souvent sur le Prince mesme qui en use, sur ceux qui l'a conseillent.

depuis que cette rage entre dedans la teste d'un Prince, il fait comme les Lyons qui devorent les premiers qu'ils trouvent prés d'eux, & lors il est bien tard à ceux qui les premiers leur ont donné cét advis de s'en repentir ; & les pourront connoistre veritables par l'ancien proverbe, que le mauvais conseil donné par quelqu'un demeure encore plus dangereux sur celuy qui le donne. Je penserois faire tort à la belle réponse que fit le Roy Loüys XII. quand on luy conseilla de se venger de ceux qui luy avoient esté ennemis, pendant qu'il estoit Duc d'Orleans, avant qu'il vinst à la Couronne, si je l'obmettois à cét endroit, qui fut ; qu'il ne falloit pas que le Roy de France vengeast les querelles & injures faites au Duc d'Orleans : qui estoit conforme à ce que disoit Alexandre, qu'il estoit royal de bien-faire à ceux qui disoient ou faisoient mal. Quand je recommande & louë tant la bonté & clemence des Rois, je n'entens pas clemence que d'obmettre à faire la juste punition des fautes & delits qui sont commis : Car toute Monarchie, Republique & autre espece de Puissance, ne sont appuyées & asseurées sinon que sur la punition des mauvais, conservation des bons, & recompense

Qu'un Estat ne se peut maintenir sans Justice.

pense

pense des merites par juste distribution de ce qui peut estre deu à un chacun; & disoit Democrite que c'estoient deux divinitez qu'il falloit sur tout adorer, sans lesquelles rien ne se peut bien comporter en toute societe civile ; car par la recompense du merite , l'homme de bien demeure content, & encore plus obligé à bien faire ; il s'acquite dignement de la charge qui luy a esté commise, & qui luy a esté distribuée selon son merite & suffisance : & si donne exemple aux autres de suivre & imiter sa vertu, pour estre honoré de pareil bienfait & recompense, quand il l'aura merité. Comme aussi la punition des malfaits est necessaire, tant pour la conservation des bons, de peur qu'ils ne soient offensez & injuriez, que pour empescher les mauvais de mal faire, & que la punition de quelques-uns serve d'exemple pour divertir les autres de mal faire ; & aussi c'est une grande satisfaction & contentement à ceux qui ont esté outragez & offensez, quand ils voyent que le Prince qui est distributeur de la Justice, en fait avoir la raison, & qu'il demeure en cela, comme il doit, ferme & constant sans se departir de cette volonté, quelque supplication, requeste ou importunité que l'on

La justice doit estre ferme & constante contre [illegible]

luy en faſſe au contraire, ny quelque amitié, faveur ou parenté que le Prince puiſſe avoir avec celuy qui a commis l'injure, pour ne diſpenſer & privilegier aucun quel qu'il ſoit, contre la Loy generale, qui doit eſtre eſgale à tous, juſques aux enfans meſmes s'il eſt beſoin, comme il eſt dit de Manlius Torquatus, & comme nous en voyons auſſi l'exemple recitée par Valere, de Jalencus, lequel ayant fait la Loy que tous les adulteres auroient les deux yeux crevez, ſon fils eſtant repris de cette faute il le voulut faire punir ſelon la loy; mais eſtant requis par ſes ſujets de luy pardonner, à leur requeſte permit de moderer la Loy ; mais ce fut à condition que ſon fils auroit un œil crevé & luy un autre ; à celle fin que la Loy fuſt entierement executée en deux perſonnes, ce qui devoit eſtre en l'une : en quoy il ſe monſtra fort conſtant en l'obſervation de la Loy, & fort bon & pitoyable pere, en portant partie de la punition ſur luy ; & n'y a rien qui faſſe tant aymer, honorer & craindre un Prince, que quand il n'offenſe aucun de ſes ſujets, ny d'effet, ny de parole, & qu'il ne ſouffre ny permette qu'il ſoit fait injure à aucun quel qu'il ſoit, ny en la perſonne ny aux biens; & au contraire,

qui

qui le fasse tant hayr que quand il desnie justice à celuy qui la demande avec raison:ce que nous voyons par les Histoires avoir souvent esté cause de grande rebellion contre les Princes, & mesme de conspiration contre leur personne, & s'en trouve beaucoup qui ont esté tuez de cette façon ; & d'autres qui ont esté fort mal voulus de leurs sujets, pour avoir esté par eux mal pourveus aux charges de ceux qui sont commis pour faire administrer la justice sous eux, qui n'avoient pas les parties requises pour charges si necessaires; qui sont d'avoir bon jugement pour voir & cognoistre, grace pour parler, patience pour endurer, conseil pour sçavoir discerner les affaires avec bonne & sincere intention, & conscience pour ordonner ce qui est juste, sans en pouvoir estre diverty par passion ou interest particulier. avec bonne resolution & force de courage pour l'execution de ce qui est ordonné.Quant au dernier des six articles concernant le fait des finances, combien qu'il pourroit sembler que c'est l'une des moindres parties necessaires à connoistre pour un Prince ou un Gentilhomme, & qu'en France l'on n'ait pas estimé honneste à un Gentil-homme de s'en mesler ; si est ce que la connoissan-

ce en est fort vtile & necessaire ; car la finance a tousjours esté estimée le nerf de la guerre, & le soustenement & ornement de la paix ; & jamais Royaume ne prospera ny n'a esté bien conduit, où la finance a manqué, ou bien a esté mal administrée. Pour cette cause, parce que le pluspart des grands desseins & entreprises ne peuvent estre soustenus que par le moyen de la finance, soit pour la conservation ou accroissement d'vn Estat, j'estime necessaire à un Gentilhomme d'honneur d'entendre comme les finances se manient ; mais jamais d'en prendre la charge ; il suffit qu'il sçache en parler, & en donner son advis quand l'occasion s'en presente, sans prendre charge d'en manier, ny d'en ordonner. Le temps passé les Romains avoient leur *Ærarium* en toutes leurs Republiques, & constituoient à Rome trois Questeurs, l'vn pour faire venir & recevoir ce qui estoit ordinaire en la recepte, l'autre pour conserver ce qui estoit mis & deposé en lieu public pour le reserver à la necessité; l'autre pour demander & exiger ce qui venoit des tributs qui se levoient pour le secours de la Republique ; & ont esté les Questeurs introduits de long-temps, & presque devant tous les autres Magistrats, & quelques-

Combien la bonne admini-stration des finances est necessaire.

Les Questeurs & autres charges des

ques-uns en attribuent la creation à Romulus, les autres à Numa, mais la commune opinion des anciens est, que ce fut Tullus Hostilius, & qu'ils furent appellez *Quæstores à quærendo.* Ils estoient esleus & choisis entre les plus gens de bien, graves: & qui avoient reputation d'avoir les mains nettes, pour ne bailler point les brebis à garder au loup ; & ceux qui estoient accusez d'y avoir mal versé estoient aigrement punis par la Loy *Iulia repetundarum*, & tenoient à Rome ce crime pour tres grand, pour le preiudice que fait au public le divertissement des deniers de l'Estat, qui a quelquesfois esté cause d'apporter un tres-grand mal ; & toutefois en ce Royaume l'on n'a pas assez d'esgard à choisir les hommes tels qu'ils faisoient anciennement à Rome, comme ils font encore aujourd'huy en beaucoup de pays, & mesmement en Angleterre, où l'Estat de grand Thresorier est une des premieres & plus grandes charges du Royaume ; & neantmoins on ne laisse pas d'employer en ce Royaume beaucoup d'hommes, tant de diuerses sortes de Receveurs, Controolleurs, Thresoriers Generaux, Intendans, Surintendans, Auditeurs des Comptes, Correcteurs, Maistres des

finances instituées dés les premiers Rois de Rome

Comp-

Comptes & Presidents ; de sorte qu'il y a un tiers des Officiers de ce Royaume qui se meslent de recevoir, controoller, ordonner, oüir & juger des comptes, & pour faire la science plus belle, & la rendre plus honorée y ont esté inventez de certains termes beaux & apparens pour dresser un compte ; mais plustost en effect c'est pour desguiser & obscurcir le compte, & mettre la poudre dans les yeux des Auditeurs & Chambres des Comptes, où il seroit meilleur qu'ils fussent presentez simplement en paroles communes & en termes simples, ne faisant que deux Chapitres, l'vn de la recepte & l'autre de la despense ; en quoy consiste toute la connoissance & bon mesnage des finances, qui est de recevoir exactement, ne rien obmettre, & accroistre en tout ce que l'on peut la recepte, & diminuer la despense en tout ce que l'on peut honnestement, & faire en sorte que la despense ne monte jamais tant que la recepte, qui est ce qui a ruiné les affaires des Rois de France, qui ont esté si volontaires à despendre, que dressant l'estat general de leurs finances, ils ont tousiours ordonné la despense beaucoup plus grande que la recepte, & par année cela est accreu en tant de debtes par faute de fonds, qu'il

n'y

n'y a point d'esperance d'en pouvoir jamais sortir ; de la est advenu le deffaut des payemens de ce qui estoit le plus necessaire, comme des Gárnisons, fortifications des places frontieres, entretenemens des forces, tant de la Gendarmerie, & gens de pied, que de la marine ; le deffaut du payement des gages, estats & entretenemens, du payement des rentes constituées, & du cours de l'interest de l'argent pris aux banques, qui a tousjours augmenté & couru selon la nature des changes De sorte que depuis que tel desordre a commencé, qui fut dés les premieres années du Roy François premier, qui changea tout l'ancien ordre du maniment des finances de ce Royaume, tout est tombé en telle confusion, que si tout le revenu du Royaume se pouvoit comparer au revenu d'un particulier, il ne seroit suffisant, quand tout seroit vendu par decret, de pouvoir satisfaire au payement des debtes qui depuis ledit temps ont esté faites, qui est un mal qui procede de laisser tousjours courir debte sur autre ; à quoy doivent bien penser ceux qui donnent advis aux Princes, & encore plus ceux qui sont sages, de n'en prendre jamais aucune charge : car les Roys & Princes sont la

plus-

plufpart nourris en liberalité, ou pluftoft en profufion, & incontinent apres tombent en neceffité, qui les contraint d'ufer de la puiffance qu'ils ont fur les biens de leurs fujets ; & pour fe couvrir de quelque excufe, s'en prennent ordinairement à ceux qui ont eu charge de leurs finances ; & quand ce feroit un S. homme de Paradis, l'on prendra facilement opinion, qu'il y a fait fon profit ; & combien que les Princes connuffent la verité eftre au contraire, fi eft-ce que pour couvrir leur mauvais ménage, ils font bien aifes d'en laiffer prendre cette opinion à un chacun. Et quand il adviendroit qu'un Prince fuft fi bon mefnager, qu'il eftabliſt un bon ordre & reglement au maniment de fes finances ; fi eft-ce qu'un homme bien advifé ne s'en doit jamais mefler ; car s'il fe trouve prés d'un Prince avaricieux, il fe faut fouvenir de cét Empereur qui difoit vouloir engreffer ceux qui avoient charge de fes finances, comme l'on fait les pourceaux pour les tuer apres, & en tirer le profit quand ils font gras : Et fi le Prince eft fi bon qu'il ne voudroit faire mal à celuy qui luy fait fidellement fervice, fi eft-ce qu'il peut quelquesfois avoir de grands affaires pour la conferuation de fon Eftat, où un fi-

La charge des finances dangereufe en France.

fidelle ſerviteur employe tous ſes moyens & credit ; & apres, ou par l'impuiſſance, ou la mort du Prince, ceux qui ont le mieux ſervy, demeurent le plus en peine, & quelquesfois auſſi le Prince ſucceſſeur, qui le plus ſouvent n'ayme pas ceux qui ont eſté favoriſez & employez par ſon predeceſſeur, eſt bien aiſe de trouver moyen de laiſſer courir ſur eux : nous en avons l'exemple d'Enguerran de Marigny, Comte de Longueville du temps de Philippes le Bel, & de tant d'autres Gouverneurs & Lieutenans du Roy, pour avoir ordonné ſur finances, ou par les Provinces, ou bien aux armées auſquelles ils commandoient. Par ainſi tenez tousjours pour certain, qu'un homme de qualité & de biens, ne ſe doit jamais meſler des finances des Roys & des Princes, & tousjours s'en trouvent mal ceux qui s'en meſlent, encore qu'ils s'en acquittent fidellement ; & n'appartient qu'à gens de baſſe condition de s'y employer, qui ne ſe donnent peine de leur reputation, & qui veulent courir tous hazards & fortunes pour s'enrichir. Ce ſont ſommairement les ſix poinčts qui meriteroient bien d'eſtre deduits plus au long, mais je les ay ſeulement touchez pour les remar-

quer,

quer, à celle fin qu'il vous en souvienne, comme vous devez aussi faire de quelques autres poincts particuliers, ausquels ceux qui ont cét honneur d'approcher des Roys & des Princes, doivent bien prendre garde ; comme si vous estes commandé d'executer quelque entreprise de guerre, regardez diligemment les moyens que l'on vous donne pour cét effect, les forces dont on vous assiste, & de quelle sorte de gens elles sont composées, sur qui l'entreprise se dresse, l'experience & la valeur du Chef, contre lequel vous avez affaire : car souvent par envie que l'on porte communément à la Cour à ceux qui ont quelque faveur, vertu & valeur, on leur fait bailler des charges qui paroissent dignes & belles ; comme si l'on estoit desireux de leur bien & advancement, mais l'intention est tout autre ; d'autant que c'est pour les embarquer en quelque difficile & mauvaise entreprise, pour leur faire perdre l'honneur & reputation ; comme aussi quand quelqu'un est dépesché par les Roys, pour aller en quelque lieu traitter & negocier quelque affaire ; lequel il faut bien considerer avant que de s'en charger, & prevoir si l'evenement peut bien reüssir au bien du service & au conten

De bien prevoir & prendre bonne instruction de la charge que l'on voudra entreprendre.

tentement du Prince qui vous employe, & qui ſoit tel, s'il eſt poſſible, qu'en le negociant vous n'offenſiez perſonne, ſi ce n'eſtoit que la neceſſité & le devoir d'homme de bien vous y obligeaſt; où lors faut principalement avoir égard à ſon honneur, & à ce que l'on eſt obligé; mais en toutes ſortes faut tousjours prendre bonne inſtruction par écrit, & ſignée, de la charge qui vous eſt donnée; car autrement quand les choſes qui ſe negocient ne ſuccedent pas comme l'on deſire, l'on peut eſtre ſujet à eſtre deſadvoüé, & y a beaucoup de Princes qui quelquesfois rejettent les fautes ſur leurs ſerviteurs, encore qu'elles ne procedent que d'eux meſmes; & bien ſouvent encore qu'il y ait bon témoignage, ſigné de leur commandement, ne le pouvant du tout nier, ils l'intrepretent à leur volonté, pour prendre ſujet de ſe plaindre de celuy qu'ils veulent defavoriſer, & nous faut tousjours craindre & deffier de celuy qui a la puiſſance de pouvoir tout ce qu'il veut: car encore que la volonté de tous les hommes ſoit variable & inconſtante, ſi eſt-ce que les Princes plus que les autres ſont tousjours menez de leger, & prennent plaiſir à la variation & changement de toutes choſes, ou pour

pour les affections de leurs plaisirs, ou suspicions & deffiances, qui sont fort communes pour les jalousies d'Estat ; les autres sont poussez d'ambition & desir de quelque entreprise de grandeur, ou de vengeance ; & lors les Princes oublient toute faveur & amitié, & n'espargnent la vie des hommes pour parvenir à leur dessein ; & par ainsi n'y a rien, & ne faut tenir aucune chose asseurée aupres des Princes, & faut tousjours estre comme celuy qui marche le pied nud sur une couleuvre ; ou comme, dit le proverbe, celuy qui tient le loup par les aureilles ; & se faut tenir tousjours prest d'en partir & s'esloigner quand on voudra, sans laisser sujet veritable au Maistre de se mecontenter, ny aux ennemis & envieux de pouvoir attaquer l'honneur d'un homme de bien, duquel la vertu sera plus connuë en son absence qu'elle n'estoit en sa presence, comme c'est le naturel des hommes de mieux reconnoistre le bien que nous avions lors que nous en sommes privez de la joüissance. Si vous connoissez, ayant la faveur de vostre Prince, qu'il ait volonté de vous gratifier de beaucoup de bien-faits, honneurs, & advancemens, vous devez bien prendre garde à ne l'importuner ; mais de

vous contenter de dons & honneurs mediocres, & ne courir jamais sur la fortune & bien d'autruy ; & faut tousjours laisser son Prince en volonté de mieux faire, sans le presser & jmportuner de ce qu'il ne veut, ou qui peut porter dommage ou envie à quelqu'un ; prenant exemple à Pictacus Mitilineus, qui fut estimé l'un des sept Sages : lequel apres avoir delivré sa patrie d'un Tyran, & avoir vaincu le Duc des Atheniens, refusa la Principaute de sa Republique qui luy estoit offerte, comme il fit apres de grande quantité de terres que l'on luy voulut donner, faisant réponse à ses Citoyens, qu'ils ne luy donnassent rien que fust envié ou desiré de beaucoup, ne voulant rien que ce qui suffisoit pour l'entretenement de l'equité de son esprit, & de la bonne volonté de ses Citoyens envers luy, & adjoustoit la raison ; parce que les dons qui sont petits sont assurez & permanens, & les grands dons n'ont pas accoustumé d'estre de longue demeure. Souvenez vous aussi perperuellement, que si le Prince vous fait honneur de parler à vous privément, & de prendre souvent vostre advis, de ne vous en rendre plus glorieux & difficile, ou de faire comme ont accoustumé beaucoup de Courtisans, qui

Se contenter de dons & bien-faits mediocres.

Les dons qui sont trop grands ne sont pas fort asseurez.

qui font les empeſchez, pour monſtrer qu'ils ont grandes affaires à manier, & faire paroiſtre que l'accez de parler au Prince eſt fort difficile, & apportent des difficultez à toutes requeſtes qui ſe font, pour mieux faire paroiſtre leur credit, & le plaiſir qu'ils font, ou pour mieux dire vendre, comme l'on dit, leurs coquilles, ou comme diſoient les Anciens, vendre leurs fumées ſous pretexte de la faveur de leur Prince ; ce qui eſt grandement à blaſmer, & qui meriteroit autant de punition comme en receut vn nommë Thurinus Verconius, duquel l'Hiſtoire eſt recitée par Lampridius, en la Vie d'Alexandre Severe, qui aimoit & favoriſoit grandement Thurinus, lequel abuſant de la bienveillance de ſon Prince. promettoit à vn chacun ſa faveur, en recevant des bienfaits & preſens ; ce qu'ayant entendu l'Empereur Severe, & connu combien cela diffamoit ſon Gouvernement & authorité, commanda que Thurinus fuſt attaché à un pillier au milieu d'un grande place publique, & de mettre à l'entour de luy du bois verd & humide, lequel allumé fiſt plus de fumée que de feu, à celle fin qu'il fuſt eſtouffé par la fumée, ayant charge l'Officier qui aſſiſtoit à l'execution, de

Des vendeurs de fumée de la Cour.

crier

crier tout haut que celuy qui avoit vendu les fumées de Cour du Prince, eſtoit condamné à mourir par la fumée ; jugeant l'Empereur, l'injure que luy faiſoit Thurinus, de le faire eſtimer ſi fol & mal-adviſé de ſe laiſſer manier à la volonté d'un homme qui en abuſoit: Comme auſſi il a eſté dit d'un nommé Toticus, qui gouvernoit de telle façon l'Empereur Heliogaballe, que l'on diſoit de luy qu'il eſtoit le mary de l'Empereur ; & ſont telles gens ſi dangereux prés des Princes, que ſouvent ils ſont cauſe de leur ruine : car toute l'inſolence dont ils uſent, l'offenſe & injure, ou tromperie qu'ils font à quelqu'un, fait qu'ils tombent en la haine & mal-veillance du Prince qui les favoriſe & ſouſtient ; & enfin ces vendeurs de fumée, de parfums, ou d'eau benite de Cour, demeurent miſerables & chaſtiez, comme ils le meritent ; & s'ils meurent avant que d'en avoir receu la juſte punition, nous voyons leur maiſon & poſterité tomber en rüine ; qui eſt un ſuffiſant advis à ceux qui ont cette faveur d'eſtre aimez des Princes, de s'y com porter avec tout reſpect & honneur en leur endroit, fidelité, devoir & diligence, toute honneſte modeſtie & courtoiſie envers vn chacun, pour faire plaiſir

plaisir à ceux qu'ils pourront honnestement, sans esperer profit, ny prendre presens qui sont apres trop cherement vendus par la perte de la reputation. N'abusez aussi jamais de la faueur de vostre Prince, ny sous son nom faire promesses vaines & inutiles : car incontinent celuy qui est découvert pour tel, est tenu pour un menteur & trompeur, craint peut-estre par quelques-uns, mais mal voulu & hay de tous, ce que doivent bien considerer ceux qui ont affaire à la Cour, & qui peuvent esperer faveur des Princes ; car il faut que le serviteur porte tout respect & honneur à son Roy & Maistre, & à ce qui en depend & qu'il aime, jusques aux choses les plus petites, & ne se joüer jamais, comme l'on dit, à son Maistre, ny s'enquerir trop avant de ses secrettes & interieurs volontez, dont la connoissance ne doit venir que de luy quand il luy plaist, & encore est tres-dangereux de les sçavoir, de peur que si un autre les descouvre, que l'on n'en soit soubçonné ; ce qui a souvent apporté beaucoup de mal à ceux qui ont esté trop participans des secrets de leur Maistre ; bien est-il bon de les induire tousjours & de leur proposer jeux & passe-temps honnestes, pour monstrer bons exemples pu-

Ne s'enquerir des secrets de son Maistre.

publics, & se faire loüer de ses sujets, qui ont tousjours accoustumé d'estre imitateurs des actions de leurs Princes, & les faire tousjours accompagner en tous les plaisirs & passe-temps, de gens d'honneur, qualité & reputation, qui rend les actions des Princes plus estimées & honorables. Pour fin de cét article, se peut souvent representer à un Roy, la belle sentence de l'Empereur Julianus, lequel au commencement de son Empire ayant entendu l'émotion & tumulte des Gaules, dit qu'il connoissoit bien que par la dignité Imperiale, il n'avoit rien davantage acquis, sinon qu'il vivoit avec plus d'empeschement qu'il n'avoit accoustumé auparavant. Doncques tous les bons Conseillers des Rois, doivent regarder de donner tousjours de bons, veritables & salutaires advis, & suivre en cela l'opinion du sage Solon; lequel ayant esté mal receu du Roy Cresus pour luy avoir dit la verité, Esope, celuy qui a composé les Fables, luy dit, ou qu'il ne falloit point du tout approcher des Princes, ou il leur falloit complaire & agréer; Mais au contraire respondit Solon, ou il ne faut point s'en approcher, ou il leur faut dire la verité; & toutefois avec tel respect & honneur, & avec tel-

Les Roys n'ont rien plus que les autres, sinon qu'ils vivent avec plus d'empeschement.

Que les remon-

ſtrances ſe doivent faire aux Princes avec grand reſpect.

le dexterité, qu'ils ne puiſſent penſer qu'on les vueille regenter & blaſmer; car alors ils ſe banderoient pluſtoſt à leurs volontez : le naturel de la pluſpart des Princes eſtant tel, qu'ils eſtiment leurs raiſons, encore que d'ailleurs elles ne ſoient ſuffiſantes, doivent tousjours eſtre tenuës pour meilleures que les autres, & veulent vaincre & demeurer maiſtres en toutes choſes, & pour cette cauſe leur faut faire connoiſtre que la raiſon que l'on leur veut propoſer vient d'eux-meſmes, prenant honneſte ſujet & ouverture ſur quelque autre fait, paſſé auparavant, qui leur feroit prendre plus doucement la raiſon & remonſtrance, comme ſi elle venoit d'eux-meſmes & s'il les fait tenir plus fermes pour l'execution, ſi quelqu'un les en vouloit divertir.

Combien il faut eſtre diſcret & retenu en parole.

Prenez garde de ne parler jamais indiſcrettement, & ſoyez tousjours en toutes compagnies modeſte & retenu en paroles, ayant bien penſé en vous-meſme ce que vous avez à dire, avant que la parole vous ſorte de la bouche; car les paroles donnent teſmoignage de la ſuffiſance & ſageſſe ou autres qualitez des hommes; & faut grandement loüer & eſtimer ceux qui ſont retenus de parler, que bien ſagement, & tel

doit

doit eſtre eſtimé un homme ſelon qu'eſt ſa parole. L'apophtegme de Solon eſtoit, que la parole eſt le ſimulachre & demonſtration des mœurs, volontez & actions des hommes : Et dit le Poëte Perſe, que l'homme ſe connoiſt à la parole, comme l'argent au ſon en le touchant du doigt ; & ceux qui en uſent au contraire, ſe font mal eſtimer & hayr d'un chacun, quand ils parlent legerement, & ſi ils engendrent une infinité de querelles qui ſont tres-mal-aiſées apres à demeſler, & ſouvent font perdre l'honneur & la vie, & auſſi-toſt faut avoir la main à l'eſpée, qu'une parole mal dite eſt eſchapée ; & les gens bien adviſez s'eſloignent de la compagnie de celuy qui n'eſt maiſtre de ſa langue, pour les querelles qu'il peut faire en tous lieux ; lequel pareillement eſt eſtimé indigne de tout honneur, charge & commandement, puis qu'il ne peut ſe retenir & commander à luy-meſme ; & devons tousjours nous ſouvenir de la ſentence de Xenocrates, qui s'eſtoit ſouvent repenty d'avoir parlé, mais jamais de s'eſtre teu. La parole & prononciation qui ſort de noſtre bouche, doit eſtre compoſée comme les autres actions de noſtre vie, & n'y a rien bien reglé & ordonné de ce qui eſt

L'homme eſt eſtimé ſelon ſa parole

Celuy qui n'eſt maiſtre de ſa langue eſt indigne de commander ailleurs.

trop advancé & precipité ; & les promptes, abondantes & soudaines paroles, sont plus propres pour Advocats & Escoliers qui disputent, ou joüeurs de comedies, que non pas à gens qui traitent & parlent de choses graves & serieuses : car plus s'imprime à l'entendement de ceux qui escoutent, ce qui est attendu & qui se dit lentement, que ce qui se dit sans choix & élection de paroles, qui coulent & eschappent de la bouche comme un torrent d'eau ; ou comme celuy qui descend d'une montagne trop droite, lequel glissant en la descente est emporté par la pesanteur de son corps, n'estant plus en sa puissance de prendre pied & s'arrester, qui fait souvent dire & eschaper quelques mots mal à propos, non dignes d'un homme sage, duquel la parole doit estre pressée & retenuë, comme le marcher doit estre modestste & non trop hasté. Ciceron qui estoit pere d'Eloquence, parloit tousjours avec ordre, par degrez & par poincts separez & paroles bien propres, aptes à ce qui se doit dire usant de termes si bons, qu'ils signifioient en substance plus que les paroles n'estoient estimées : comme il faut parler bien a propos & en substance, avec peu de propos & de paroles, qui est le plus

Comme il faut parler avec peu de paroles

plus grand tesmoignage d'un bon & sein jugement, & que l'esprit n'a rien en soy de superflu, ny de vanité ; car comme disoit le Philosophe Zenon, L'homme sage doit tremper sa parole en sens & en raison, premier que de la prononcer, & en peu de langage comprendre beaucoup de substance, comme la piece d'or ou d'argent est estimée la meilleure, qui sous le moins de masse a plus de prix & de valeur. Il est escrit qu'un jour Phocion, qui estoit grand Orateur, révant seul sous un eschaffaut, il luy fut demandé par un de ses amis à quoy il pensoit, fit response qu'il pensoit à tout ce qu'il pourroit retrancher de ce qu'il avoit à dire au peuple ; & Demosthene disoit de luy, que c'estoit la hache qui retranchoit ses paroles. Le mesme Phocion respondit aussi un jour à un qui avoit accoustumé de parler hautement, que ses propos ressembloient à des cipres qui sont grands & hauts, mais qui ne portent point de fruict, & faut tousjours parler en termes & paroles communes & usitées ; & fuir comme un rocher en mer les termes non usitez ; d'autant qu'il faut suivre les mœurs anciens pour bien vivre, & user de paroles receuës & usitées de present. Pour bien parler Pi-

bien à propos & en substance.

Vivre selon les mœurs anciens & user de pa-

roles du present.

thagoras Samius, apprenoit à ses disciples plustost à se taire qu'à parler, monstrant par là qu'il faut plustost penser & mediter les paroles, que de les laisser sortir de la bouche. Les anciens avoient fait un temple à la Deesse Agenoria, à la porte duquel la Deesse de Taciturnité estoit peinte le doigt sur la bouche. Ceux qui ont escrit de la nature des animaux, disent que quand les Oyes commencent à sentir la chaleur du costé d'Orient, & qu'ils se veulent retirer à l'Occident, ils passent communément par dessus les montagnes de Taurus, abondante en multitude d'Aigles qui surprennent lesdits Oyes en volant : & cét animal est si provident, que connoissant son naturel estre de crier, pour s'empescher de ce faire, il met dedans le bec une pierre pour rompre son cry, & par ce moyen passent la montagne en silence, & incontinent apres jettent la pierre : Ce qui nous doit pour le moins faire aussi sages que les bestes, qui sçavent bien connoistre le temps de se taire, & le temps qu'il leur est permis selon leur naturel de crier : Les Perses punissoient de peine de mort ceux qui ne pouvoient celer un secret qui se devoit taire ; & disoient ne pouvoir estre jamais fait rien de grand par celuy qui ne

Les Perses punissoient de peine de mort celuy qui reveloit un secret.

ne pouvoit commander à sa langue ; & de cette taciturnité en acquit grand honneur à Rome cét enfant Papirius Pretextatus, d'avoir bien sceu taire le secret du Senat. Sur tels exemples beaucoup de gens devroient estre advertis, qu'ils ne doivent pas estimer chose fort loüable à un homme advisé d'entretenir les compagnies ausquelles il se trouve, par un babil ordinaire, lesquels, bien peut-estre qu'ils puissent bien parler, si est-ce qu'ils n'ont la science & la forme de se pouvoir taire, & ont certaines maladies & flux de paroles qu'ils ne peuvent retenir, non plus que ceux qui ne peuvent retenir leur eau, ou qui sont tousjours de la maladie de veterve, de boire, ou de dormir, qui affoiblit les forces de la nature, comme il semble que ceux qui sont abondans en paroles, la pluspart de la force de leur naturel & de leurs actions s'évanouït par la bouche ; comme une flamme de feu qui a son exaltation en lieu large & ouvert, n'est si vehemente ny si force que si elle estoit resserrée & retenuë en lieu estroit & couvert ; & la Nature de l'homme ne peut estre si parfaite de toutes parts, que quand elle est grande & abondante d'une part, qu'elle ne soit aussi moins forte de l'au-

tre, d'où procede que nous voyons qu'un qui a la memoire tres-grande deffaut ſouvent en jugement ; & celuy qui a beaucoup de paroles, a communément peut d'effect & d'execution ; tout ainſi comme il faut eſtre retenu en paroles, il eſt encore bien plus de beſoin de prendra garde de prés à ce qui s'eſcrit, comme à choſe qui demeure, & qui laiſſe un perpetuel teſmoignage des volontez & de la ſageſſe de l'homme ; en choſes ſerieuſes ne ſe doit rien paſſer ny auſſi obmettre de ce qui eſt neceſſaire & veritable aux amis. Il n'y a rien ſi agreable que les lettres d'un amy abſent, par leſquelles nous ſont repreſentées les vrais veſtiges & remarques de nos amis, & leur douce preſence & agreable compagnie, nous ſont imprimées à l'eſprit par la lettre eſcrite de leur main ; mais craignant que nos lettres ne leur ſoient ſeurement renduës, il eſt neceſſaire de n'eſcrire aucune lettre qui puiſſe porter prejudice, & avoir tousjours devant les yeux que beaucoup de perſonnes ſe ſont trouvez en grande peine, pour n'y avoir aſſez ſagement preveu en eſcrivant. Car de dire quelque choſe inconſiderément c'eſt ſimplicité ; mais le mettre par eſcrit eſt grande ignorance & beſtiſe. Si Catilina &

Combien il importe de prendre garde à ce que l'on eſcrit.

Parler inconſiderement eſt

& ses associez n'eussent signé la lettre de conjuration, ils eussent bien peu estre accusez, mais non pas convaincus & condamnez ; de sorte que la plume peut quelquefois aussi bien faire tuer les hommes que les armes ; & pour cette cause beaucoup de grands personnages estoient longs en leurs paroles & discours, mais fort courts & succincts en leurs lettres. Jules Cesar escrivant à Rome de la bataille Persique, disoit seulement, Je suis venu, j'ay veu, j'ay vaincu. L'Empereur Auguste escrivant à son Neveu Cajus Drusus, dit en cette sorte : Puis que tu és pour cette heure en Illyrie, qu'il te souvienne que tu és sorty des Cesars; que le Senat t'envoye; que tu és mon neveu & jeune,& citoyen Romain. Ciceron escrivant à Cornelius, dit ; Resioüy toy puis que je ne suis point malade, car de mesme je seray joyeux si tu te portes bien. En choses privées & cõmunes, desquelles la connoissãce ne peut porter prejudice, les lettres familierement escrites sõt fort agreables aux amis,d'un langage & stile privé & facile,qui n'aye rien de recherché,eslabouré, ny de feint& simulé, en mesmes termes que si l'on estoit assis, ou que l'on se promenast avec son amy,& monstrer que l'on n'escrit rien que l'on ne pense

simplicité: mais de l'escrire est bestise.

& que l'on ne vueille ; & faut faire difference de la qualité de nos lettres, comme de la diversité de nos amitiez ; car autrement nous baisons une amie ; autrement nous embrassons nos enfans, avec telle moderation que l'on connoist assez la diversité de nos affections ; nous devons par honneur respondre aux lettres qui nous ont esté escrites ; si c'est par un plus grand, nous le devons par necessité ; si c'est un pareil, encore que ce soit de volonté, toutesfois le devoir nous y oblige ; respondre à moindre que nous, vient de vertu & d'honnesteté. Alexandre escrivoit à celuy qui avoit charge de ses chevaux ; Jules Cesar à son Jardinier ; Tibere à Scarre son Meunier ; Seneque à son rentier ; Baulus Æmilius escrivoit à son Bouvier en cette sorte, Je t'envoye un autre bœuf pour joindre à l'autre blanc, & aussi la charruë que tu demandes, laboure bien ma terre, & fossoye bien ma vigne, cure bien les arbres, & ayes souvenance de la Deesse Ceres. Une lettre missive doit estre bien escrite, les lignes droittes, les lettres unies & egalles, le papier net, bien ployé, & le cachet bien descouvert ; car la prudence se monstre par ce que l'on escrit, & l'honnesteté en la maniere d'escrire. Les gestes, contenan-

Que l'honnesteté veut que l'on responde aux lettres receuës.

tenan-

tenances & desportemens d'un chacun, donnent aussi grands argumens des mœurs & volontez, qui se peuvent remarquer par les moindres & plus petites choses : comme par exemple, celuy qui est sujet à l'impudicité sera connu par le marcher, le mouvement des mains, le regard des yeux, accompagné par quelque petit mot de réponse assez remarquable : le mauvais sera connu par la façon de rire, le visage effronté, avec l'habitude & action du corps ; & en semblable de tous les autres vices, qui portent toûjours avec eux quelque demonstration exterieure, qui se peut connoistre par ceux qui voudroient y regarder de prés, ou par les gestes, contenances, paroles, habillemens & autres signes & conjectures exterieures ; & par les choses petites l'on peut donner jugement des autres plus grandes, d'où a esté tiré ce proverbe, connoistre & juger par le front ; & Ciceron dit que le visage & le front est la porte de l'esprit & de la volonté cachée & enfermée ; comme aussi il dit en son premier livre des Offices, que les yeux sont les remarques des affections, & que par le haussement ou contraction des sourcils, on reconnoist la colere, la douleur, ou la crainte d'un homme,

Le visage & la contenance donnent grand argument des mœurs d'un chacun.

& toutes les affections & passions de l'esprit de joye & de plaisir, ou de tristesse ; par ainsi chacun se doit commander en trois choses, à un pas & marcher modeste, à un visage composé, & en tous gestes convenans à un homme prudent.

Prendre plaisir aux exercices des armes.

Prenez peine de vous rendre adroit, & prendre plaisir à tous exercices dignes de vostre profession, & principalement ce qui est pour le fait des armes & de la guerre, où vostre vacation vous appelle, en laquelle vous devez esperer avec le temps tout l'honneur & avancement duquel vous vous rendrez capable ; & quād vous serez à la guerre, suivez tousjours les plus vieils Capitaines qui ont le plus d'experience, & qui ont acquis le plus d'honneur & de reputation ; avec lesquels vous apprendrez les endroits où il faut montrer sa valeur & son courage, & ce que l'on y peut acquerir d'honneur ; & avec les jeunes Capitaines il y aura souventesfois plus de temerité & de presomption à apprendre que de vaillance & de conduite, & quand dés le commencement l'on a appris & connu la bonne & sage conduite d'un Chef & Capitaine, l'on en retient tousjours apres l'instruction pour s'y gouverner & comporter avec mesme ordre ; c'est ce qui

Suivre à la guerre les vieils Capitaines pour apprendre.

qui donna la premiere reputation à Alexandre, car n'ayant que vingt & un an quand ſon pere Philippe mourut ; les jeunes gens avec leſquels il avoit eſté nourry eſperoient avoir les charges de l'armée, mais il choiſit les vieux Capitaines qui avoient longuement ſervy le pere ; à celle fin qu'ils fuſſent non ſeulement gens de guerre, mais auſſi Maiſtres de la diſcipline militaire, & ne bailloit aucune charge à ſon armée, ſinon qu'à ceux qui eſtoient les plus vieux & experimentez ; de ſorte qu'il ſembloit pluſtoſt que ce fuſt l'ordre & gouvernement d'un Senat que non pas d'une armée ; qui a eſté cauſe de luy faire obtenir de ſi belles victoires, & de faire de ſi grandes conqueſtes : Et retenez de moy une choſe, que j'ay plus veu de guerre eſtant à la ſuite des armées, où j'ay eſté employé, que je n'en ay fait, n'eſtant pas appellé à cette profeſſion, & qu'il ne faut pas legerement entreprendre à la guerre, comme font ſouvent les jeunes gens, pouſſez d'ardeur, de chaleur & de courage ; car en la faute qui ſe fait à la guerre, il n'y a plus apres de repentir ; en toutes autres choſes les fautes faites ſe peuvent corriger ; mais en la guerre la peine ſuit incontinent celuy qui a failly, qui ne

Alexandre ne bailloit les charges de ſes armées qu'à de vieils Capitaines.

ne peut plus apres reparer le mal qui est advenu ; qui est la raison qu'il y faut bien penser auparavant ; & jamais en la guerre ne se doit dire, Je ne le pensois pas : Mais quand il y a une bonne resolution prise avec un bon & sage advis, il vaut tousjours mieux assaillir, s'il est possible, que de se mettre sur la deffensive ; car celuy qui est assaillant choisit son party, reconnoist la force, l'ordre & le logis, & la contenance de l'ennemy, & l'heure qui est à propos pour attaquer : & celuy qui se deffend ne peut pas si bien sçavoir & reconnoistre les forces de l'assaillant, ny le dessein de son entreprise qui le met & laisse tousjours en doute, & le retient de rien avancer, encore que peut-estre il en eust occasion ; & l'opinion de Scipion estoit qu'il y avoit tousjours plus de courage de bien combattre & vaïncre à celuy qui entreprend, que non pas à celuy qui ne fait que repousser & soustenir ; & bien souvent il avient, que celuy qui s'avance au combat avec raison & resolution, est avec moins de danger que celuy qui pense estre plus seurement, en s'eloignant du lieu où se fait la charge : & si il est apres remarqué par honte & deshonneur à ceux qui l'ont fait ; Et devez tousjours tenir

D'assaillir à la guerre est le plus avantageux.

nir en vostre cœur, qu'il vaut mieux mourir que vivre avec honte, & qu'il est plus honorable de mourir en une armée, que non pas avec les delices d'une maison. Mais d'autre part il ne faut jamais sur tout que la presomption de la force, l'ardeur du courage pour acquerir de la gloire, la promptitude & legereté de volonté d'entreprendre; fasse perdre le jugement & se départir de la resolution prise avant que venir au combat, & de l'ordre qu'il y faut tenir; comme aussi ne faut que l'étonnement d'un accident survenu sur le champ, fasse rien diminuer de la resolution & du jugement qu'il faut lors soudainement prendre selon que l'affaire le peut requerir, où lors il faut que le Chef de l'armée prenne par sa prudence de luy-mesme resolution, l'affaire ne donnant pas quelquefois temps & loisir de deliberer & prendre conseil d'autres Capitaines; sans toutefois rien mettre en hazard, sinon dautant que l'honneur & le devoir, avec l'occasion, le requierent; & faut referer du tout le vivre & le mourir à l'exercice de vertu & de l'honneur; fuir la mort n'est point de soy reprehensible, moyennant que ce soit sans lascheté de cœur; aussi il n'est loüable de l'attendre, ou s'y exposer pre-

Qu'il vaut mieux mourir, que vivre avec honte.

Qu'il faut referer le vivre & le mourir à l'exercice de la vertu.

precipitamment par un meſpris de la vie : c'eſt pourquoy le jugement eſt reguis à la guerre plus qu'en tous lieux, & que tout homme ſage doit regarder premierement à ſe bien deffendre & apres d'aſſaillir & offenſer ſon ennemy, ſelon que l'occaſion & la raiſon de la guerre le peut permettre. Homere deſcrit toûjours les plus vaillans hommes & les plus hardis, les mieux armez, quand il eſt temps de combattre; & ceux qui ont fait les Loix des Grecs puniſſent cejuy qui jette & abandonne ſon bouclier, & non pas ſon eſpée ny ſa lance; parce qu'il eſt premierement neceſſaire de penſer à ſe conſerver, & puis d'aſſaillir, qui nous doit grandement faire blaſmer beaucoup de jeunes gens qui ſont à preſent, leſquels ſans conſideration s'expoſent à toutes ſortes de dangers, penſant s'en faire eſtimer davantage, & qui croyent auſſi qu'ils ſeront tenus pour plus vaillans, quand ils iront à la guerre ſans eſtre armez, comme faiſant paroiſtre un meſpris de tous perils & hazards : mais ils tombent en contraire opinion envers les gens ſages & experimentez, qui eſtimeront avec raiſon, ou que c'eſt faute de jugement & de connoiſſance du danger auquel ils ſe hazardent mal à propos, ou qu'ils

Le jugement eſt plus requis à la guerre qu'en tous lieux.

Qu'il eſt requis à la guerre ſe conſerver, puis apres aſſaillir.

qu'ils ne veulent pas s'avancer bien avant au combat, puis qu'ils n'y vont pas armez & en eſtat de le bien ſouſtenir; & n'y a homme ſage qui veüille entreprendre quelque choſe que ce ſoit, qu'il ne ſe mette & diſpoſe en eſtat de la pouvoir bien faire. Si quelqu'un voyant une grande nuée & forte pluye commencer, vouloit ſortir du logis en pourpoint pour aller en quelque lieu, on tiendroit pour certain qu'il veut retourner bien-toſt; & que s'il vouloit aller loin, il ſe couvriroit d'un bon manteau contre la pluye: Et les vieux & experimentez Capitaines chaſſeront toûjours d'auprés d'eux ceux qui s'en approchent ſans armes, puis qu'ils doivent aller lieu pour combattre, & non pas pour dancer ou baller. D'autant plus ſeroit à blaſmer le Chef d'une armée ou Conducteur de quelques forces, qui legerement expoſeroit ſa perſonne en danger; car il n'eſt pas non ſeulement nonchalant de ſa vie, mais auſſi de tous ceux qu'il conduit; deſquels le ſalut dépend de luy, & ayant ſoin de ſa perſonne, il a ſoin auſſi de tous ceux qui ſont deſſous luy. L'on fait une comparaiſon d'une armée à un corps humain, les avant-coureurs & chevaux-legers reſſemblent aux mains, la gendarmerie

Comparaiſon d'une armée au corps humain.

rie aux jambes & aux cuiſſes, pour ſouſtenir le corps, les bataillons des gens de pied à l'eſtomach, & le Capitaine & Chef de l'armée à la teſte : & pour cette raiſon Timothée dit un jour publiquement aux Atheniens, que tenant la ville de Samos aſſiegée, il eut grand honte, de ce qu'un coup de traict tiré des murailles de la ville, vint tomber tout apres de luy, parce qu'il s'eſtoit trop avancé en jeune homme, & plus hazardé qu'il ne convenoit au Chef d'une armée, qui ne doit jamais ſe mettre au hazard, ſinon qu'il ſoit tres utile & important que le Chef de l'armée s'expoſe au peril ; car lors il doit la teſte baiſſée employer ſa main & ſa perſonne pour le bien & ſervice de ſon Eſtat, & advantage de tous ceux qui ſont ſous luy ; mais jamais homme ſage ne requerra que le Chef, qui eſt pere & conducteur de tous, faſſe acte de ſoldat privé, qui ne pourroit ſervir que d'un ſeul homme, & la perte ſeroit univerſelle à tous les ſiens Surquoy un jour Scipion l'Affriquain, eſtant blaſmé de quelqu'un de ce qu'il n'eſtoit bon ſoldat, & ne s'avançoit point au combat, fit une belle réponſe : Que ſa mere l'avoit engendre pour Empereur & Chef d'armee ; & non pas pour Soldat combattant ;

Qu'un Chef d'armée ou Capitaine ne ſe doit hazarder que par neceſſité ou connoiſſance de grand advantage.

Belle reſponſe de Scipion l'Afriquain.

tant ; qui estoit pour montrer que la science de vaincre estoit en l'esprit & conduite d'un seul, & non pas en la force & aux armes d'un seul homme. Les Lusitains, qui anciennement estoient estimez les plus vaillans & feroces entre les Espagnols, & qui dix ans durant combattirent contre les Romains à forces & victoires égales, n'eslisoient jamais entr'eux un Chef de leur armée qui fust fort vigoureux de membres & dispos, mais un foible ou impuissant de sa personne ; disant que la premiere partie d'un Capitaine estoit d'avoir la science de se bien garder, & par art & conduite d'éviter le peril & danger ; ce qui ne se pouvoit faire par un Chef qui luy-mesme s'exposoit au danger ; d'autant que la victoire s'obtient plustost par conseil & bonne conduite, que non pas par les armes ; & Homere donne plus de loüange à Ulisse, qu'il appelle Conducteur de guerre, que non pas à la vaillance d'Ajax, ny d'Achilles : Ne sont moins aussi à mespriser les Chefs de guerre & les Capitaines, lesquels aux conseils qui se tiennent pour la guerre, sont plus soigneux de se faire estimer hardis que sages en conseil, & s'il se propose quelque entreprise hazardeuse & pleine de danger, ils n'osent

Des Capitaines qui en conseil de guerre, regardent plus à pa-

roistre vaillant à bien dire, que non pas à bien conseiller.

sent mettre en avant le peril & inconvenient qui en peut advenir, de peur qu'on ne prenne opinion d'eux, que ce soit crainte & faute de courage, laissant pour cette raison souvent tomber l'armée en hazard d'une perilleuse entreprise, encore qu'ils en ayent bien connoissance ; & preferent en ce faisant l'opinion de valeur qu'ils desirent acquerir, à la conservation & seureté d'une armée : comme aussi il y a quelquesfois des vieux Capitaines qui pour paroistre en conseil plus suffisants en leurs opinions que les autres, soustiennét des advis plus pour la reputation d'eux-mesmes, que pour le bien, utilité & advancement de l'armée, qu'ils ont fait courir quelquesfois de grandes fortunes pour cette raison. L'une des choses les plus necessaires à la guerre, est que le Chef soit tousjours bien adverty ; car les plus belles entreprises ne se peuvent executer, sinon quand l'on sçait les forces de l'ennemy & ses desseins ; & pour cét effet ne faut jamais rejetter les advis que l'on donne ; mais les rechercher & bien considerer, & en juger avec la raison & apparence ; s'ils se trouvent veritables ils peuvent grandement servir; si au contraire ils ne se trouvent certains, on y peut

L'advantage que donnent les bons advis à la guerre.

pour-

pourvoir & s'en ayder ſelon l'occaſion, ou bien y adjouſter foy, s'il n'y a apparence, ou qu'il y ait ſoupçon de quelque deſguiſement & tromperie, & en quelque ſorte que ce ſoit, ne peut eſtre que tres-bon d'entendre tout ce que l'on peut d'advis; car en ce faiſant on donne volonté à un chacun de venir rapporter ce qu'ils peuvent avoir apris, & faute de l'avoir ainſi fait a eſté quelquesfois cauſe de faire perdre de grandes batailles, dont la memoire nous en eſt encore recente à la grande perte & ruine de cét Eſtat, qui eſt une faute que les anciens François ne faiſoient pas : il eſt eſcrit d'eux, qu'ils commettoient l'un des plus ſages & adviſez de leur armée, pour arreſter tous les paſſans par les chemins, pour aprendre tous les bruits & nouvelles de tous païs; qui eſt ce qu'ils appellent aujourd'huy prendre langue. Pirrhus Roy des Epirothes, ayant trois armées en diverſes Provinces eſtoit ordinairement adverty de ce qui ſe faiſoit, & en ſes armées & aux Provinces auſquelles ils eſtoient, par le moyen des gens qui eſtoient à cheval, faiſans grande diligence; qui fut, comme l'on dit, le commencement & introduction des poſtes. Tout ainſi comme il faut eſtre bien curieux d'eltre adverty,

Ce que faiſoient les François anciennement pour avoir advis à la guerre.

L'introduction des poſtes priſes de Pirrhus.

verty, il eſt auſſi neceſſaire de prendre garde que le ſecret ſoit bien gardé; car jamais les grandes affaires ne ſucedent bien, quand avant l'effet ils ſont deſcouvertes; & Suetone dit de Jule-Ceſar, que jamais on ne luy a oüy dire, demain nous ferons cela, & aujourd'huy cecy; mais ſeulement diſoit, il nous faut à preſent faire telle choſe, pour demain nous y adviſerons; qui eſt ce que répondit Lucius Metellus à un de ſes Crpitaines qui luy demandoit quand on donneroit la bataille; il luy fit reſponſe que ſi ſa chemiſe ſçavoit la moindre partie de ſon ſecret, qu'il la feroit bruſler. Les affaires de la guerre ſe doivent bien conduire par pluſieurs; mais la reſolution s'en doit prendre ſecrettement, & avec peu de gens; autrement le tout ſeroit auſſi-toſt deſcouvert & publié qu'il ſeroit conclu; & ce conſeil le faut prendre avec des hommes anciens & experimentez, & qui ſoient prudens & non temeraires; & prendre garde de ſe deffier du conſeil des hommes, qui en leurs conſeils ſont opiniaſtres, & aux effets temeraires; car il y a moins de mal à ſe conſerver en ſe retirant ſans honte, que de ſe perdre temerairement; auſſi la timidité des uns affoiblit ſouvent le courage des autres, &

Les entrepriſes des guerres doivent eſtre fort ſecrettes.

Le conſeil de ceux qui ſont opiniaſtrs, ou qui ſont craintifs. dangereux à la guerre comme auſſi des temeraires.

& celuy qui eſt remply de timidité eſt fort eſloigné d'eſperance, & celuy qui n'eſpere rien, n'a pas auſſi le courage à la guerre de rien entreprendre & executer; & par ainſi le meilleur conſeil eſt de ſe ſoûmettre touſiours à la raiſon, & ne s'abandonner point à la fortune & hazard, quelque advantage que l'on puiſſe avoir, meſme à la pourſuite des victoires qui ſe doit faire avec jugement; car la fortune de la guerre ſe change ſoudainement, & ſouvent s'eſt veu des batailles gaignées au commencement du combat, ſe tourner ſur l'heure meſme à la perte; car il n'y a choſe en ce monde en laquelle la fortune ſoit moins correſpondante qu'au fait de la guerre; il s'en lit pluſieurs exemples, entr'autres un des derniers, du temps du Roy Louys XII. duquel le neveu Gaſton de Foix, Duc de Nemours, pourſuivant la victoire à Rauenne, fut tué avec beaucoup d'autres; de ſorte que la victoire fut honteuſe, & en laquelle ſe receut plus de perte & dommage que de profit & advancement. L'une des principales parties d'un bon Chef & Capitaine, eſt le ſoin & la diligence, ſoit pour entreprendre, ſoit pour ſe conſerver, & le nom de l'armée qui s'appelle exercite, eſt

Il n'y a rien ſi variable que la fortune de la guerre.

Combien la diligence eſt requiſe à la guerre.

eſt dit *ab exercitatione*, & le nom d'expedition remarque la diligence requiſe à la guerre, & la promptitude d'entreprendre avec toute diligence, danger & travail, aux entrepriſes qui ſe font pour conquerir. Nous voyons par les Commentaires de Ceſar, la diligence de laquelle il uſoit pour advancer ſon armée a grandes journées pour ſurprendre ſes ennemis à l'improviſte : car il n'y a ſi grande force, laquelle n'eſtant preparée à la deffenſe, ne ſoit eſpouventée, & facilement diſſipée par une venuë inopinée de l'ennemy. Darius ſe plaignoit de la celerité d'Alexandre, qui faiſoit marcher ſon armée de nuict & de jour ne luy donnant aucun repos; & qu'il avoit appris à ſes gens de pied de marcher auſſi-toſt que la Cavalerie ; le ſoin & la vigilance ſont encore plus requis pour la conſervation ; & pour cét effet faut ſuivre le conſeil de Cambyſes, pere de Cyrus, Roy de Perſe, lequel enquis comme il falloit bien garder les villes, reſpondit ſagement : Si les gardes de la ville eſtiment n'eſtre jamais en ſeureté de leurs ennemis : car à la verité ce n'eſt pas aſſez d'avoir des armes, des munitions, de bonnes murailles, des tours bien flanquées, & des foſſez remplis d'eau, ſi ceux qui ſont en

Alexandre avoit appris à ſes gens de pied à marcher auſſi-toſt que la cavallerie.

en garde ne ſont eſveillez, ſoigneux & diligens; car ſouvent il s'eſt veu des villes les plus fortes, avoir eſté la nuict ſurpriſes, cependant que les gardes dormoient; qui eſt la cauſe que Platon refere, que l'advis de Socrates eſtoit, que les meilleurs hommes & les plus riches de la ville eſtoient les plus propres & neceſſaires pour la garde, & que les gens de guerre las de travail & fatigue, ayant bien beu & mangé, ſe laiſſent facilement aller au dormir, s'aſſurant de la force du lieu ou des armes, ou ſe remettant ſur leurs compagnons, qui tous n'ont pas grandement à perdre à la ville: l'exemple nous en eſt laiſſé par le Capitole de Rome, où les Soldats qui le deffendoient contre les François, s'ils n'euſſent eſté réveillez par un oye qui commença à crier entendant le bruit, c'eſtoit fait de la ville de Rome, & du nom des Romains: ce qui fit apres introduire à Rome des Magiſtrats, qui avoient la charge ſur tous ceux qui veilloient, & qui eſtoient en garde, qu'ils éliſoient de chacun ordre des habitans, gens de bien, d'âge meur; ayans toutefois les forces du corps entieres & valides avec experience; leſquels Magiſtrats départoient les gardes, & puis les faiſoient jetter au ſort, à

Combien la vigilance & le ſoin d'une bonne garde eſt requis.

celle fin qu'ils ne ſceuſſent ny le lieu, ny le temps qu'ils deuſſent eſtre en garde ; Et le principal precepte que l'on puiſſe avoir en guerre, c'eſt de ne jamais rien contemner & mépriſer, & de ſe deffier de tout le mal qui pourroit advenir ; & n'a pas eſté ſans cauſe que l'on dit d'ancienneté, que la mere du Capitaine qui eſt douteux & deffiant, ne pleure pas ſouvent ; & ſemble que quand le Chef d'une armée dort, qu'il commet ſon armée au hazard, & à la fortune ; Comme nous a bien monſtré Alexandre le Grand, lequel en ſommeillant tenoit en ſa main, le bras eſtant hors du lict, une boulle d'argent ; à celle fin que s'il dormoit trop fort, il il fuſt reveillé par la cheute & le ſon de ſa boulle ; ce qu'il avoit appris des Gruës, du troupeau deſquelles il y en a tousjours une qui eſt en garde, & qui veille tenant une pierre au pied pour eſtre reſveillée par la cheute de la pierre : Et ſi ce grand Capitaine Thraſybulus Athenien en euſt autant fait apres avoir acquis tant d'honneur, que d'avoir chaſſé trente Tyrans qui oppreſſoient ſa patrie, il n'euſt pas eſté tué en ſa tente par la ſortie que les ennemis firent de la ville aſſiegée, lors qu'il commandoit aux Atheniens en Sicile ;

Le principal advis de la guerre eſt de ſe deffier de tout & ne rien mépriſer.

Ce que faiſoit Alexandre pour eſtre en perpetuelle garde en ſon armée.

ce qui advint par faute de bonne garde en son armée, qui luy fit perdre la reputation qu'il avoit acquise ; & autant en est-il advenu à beaucoup d'autres de nostre temps, & entr'autres à celuy qui commandoit en la ville de Cazal, qui fut ainsi surprise par Monsieur le Mareschal de Brissac, qui fut par faute de bonne garde la nuict, un jour dé bonne chere. Pour les raisons cy-dessus deduites, il y a quatre principales parties, qui sont requises à un grand Capitaine ; la connoissance de l'art & discipline militaire ; la vertu ; l'authorité & la felicité. De la vertu du Captaine doit proceder l'action & travail, la forme & le courage au peril, l'industrie en l'action, la celerité en l'entreprise, & le conseil sur la prevoyance : Et quand un Chef d'armee peut avoir ces qualitez, l'on se peut asseurer d'une sage & vaillante conduite, qui est le principal, suivant ce qu'Homere disoit, qu'il estoit plus seur d'avoir une armée de cerfs à la conduite d'un Lyon, que non pas un armée de Lyons à la conduite d'un cerf ; qui est ce que dit Demades grand Orateur d'Athenes, apres la mort d'Alexandre, & qu'il voyoit l'armée des Macedoniens avoir les yeux crevez, comme les Ciclopes;

Quelles sont les parties d'un Capitaine.

clopes ; & le conſeil qu'Epaminondas en mourant donnoit aux Thebains, eſtoit de faire la paix avec les Macedoniens, puis qu'ils n'avoient plus de Chefs. Et tout ainſi que les parties d'un Capitaine ſont conſiderables, auſſi faut-il regarder ce qu'il faut à un Soldat pour eſtre bien eſtimé ; la premiere partie & devoir, eſt d'obeïr à celuy qui luy commande ; porter volontairement toute peine & travail, avec tous hazards & dangers, tenir bien tousjours ſon rang en combattant, prendre plaiſir aux armes, ſçavoir la diſcipline militaire, & preferer l'honneur & reputation à toutes choſes : & en outre le Capitaine qui eſt en action & en guerre, eſt obligé par le commandement qu'il a ſur les ſiens, de corriger & empeſcher les blaſphemes, d'eviter les dommages qui ſe commettent injuſtement, excuſer les innocens, chaſtier les deshoneſtes, payer les gens de guerre ; deffendre le peuple, & garder qu'il ne ſoit ſaccagé & pillé, & entretenir la foy à tous, & aux ennemis meſmes ; & quand un Chef d'armée commence à connoiſtre que ſes Soldats deviennent moins obeïſſans qu'ils n'ont auparavant accouſtumé, ou qu'il ne ſeroit neceſſaire; c'eſt ſon devoir & office de leur faire entre-

Quel eſt le devoir d'un Soldat.

treprendre quelque chose, encore que le fruict en deust demeurer inutile; car c'est assez gagné que de les tenir en action, travail & occupation d'esprit; d'autant qu'il n'y a rien si certain que tous vices viennent d'oisiveté, & tous les deffauts du devoir d'un chacun sont corrigez & amendez par l'action, qui entretient les esprits & les corps en leurs forces & devoir, qui estoit cause que ce grand Marius, qui est l'un de ceux qui a le mieux sçeu discipliner ses Soldats durant que son armée hyvernoit en quelque lieu, il les faisoit ordinairement travailler, quand ce n'eust esté qu'à faire & reparer un chemin, trancher une riviere, ou quelque autre œuvre publique, sans les laisser en repos, de peur qu'ils ne discontinuassent le travail, & qu'ils n'oubliassent leur discipline & obeyssance; & pour cette raison ils furent appeliez les Mulets de Marius, tant ils estoient accoustumez à porter toute sorte de travail; & nous en voyons encore aujourd'huy l'exemple du retranchement de la riviere du Rosne, aupres d'Arles, de l'Isle qui en fut faite, qui s'appelle encore aujourd'huy la Camargue, du nom de Cajus Marius; que d'autres appellent les fossez de Marius, qui nous tesmoigne assez combien le travail & occupa-

 tion

tion ordinaire eſt neceſſaire, pour tenir les Soldats en diſcipline ; & combien auſſi elle interrompt à tous, & empeſche toutes ſortes de vices ; car le trop grand repos eſt impatient de ſoy-meſme, qui fait ſe laiſſer au vice, & entreprendre & baſtir en ſon eſprit des choſes nouvelles, & le plus ſouvent pernicieuſes ; & pour cette cauſe accompagnez-vous tousjours des gens & ſerviteurs, qui ſoient gens de bien & qui vous ſoient fideles, n'eſtans point vicieux & querelleux ; car autrement au lieu d'en eſtre bien ſuivy & ſervy à un beſoin & neceſſité, ils abandonneront leur Maiſtre, par faute de cœur & d'affection ; & les autres peuvent eſtre ſi corrompus, qu'ils pourroient eſtre pratiquez de quelqu'un, & encore outre le mal qui en peut advenir, le Maiſtre en demeure tousjours avec honte & blaſme ; car il ſera eſtimé tel & ſemblable qu'il aura reglé ſes ſerviteurs : Et ne faut jamais prendre aſſeurance à la guerre d'eſtre bien & fidelement accompagné que de gens de bien, & qui ayent donné preuve de leur courage, valeur & fidelité, autrement ils feront ſouffrir une honte à une bonne occaſion à celuy qui leur commande ; & s'il advient que entre ceux qui pourront eſtre

Ne s'accompagner à la guerre que de gens de bien & fideles

eſtre ſous voſtre charge, il y en ait quelquesuns qui ayent executé quelque choſe de beau & digne de loüange ; ne permettez qu'il leur ſoit rien diminué de la gloire qui leur eſt duë; vous meſme loüez-les & donnez teſmoignage de leur merite devant un chacun ; car c'eſt la principale recompenſe d'un homme de cœur & d'honneur, qui a bien fait, que de voir ſon merite reconnu & loüé de ſon Capitaine, & cela induit & invite tous ſes autres compagnons à bien faire, eſperant pareille loüange de leur valeur. Le temps paſſé pour recompenſe de quelque bel acte, l'on faiſoit l'honneur de donner des diverſitez de Couronnes, ou d'accorder des honneurs, ou des triomphes ſelon la qualité des hommes de merite & ſervices; & n'y a rien qui donne tant de courage de bien faire, que l'eſperance de l'honneur; qui a fait dire au Poëte Simonides, que cette affection d'honneur eſt un cruel tyran des hommes ; parce qu'il les contraint comme par force, de donner courage aux plus refroidis, & reſveille les plus endormis, d'entreprendre toutes choſes, quelque peine & danger qu'il y ait ; & n'y a rien qui donne plus de cœur à un homme de bien & de valeur, que la loüange de ſa vertu : & ſi au

De loüer & témoigner l'honneur de celuy qui aura bien fait à la guerre.

Le deſir de l'honneur eſt un cruel tyran des hommes.

au contraire quelques-uns de voſtre compagnie n'ont pas aſſez bien fait, comme vous le pourriez deſirer, excuſez doucement leurs fautes pour ne les deſeſperer s'il ſe voyent perdus d'honneur & de reputation, car il advient quelquesfois que ceux qui ont grandement failly, recompenſent apres leurs fautes par un ſignalé ſervice; ſi ce n'eſtoit qu'il y euſt trahiſon ou infidelité, ou telle autre poltronnerie & lâcheté, qu'elle ne ſe pûſt honneſtement couvrir, encore le moins en parler eſt le meilleur. Ne permettez jamais auſſi que par ceux qui deſpendent de vous, ny par autre, en ce que vous le pourrez empeſcher, il ſoit fait tort ou injure à ceux qui ne font point profeſſion des armes; & qui par leur âge, ſexe, condition & qualité ne peuvent empeſcher la force & violence d'autruy, prenant pour témoignage certain de peu de courage, celuy qui veut offenſer ceux qui ſont deſarmez ou ſans deffenſe; & celuy qui a le plus de valeur & de courage à la guerre, ou à ſouſtenir un tort & injure qu'on luy voudroit faire, ſera tousjours le plus honneſte, doux & courtois à ceux qui avec honneur, reſpect, douceur & humilité, s'addreſſent à luy pour employer ſa bon-

Le Capitaine ne doit ſouffrir à aucun des ſiens de faire quelque mauvais tour & violence.

Le plus courageux à la guerre eſt le plus courtois à ceux qui

bonne grace & faveur ; & ne souffrez jamais que ceux sur lesquels vous aurez puissance ; pillent & rançonnent aucunement le pauvre peuple ; car outre la pitié qu'il y a, & la raison qui le deffend, le deffaut dẽ police & de regle au commandement & conduite des gens de guerre, vient tousjours à la honte & des-honneur de celuy qui leur commande ; & si devez croire & tenir pour tout certain que le Soldat qui est pillart par raison doit estre estimé coüard ; car le courage & la valeur sont tousjours éloignées du vice ; aussi pour cette raison ne devez vous jamais entreprendre la charge pour commander à quelques trouppes que ce soit, s'ils ne sont satisfaites de leurs soldes & payemens : car il n'est pas possible que gens de guerre puissent estre bien reglez & disciplinez, si leur solde n'est payée ; & dés long-temps il a esté dit, que le Chef de guerre qui ne stipendie, & ne paye l'entretenement du Soldat, non seulement il permet, mais il semble qu'il luy commande de piller ; puis qu'il est necessaire que le Soldat vive & s'entretienne de ce qu'il doit avoir pour faire son devoir ; & vaudroit bien mieux n'avoir aucune charge que de commander à des gens qui ne seroient payez, &

le respectent.

Le courage & la valeur sont éloignées du vice.

Sans solde & payement les gens de guerre ne peuvent estre disciplinez.

d'eſtre ſeulement ſuivy des ſiens en bon équipage. Je n'adjouſte point icy la façon de laquelle il faut aſſieger ou deffendre des villes, ny des lieux, leſquels il faut choiſir pour camper une armée, ſoit pour la ſeureté, ſoit pour la commodité des vivres; le diſcours en feroit trop long, & y en a aſſez de livres imprimez; & auſſi ne ſe peut bien connoiſtre & apprendre que par experience; mais ſeulement je vous dis en paſſant qu'il n'y a ville ſi forte qui ne ſe puiſſe gagner avec le temps & patience, par la prudente conduite de celuy qui aſſiege; ayant bien reconnu la ville, les hommes qui ſont dedans, les munitions & proviſions, ayant quantité de Pionniers, pour gagner pied à pied, & de bons Soldats bien patiens de peine & travail, bien obeïſſans, pour ne rien avancer du commandement qui leur ſera fait, couverts par bonnes trenchées, & bien conduits quand il eſt temps, ſans hazarder legerement par des aſſauts mal à propos, comme ſouvent les François : car auſſi-toſt qu'ils ſont repouſſez, l'ardeur & violence de leur courage eſt fort refroidie, & les aſſiegez fort encouragez; & c'eſt en quoy eſt connu la ſageſſe & moderation du Chef qui aſſiege, entre leſ-

Du ſiege d'une ville.

lesquels il y en a qui ont particuliere vertu ; de laquelle ont quelquesfois esté loüez de grands Capitaines ; comme Demetrius, auquel on donna ce tiltre d'honneur, d'expugnateur des villes. Il n'est pas aussi moins requis de bonne conduite & valeur à soustenir le siege & deffense des villes, pour bien establir les gardes, sçavoir bien faire une saillie à propos, & retirer les hommes, prendre garde aux pratiques des habitans & des soldats, que l'ennemy n'ait point d'espions, pour connoistre ce qui se fait à la ville ; avoir de bons hommes & soldats, qui ayent esté autresfois assiégez, pour ne s'estonner point des furieuses batteries qui se font quelquesfois ; avoir des Pionniers & autres Habitans de la ville pour reparer & faire retranchemens, Chirurgiens pour penser incontinent les blessez, & sur tout donner bon ordre au ménage & conservation des munitions & vivres, qui le plus souvent se baillent & consomment en abandon au commencement des sieges ; & aussi-tost que les poudres, boullets, vivres & munitions deffaillent, les Capitaines pensent estre excusez d'entrer en capitulation ; mais le Chef qui commande à la ville, n'est pas excusé de la faute qu'il a commise en la providence

Demetrius expugnateur des villes.

Ce qui est requis pour la deffence d'une ville.

& bon ménage, ny pareillement celuy qui a la charge de l'artillerie, ny le Commissaire des vivres, mais le plus grand blasme vient sur celuy qui commande, qui a deu pourvoir à tout : & pour cette cause anciennement à Rome ils eslisoient un Magistrat qu'ils appelloient Prefect des vivres & munitions, & encore aujourd'huy en Italie, la plus grande charge de leur armée, apres celuy qui commande, est le grand Providadour, qui a charge sur tous les vivres & munitions de l'armée : car à la verité c'est ce qui est le plus necessaire pour l'entretenement d'une armée, ou le soustenement d'un siege ; car où la faim presse, toute crainte & obeïssance est perduë, & n'y servent ny les armes, ny les Loix, ny commandemens, ny tous droits divins & humains, qui est la raison pour laquelle il se faut bien donner de garde d'y tomber : Pour fin il se doit adjoûter que l'eloquence est fort honneste à un Chef de guerre, & souvent tres-necessaire pour s'en servir, d'exciter ou retenir les Soldats à ce qui en est besoin ; Ils ne faisoient point à Athenes un Chef d'armée qui ne fust fort eloquent ; & lisons combien l'eloquence a servy à Jules Cesar en se grandes entreprises. Si Dieu vous fa

Quand la faim presse en une armée, toute obeïssance est perduë.

L'eloquence est honneste & fort utile à un Chef d'armée.

vorise tant que d'avoir bien fait en quelque charge que vous aurez euë, & d'en estre loüé de ceux qui vous auront assisté, portant de vous témoignage honorable, si ne devez-vous pour cela vous en vanter aucunement ; mais faire contenance de n'y penser plus, comme en chose que vous ne tenez pas assez grande pour la volonté que vous en avez de faire mieux ; car quand parmy les gens de guerre ou autres, quelqu'un se vante, il doit estre estimé n'avoir pas accoustumé de faire quelque chose de grand, & que c'est plustost par hazard que par bonne conduite & valeur, que la fortune luy a bien succedé ; car la vertu & valeur consiste aux effects, & non aux paroles & vanteries ; & n'y a rien si ridicule que les vanitez & vanteries, qui ne peuvent provenir sinon, ou de peu de cœur, ou de peu de jugement ; car il faut estimer que ceux devant lesquels nous parlons, peuvent avoir connoissance & experience de ce que nous disons, & qui jugeront un homme vain & menteur, qui voudra advancer ce qui n'est veritable ; ou bien de peu de cœur & valeur celuy qui se vante de peu de chose, qui fait paroistre assez son insuffisance, dont il sera plustost mocqué que loüé, com-

Qu'il est mal honneste de se vanter de ce que l'on a bien fait a la guerre.

La vertu consiste aux effets & non aux paroles.

me

me il le veut estre ; & sera estimé ressembler à un ballon enflé, plein de vent, qui saute haut quand il est remply & poussé, mais à la moindre ouverture le vent en sort & demeure le ballon tout plat ; comme fait celuy qui se vante quand il trouve un homme de jugement qui luy respond, demeurant tout court avec honte & moquerie de ceux qui sont presens & tesmoins de ses vaines paroles ; car quand un Gentil-homme est arrogant, peu modeste & impatient, c'est un argument d'estre peu sage & de mauvaise nature, & d'estre causeur, coüard & effeminé. car il n'appartient qu'aux femmes d'user de la langue, & les hommes se doivent aider de l'espée & des effets, qui est la response que fit Demetrius à sa Dame Lamya, qui luy demandoit pourquoy il ne parloit guere de ses gestes estant en compagnie, & n'en mettoit des propos en avant, qui luy dit ; Que l'office d'une femme estoit de filer & parler, & celuy d'un Chevalier de se taire & bien combattre, quand l'on va aux armées. Pour bien faire, celuy qui y veut recevoir de l'honneur doit estre bien monté de bons chevaux & bien dressez, avec honneste équipage, & moyen de porter la despense à la suite des armées pour mieux en-

Qu'il n'appartient qu'aux femmes d'user de la langue, & aux hommes de l'espée & des effets.

Qu'il faut avoir de bons chevaux & honneste équipage.

entretenir pres de ſoy des gens de bien & de valeur, qui puiſſent aider & ſervir pour executer quelque bon effect, qui eſt le lieu où il eſt permis & eſtimé honorable de faire depenſe plus que le revenu ne monte ; puis qu'il eſt queſtion de ſe faire paroiſtre, bien ſervir, & acquerir de l'honneur ; & le bon ménage qu'un homme ſage fait en ſa maiſon, doit eſtre employé à une ſi bonne occaſion, dont il ſera tousiours loüé, pour apres faire peu de deſpenſe en ſa maiſon, & remplacer celle qu'il aura faite trop grande à la ſuitte de l'armée : Il ne faut obmettre qu'il eſt tres-utile, & que les occaſions le peuvent rendre neceſſaire à un homme de guerre de bien ſçavoir nager, car ſouvent on eſt contraint de paſſer les rivieres à nage, & meſmement en ce Royaume qui eſt plein de rivieres, plus que beaucoup d'autres : Ce qui peut grandement ſervir pour entreprendre, & pour ſe conſerver ; & nous liſons comme Jules Ceſar a bien ſçeu s'en aider paſſant les rivieres tout armé, & portant ſon eſpée & ſes Commentaires. Ce que les Anciens eſtimoient ſi neceſſaire à un homme de guerre, que quand ils vouloient par meſpris appeller un homme ignorant, & inutile en toutes choſes ; ils diſoient

par

par un proverbe, qu'il ne ſçavoit ny nager, ny les lettres, comme nous voyons que Suetone dit, quand il parle d'Auguſte, qu'il avoit appris à ſes neveux les lettres, & à nager, & les autres rudiments & enſeignemens de la jeuneſſe ; & en la vie de Caligula, il eſt dit qu'il s'eſtoit rendu aſſez docile en tout, que toutefois il ne ſçavoit pas nager, qui eſtoit comme une principale partie qui luy deffailloit.

Ne chercher advancement par voye mauvaiſe.

Ne cherchez jamais advancement par voyes mauvaiſes, comme par une galanterie & vaillantiſe de Cour, comme une fortune vicieuſe, car ce ſont tous incertains appuis, ſur leſquels ne ſe peut fonder aucune choſe ſtable ; mais attendez les honneurs par les ſeruices, labeurs & merites, & ne pourſuivez les grandes charges ; car elles ſont trop enviées & difficiles à executer ; & le plus ſouvent apportent plus de mal que de bien & contentement ; dont l'on fait comparaiſon aux grands arbres qui ſont eſleuez par deſſus les autres, qui ſont plus ſujets aux grands vents & tempeſtes, comme le tonnerre tombe le plus ſouvent ſur les hautes montagnes. Mais en cela où Dieu vous appellera ſans en faire pourſuite indignement, ny trop ambitieuſement, employez entierement

Les grandes charges les plus ſujettes à fortune & changement.

ment voſtre pouvoir, & la vie s'il eſt beſoin, en ce qui eſt de l'honneur de Dieu, de voſtre deuoir, & contentement de voſtre Roy : mais ſouvenez-vous perpetuellement quelque bien & faveur que vous puiſſiez avoir, de n'y mettre jamais voſtre confiance ; car le monde eſt trompeur, & n'y peut avoir aucune aſſurance, & ſouvent la fortune en eſleve quelques-uns bien haut, pour les ruiner avec plus de honte. Ce qui ſe connoiſt par chacun jour aux plus grands, que l'on penſe les plus aſſurez en authorité, ſoit Rois, Princes, Gentils-hommes ou autres, auſquels neantmoins ſurviennent ordinairement plus de mauvais accidens, & lors qu'il leur ſurvient quelque grande & avantageuſe faveur, c'eſt lors que la fortune les veut tromper, & qu'elle leur prepare cette embûche pour les ſurprendre s'ils ne ſont ſages, fort retenus & moderez en leurs fortunes ; car il eſt plus difficile de garder la modeſtie en proſperité, que non pas en fortune contraire : & jamais la fortune n'a tant fait de faveurs à perſonne, qu'elle ne luy ait fait autant de mal ou de menace ; qui eſtoit la raiſon que le Roy Philippe de Macedoine ne recevoit jamais une bonne nouvelle, qu'il ne priaſt les Dieux d'a-

La fortune éleve ſouvent les hommes bien haut pour leur faire ſouffrir plus grande honte par leurs cheutes.

La modeſtie eſt plus difficile en proſperité que non pas en adverſité.

Une bonne fortune

d'adoucir le mal qu'il attendoit en contr'eſchange ; qui a fait autresfois que les Peintres & les Poëtes ont depeint la fortune en beaucoup de ſortes, & le commun a eſté de la peindre aveugle, comme Cupidon, qui ſont toutes deux privées de veuë & de jugement ; & non pas ſeulement la fortune eſt aveugle, mais auſſi elle aveugle ceux qu'elle favoriſe & embraſſe ; car il n'y a rien de ſi intolerable qu'un fol bien fortuné ; auſſi d'autre part la bonne fortune eſt ſœur & compagne de la bonne inſtitution, perſuaſion & providence, comme dit Tite-live en ſa 4. Decade. Qui faiſoit que le temps paſſé l'image de la fortune eſtoit miſe à la chambre de l'Empereur, & incontinent apres ſa mort elle eſtoit portée en la chambre de ſon ſucceſſeur, pour leur eſtre mis tousjours devant les yeux l'inſtabilité de leur puiſſance & authorité ; car la condition des choſes humaines eſt telle, qu'il faut par neceſſité qu'il y ait viciſſitude en toutes choſes, & perpetuel changement, comme du beau temps en la pluyë, & du bon-heur en malheur, & la rouë tourne tousjours du haut en bas ; ce qui donna ſujet à ce ſage Roy d'Egypte Amaſis de quitter l'alliance de Polycrates Roy de Samye, par-

eſt tousjours accompagnée d'une mauvaiſe.

La bonne fortune eſt ſœur & compagne de la bonne inſtitution & providence.

Le portraict de la fortune entierement mis en la chambre des Empereurs.

parce qu'il eſtoit trop heureux, & que tout ce qu'il vouloit ſuccedoit à ſon deſir ; teſmoin le poiſſon que l'hiſtoire dit avoir eſté pris, au ventre duquel ſe trouva l'anneau de ce Roy qui l'avoit jetté en la mer pour le perdre, eſtimant Amaſis qu'il falloit que cette trop heureuſe fortune ſe changeaſt en quelque grand mal, comme il advint bien toſt apres, car il fut privé de ſon Royaume, & pendu ignominieuſement : & ne voyons point de grands Empereurs, Capitaines, ny de toute ſorte de qualitez d'hommes & femmes, qui en peu de temps ne ſentent divers differens, & fort contraires accidens de la fortune, comme nous en voyons aſſez d'exemples en ce Royaume & de vous tenir pour veritable l'opinion de Solon, Qu'il n'y a perſonne qui ſe puiſſe eſtimer bien heureux devant la mort ; car la faveur & felicité de ce monde eſt tousjours variable & inconſtante & pleine d'inquietude ; d'elle-meſme elle s'agite, elle tourmente l'eſprit en pluſieurs ſortes ; les uns ſur l'ambition & deſir de grandeur ; les autres ſur la jalouſie ou vengeance ; les autres ſur l'avarice & richeſſe, & les autres ſur les voluptez ; elle enfle les uns de gloire, & amollit les autres ; & comme eſt la nature

Le trop grand heur eſt argument certain d'une mauvaiſe fortune prochaine.

ture du vin, celuy qui n'en sçait moderément user, il perd & enyvre celuy qui le boit ; & le plus souvent chacun court apres celuy que l'on estime heureux & favorisé, comme l'on va à un lac pour prendre & puiser de l'eau, auquel chacun en prend à sa volonté, & apres se retirant celuy mesme qui en a pris ce qu'il a voulu, trouble l'eau en la puisant ; aussi de mesme l'on se moque le plus souvent des actions de ceux qui sont favorisez, encore que tous les jours l'on en reçoive plaisir : mais la vertu, force & courage d'un homme de bien & d'honneur, ne se peut mieux montrer & connoistre que quand il tombe en mauvaise fortune & deffaveur ; & ne se doit jamais encore personne estimer heureux, s'il n'a essayé & combattu la mauvaise fortune ; car la vertu & la force essayée est tousjours plus ferme & pleine de vigueur : Et le Soldat qui a souvent combattu, & qui a quelquefois esté blessé, resiste & se deffend beaucoup mieux ; & souventesfois nostre mal-heur est plus plein d'opinion que d'effet, qui nous doit plustost tousjours mieux faire esperer que se faire mal-heureux avant le temps, encore qu'il soit bon de prevoir & donner tout remede au mal qui nous pour-

La vertu & la force essayée, est tousjours plus ferme & asseurée.

pourroit avenir ; & pour ces raisons, il faut dés sa jeunesse apprendre & se resoudre à porter également & constamment tous les evenemens & accidens du monde, soit de bonne ou mauvaise fortune, & en toutes nos actions user de vertu, qui n'est autre chose, sinon une égalité & mesme teneur de bonne vie en toutes choses, conforme, semblable & répondante à soy-mesme, & que les paroles & les effets se suivent & accompagnent ; considerant ce que dit Ciceron en ses Epistres, que nous devons tousjours nous souvenir estre nez hommes, & qu'avec cette Loy nostre vie est exposée à tous les evenemens de fortune, & ne devons ny pouvons refuser ny nous empescher de vivre sous la condition en laquelle nous sommes nez & mis en ce monde, la matiere de l'homme estant fluide & caduque, sujette à tous hazards, & dangereux evenemens ; & ne devons porter avec tant d'ennuy les fascheux accidents qui nous surviennent, lesquels nous ne pouvons eviter par aucun conseil ; nous remettant en memoire tout ce qui est avenu aux autres devant nous, nous trouverons qu'il ne nous est rien survenu de nouveau ; & dit aussi en ses Tusculanes, que c'est une grande folie de se tour-

S'accoustumer dés la jeunesse à porter constamment tous accidents.

Nous devons nous souvenir estre nez sous cette condition pour estre exposez à tous evenements de fortune.

Que ne pouvons eſtre blaſmez d'aucuns accidents que de ceux qui avienent par nos fautes.

tourmenter inutilement de dou-leur, quand la faſcherie ne peut ſer-vir ny remedier au mal ; & de-vons avoir cette reſolution que la ve-rité & la raiſon nous commande d-prendre, que nous ne pouvons eſtr blaſmez de rien, ſinon que des faute qui viennent de nous-meſmes : mai tous les autres accidents de fortune nou les devons porter avec toute moderatio & prudence ; qui eſt le vray repos, tra-quillité & ſeureté de l'eſprit, quand eſt bon, droit & magnanime, & qu' eſt pourueu des autres parties requiſes un homme de bien & Gentil-homm d'honneur, qui eſt d'eſtre veritable genereux, modeſte à parler, liberal faire plaiſir, ſobre à manger, pitoya-ble à pardonner, courageux à combat-tre, & patient en toutes adverſitez ; qu ſe doit contenter en ſoy-meſme de c qu'il peut avoir, mépriſant tous evene-mens de fortune, & en ce faiſant ſa fe-licité ne dépend point de la puiſſanc d'autruy, mais ſa naiſſance ſera en lu & en ſa maiſon meſme, laquelle reſo-lution eſt facile à prendre, quand dé le commencement on ſe perſuade e l'eſprit toute incertitude de faveur & felicité de ce monde, les changemen ordinaires, inconſtances & legerete ac-

Le devoir d'un Gentil-homme d'honneur.

ccouſtumées des Princes ; & que fai-
ant bien, ſans laiſſer aucune marque
le reproche on vive avec eux, ayant un
ied dedans leurs Cours & l'autre de-
ors, comme l'on dit, & ne faire non
lus d'eſtat de leur faveur, que ſi desja
'on n'eſtoit plus avec eux ; & meſme
nent eſt eſtimé à grande prudence,
quand celuy qui eſt fort obligé à une
charge ſujette à changement, & qui
connoiſt ſon Maiſtre leger & variable,
de baſtir ſa retraite durant ſa faveur,
pour la rendre plus ſeure & honorable ;
car le ſage doit regler ſa vertu de ſorte,
que quand il luy ſurvient quelque mal,
deffaveur, ou inconvenient, il ait tous-
jours cette force preſte, avec ſon eſprit
reſolu, pour avec la raiſon, répondre
aux contradictions & empeſchemens
qui ſe préſentent, comme un bon &
prudent Chef d'armée ordonne ſes gens
de guerre de telle façon, qu'au premier
ſignal les gens de pied prennent d'eux-
meſmes leur rang, oü il leur a eſté au-
paravant ordonné, & la Cavalerie ſe
range tout auſſi toſt en bataille, & que
chacun de l'armée prenne ſa place & ſe
prepare à ce qu'il doit ; ainſi l'homme
ſage eſt touſiours muny & preſt à rece-
voir toutes ſortes d'aſſauts, & les ſou
ſtient fort courageuſement, ſoit mal
de

D'une choſe incertaine n'en faire non plus d'eſtat que ſi elle n'eſtoit point.

L'homme ſage eſt preſt tousjours à ſouſtenir

tous assauts de fortune, comme un bon Capitaine à combattre.

de santé, pauvreté, perte de biens, deffaveur, fascheries & querelles ; & sans peur & crainte combattra toutes ses adversitez ; & par la force de sa vertu toute fascherie, moleste & injure, seront opprimées & obscurcies. comme par la venuë du Soleil toute obscurité cesse & toutes sortes d'incommoditez ne paroissent non plus que quand les broüillars & les pluyes sont tombées dedans la mer, qui est la vertu que nous appellons fortitude, qui rend l'habitude de l'esprit plus élevé & excellent à porter également tout l'evenement des choses hnmaines, & celuy qui aura mis sa principale force & asseurance en la vertu, quelque fortune & mal qui luy puisse avenir, le portera patiemment jusques aux médisances secrettes & cachées de ses malveillans, qu'il faut mépriser, puisqu'ils ne sont pas si gens de bien que de les dire ouvertement ; & considerera qu'il n'y a homme tant soit-il vertueux, qui ne soit sujet d'estre blasmé par les meschans & mal-veillans, qui appelleront cruel celuy qui sera juste, mépriseront les pitoyables ; le liberal l'estimeront prodigue ; le bon mesnager le diront avaricieux ; le pacifique le tiendront pour coüard ; s'il est courageux le reputeront querelleur ; de

Qui a son asseurance à la vertu, porte fort constamment toutes fortunes.

Qu'il n'y a si homme de bien qui ne soit sujet à la calomnie & médisance.

de celuy qui eſt grave diront qu'il eſt ſuperbe ; s'il eſt affable qu'il eſt ſimple ; du ſolitaire l'eſtimeront hipocrite ; du joyeux, diront qu'il eſt diſſolu : mais l'homme de bien, garny de vertu, mépriſera toutes telles médiſances & menteries ; & s'arreſtera ferme à ce qui eſt de l'honneur & de la raiſon, regardant à la ſeule vertu & aux effets, & non aux paroles qui ſont vaines & inutiles ; & qui auſſi-toſt s'évanoüiſſent quand elles ne ſont point veritables, à la honte & deshonneur de ceux qui les ont avancées ; au contraire en advient à celuy qui ne peut prendre ſagement cette reſolution ; car par ſon imprudence & folie il n'a point de repos en ſon eſprit, la peur luy vient de la teſte, tout le corps luy tremble, au moindre peril qui ſe preſente il s'effraye, tout luy apporte êpouvantement, & eſt tousjours dégarny de toute reſolution, & de tous remedes.

Faut mépriſer les médiſances quand elles ne ſont veritables, qui tournent à la honte de ceux qui les avancent.

Si les occaſions ſe preſentent pour acquerir de la faveur, honneur & avancement, il ne les faut perdre & mépriſer, & en laiſſer une bonne & honneſte occaſion ; ce ſeroit faute de courage, de valeur & entendement, & empeſcher à ſoy-meſme le cours d'une belle & honorable fortune, & ſe faire

Qu'il ne faut meſpriſer les honneſtes occaſions d'acquerir de l'honneur.

 mal-

mal estimer d'un chacun faute de cœur, se deffiant en soy-mesme de ses merites & suffisances ; de prescrire & enseigner les occasions que l'on en peut prendre, & les moyens que l'on en peut avoir, il seroit trop mal-aisé de les pouvoir montrer & déduire, car elles se connoissent à l'œil, & selon qu'elles se representent bonnes & honnestes ; comme le Medecin ne peut bien connoistre la maladie, que par la veuë des malades & touchement de la veine ; & celuy qui va à la guerre & au combat, prend le conseil & la resolution sur le champ ; aussi faut-il que l'homme sage sçache prudemment user des occasions qui se presentent, & ne craindre peine, travail & sujection, pour avec toute diligence parvenir à quelque but d'honneur ; car la crainte & deffiance ne peut toucher que les esprits degenerans d'honneur, & ceux qui sont courageux & genereux sont nourris & entretenus par travail & vigilance & ne fuyent jamais la peine & labeur ; mais au contraire la volonté leur accroist, & le courage se fortifie par l'object des difficultez qui s'y opposent, & travaux qui se presentent ; & encore que souvent au maniement des charges il y ait autant de mal & déplaisir, comme de bien & contentement, qui

Ceux qui sont genereux & courageux sont entretenus par la vigilance & travail.

qui feroit plustost desirer de se retirer que de continuer telle sujection & misere ; il faut faire en cela comme l'on fait à l'endroit d'une amie qui est bien-aimée, avec laquelle on est quelquesfois en querelle & courroux ; mais pour cela l'on ne la hait pas, & l'amitié & affection surmonte la peine ; & le petit courroux est le rafraichissement, & quelques-fois augmentation de l'amitié: aussi l'honneur & l'affection de s'acquerir dignement des charges, doit faire porter cette honneste & volontaire sujection & travail, & se proposer tousjours devant les yeux que le Magistrat, charge, & gouvernement, fait connoistre le merité & valeur de l'homme, & aussi la vertu de l'homme fait davantage estimer & honorer la charge ; & devons travailler de meriter l'honneur plus que de le procurer ; de ne le desirer point ce seroit œuvre divin & non humain ; mais c'est assez fait que ne le poursuivre point ambitieusement, estimant illicite la charge & authorité qui s'acquiert par moyens illicites ; car l'homme vertueux n'a jamais faute d'honneur ; & ne se trouvent guere d'hommes venus aux honneurs par moyens illicites, comme par tyrannie, achat, pratique, ou autres voyes in-

Meriter plustost l'honneur que le poursuivre.

Celuy qui obtient les charges par voyes illici-

 di-

tes, est le plus souvent ruiné par la mesme charge.

dignes, que par la mesme charge qu'ils ont poursuivie, ne leur soit avenu quelque grande infamie & deshonneur : nous en voyons l'exemple à Rome par les Empereurs Jule-Cesar, Tibere, Caligula, Neron, Galba, Otho, Vitellius, & Domicien, desquels nous voyons le succés de leurs Empires, & les moyens par lesquels ils y estoient parvenus ; au contraire il y en a qui ont acquis plus d'honneur en refusant les charges que s'ils les eussent acceptées ; comme Quintus Cincinnatus, Scipion l'Afriquain, & Marcus Cato, eurent plus de loüange du mépris qu'ils firent, & de l'excuse qu'ils prirent d'accepter les charges, qu'ils n'eurent d'honneur & de reputation des victoires qu'ils avoient euës ; car la victoire gist le plus souvent en la fortune, & le mépris de la charge d'honneur en la seule prudence. Plutarque aima mieux demeurer en exil avec Nerva qu'il aimoit, que d'estre avec Domicien Empereur de Rome en faveur ; & par ainsi la prudence requiert de considerer & prevoir avant que d'entreprendre, mesme avant que d'accepter les charges, l'esperance que l'on y peut avoir de l'honneur & du bien, & les moyens d'y parvenir & de s'acquitter dignement des charges, s'il

Plus d'honneur quelquefois de refuser les charges que de les accepter.

y a certitude & raiſons ſuffiſantes pour eſperer & tenter ce que l'on deſire avoir, & ſi les difficultez qui y ſont ſe peuvent ſurmonter ; & au contraire ſi les empeſchemens y ſont ſi grands, peu de moyen d'executer ce que l'on entreprend, & le peu d'eſperance de le pouvoir bien maintenir, quand il feroit acquis, & de s'en acquitter avec honneur, il vaut bien mieux, il eſt plus ſeur & beaucoup plus honneſte, faire connoiſtre à un chacun que l'on ne l'a pas voulu entreprendre ; car il eſt trop honteux d'entreprendre quelque choſe, & legerement s'en départir ; & encore plus dangereux, d'opiniaſtrer à combattre une choſe qui ne peut bien & honneſtement reüſſir ; car de l'un on eſt mocqué & mépriſé, & de l'autre il s'enſuit, outre le regret de la peine perduë, auſſi beaucoup d'autres faſcheuſes traverſes, qui laiſſent au bout quelquesfois des querelles, ce qui provient d'une ambition démeſurée, qui eſt une folie & mal reglée cupidité de gloire, qui doit eſtre eſtimée fort miſerable, & qui reduit les hommes en toute eſpece de mal & d'infidelité : Par ainſi le recours & aſſeuré moyen de la conduite de toutes nos actions, dépend de la prudence & bonne volonté que nous avons, qui

Les bonnes actions des hommes ſe gouvernent toutes par prudence.

nous fait connoiſtre ce qui eſt à faire, & ce qui ſe doit laiſſer, & nous donne le gouvernail du cours de noſtre vie, parmy les vagues & les tempeſtes, & nous rend un bon & ferme conſeil à une infinité d'affaires, qui nous viennent à chaque heure, ſelon les divers accidens du monde.

Qu'il y a ſix principaux maux, deſquels il faut ſe donner peine de ſe garantir.

Il y a ſix choſes principales qu'il faut prevoir & conſiderer pour parvenir & ſe garantir s'il eſt poſſible, des maux qui le plus ſouvent nous peuvent avenir; & pour bien conduire toutes nos actions, & vivre ſagement en ce monde: Les trois premieres ſont de prendre garde de ne tomber en haine, envie, & mépris; ce qui eſt tresdifficile de faire & d'en pouvoir donner advis & conſeil; car cela ne ſe peut bien connoiſtre que ſelon les occaſions qui ſe preſentent, deſquelles dépend le jugement de la prudence de celuy qui regle & conduit ſes actions; car le plus ſouvent il advient que quand on veut éviter l'envie ou la haine, on tombe en mépris; & qui veut & ſe donne peine de n'eſtre mépriſé (qui eſt le plus grand regret qu'un homme de courage ſçauroit recevoir) il eſt ſujet de tomber en l'envie, & bien ſouvent en la haine, qui ſont trois rochers fort dangereux & mauvais;

vais ; car voulant éviter l'un, il est mal-aisé que l'on ne retombe en l'autre.

De l'envie.

L'envie est le plus ancien vice du monde, & celuy duquel on use le plus, & qui n'aura jamais fin, & souvent est plus grande l'inimitié, conceuë par envie, que celle qui provient par injure ; car l'injure se peut oublier avec le temps ; & le plus souvent l'envie va en augmentant : & celuy qui est le plus homme de bien, le plus suffisant & de valeur, sera le plus exposé à l'envie, & au contraire celuy qui sera le plus meschant sera le plus envieux ; si est-ce qu'il vaut mieux encore estre envié des voisins & compagnons que d'estre à pitié à ses amis ; & l'homme qui n'a aucuns envieux, peut dire qu'il n'a aucun avantage de la fortune ; qui est ce que dit Plutarque de Themistocles, lequel estant quelquefois enquis pourquoy il estoit triste, il répondit que c'estoit parce qu'il n'avoit fait en vingt-deux ans chose digne de memoire, puisque personne ne luy portoit aucune envie.

L'homme de bien, vertu & valeur est le plus exposé à l'envie.

L'envie est une dangereuse peste, qui rüine les plus dignes & suffisans personnages, & les plus grands Estats ; qui est la raison que les Poetes par leurs fables, mettent l'envie aux enfers, où elle se nourrit de serpens, viperes &

hydres : Et le meilleur advis qui se peut en cela donner, est tousjours de bien considerer les commencemens de toutes choses ; car ils sont en nostre puissance, prudence & conduite ; mais l'evenement dépend de la fortune ; comme le bon Marinier peut prevoir, & donner ordre au commencement à tout ce qui est necessaire pour sa navigation pour ne tomber à aucun danger de mer, mais ne peut promettre & asseurer le passage & retour du navire en seureté, qui souvent vient perir au port mesme ; & celuy qui peut prendre le plus de prevoyance & asseurance à tels inconveniens, est celuy qui se soûmet du tout à la raison ; car la raison doit surmonter & soûmettre à soy toutes choses : & quand il adviendroit autrement que par la raison, comme tous evenemens sont incertains & douteux, si est-ce que celuy qui a suivy ce qu'il devoit faire par la raison, doit estre plus estimé que celuy qui a eu bon succés, contre ce que la raison requeroit d'en juger ; & advient souvent que la mauvaise fortune ne nous est pas si contraire, que nous-mesme la cherchons pour y tomber ; ce qui doit estre bien honteux à un homme de jugement que de se laisser transporter hors

Les commencemens de nos actions sont en nostre puissance, mais l'evenement dépend de la fortune.

Faut suivre la raison, qui est plus loüable que le succez.

Que l'on cherche par soy-mesme la mauvaise fortune.

hors des termes de la raiſon, qui doit eſtre le gouvernail & conduite de toutes nos entrepriſes, actions & déportemens de noſtre vie, qui eſt ſujette à meſme jour de recevoir le bien & le mal, comme à la mer d'auoir le calme & la tempeſte, & par un meſme chemin d'auoir à une meſme heure la poudre par la chaleur, & auſſi-toſt la fange par la pluye qui ſurvient ; & en tout ſe faut preparer pout n'eſtre en tous les accidens de ce monde ſurpris de trop de joye ou de triſteſſe, & ſe porter également en l'un & l'autre d'une meſme force, conſtance & teneur de volonté ; car la vertu doit ſurmonter tous les bons & heureux, ou perilleux evenemens ; bien faut reconnoiſtre que nous ne pouvons pas empeſcher les ſentimens de la nature, comme de la veuë & rencontre de noſtre amy, que nous penſions eſtre perdu, de la conſervation de noſtre patrie, de l'honneur, gloire & reputation de nous, de nos enfans & amis ; & au contraire de nous émouvoir à la triſteſte, & de nous faiſcher de noſtre maladie & douleur de corps, de la perte de nos amis & de nos enfans, de la calamité & ruine de noſtre patrie, qui ſont ſentimens qui touchent les plus ſages : car ce ne ſeroit pas vertu d'eſtre inſen-

Les premiers ſentimens de nature ne ſont en noſtre puiſſance.

ſible de tous ſentimens de nature & d'affection. Mais le ſage & prudent qui reçoit tels coups & aſſauts de paſſion, les ayant receus ſçait bien auſſi les vaincre, guerir & comprimer, & vſer de ſa vertu accouſtumée, de porter tout courageuſement, & ne s'eſtonner aux choſes ſubites & naturelles ; comme ſoudainement trouver à ſes pieds un precipice, & marcher ſur un ſerpent, c'eſt choſe ſemblable comme ceux qui s'évanoüiſſent à voir ſortir du ſang de la playe de l'un de leurs amis, & toutefois ne craindroient point d'y expoſer leur vie; ce qui provient d'une certaine perturbation naturelle & commune à tous, mais non pas d'vne mutation d'eſprit & faute de courage ; & par ainſi nous devons accompagner toutes nos actions de iugement & de prudence, ſans laquelle ne ſe peut prendre aucun bon conſeil, qui nous enſeigne de fuir & éviter tout le mal que nous pouvons avoir & courir, ſoit d'envie ou de haine, ou meſpris, & de ſouffrir & porter courageuſement ce que nous ne pouvons éviter; ce qui ſe peut faire quand nous ſuivrons tousjours la raiſon ; car celuy qui en toutes ſes actions ſe ſoûmet & aſſujettit à la raiſon, il eſt conduit & gouverné par elle, & luy enſeigne ce qui eſt bon d'en

L'effet de la prudence.

d'entreprendre, & ce qui se doit laisser; laquelle raison croist & se rend tousjours par nostre action plus forte; car le propre de l'homme est la raison qui le rend different, & par ce moyen dissemblable des autres animaux, qui ne peuvent estre raisonnables; & la raison veut que toutes nos actions soient accompagnées de prudence, qui est à dire le choix & la vraye election de ce qui est bon ou mauvais; que le Philosophe Appollophanes appelloit la seule vertu, de laquelle toutes les autres vertus dépendoient, & qui en la servant luy obeïssoient. Les autres trois maux & inconveniens, dont nous devons prenpre peine de nous garantir & preserver, sont les maladies, la pauvreté & la violence des plus grands: pour les maladies, nous devons nous garder & conserver nostre santé, de laquelle en pouvons estre le meilleur Medecin nous-mesmes, par la connoissance que nous pouvons prendre de nostre naturel mieux que tous les autres, & sentir en nous-mesmes ce qui nous peut faire bien ou mal, ce que nos forces peuvent porter, & ce qui peut estre contraire à nostre naturel; à quoy sert beaucoup ce que de long-temps a esté dit: Qu'il faut de bonne heure devenir vieux, qui est à

Toutes les vertus obeïssent à la prudence.

dire que cependant que l'on a la force de jeuneſſe, & que l'on eſt encore entier de diſpoſition & en vigueur, que l'on départe & modere les travaux de la jeuneſſe, avec tel ſoin & regard de la conſervation de la ſanté, que l'on puiſſe maintenir la vieilleſſe plus ſeine & avec moins d'incommodité : & peu profitent à l'homme les richeſſes, ſi premierement il n'a la ſanté, non plus qu'un bon lict ne ſert de rien à celuy qui ne peut dormir, & la bonne viande à celuy qui ne peut manger. Tous les bons Autheurs qui ont bien avec verité voulu écrire tous les principaux & certains effets de la Medecine pour bien conſerver la ſanté, n'en remarquent que deux, que nous reconnoiſſons par effet les plus aſſeurez pour conſerver la ſanté, à ſçavoir uſer de ſobrieté, & d'éviter les faſcheries ; car les viandes mauvaiſes ou exceſſives nous corrompent les humeurs, & les triſteſſes nous conſument juſqu'aux os, nous en voyons aſſez d'experiences. Plutarque recite que Platon retournant de Sicile fut enquis ce qu'il avoit veu, il répondit avoir veu un monſtre de nature, qui mangeoit & ſe ſaouloit deux fois par jour, qui eſtoit Denis le tyran, qui fut le premier qui introduit le diſner ; car au-

La vraye & ſeule Medecine eſt d'uſer de ſobrieté, & d'éviter les faſcheries.

Platon diſoit avoir trouvé en Sicile un monſtre de nature Denis le tyran, qui mangeoit deux fois le jour.

auparavant l'on ne faisoit que le souper au soir, sinon que les Hebreux mangeoient à midy. Hippocrates nous enseigne que ceux qui sont adonnez à leur bouche & à leur à leur ventre, ne peuvent vivre longuement, car leur corps est trop plein de sang, dedans lequel les autres parties du corps sont plongées comme dans de la bouë; & par mespris & honte les Lacedemoniens monstroient en pleins festins leurs Serfs, s'il avenoit qu'ils se fussent enyvrez, pour faire paroistre leur turpitude & le mesme Hippocrates que l'on appelle le Prince des Medecins, & qui le premier a escrit de la Medecine, conseille le Medecin de ne prendre jamais charge du malade qui n'est point sobre & qui est de mauvais regime; & aussi au malade de ne prendre point un Medecin qui est mal fortuné: nous pouvons par nostre providence, sobrieté & abstinence de vices & d'excez, non seulement entretenir nostre santé, mais prolonger nostre vie, comme fit Platon, lequel encore qu'il eust travaillé beaucoup aux navigations & aux peines & dangers qu'il avoit portez; si est-ce que sa diligente conservation de sa santé le fit parvenir en l'aage de quatre-vingt un an, qui est ce qu'aucuns estiment

L'abondance du sang de ceux qui mangent beaucoup les rend malsains.

ment

ment estre le nombre d'années de la vie le plus parfait, qui est de neuf fois neuf: C'est chose qui est née avec nous de nous aymer nous-mesmes, & d'avoir un soin curieux de nostre corps, & avec affection de prendre garde à la conservation de nostre santé, & faut advoüer qu'il est commun & raisonnable de se conceder quelque chose d'indulgence & douceur en son corps; mais aussi il ne se faut tant demettre & asservir, que nous en demeurions du tout assujettis à nous mesmes, & devons nous y comporter de sorte que l'on connoisse que nous ne vivons pas seulement pour le corps, ny pour le manger; mais que nous entretenons le corps pour vivre, qui est une saincte & veritable sentence de Socrates.; & quand nous en avons trop d'amour & d'affection plus qu'il ne faut, nous sommes en l'inquietude de perpetuelle crainte & travail, de continuelle solicitude; & pour cette raison faut avoir soin du corps seulement autant qu'il est necessaire pour la conservation de la santé; manger pour esteindre la faim & appetit; boire pour oster la soif; dormir pour donner repos au corps & aux yeux travaillez de peines & de veilles, & de telle sorte faut traitter & nour-

Nous ne vivons pas pour manger, mais nous mangeons pour entretenir le corps.

rir

rir le corps, qu'il soit obeïssant à l'esprit, qui est la plus excellente & parfaite chose que Dieu ait donnée aux hommes ; car ceux qui obeyssent à leur ventre, nous les devons mettre au nombre des bestes, & non des hommes ; & y en a de si sordides yurongnes & gourmands, qu'il les faut mettre au rang des morts, parce qu'ils veulent prevenir leur mort, se mettant hors du rang des hommes, comme dit Saluste contre ceux qui obeyssent à leur ventre, qui veulent le rendre si insatiable, combien que la nature nous ait donnē les corps si petits, qu'il peut vaincre & surmonter en voracité & gourmandise, les plus grandes & gourmandes bestes sauvages. Pour la conservation de la santé, les exercices du corps sont tres-necessaires, & Pline dit que la digestion est plus utile par l'exercice & par veiller, que non pas par le lict & trop dormir ; car par les exercices les flegmes & humeurs grasses du corps se dissipent & evaporent, & l'agitation des membres les diminuë & consomme; mais aussi il faut que les exercices soient tels, & si moderez, que la violence ne diminuë point les forces du corps & de l'esprit, qui se nourrit & entretient par le labeur & tra-

L'exercice du corps necessaire pour la conservation de la santé.

travail, de ſorte toutefois que par intervale luy ſoit donné repos. Car comme dit Ariſtote, toute ainſi que le labeur & trauail ingenu & moderé, confirme le corps, & le rend plus fort & propre à porter le trauail ; auſſi le trop grand exercice empeſche la croiſſance du corps, & le trop grand travail peut affoiblir les membres, & y apporter des gouttes & autres maladies, comme des varices, qui eſt une enflure de veines aux jambes, ce qui advint à Cajus Marius, pour s'eſtre nourry & travaillé trop ruſtiquement ; Il eſt eſcrit de l'Empereur Aurelian qui mourut en l'an de ſon aage ſeptante ſixiéme, que j'amais il n'avoit pris Medecine, ny n'avoit eſté ſeigné, & ce qu'il faiſoit pour la conſervation de ſa ſanté, eſtoit que tous les ans il entroit au bain, tous les mois il ſe provoquoit à vomir, & jeûnoit vn jour toutes les ſemaines, & tous les jours prenoit une heure pour ſe promener. Au contraire, l'Empereur Adrian ayant eſté en ſa ieuneſſe grand mangeur, deſreglé en ſon boire, en ſa vieilleſſe devint goutteux & fort ſujet aux rhumes, & pour cette raiſon avoit tousjours pres de luy force Medecins fort differens en opinions, comme ils ont accouſtumé, & qui luy firent prendre

L'exercice doit eſtre moderé, car le trop grand travail affoiblit les membres.

Combien l'Empereur Aurelian conſerva longuement ſa ſanté ſans medecines ny ſaignées.

Le témoignage d'Adrian Empereur, que les Medecins l'avoient fait mourir.

dre

dre plusieurs medecines, dont il se trouva mal ; & en mourant tesmoigna à un chacun que la multitude des Medecins l'avoit fait mourir. Il y a eu d'autresfois des Republiques bien reglées qui ont chassé les Medecins ; comme ils furent par le Senat d'Athenes, bannis de toute la Grece apres la mort d'Hippocrate, & se passa à Rome plus de quatre cens ans qu'ils ne vouloient recevoir de Medecins ; ils estimoient en Grece que la science estoit morte avec Hipocrate. Ce fut l'Empereur Auguste qui premier se servit de Medecin à Rome, pour un mal de sciatique qu'il avoit ; & depuis Neron & Galba en amenerent grande quantité ; mais depuis Titus le bon Empereur les chassa de Rome, comme il fit aussi les Orateurs ; disant que les Orateurs corrompent les bonnes coustumes, & que les Medecins estoient ennemis de la santé, & cause de la plus-part des vices ; de sorte que beaucoup disent que la plus grande Medecine que l'on sçauroit prendre, est de prendre des medecines qui servent aux maladies qui sont longues, ausquelles la diette, regime, & patience servent plus que tout ; mais cela ne doit pas avoir lieu, ny estre observé aux maladies aiguës & dangereuses ; comme à une pluresie, squi-

Les Medecins ont esté quatre cens ans avant que d'estre receus à Rome, & y furent appellez par Auguste.

Que l'Empereur Titus chassa les Medecins & les Orateurs.

squinancie, inflammation, ou apostume pestilentielle, fiévre chaude, apoplexie, frenesie ou autres semblables, où les remedes doivent estre prompts, & le bon, prudent & experimenté Medecin doit estre cru : La pauvreté ne peut estre à celuy qui sçait bien user du sien, & ne peut estre estimé pauvre celuy qui vit content de son bien, se conformant à ce qui luy est du tout necessaire pour l'entretenement de son corps & de sa vie ; car le reste ne provient que de cupiditez vaines & delicieuses, qui sont souvent accompagnées de plus de mal que de bien & contentement ; car qui vit à l'opinion d'autruy n'est jamais riche, quand un plus riche & plus aisé en commodité que nous est proposé devant nous ; ne considerant pas qu'il nous faut peu pour l'entretenement de la nature, auquel le sage s'accommode, se mocquant des occupations, peines & travaux de ceux qui ne pensent qu'à s'enrichir. Car celuy est estimé mieux joüissant de ses richesses qui en a le moins affaire ; d'autant que celuy qui en a besoin, & qui est pressé pour la charge & despense qu'il a à porter, est souvent en crainte d'eu avoir faute. Personne ne peut joüir avec repos & plaisir du bien qu'il est contraint de recher-

La pauvreté.

Celuy qui à le moins affaire est estimé le plus riche.

chercher & amasser avec peine & crainte ; ny pareillement celuy qui ne sçait pas se contenter & bien user du sien, & qui ne pense qu'à l'augmenter plus que la raison ne le requiert ; car la plusspart des actions de sa vie sont employez en procez, calcul, reddition de compte, ou en solicitude & peine continuelle, & de Maistre & Seigneur qu'il peut & doit estre, il devieut Procureur, Auditeur des Comptes & Solliciteur. Celuy qui est conduit de trop de desir d'augmenter son bien, & qui veut ce qu'il ne peut, il se tourmente en soy-mesme, sa volonté n'est plus libre, & se rend esclave & serf de son bien, & autant luy deffaut ce qu'il à que ce qu'il n'a pas, ressemblant à un Hidropique, qui tant plus il boit plus il a soif ; aussi celuy qui est tourmenté de cette passion d'avarice, plus il a de bien, mois reçoit de repos & de contentement ; en quoy nous en devons user, comme dit sainct Paul, ainsi que si nous avions tout, & que nous ne possedassions rien ; car la grandeur des biens & richesses, n'est pas la fin des maux & calamitez de ce monde ; & la richesse ne consiste au bien, mais au contentement de l'esprit ; & celuy qui souhaitte le plus, doit estre estimé le plus pauvre, & l'esprit qui est malade

Celuy qui souhaitte le plus est estimé le plus pauvre.

de

de desir, est aussi mal parmy les richesses qu'en la pauvreté : tout ainsi qu'il n'y a point de difference si un malade est couché dedans un lict d'or, ou de bois ; car en quelque lict que le malade soit couché & porté, son mal le suit par tout. Ce n'est pas que l'on doive dire, que les richesses soient à mespriser, quand elles sont bien acquises par bons, honnestes & licites moyens, sans l'injure & le mal d'autruy : & celuy-là se doit estimer bien-heureux qui peut se vanter, sa maison estant ouverte à chacun, de dire que l'on regarde de tous costez en sa maison, si quelqu'un reconnoist du sien & quelque chose luy appartenir, qu'il veut & consent qu'il soit pris & emporté,& vrayement doit estre estimé tres-heureux & justement riche ; les actions de tous ses autres comportemens estans conformes à cette voye si digne & loüable, il faut confesser que telles richesses sont grandement à desirer, sont utiles & fort honnestes, & peuvent apporter beaucoup de commoditez, quand elles sont departies & employées en bons & vertueux usages ; car les richesses ont tousjours esté appellées le nerf & le soustenement de la guerre, & l'entretenement & ornement de la paix,

Que la maison est heureuse qui n'est remplie du bien d'autruy.

La richesse est le soustenement de la guerre & l'ornement de la paix.

paix, pourveu aussi que le maistre qui les possede leur commande, & les tienne en servitude, & qu'il en demeure tousjours le Maistre, Seigneur & libre possesseur ; & que non pas luy se rende sujet & serviteur de ses biens ; car le sage ne met pas son cœur & toute son affection aux richesses, mais il les peut mieux aymer que non pas la pauvreté, d'autant qu'elles luy peuvent donner plus de moyen & matiere d'expliquer sa vertu, & faire connoistre sa temperance, liberalité, diligence & disposition de ses affaires ; & il doit estimer & croire certainement que les choses bien acquises aussi se conservent bien, & se maintiennent à la succession de la posterité. Comme au contraire il a esté dit de long temps, que des choses mal acquises, peu souvent en joüit le troisiéme heritier ; ce que communément nous voyons advenir, & que les biens qui sont mal & injustement acquis, apportent mal-heur à tous ceux entre les mains desquels ils parviennent ; qui fut cause que le Senat de Rome, apres la mort de Caligula & de Neron qui avoient amassé des biens par tyrannie, ordonna que leurs biens, & richesses fussent bruslez ou jettez dedans le Tibre, de peur que les biens injustement ac-

Les richesses donnent moyen de monstrer la vertu.

Les biens mal acquis apportent mal-heur à ceux qui les possedent.

acquis ne portassent quelque grand mal-heur à ceux qui les posséderoient; comme autresfois il a esté dit de tous ceux qui participerent au butin de l'or de Thoulouse, comme recite Aule Gelle, & aussi du malheur du cheval de Sejan, duquel tous les Maistres qui le possédoient, tomboient incontinent en quelque grand malheur. Qui me fait esperer mon fils, & je prie Dieu qu'ainsi soit que vous soyez bon dispensateur du peu de bien que je vous pourray laisser, que je vous puis asseurer avoir esté bien & justement acquis, ou par succession de mes predecesseurs, ou par bien-faits, juste & legitime recompense de nos Rois, pour mes longs & laborieux services, ou par mon ménage & conduite de mes affaires privées, n'y ayant aucun en ce monde qui puisse dire avec verité que je luy aye fait aucun tort, ny que je luy retienne du sien, mais bien en ay quitté beaucoup du mien à ceux ausquels j'avois affaire, ou à partager pour demeurer en paix & amitié, dont je ne me repens pas; estant souvent plus utile & honneste de quitter du sien bien à propos pour vivre en repos, & content, que non pas de rechercher jusques au bout tout ce qui peut appartenir, & que l'on peut pretendre, d'où pro-

procede apres des querelles, procez & fâcheries, qui apportent à la fin plus de mal que de bien. ; mais aussi pour bien user du bien que l'on peut avoir en joüissant du fruict, commodité & plaisir, du bien qui est acquis, il faut tousjours retenir la sentence de cette femme Sapho Lesbia, qui disoit que les richesses conjointes avec la vertu, rendoient la vie heureuse ; & pareillement pour cét effet faut bien considerer & connoistre que c'est, & quelle est la force de la pauvreté, & faire comme un bon Empereur & Capitaine, qui durant la paix se prepare à la guerre, & le bon soldat à tirer des armes, & à porter & patienter la peine & travail qui y est requis ; car comme ce seroit un esprit debile & fort pusilanime de ne pouvoir commander aux richesses ; aussi seroit-ce un esprit peu courageux, & de peu de valeur, s'il ne s'exerçoit à porter la pauvreté quand il seroit necessaire, & si il ne sçavoit & s'accoustumoit à pouvoir vivre heureux, encore qu'il ne fust plus riche, & porter la necessité selon que l'occasion le pourroit requerir ; ou par la perte des biens, ou par une prison, ou par siege de ville. tempeste de mer, passage de pays sterile, ou autres accidens qui peuvent survenir : & se trou-

Les richesses conjointes à la vertu, rendent la vie heureuse.

Faut s'accoustumer à porter la pauvreté.

trouvent de grands perſonnages, qui parmy les richeſſes, biens & commoditez, ont voulu s'exercer & s'accouſtumer à manger peu & des moindres viandes, & faire toutes choſes, auſquelles la pauvreté reduit, pour s'accouſtumer d'avoir commerce & familiarité avec la pauvreté, & la pouvoir gaillardement porter quand l'occaſion s'y preſenteroit ; & par ce moyen l'on ſera touſjours plus ſeurement riche, quand l'on aura appris que c'eſt que de porter la pauvreté, & en ce faiſant l'eſprit ſera preparé aux choſes les plus difficiles, & contre toutes les injures de la fortune, qui ne nous ſurprendra point ſans eſtre bien munis & preparez à porter avec courage tous evenemens ; comme il eſt écrit d'un nommé Capaucus, qu'encore qu'il fuſt grandement riche & opulent en tous biens, toutefois il n'en fut de rien plus inſolent, & euſt receu à grand honte, ſi le plus pauvre homme de la ville de Thebaeſe fuſt paſſé à moins que luy pour ſa perſonne eſtimant que celuy ſeul devoit eſtre eſtimé riche, qui poſſedoit les richeſſes ſans crainte ; ce qui ne ſe pouvoit faire ſinon qu'avec reſolution d'en joüir, comme d'vne choſe qui eſt fort ſujette d'eſtre perduë & ruinée ; & ſans laquelle

Celuy eſt plus ſeurement riche qui a appris comme il faut porter la pauvreté.

le on s'eſt perſuadé & accouſtumé de pouvoir vivre : Ces deux maux de maladie & de pouvreté ne nous affligent point tant comme l'inſolence des Grands, qui nous menacent par leur puiſſance deſordonnée. Les deux premiers maux ſont naturels & accouſtumez, & ne nous apportent point tant de crainte, frayeur & horreur à nos yeux & oreilles ; Mais ce qui nous advient par la puiſſance & violence d'autruy, nous vient avec grand bruit, crainte & eſtonnement, parce qu'il apporte avec ſoy toute ſorte de mal, violence & injure qui peuvent tomber ſur la teſte des hommes ; & ne ſe faut eſtonner s'il ſe prend en cela une extréme frayeur, pour tant d'eſtranges maux & cruautez qui ont eſté commiſes par ceux qui ont voulu abuſer de leur puiſſance & authorité ; & par ainſi chacun doit prendre peine de n'offenſer aucun s'il eſt poſſible, & ſur tout ne provoquer point le courroux & colere des Rois & des Grands ; car ce ſont Lyons qui devorent ceux qui les picquent & irritent quand ils les rencontrent prés d'eux en leur colere, & en leur abſence ne laiſſent de les offenſer, en quelque lieu qu'ils ſe puiſſent retirer : car l'on dit d'eux qu'ils ont les mains bien longues;

De la violence des Grands.

Le courroux des Grands eſt à craindre.

& combien qu'ils diſſimulent par fois leur colere, ils ne laiſſent pour cela quelquesfois de vouloir mal & d'executer leur courtoux. Quelquesfois le peuple eſt à craindre, quand il a entrepris plus de puiſſance qu'il ne doit, lequel le plus ſouvent eſt comme une beſte ſauvage, ſans raiſon, plein d'inconſideration & de furie; & de tout temps a eſté dit du peuple, ou qu'il obeït & ſert humblement, ou qu'auec grande cruauté il commande; & il ne ſe faut arreſter aux faveurs & bien-veillances du peuple; car ſes opinions & affections ſont ſi lubriques & variables, qu'ils ſe changent non ſeulement de jour à autre, mais à peine durent-ils une heure. En une Republique ceux-là ſont à craindre, qui ſont aimez & favoriſez du peuple, ſous le nom duquel ſouvent ils exercent leurs haines, paſſions & vengeances, & en telles occaſions & rencontres eſt tres-utile de gaigner qui peut, l'amitié & bien-veillance d'un chacun, & pour le moins faire en ſorte que l'on n'ait point d'ennemis.

Le peuple ſert & obeït fort humblement, ou bien commande avec cruauté.

Les opinions du peuple fort variables.

S'il advient que l'on ſoit obligé par le devoir d'une charge publique, de ſe meſler des affaires d'un qui ait authorité & puiſſance; il faut avec beaucoup de prudence prendre garde à ſe bien con-

conduire; car la prosperité esleve le cœur & rend un peuple insolent, & l'adversité le rend opiniastre & quelquesfois desesperé; de sorte qu'on ne le peut conseiller ny reprendre; & encore que la remonstrance soit douce & utile, si est-ce qu'elle ressemble au miel, qui est de sa nature fort doux; & toutesfois ne laisse d'apporter douleur quand il est appliqué dessus l'ulcere; & l'œil qui est malade regarde mieux les couleurs obscures que les luisantes; & en cela la trop rude severité de contrevenir en tout à la volonté du peuple, n'est bonne; aussi de se laisser aller facilement à l'erreur du peuple, est un precipice fort dangereux, mais la voye du milieu semble la meilleure, qui est de ceder aucune fois au gré du peuple pour le faire obeïr ailleurs, leur accorder une chose plaisante pour en demander, & les faire acquiescer à une chose utile, qui semble le moyen le plus salutaire pour gouverner & regir un peuple; & ceux qui pensent par la seule raison & severité disposer le peuple à obeïr se trompent: Comme Caton qui n'avoit pas la nature ny les mœurs agreables à un peuple pour se faire aimer, & encore qu'il fust fort loüé pour sa vertu, si est-ce qu'en un temps de division & partialitez.

Ceder quelquesfois au peuple en petite chose pour le faire acquiécer à de plus grandes.

Le peuple ne se conduit pas tousjours par la raison, ny par la severité.

tialitez, & parmy les mœurs corrompuës, tels hommes ne ſont propres de s'entremettre au gouvernement des affaires, & reſſemblent aux fruits qui viennent hors de ſaiſon, qui ſe voyent volontiers, & ſont loüez, mais on n'en uſe point, comme recite Plutarque plus au long en la vie de Phaucion ; & le mieux que ſçauroit faire celuy qui veut commander & retenir un peuple en paix & obeyſſance, eſt de faire pourveoir aux Magiſtratures & charges de la ville, de gens doux & de nature paiſible, & en reculer les remuans, ſeditieux & amateurs de nouveautez, qui eſt le moyen de rompre les pratiques & habitudes des ſeditieux, & leur faire apprendre une autre vie, eſloignée du moyen qu'ils avoient par leurs charges d'avoir des intelligences & confederations, & les bons & paiſibles Magiſtrats ouvrent & monſtrent le chemin au peuple d'une façon de vivre plus tranquille.

Eſtablir aux charges publiques gens paiſibles.

Les excez ne ſe commettent pas ſeulement aux déreglemens des fonctions & actions du corps ; mais auſſi quand l'on ne ſe commande pas aſſez fortement & prudement, en ce qui eſt des agitations & paſſions de l'eſprit ; car celuy qui n'eſt bien en repos en ſoy meſ-

Celuy eſt le plus ma-

mesme, & qui ne peut commander à la passion de son ame ; encore qu'il ait les forces de son corps grandes, & qu'il soit en bonne disposition & santé, si est-ce qu'il le faut estimer fort malade, comme un furieux frenetique. Le corps peut estre fort & dispos, & toutefois ne sera pas estimé sain, ayant une maladie pire & plus dangereuse que celle du corps, qui seroit plus facile à guerir ; & entre toutes les passions qui peuvent entrer dedans l'esprit des hommes, il y en a deux qui sont les plus dangereuses, & qui apportent le plus de mal ; tant parce qu'ils vont tousjours avec le temps en augmentant & empirant, qu'aussi que le mal qui en provient offense & porte dommage à ceux qui en approchent ; la plusspart des autres passions, vices & imperfections, chastient & font sentir le mal à ceux qui les commettent, & se passent d'eux mesmes avec le temps & l'âge ; comme la passion d'amour, les plaisirs & voluptez de la jeunesse : mais la presomption qu'un homme prend de soy-mesme, croist & augmente tousjours avec le temps ; & plus un homme vieillit, plus se presume suffisant par dessus les autres ; comme fait la colere, laquelle en la jeunesse on peut corriger, ou à tout le moins

Lade qui ne peut commander à sa passion.

Les passions qui passent avec le temps, & les autres qui augmentent par le temps.

moderer ; mais elle eſt de telle force & nature, que quand une fois nous luy avons preſté noſtre volonté, il n'eſt plus apres à noſtre puiſſance de l'empeſcher qu'elle ne nous poſſede & commande : & pour cette cauſe laiſſant les autres paſſions de l'eſprit, je n'en toucheray que ces deux, qui ſont la preſomption & la colere. Quant à l'une, nous devons croire que l'un des plus grands maux auſquels nous ſommes ſujets de tomber, eſt la gloire, preſomption, & outrecuidance ; en quoy nous voyons non ſeulement les jeunes, mais les plus vieux, les mieux nez, les plus nobles & courageux, & le plus ſouvent les plus grands, ſujets à ce mal ; & ceux qui ont eſté le plus favoriſez de bonnes fortunes, felicitez & grandeurs, ſe laiſſent precipiter en ce mal plus avant que les autres, eſtimant avoir acquis plus de valeur, experience & ſuffiſance, que ceux à qui ils ont affaire, qu'ils ont ſouvent accouſtumé de mépriſer, qui rend leurs ennemis mieux aviſez & plus induſtrieux à ſe deffendre ; & apres ſelon que l'occaſion leur en donne le moyen, plus diligens à combattre & rüiner leur ennemy qui les a au commencement mépriſez ; nous en voyons aſſez d'experiences par les hiſtoires, tant pour

De la preſomption & amour de ſoy meſme

pour le general de la conduite des armes, que pour les querelles & combats particuliers ; par lesquels nous trouvons le plus souvent que celuy qui par presomption a méprisé son ennemy, a esté deffait & vaincu. Ce grand Pompée disoit, que frappant seulement du pied à terre les forces luy viendroient de tous costez, pour deffaire Jules-Cesar ; & toutefois Cesar le venant trouver à Rome avec peu de gens, il le fit retirer soudainement, & apres le deffit avec toute la Noblesse & force de Rome. Le Consul de Rome Terentius Varro se promettoit incontinent de deffaire Annibal en cette Journée de Cannes, mais il fut vaincu, & les Romains presque tous ruinez par la presomption de Varro, qui ne voulut croire le sage & bon advis de son Collegue Paulus Æmilius. Les Histoires anciennes sont pleines de telles exemples ; mais il nous faut seulement considerer les nostres, pource qu'elles nous touchent de plus pres ; & entr'autres comme les Rois & tous les hommes aussi, encore qu'ils ayent de bonnes & grandes perfections, si est-ce que quelquesfois, comme la nature ne peut estre parfaite, sont accompagnez de quelques imperfections, & entr'autres ceux de la Maison de Valois, qui

Ne faut jamais mépriser son ennemy.

ont esté nos derniers Rois. Ils ont toûjours esté connus Princes pleins de courage & de valeur, avec beaucoup d'autres belles parties; mais ayant quelque deffaut qui a esté sujet de tomber, à tous ceux de la famille, qui est la presomption & la legereté, dont en montra le premier exemple Philippes de Valois, qui fut le premier de la Branche & de la Maison; lequel par presomption de sa valeur, & contre l'advis des plus sages de son Armée, donna cette grande bataille de Crecy, en laquelle il y eut un Roy & sept Princes tuez, & plus de quinze cens Gentils-hommes François; & luy contraint de s'enfuir & de se retirer la nuit aux portes d'Amiens; de laquelle les habitans s'enquerans qui s'estoit, leur dit que c'estoit la fortune de la France & leur pauvre Roy, qui avoit esté vaincu. Ce qui luy advint à la poursuite du Comte d'Arthois, par la diligence & affection duquel il s'estoit asseuré du Royaume de France : & neantmoins pour l'avoir depuis defavorisé se retira en Angleterre, & fut autheur de la bataille & victoire obtenuë par les Anglois au lieu de Crecy : de sorte que la presomption & la legereté de Philippes de Valois furent cause de sa ruine. Son fils Jean qui fut Roy apres luy

La fortune de Philippe de Valois.

luy en usa de mesme à la bataille de Poitiers, lequel ne voulant prendre les Anglois & le Prince de Galles à mercy, comme estoit l'advis de ses Capitaines, fut vaincu, pris prisonnier. & son fils, & ce qui restoit de la Noblesse tuez ou pris; de sorte qu'il fallut que son successeur Charles, par necessité, fust sage, n'ayant plus de gens ny d'argent pour soustenir la guerre, & la necessité luy apporta autant de sagesse comme la presomption avoit fait de mal à ses predecesseurs; mais bien-tost son fils Charles VI. tomba au mesme mal de presomption : car pour avoir eu en sa jeunesse quelque bon succés en ses affaires, & gagné quelques batailles en Flandres, il voulut, contre l'advis de ceux de son Conseil, entreprendre la guerre contre le Duc de Bretagne, qui se soùmettoit à toutes conditions; mais en y allant sa maladie le prit, qui luy dura le reste de sa vie, durant laquelle la division des Princes faillit à ruiner la France: Et son fils Charles VII. qui fut reduit en grande necessité, fit plus (n'usant point de presomption, & se remettant du tout au Conseil des bons Capitaines, encore qu'il ne bougeast d'avec la belle Agnes) que n'avoient fait ses predecesseurs avec leur valeur en combattant, & fut ap-

La prise du Roy Jean à la bataille de Poitiers.

La sagesse du Roy Charles V.

Le Roy le bien servy Charles VII.

pellé le Roy le bien servy, parce que ses Capitaines voyans estre creus de luy, prenoient la peine de bien faire. Son fils Louïs XI. rentra incontinent au naturel de la presomption & de la legereté, méprisant dés sa jeunesse son pere, qui n'alloit point à la guerre, & se retira avec le Duc de Bourgogne ennemy de son pere, qui l'entretint, honora & favorisa en tout, & l'accompagna apres la mort de son pere pour se venir établir en son Royaume; mais depuis il ruina la maison de Bourgongne; & luy fut dit un jour par le Seneschal de Normandie, le Sieur de Brezé, qu'il avoit un cheval qui estoit bien fort, parce qu'il le portoit, & luy & son Conseil, voulant dire que le Roy ne croyoit que luy-mesme, dont bientost apres s'en trouva tres-mal: car tous les Princes & Officiers de sa Couronne luy firent la guerre sous le pretexte du Bien public, & le reduisirent en telle necessité, qu'il fallut qu'il leur accordast indigenment toutes choses; & lors connoissant que sa presomption de valeur ne luy servoit de rien, il eut recours à une autre presomption cachée & dissimulée, qui estoit de croire ses opinions de luy seul, & conduisant toutes ses actions par finesse, déguisement & man-

quement

quement de paroles & promesses ; estant du depuis connu & découvert, fut si fort méprisé & delaissé, non seulement des étrangers, mais aussi de ses sujets, qu'à la fin il fut contraint de tomber en cruauté, qui est l'issuë des Princes qui se laissent aller à leurs opinions & passions particulieres : & enfin il porta la peine qu'il s'estoit procurée : car en sa vieillesse il entra en telle deffiance d'un chacun, qu'il fut contraint de s'enfermer, comme en prison dans le Chasteau du Plessis, où il finit ses jours. Charles VIII. son fils a pareillement esté remarqué pour estre plus presomptueux que sage, & sa presomption fut causée par le bon-heur de ses premiers exploits; mais ce bon-heur ne fut pas de grande durée, comme il se void par l'histoire du temps. Mais Loüis Duc d'Orleans, qui fut son successeur, voyant en quoy avoient manqué ceux qui l'avoient precedé, & ayant couru beaucoup de fortunes, & enduré bien du mal, devint sage, se proposant une bonne & sage conduite ; & connoissant combien il estoit necessaire à un sage Roy de se gouverner par conseil & avis, retint tous les bons & anciens serviteurs prés de luy, quoy qu'il eust receu de quelques-uns beaucoup de mal, répondant

à ceux qui le perſuadoient de tirer vengeance du mauvais traittement qu'il avoit receu, Que ce n'eſtoit pas de la dignité d'un Roy de France de venger les querelles faites à un Duc d'Orleans, voulant dire que n'eſtant plus Duc d'Orleans, il falloit ſeulement qu'il priſt garde au bien de l'Eſtat, auquel il eſtoit parvenu; & comme ce bon Roy commença ſagement, il continua de méme les dix-ſept années de ſon regne, ſe gouvernant par advis & conſeil, qui le fit regner heureuſement, honoré & obey de tous, craint & redouté de tous ſes voiſins, & fut enfin appellé pere du peuple: toutefois retenant encore quelque peu du naturel de la race, éloigna à la fin de luy celuy qui l'avoit le mieux ſervy, qui eſtoit le Mareſchal de Gyé; & en meſme-temps rompit toutes ſes alliances avec ſes Princes voiſins, dont il fut contraint entretenir cinq grandes armées, contre l'Empereur, les Venitiens, & Princes d'Italie, les Suiſſes, le Roy d'Eſpagne, & le Roy d'Angleterre, avec lequel à la fin il s'accorda, épouſant la Reine Marie ſa ſœur. Mais incontinent apres ſa mort, François premier venant à la Couronne, reprit les meſmes humeurs & paſſions de preſomption de ſes predeceſ-

ſeurs,

ſeurs, & fut favoriſé au commencement d'une bonne fortune, d'une victoire qu'il obtint contre les Suiſſes à Marignan, qui avoit eſté par l'ordre dreſſé, charges départies, & moyens preparez par Loüis ſon predeceſſeur, & n'en fut ſinon que l'executeur; neantmoins en emporta grande reputation; laquelle toutefois luy cauſa beaucoup de mal: car cela luy augmenta de telle ſorte la bonne opinion qu'il avoit de luy-meſme, que bien-toſt apres ne faiſant plus de conte des Princes, quelques-uns ſe retirerent hors de ſon Royaume, & ſe joignirent avec ceux qui luy faiſoient la guerre, ſe plaignant que le Roy ne leur vouloit faire raiſon & juſtice, comme fit Monſieur le Duc de Bourbon & le Cardinal de Liege, de la maiſon de la Marche; ce que le Roy mépriſant, enſemble les forces du Roy d'Eſpagne, contre l'advis des anciens & vieux Capitaines, comme les ſieurs de la Trimoüille, de la Paliſſe & du Capitaine Bayard, voulut donner la bataille dedans le parc de Pavie, où il fut rompu & luy pris priſonnier, & la pluſpart des grands tuez ou pris priſonniers; & devant que l'on fuſt contraint de combattre, tous ces trois vieux Capitaines, remonstrans au Roy le mal & dan-

Combien le conſeil des vieux Capitaines eſt à eſtimer.

danger qui y pouvoit eſtre, leur fit réponſe qu'ils ne faiſoient plus que reſver, & qu'il ſembloit que le cœur leur manquaſt; à quoy luy fit réponſe le Seigneur de la Trimoüille âgé de ſoixante & quinze ans, & qui avoit commandé à beaucoup d'armées depuis l'âge de vingt-cinq ans; qu'il feroit bien paroiſtre qu'il n'avoit pas faute de courage, mais qu'il y mourroit, & que le Roy perdroit la bataille. Ce qui advint par la preſomption du Roy, qui depuis fut mené priſonnier en Eſpagne, quitta le droict du Royaume de Naples, du Duché de Milan, la Souveraineté de Flandres, qu'il épouſeroit la vefve du Roy de Portugal, ſœur du Roy d'Eſpagne, payeroit deux millions d'or, reſtituëroit tous les biens de Monſieur de Bourbon, & de tous ceux qui l'auroient ſuivy, & aſſiſteroit & favoriſeroit le Roy d'Eſpagne de ſes moyens, pour le couronnement & joüiſſance de l'Empire, auquel il avoit eſté éleu; Conditions qui ont eſté cauſe de l'honneur, grandeur & puiſſance de la Maiſon d'Auſtriche, & de la perte de la reputation de la France, qui bien-toſt apres auſſi fut changée par l'opinion & volonté du Roy, & contre l'advis de ſon Conſeil & de ſes Parlemens,

Combien il eſt dangereux de mépriſer les advis des vieux Capitaines.

La cauſe de la grandeur de la maiſon d'Auſtriche.

mens, en toutes les auciennes formes, & regles établies de tout temps, pour le bien & conservation du Royaume : comme en l'ordre Ecclesiastique la Pragmatique Sanction fut revoquée, & les élections des Benefices ostées par le Concordat fait avec le Pape Leon ; & bien-tost apres s'ensuivit l'opinion de Luther, & la confession d'Ausbourg, qui commença en ce Royaume en quelques lieux : les provisions des grandes charges & estats de ce Royaume qui avoient accoustumé d'estre faites par merites & anciens services, furent incontinent faites aux jeunes favoris de la Cour ; les Estats de Justice qui se donnoient auparavant par suffisance & prud'hommie, vendus au plus offant & moins suffisant ; toutes sortes d'Edits & erections nouvelles d'Offices pour avoir de l'argent : L'ancien ordre des finances, par lequel les deniers du Roy avoient esté bien ménagez, changé & osté ; & erigé la charge de Tresorier de l'Espargne à la suite de la Cour, à celle fin que les plus clairs deniers fussent donnez & délivrez à qui on vouloit, Enfin toutes les bonnes mœurs, tant d'hommes que de femmes changées & corrompuës, le bon ménage par simonie, & toute discipline & regle

Changement en l'ordre Ecclesiastique.

Provision des grands Estats.

Venalité des Estats de Iustice.

L'ordre des finances changé, & l'estat de Thresorier de l'Espargne introduit.

gle de Police, qui avoit esté saintement gardée auparavant, fut alterée & changée ; & encore en telle introduction de mal, disoient que c'estoit la Cour de Noblesse, méprisant le Roy predecesseur, & flattant le Roy, qui de luy-mesme avoit assez bonne opinion de soy. Les Dames luy disoient qu'il estoit bien plus beau que les autres Rois ; les Poëtes qu'il entretenoit, pour bien dire de luy, disoient qu'il estoit fort sçavant & eloquent ; & les jeunes Capitaines le faisoient fort vaillant, & qu'il avoit bien combattu devant que d'estre pris à Pavie : ce qui luy augmentoit bien encore sa presomption naturelle, qui a apporté beaucoup de mal durant 33. ans qu'il a regné, & de changement à l'ancien établissement de ce Royaume. Et ce qui fit encore perdre les anciennes volontez & affections des bons subjets & serviteurs François, fut que l'on connut le contraire de ce que faisoit le Roy son predecesseur, qui n'abandonnoit jamais & ne changeoit celuy qui l'avoit fidélement servy ; ce que ne fit ledit Roy François ; car ceux qu'il avoit le plus aimez, favorisez & avancez, ont tousjours esté à la fin les plus mal-traitez & méprisez, & mesme ceux qui l'avoient le mieux servy, dont il en a

aussi

aussi receu beaucoup de mal & desavantage à ses affaires ; comme il parut à feu Monsieur de Bourbon ; qui estoit la mesme faute que fit le premier de la branche des Valois, qui apporta apres d'autres inconveniens. Car les serviteurs sages & bien advisez connoissant un tel naturel variable de leur Maistre, ne se pouvant asseurer de luy, n'osent entreprendre beaucoup de choses qu'ils pourroient faire pour son service ; & quelques-autres se retirans du tout de servir, sont demeurez inutiles au public, lesquels sans cela eussent fait de bons & signalez services. Ceux que ledit Roy François avoit les plus favorisez, estoient Monsieur le Connestable de Montmorency, & l'Admiral de Brion, & à la fin les defavorisa fort rudement au danger de leurs vies : Auquel François succeda le Roy Henry, Prince de bonne nature, & qui eust fait des choses grandes, s'il eust rencontré des serviteurs bien joints & unis à le bien conseiller & servir, & que par leur division ils n'eussent point troublé le Royaume : mais la faveur qu'il leur faisoit les a rendus si grands, & avec telle autorité, que tous les sujets de ce Royaume se sont partialisez pour les uns ou pour les autres,& pour rendre leur party plus fort, se

Le mal qu'engendre la partialité des serviteurs des Rois.

ſe ſont aidez & fortifiez de la partialité de la Religion ; & s'en ſont faits Chefs d'une part & d'autre. Ce qui a eſté cauſe de toutes les guerres civiles depuis trente ans en ce Royaume ; dont les trois Rois fils du Roy Henry qui ont regné l'un apres l'autre, ont eſté extrémement travaillez, & tout le temps de leur regne rendus pour cette cauſe pleins de troubles & calamitez ; ce qui a eſté cauſe que ce grand & opulent Royaume fut auſſi ruiné & miſerable, comme il avoit eſté auparavant en repos & tranquillité, en honneur & reputation parmy les nations étrangeres ; & avec telles miſeres a finy la branche de la Maiſon de Valois, de laquelle a eſté le dernier Henry III. qui eſtoit en ordre le treiziéme Prince, qui avoit de belles, grandes & loüables parties ; ſi le malheur du temps & les partialitez engendrées de long-temps auparavant en ce Royaume, ne l'euſſent empeſché ; qui eſt un ſommaire que j'ay bien voulu toucher de quelques actions particulieres de nos Rois ; pour nous repreſenter que ſelon leur naturel & déportemens, le plus ſouvent les affaires de leur Eſtat ſuccedent. Et combien que ledit Roy Henry II fuſt fort bon Prince, ſi eſt-ce que pour ne degenerer de la race, il chan-

changea ſoudainement les affections qu'il portoit aux ſieurs Dampierre, Deſchenets, Monmoreau, & du Mareſchal du Biez, qu'il appelloit ſon pere, & de la main duquel il avoit voulu eſtre Chevalier ; comme le Roy Charles ſon fils aux Sieurs Mareſchaux de Montmorency, Damville & de Coſſé ; & le Roy Hanry III. ſon fils aux Sieurs de Lignerolles, Villequier, Belle-garde, le Gas, Saint-Luc, de Joyeuſe, Eſpernon, & infinité d'autres ; & Monſeigneur le Duc d'Anjou & d'Alençon ſon frere, des ſieurs de Buſſy, Simier, Fervaques & autres. De ſorte que les plus ſages de la Maiſon de Valois ont eſté fort variables en leurs affections, & ſujets d'aimer trop leurs opinions particulieres ; comme ainſi en advient aux Seigneurs particuliers de quelques païs & terres, & meſmement en la famille d'un chacun, que ſelon qu'eſt le Maiſtre & le Seigneur, en pareil eſt le reſte de la Seigneurie & famille. En quoy nous voyons combien eſt dangereux que toutes perſonnes de quelque qualité qu'ils ſoient, ou Rois, Princes, grands Seigneurs, ou autres, ſe laiſſent tranſporter en leurs paſſions & preſomptions, qui aveuglent touſiours la vraye connoiſſance & le ju-

ge-

Quelle est la maladie d'esprit, de l'amour de soymesme.

gement de toutes choses ; qui est une maladie d'esprit, qun nous appellons philasthie, qui est un trop grand amour de soy-mesme, qui est grand témoignage de peu de sagesse ; dont nous pouvons faire comparaison à une partie du corps humain, qui sont les yeux ; lesquels encore que par la veuë,& le regard, connoissent & voyent toutes choses, si est-ce qu'ils ne se peuvent pas voir eux-mesmes, ny juger quelle en est la couleur & la composition de nature : Nous voyons bien la paille en l'œil de nostre voisin, & ne voyons pas la poutre dedans le nostre. L'amour trop grand de nous-mesmes nous aveugle, comme fait une passion d'amour folle & démesurée, qui ne permet plus de connoistre les imperfections de la personne que l'on aime ; C'est ce que dit Horace, que les vices mesmes delectent ceux qui sont aveuglez de passion ; comme Balbinus qui se delectoit au mal du polipus & puanteur du nez de son amie Agué ; & les autres à la mauvaise senteur des essellès dès femmes qu'ils aiment ; tant a de force sur soy mesme la passion l'esprit, & l'opinion que l'on prend, encore que ce soit contre verité, qui est par trop faillir au premier precepte qui nous a esté baillé par les sages, & qui

Que la passion pervertit le jugement de la verité.

estoit

estoit écrit sur la porte du Temple Delphique, en tels termes : Connoissez-vous vous-mesmes ; qui est un commandement de modestie & de medlocrité, de peur de ne concevoir à nostre esprit des choses trop grandes & presomptueuses ; aussi de ne nous demettre point en choses trop basses & indignes ; car la plus grande peste & mal que nous puissions avoir, est de nous flatter nous-mesmes, & diminuer l'opinion que nous devons avoir d'autruy. Socrates disoit que cette belle sentence venoit d'Apollon ; Ovide l'attribuoit à Pithagoras, d'autres l'ont tirée d'Homère, comme de la grand mer, quand il dit que Hector combattoit tous ceux qui se presentoient à luy ; toutefois il se reculoit de rencontrer, & avoir affaire à Ajax, comme le reconnoissant plus fort que luy ; d'où que ce soit que cette belle sentence soit procedée, elle est divine & parfaite. Le Philosophe Thales interrogé ce qu'il estimoit le plus difficile, répondit, Se connoistre soy-mesme ; & apres enquis ce qui estoit le plus facile, répondit, D'enseigner & conseiller un autre. Et la demande estant faite à un autre Philosophe, depuis quand il avoit commencé à devenir sage, luy dit : Que c'estoit depuis qu'il avoit

La réponse de l'Oracle de Delphe, est se connoistre soy-mesme.

avoit commencé à se connoistre. Il est recité par Macrobe, qu'un consultant l'Oracle de Delphe, par quel chemin il pouvoit venir à la felicité, luy fut répondu, Si vous pouvez vous bien connoistre : ce que nous devons prendre à plus forte raison pour nous Chrestiens, & nous bien connoistre, qui est autant à dire que nous devons connoistre premierement Dieu qui nous a créez, & le croire de foy entiere & par bonnes œuvres ; connoistre aussi nostre condition qui est mortelle, nostre qualité, & de quel lieu & parens nous sommes descendus, nostre profession, la qualité de nostre esprit & entendement, les forces de nostre corps, la santé & disposition, la suffisance que l'âge & experience des choses du monde nous peut avoir donnée, les amis, biens & moyens que nous pouvons avoir, & en tout prendre peine de ne nous flatter point, & de ne nous persuader point plus que nous ne devons; encore que la nature nous attire en cette amour & flatterie de nous mesmes; si ce n'est que la raison ne nous rende assez forts pour y resister. Il y en a beaucoup en ce monde, qui vivent comme s'ils ne pensoient jamais à mourir, ne devoir preparer le chemin à une autre vie ; les uns s'estiment plus sages que les

La felicité est se pouvoir bien connoistre.

es autres ; les autres plus nobles ; les
utres se glorifient de leurs richesses ; &
es autres des sciences qu'ils ont acqui-
ses, ne considerant pas qn'à la fin il y a
souvent plus de vanité & de presomp- *Que c'est*
tion, que de raison & de verité. Ceux *que la*
qui méprisent les autres par leur no- *Noblesse.*
blesse, pour estre seulement descendus
de grande & ancienne race, se trom-
pent grandement, ne considerant pas
que la Noblesse est une ancienne digni-
té, descenduë par la vertu des Majeurs,
continuée à celuy qui ne degenere
point des bonnes mœurs & merites de
ses predecesseurs ; car celuy qui par sa
mauvaise vie & turpitude, delaisse la
vertu des siens ; il merite plustost tou-
te ignominie & injure que non pas au-
cun tiltre d'honneur & de Noblesse ; &
pour cette raison Aristote dit, que nous
ne reverons la Noblesse pour autre cau-
se, sinon parce que nous estimons, que
des hommes qui sont les meilleurs, plus
vertueux & genereux, doivent sortir &
descendre des enfans de plus de courage
& valeur que non pas des autres ; &
que d'un pigeon ne sortira point un Ai-
gle ; & dit fort bien Juvenal, qu'en-
core que les maisons soient pleines de
vieux, anciens & enfumez portraicts
des ancestres ; toutefois que la seule
No-

Nobleſſe eſt la vertu. A Rome anciennement ils mettoient difference entre ceux qui eſtoient iſſus de quelque race ; ceux qui eſtoient iſſu de Silvius Torquatus, & de Fabritius en faveur de ceux deſquels ils eſtoient décendus, eſtoient preferez au Conſulat en concurrence des autres ; comme auſſi ceux qui eſtoient décendus de Licurgus en Lacedemone ; & au contraire à Rome ceux qui eſtoient venus des Tarquins ou deCatilina n'eſtoient receus en Offices publics, eſtimant que ce n'eſtoit peu de gloire d'eſtre extraict de bonne race, & de ceux qui avoient bien ſeruy au public. Les hommes ſont comms les vins, dont les anciens ſentent le gouſt du terroir, les autres de la bonne vendange ; auſſi ce ſont vertus de Nobleſſe, auoir bon cœur pour reſiſter, generoſité aux actions, vigueur & force en l'execution, clemence & bonté pour pardonner, ce qui ne ſe trouve pas ſouvent entre gens de bas eſtat & qualité. Il fut un jour reproché à Marius en plein Senat,par un nommé Sylvanus,qu'il eſtoit trop ambitieux d'honneur,eſtant de ſi baſſe lignée qu'il eſtoit;à quoy reſpondit Marius, que Sylvanus n'avoit en ſa maiſon que des armoiries peintes de ſes predeceſſeurs, deſquelles il avoit herité,

mais

mais que luy avoit les enseignes penduës en sa maison qu'il avoit gaignées. Il y en a qui prennent grande gloire & presomption pour les biens & richesses qu'ils ont, & s'en estiment bien plus grands & plus forts que les autres : mais ils s'abusent grandement, comme nous voyons par l'Histoire de Cresus Roy de Lydie, qui constituoit sa felicité à ses biens & thresors qu'il monstroit à Solon, qui sagement luy fit responsе que la condition de la vie humaine estoit sujette à infinies mutations; qui nous deffendoit de nous confier ou glorifier aux biens de ce monde, ny estimer la felicité d'un homme qui est encor en danger de changement : Car le temps amene tous les jours divers accidens à l'homme, ausquels il n'avoit jamais pensé ; disant que celuy ne pouvoit estre estimé heureux, qu'apres que certainement il estoit hors de tous dangers, qui ne peut estre qu'apres la mort. Ce qui advint audit Cresus, comme il luy avoit esté predit ; car ayant perdu la bataille contre Cyrus, & sa ville de Sardis prise, luy prisonnier, & monté sur le haut d'un bucher pour estre bruslé, commença d'appeller trois fois, Solon, dont Cyrus voulut entendre la raison ; puis apres l'avoir sceuë, luy

La felicité d'un homme ne consiste aux richesses.

ſauva la vie, & le traitta humainement, conſiderant en ſoy-meſme les changemens & combien les bonnes fortunes, la preſomption & la gloire ſont ſouvent mal fondées, & apportent le plus de mal à la fin. Pour le regard des forces de noſtre corps & bonne diſpoſition, bien ſouvent nous nous y trompons ; & la volonté que nous avons d'entreprendre, nous rend plus courageux que nous n'avons de force & de moyen, qui contraint ſouvent de laiſſer l'entrepriſe d'un bon œuvre imparfaite, qui vient par faute de bien connoiſtre nos forces ; comme le plus ſouvent il advient ſur la ſuffiſance, capacité & experience que les hommes ſe promettent d'avoir plus qu'ils n'ont ; car peu de gens ont le jugement ſi bon, qu'ils ne s'abuſent ſouvent aux graces que Dieu leur a données, & à la ſuffiſance qu'ils eſtiment d'avoir acquiſe par leur eſtude & experience. Le jeune ſoldat ſe vante qu'il devroit eſtre Capitaine ; celuy qui a commandé quelque temps, penſe qu'il ſeroit ſuffiſant Meſtre de Camp, ou Colonnel, & quand il eſt venu en quelque degré de charge & honneur, ſe perſuade qu'il ſeroit bon Chef d'armée ; & toutefois au bout de cinquante ans d'experience, celuy qui ſe promettoit tou-

De la preſomption de ſuffiſance chacun en ſa profeſſion.

L'opinion du ſoldat.

toutes choses faciles au commencement, se trouve bien empesché à la fin, connoissant mieux qu'il ne faisoit ce qui est necessaire pour estre bon Capitaine. Le Courtisan & negociateur d'affaires dés le premier voyage, ou ambassade qu'il a fait, se promet estre grand personnage, fait bonne mine, parle peu, & encore ce qu'il parle n'est que des actions & deportemens des Rois, de leurs Cours & des Princes, comme s'il estoit leur compagnon ; & qu'ils ne fissent rien que par son advis ; & au bout de trente ans de continuel service, reconnoistra (s'il est sage) qu'il n'est encore qu'un escolier aux affaires d'Estat, desquelles la connoissance change souvent par chacun jour. Autant en advient-il à ceux qui font profession des Lettres ; celuy qui aura estudié en Theologie cinq ou six ans, babille hardiment, & alleguant une douzaine de passages de la sainte Escriture, pense la mieux entendre que tous autres ; dispute souvent pour soustenir l'opinion qu'il aura suivie, peut-estre pour soustenir quelquesfois seulement le party pour lequel il aura esté pratiqué, & à la fin de son âge il trouvera que les Conciles generaux ont esté bien empeschez à decider, ce qu'en sa jeu-

Le Courtisan.

Le Theologien.

Le Jurisconsulte. nesse il trouvoit facile. Le Jurisconsulte au bout de trois ou quatre ans des estudes par luy faites aux Universitez, croit estre devenu suffisant pour estre un bon Conseiller ou President, & qu'il a toutes les Loix, Edits & ordonnances enfermées dedans son estomach : mais apres avoir esté receu à un Parlement ou autre Compagnie, au bout de dix ans il ne fait que commencer d'acquerir quelque suffisance, laquelle il ne peut avoir qu'avec le temps, & par la connoissance des actions & differens des hommes, & des fautes qu'ils commettent, qui luy doivent estre representées par bonnes preuves, pour estre par luy jugées ; ce qui ne pourroit estre bien fait avant que d'estre bien connu & experimenté par celuy qui le doit juger. *Le Medecin.* Le Medecin revenant des estudes de Paris, ou de Mont-pellier, pense estre fort suffisant, ayant appris les termes de Medecine, commence à pratiquer, apres avoir veu le malade luy touche le poux ; regarde la langue, manie les costez du corps, visite l'urine & autres excremens, s'enquiert de la façon de vivre du malade ; & apres parlant bien Latin, & disant son opinion avec quelques petits mots de Grec entremeslez, alleguant quelque proprie-

té

té des simples, des ingrediens & infusions, fait son recepicé, ordonne clysteres, syrops, cataplasmes, dejonctions, de la rubarbe, & autres sortes de compositions de medecines, ou des saignées selon la qualité des maladies; & apres quelque regle & regime de vivre, si la maladie continuë faut recommencer, n'ayant que cette science; & à la fin le dernier recours est aux diettes ou aux bains; & toutefois ce nouveau Medecin faisant bien le resolu, apprend bien souvent plus de l'estat de la maladie, par ceux qui gardent le malade, que par la connoissance de sa science; & toutefois se persuade en luy-méme qu'il est un grand Æsculape, restaurateur de la santé de ceux qui l'appellent; mais à la fin confessera, s'il veut dire vray, que le jugement des maladies est fort incertain, & que peu souvent les medecines profitent; mais au contraire qu'ils apportent souvent plus de mal que la maladie mesme; & dit Avicenne que la bonne opinion & esperance que le malade prend du Medecin, profitent plus communément que la medecine mesme, & qu'il faut tousjours loüer la patience du malade, & la felicité du Medecin. Il se dit communément que le guerrier trouble le repos &

La bonne opinion que l'on prend du Medecin profite plus bien souvent que la medecine.

tranquillité de sa patrie ; le Negociateur d'affaires trouble l'Estat ; le Theologien la conscience ; le Iurisconsulte les biens ; & le Medecin la santé : & pouvons dire que toutes les sortes de sciences soient la plus belle, digne & loüable chose qu'un homme ingenu, liberal & d'honneur puisse avoir, si estce que si elles ne sont moderez de jugement & de prudence, non seulement ne peuvent produire leurs bõs & vertueux effects, mais par la presomption & outrecuidance de ceux qui en abusent, apportent plus de mal que de bien. Ce qui fut cause que les deux Empereurs Valentinianus & Licinius, estimez ennemis des Lettres, disoient qu'elles estoient plus dommageables qu'utiles, & les appelloient la peste & la ruine publicque : mais ils se trompoient grandement ; car ils s'attachoient à l'abus, au mal & au vice de ceux qui n'en sçavent pas bien user, & non à la vertu, à la force & perfection que l'on peut acquerir par les Lettres. Les grands personnages en ont si peu abusé & pris de folle presomption, qu'au contraire Socrates, apres avoir penetré toutes les sciences, confessoit & disoit publiquement qu'il reconnoissoit ne rien sçavoir, ce qui fit qu'il fut lors jugé par l'Oracle, qu'il estoit tressage, car comme

Toutes sciences apportent plus de mal que de bien, si elles ne sont reglées par prudence & jugement.

Socrates jugé sage, parce qu'il reconnoissoit ne rien sçavoir.

me dit Platon, la moindre partie de ce que nous ignorons eſt plus grande que tout ce que nous ſçavons. Sainct Paul dit qu'il faut chaſſer de l'Egliſe ceux qui veulent & penſent plus ſçavoir qu'il ne faut, mais cela procede du vice, preſomption & faute des hommes, & non pas des Lettres, qui ſont les plus beaux ornemens qu'un homme d'honneur peut avoir, les accompagnant toûjours de modeſtie & prudence; mais par la preſomption nous tombons en tous maux, & le plus ſouvent celuy qui eſt le plus ignorant, eſt le plus preſomptueux. Ce qui convient à ce que dit Terence, qu'il ny a rien ſi injuſte & déraiſonnable qu'un ignorant; comme au contraire il n'y a rien ſi juſte & raiſonnable que celuy qui eſt ſçavant, & qui ſçait bien prendre ce commandement ſur ſoymeſme, que d'uſer de la ſçience avec toute prudence, moderation & modeſtie, & meſmement de vouloir quelquesfois diſſimuler ce qu'il connoiſt mieux ſçavoir qu'un autre, & monſtrer vouloir apprendre de la ſuffiſance d'autruy, ce qui ſert à ſe confirmer ſoy-meſme, quand l'on trouve l'opinion d'un autre ſemblable à la ſienne: & auſſi il faut croire qu'il n'y a homme ſi ignorant, qu'en quelque fait

Que l'ignorance eſt toujours beaucoup plus grande que la ſcience.

Le plus preſomptueux eſt ignorant.

particulier il ne puisse avoir acquis connoissance plus qu'un autre, comme de long-temps il a esté dit que le Jardinier peut quelquesfois dire quelque chose de bon & fort à propos. Nous avons appris par les bestes mesmes beaucoup de choses que nous avons en usage : l'hyrondelle en bastissant son nid a appris aux premiers hommes à bastir des maison ; le Chien trouve l'herbe propre à se vuider ; le Cerf à la guerison de sa playe par manger du dictamen, & la Biche avance son part en succant les herbes ; la Cigongne à se purger par clystere ; le Fourmy à mesnager & amasser ; les mouches à prendre un chef & conducteur ; les gruës à tenir l'ordre & faire garde ; ainsi de plusieurs animaux qui ont chacun une proprieté particuliere. Il peut advenir aussi quelquesfois, que la sagesse doit ceder à la temerité ; comme dit en Terence le bon vieillard de pere, parlant de son fils, que jamais il ne se preposoit & preferoit aux autres, qui est le moyen d'acquerir des amis & d'éviter l'envie ; car il n'y a rien qui fasse plus envier un homme que la presomption, encore qu'elle soit prise avec merite & raison ; comme nous voyons par exemple de ce bon Athenien Aristides-

Les bestes ont appris beaucoup d'inventions aux hommes.

sur-

ſurnommé le Juſte, ayant ſçeu qu'aucuns avoient dit au peuple qu'il le falloit bannir, demanda ce qu'il pouvoit avoit fait de meriter cette peïne, luy qui eſtoit tel qu'il eſtoit connu d'un chacun. Il luy fut reſpondu, que c'eſtoit parce qu'il ſe meſconnoiſſoit eſtre Ariſtides, & qu'il avoit voulu & permis eſtre appellé juſte par deſſus tous les autres, qui eſtoit prendre trop de preſomption de ſoy-meſme. Il y auroit beaucoup à deduire ſur cét article, ſi ce n'eſtoit pour la longueur ; pour fin ſera ſeulement adjouſté, qu'il n'y a rien de ſi pernicieux à tous les hommes, que la preſomption & outrecuidance, & principalement aux Grands qui ont la puiſſance d'executer ce qu'ils veulent, & eſtiment le meilleur en leur opinion, qui a eſté la ruine de beaucoup de Rois, Princes & autres, quand ils ont meſpriſé les advis & conſeils que l'on leur a donné, n'eſtimant le plus ſouvent aucune ſuffiſance que la leur, & feroit à deſirer que chacun euſt tousjours devant les yeux la belle opinion & ſentence de ce grand Themiſtocles Athenien, lequel en l'âge de cent & ſept ans diſoit qu'il ne faiſoit que commencer à connoiſtre, & bien juger les choſes & affaires de ce monde ; qui eſtoit pour

Themiſtocles en l'âge de cent ſept ans, diſoit qu'il

ne faisoit que commencer d'apprendre & bien connoistre.

faire connoistre, que ceux qui avoient moins de suffisance, âge & experience que luy, estoient bien esloignez de les pouvoir bien connoistre, & ceux qui auront pareille opinion, seront tousjours les plus sages & les-mieux advisez; car quand ils se deffieront d'eux-mesmes, ils pourront changer leur opinion a une meilleure qui leur sera proposée, ou bien par un commun advis auront raison de tenir leur opinion pour plus certaine, mieux approuvée & sans aucun doute; & faut que chacun connoisse son esprit & ses forces, & qu'il soit luy-mesme integre & veritable juge, & aspre Censeur sans passion des bonnes ou mauvaises parties qu'il peut avoir, car les plus grands ont encore quelque deffaut. Tite-Live dit, que les Dieux n'ont jamais donné le tout à un seul. Annibal sçavoit bien vaincre, mais il ne sçavoit user de la victoire; les graces, vertus & felicitez sont differentes, & ne se rencontrent jamais à un seul; & n'y a aucun qui puisse estre sans quelque vice ou deffaut, & celuy qui en a le moins doit estre estimé le meilleur, comme dit Horace en sa troisieme Satyre.

De la colere.

Quant à la seconde passion d'esprit, de laquelle j'entens parler, est celle de la

la colere, qui eſt l'un des vices de Nature, auquel vous devez pluſtoſt vous commander ; car encore qu'il y en ait quelques-uns qui ayent voulu dire que la colere eſt un témoignage de naturel genereux, qui peut exciter les eſprits en choſes grandes, ſi eſt-ce qu'elle ne doit point eſtre eſtimée & loüée, puis qu'elle met ceux qui tombent en cette paſſion hors de raiſon & de jugement ; & faut empeſcher cette ennemie de raiſon, d'entrer dés le commencement dedans l'eſprit de ceux qui veulent demeurer ſages & retenus ; Ariſtides diſoit que la colere n'eſtoit autre choſe qu'une inflammation de ſang & une alteration de cœur. Poſſidonius diſoit que la colere n'eſtoit autre choſe qu'une breve folie ; Ciceron dit que ce que les Latins appellent ire, les Grecs l'appellent deſir de vengeance. Plutarque eſcrit, que les dependances de la colere ſont, ne croire le conſeil de ſes amis, eſtre ſubit, avoir le viſage enflambé, s'aider promptement des mains, avoir la langue débridée, dire à chacun mot une malice, ſe courroucer pour petite occaſion, & ne vouloir entendre aucune raiſon. Car la colere eſt tenuë pour une rage, fureur, & freneſie, qui ne veut eſtre gouvernée ny regie, qui ſe

Que c'eſt que colere.

Remarques exterieures de la colere.

courouce à la verité, qui poursuit d'injures ceux à qui elle s'adresse, pleine d'inhumanité, exempte de toute raison, discretion & jugement, qui fait demonstration de sa fureur par le front, par les yeux, par la couleur, le marcher, le geste, & tous autres deportemens du corps, qui marquent une vraye pertubation d'esprit, changement & accession en nouvelle forme de beste brute, la plus dangereuse peste qui puisse advenir au genre humain, qui engendre les querelles privées & tous maux à une famille, les meurtres, les guerres, ruines de villes, & pertes d'Estats. Le meilleur remede que peut apporter en cela celuy qui se veut conduire sagement, c'est de n'entrer point en contestation de paroles avec aucun, quel qu'il soit ; car si c'est avec un plus grand, seroit estimé folie & rage ; si c'est un plus petit il est sordide & mal honneste ; si c'est un esgal en qualité, l'evenement en est douteux, qui souvent laisse une dangereuse querelle ; & par ainsi faut toûjours penser à ce que l'on doit dire, avant que rien sorte de sa bouche ; & s'il y a quelque chose dite ou faite par un autre, dont nous nous sentions injuriez ou offensez, ce qui est en cela le plus necessaire, est la demeure & dilation

Le meilleur remede de la co-

tion

tion pour y penſer & en eſclaircir la verité, & cependant cette premiere fumée eſt temperée, & la nuée obſcure qui nous oſte l'entendement, eſt diſſipée, qui apres nous permet de juger ſainement ce qui eſt bon de faire : ce qui ne pourroit plus ſe revoquer, ſi par cette premiere colere il euſt eſté fait, ce qui pourra beaucoup ſervir en cette moderation. Si nous nous remettons devant les yeux, que c'eſt un certain témoignage d'un courage grand & genereux, de meſpriſer les offenſes qui ne touchent point à l'honneur. L'âge doit excuſer un enfant, le ſexe une femme ; la liberté ſe doit excuſer en un eſtranger, & à un domeſtique la familiarite ; ſi c'eſt noſtre amy, faut croire qu'il ne le penſoit pas, ou qu'il le fait à bonne fin ; s'il eſt ennemy il a fait ce qu'il devoit ; ſi c'eſt un plus ſage ou vieil que nous, il luy faut par honneur ceder ; s'il eſt fol ou mal-aviſé, il luy faut remettre l'offenſe & en avoir pitié, & devons croire qu'il n'y a ſi ſage qui ne puiſſe quelquesfois faillir, & devons excuſer comme nous deſirons eſtre excuſez ; car le plus ſouvent la colere fait plus de mal que l'injure. Quand le Poëte Plaute veut loüer le Dieu Mars, il dit qu'il eſt conjoint par mariage avec Ne-

lere eſt la demeure pour y penſer.

La colere doit eſtre éloignée de la force & du courage.

Nerio, pour monſtrer que la tranquilité d'eſprit accompagne tousjours les gens forts & courageux, & appelle Nerio, *quaſi ſine ira* : qui fut le blâme donné à Alexandre, pour avoir par colere tué Clytus, lequel reconnoiſſant la faute que la colere luy avoit fait faire, tirant du corps de Clytus la meſme dague, dont il l'avoit tué, la voulut convertir contre ſoy meſme, s'il n'en euſt eſté empeſché par ceux qui eſtoient preſens. Les Philoſophes tiennent que la colere procede de moleſſe, delicateſſe & foibleſſe d'eſprit ; ce qui ſe peut connoiſtre, par exemple, que nous voyons les malades plus coleres que les ſains, les femmes plus que les hommes, les vieux plus que les jeunes, les miſerables & affligez plus que les bien-heureux : & ceux qui ſont fort ſains & courageux, ſont moins ſujets à cette démeſurée paſſion. Il vous faut donc dés à preſent en voſtre jeuneſſe connoiſtre voſtre naturel, & bien regler & compoſer vos eſprits pendant qu'ils ſont tendres & ſuſceptibles de bonne inſtruction, & entretenir vos humeurs en toutes actions tranquilles & paiſibles, meſme en nourriture de viandes, & autres exercices qui ſoient propres à temperer ce naturel plein de chaleur. A quoy ſe doit

Les perſonnes foibles, vieils & malades, plus coleres que les autres.

oſter

oster le vin, ou pour le moins bien tremper & corriger, car il accroist & augmente la chaleur, & ne feroit qu'allumer davantage le feu : & de vostre naturel comme a esté le mien & la plus-part des miens, nous avons tous esté sujets à chaleurs de foye ; à quoy le vin fort est mauvais : la repletion des viandes est mauvaise à tous, qui affoiblit l'esprit, avec le corps, Le travail & l'exercice est necessaire, & toutefois sans lassitude, à celle fin que la chaleur de jeunesse se diminuë, mais non pas qu'elle se consomme. Quelques honnestes jeux & temperez recréent aussi, & moderent les esprits, qui sont conservez par ce moyen en meilleure disposition, car les maladies & douleurs du corps excitent la colere ; comme font le trop grand travail, les veilles continuées long-temps, les nuicts passées sans repos ; les desirs de l'ame passionnée, comme d'ambition, d'avarice, ou de vengeance ; & tout ce qui peut nuire au corps ou à l'esprit rend l'esprit affligé & prompt à colere. En tous passe-temps, jeux & combats, faut avoir courage de vaincre, mait empescher de se courroucer ; car il se faut tenir familier à ceux avec lesquels on jouë, pour apprendre de bonne heure en tous com-

Les maladies & douleurs excitent la colere.

En tous jeux & combats de

plaisir, faut apprendre à vaincre, & non pas à faire mal & offenser.

combats de vouloir vaincre, mais non pas de nuire, faire mal ou offenser en joüant. La loüange apres avoir vaincu, est tousjours bonne pour continuer la volonté de bien faire ; mais il ne s'en faut pas trop eslever & donner de gloire, de peur de prendre trop d'estime de soy, & mespriser les autres, qui donnent tousjours sujet de provoquer la colere. Les flatteries sont aussi dangereuses à la jeunesse ; car incontinent on se persuade d'avoir meilleure fortune, plus de felicité, & estre plus grand que les autres, ce qui offense ceux avec lesquels on hante ; & ce par faute de sçavoir encore juger que les biens de fortune sont si variables qu'ils se peuvent vent changer de jour à autre. La trop molle & delicate nourriture corrompt fort les esprits des jeunes gens : leur vivre ne doit estre delicat : les habillemens doivent estre communs : il ne se faut separer du rang de ses compagnons, encore qu'ils soient moindres en qualitez ; & ne doit-on estre marry & courroucé quand l'on fait quelque cõparaison de sesdits compagnons. L'on dit communément, que les hommes petits de taille sont plus aisez à se courroucer & fascher que les autres ; les petites cheminées sont ordinairement plus fumeuses ;

La delicate nourriture corrompt les esprits.

Les personnes petites de taille plus coleres.

ès; les petites harquebuses se laschent
plus promptement que les grandes &
fortes; aux chemins estroits on se perd
& esgare plustost; les habillemens
estroits sont plustost rompus, & les
hommes petits sont plustost en courroux.
Je vous ay fait ce discours plus
long, à celle fin qu'il vous puisse servir,
& à vos enfans, qui peut-estre pourront
tenir de vostre naturel, comme je reconnois
quelque chose du mien en
vous, à quoy j'ay esté sujet, si par la
raison je ne me fusse commandé de le
forcer, & vous declareray privément,
puis que cette instruction doit demeurer
particuliere & secrette à vous & aux
autres, comme je m'y suis conduit, le
moyen que j'y ay tenu, & le fruict que
j'en ay emporté: en quoy maintenant
que vous devenez en aage pour commencer
à le bien juger, vous pouvez &
devez y prendre exemple. Tous les jours
apres m'estre retiré pour prendre le repos
de la nuict; & apres avoir prié Dieu
& reconnu ce qui avoit esté fait le jour,
& donné ordre à ce qui estoit à faire
pour le lendemain, je me remettois
devant les yeux, le bien ou le mal que
je pouvois avoir fait le jour, m'interrogeant
moy-mesme, enquoy ce jour
je pouvois avoir guery mes maladies
d'es-

d'esprit, ce que je pouvois avoir appris, en quoy j'aurois esté rendu meilleur, & ce que j'avois gagné sur ma colere & autres passions, pour me rendre plus moderé, l'esprit plus tranquille & reposé voulant estre le juge & censeur secret de mes mœurs & actions, ne me voulant cacher & flatter à moy-mesme, ne me condamnant pas aussi severement pour mes fautes, mais me pardonnant facilement à moy-mesme, à la charge de n'y plus retourner; en ce faisant j'ay trouvé qu'avec le temps j'appris à me commander, moderer & refroidir mes coleres, chaleurs & passions de l'esprit; & tant plus que j'ay eu d'experience des choses du monde, & que le vieil âge m'a aporté de jugement; jay d'autant plus consideré & appris que toutes les actions des hommes, qui sont accompagnées de vertus, moderation & repos d'esprit, sont celles seules qui rendent la felicité & contentement; car nous devons estimer une grande brutalité d'employer nostre vie, qui est si breve, en tourmens & passions cruelles d'esprit; & nos jours que nous pouvons employer, en ce qui est des Commandemens de Dieu, & en honnestes & plaisantes occupations, les convertir en nostre mal & tourment, ou en la dou.

Se reconnoistre & juger soy-mesme.

Les seules actions de vertu, moderation & repos d'esprit apportent felicité & contentement.

louleur & dommage d'autruy, dont
ious acquerons des haines & inimitiez,
qui nous retiennent en peine & fasche-
ie toute nostre vie, qui est si soudai-
iement terminée par une seule fiévre de
rois jours, ou quelqu'autre accident
plus prompt, & si laissons à nostre po-
terité des haines & querelles qui se ter-
ninent souvent par la ruine entiere
l'une famille; & par ainsi cependant
que nous vivons, entretenons l'amitié
& bienveillance d'un chacun, ne faisant
ort, dommage ny injure à personne,
x ne donnons sujet de dire mal de nous
pres nostre mort; en ce faisant nous
vivrons heureux, & laisserons les nostres
pleins d'amis, de repos, felicité, & tout
contentement, & passerons de ce mon-
le, quand il plaira à Dieu nous appel-
er, avec descharge de nostre conscien-
e & tres-grand repos d'esprit. Mais
'oubliance de nos fautes & vices nous
st fort commune; & ne voulons con-
esser & advoüer nos fautes, comme
celuy qui commence d'avoir & sentir
es gouttes, l'appelle une esmotion seu-
ement; si la douleur augmente, il
dit que c'est une petite fiévre, si les
pieds & jointures luy font mal, cela se
couvre d'un effort en quelque exercice,
ou d'une blesseure au pied; & enfin
par

par la continuation & augmentation du mal, faut confesser la podagre formée & maladie des gouttes, qui se pouvoit peut-estre dés le commencement guerir ou moderer, si elle eust esté advoüée & confessée. Aussi la reconnoissance de nos fautes faites dés le commencement, est un jugement certain d'esperance de santé & de guerison ; laquelle d'autant plus qu'elle s'est dissimulée & cachée, augmente & empire, & quand elle est connuë & confessée se peut changer, corriger & nous delivrer de cette dangereuse maladie de vice, qui va tousjours en augmentant quand elle continuë ; & quand elle seroit du commencement intermittente seulement, si seroit-ce bonne esperance de santé ; car à l'endroit de ceux qui sont fort malades, une bonne intermission du mal est grand commencement de santé, qui peut bien-tost apres s'ensuivre parfaite.

La reconnoissance des fautes est certain jugement d'amendement.

Il a esté dit cy-devant que ce seroit faute de courage, valeur & entendement de laisser passer les bonnes occasions d'acquerir de l'honneur & advancement ; aussi ce seroit faillir en bon jugement de vouloir tousiours courir les fortunes incertaines, & les perilleux evenemens, & tous les jours hazarder

zarder de perdre ce que nous avons acquis depuis la jeunesse avec labeur, honneur & reputation, & devons suivre l'exemple des bons, vieils & sages Pilotes de mer, lesquels apres avoir beaucoup travaillé, & couru diverses fortunes, ne veulent pas à la fin mourir & estre submergez en la mer; mais veulent se retirer, reposer & mourir en quelque bon port de seureté. Si les actes & vertueux deportemens des actions passées, ont apporté l'honneur, reputation & la bien-veillance des gens de bien; celuy qui a acquis cét advantage parmy les hommes, encore qu'il se retire en privé en sa maison, il ne demeure pourtant en tenebres, & sa reputation n'en sera diminuée: car le témoignage de sa vertu & merite le suivront & accompagneront en quelque lieu qu'il se puisse cacher. Telle retraitte se peut prendre sans la haine d'aucun, & sans qu'il en doive entrer aucun regret en l'esprit de celuy qui veut prendre ce repos: Et s'il n'est suivy de ceux qui avoient accoustumé de luy faire la cour, & de ceux qui pour la faveur se disoient ses amis; d'autant plus sera-il déchargé de l'importunité de ces donneurs de bon jour de Cour, qui ressemblent aux oyseaux de proye, qui ne suivent

La retraite d'un homme de vertu & de merite est tousjours accompa- d'honneur.

suivent que le gibier, & aux mouches qui ne cherchent que la graisse, & qui se retirent aussi tost qu'ils n'en trouvent plus : & faut considerer si l'homme sage aymera mieux continuer à s'abandonner soy-mesme à toutes miseres & importunitez, & souvent avec beaucoup d'indignitez, que de laisser ceux qui la plusspart ne le venoient caresser & suivre que pour leur commodité & profit. Si la fortune a eslevé celuy qui estant envieilly au travail attend encore quelque plus grande felicité en continuant, quelle en peut estre la fin? Quand sera-ce que l'on ne ne pourra plus rien souhaitter? car car en nos cupiditez, l'une vient à naistre par la fin de l'autre; il n'y aura jamais de terme, limité & finy en nos miseres, travaux & servitudes : mais par l'honneste retraitte nous secoüons ce fascheux joug de servitude, donnons repos à nos travaux, conservons nostre santé, & lors prenons jugement plus asseuré de nos actions passées, & considerons plus exactement les presentes, pour establir plus heureusement ce qui nous reste à vivre: & encore que de prime face, cette demeure privée n'apporte tant de faveur & de contentement en apparence; si est-ce qu'elle nous est beaucoup plus utile,

Aux cupiditez ambitieuses des hommes n'y a jamais fin.

utile, par l'exemple de ceux qui ayant bon appetit avec peu de viandes ſe treuvent raſſaſiez & contens; & ceux qui avec grande quantité de viandes, peu cuites & mal appreſtées, demeurent affamez & non ſatisfaits. Et quand l'on ſe voudra repreſenter combien l'on a pris de peine pour s'acquerir de l'advancement, des biens & authorité, & ſouvent inutilement; on doit eſtimer qu'il en faut pluſtoſt prendre pour s'acquerir du repos, & ne s'envieillir dedans les tempeſtes & tumultes du monde, demeurant tousjours l'eſprit enyvré & aveuglé de toute raiſon, Ciceron eſcrivant à Attique, dit; que l'amy ne peut ſouhaitter à ſon amy que trois choſes, qu'il ſoit en ſanté, qu'il ſoit honoré, & non neceſſiteux; car l'homme qui a mediocrité pour paſſer ſa vie, ne doit rien ſouhaiter davantage en ce monde, quand la ſanté ne luy deffaut, & qu'il n'a point perdu ſon honneur, & quand la fortune donne d'autres choſes, & advantages en grandeur, ſuccede plus ſouvent à la ruine que non pas à l'honneur; & devons remercier Dieu, & luy ſommes d'autant obligez, d'eſtre eſchappez de tant de perils & dangers, que ſouvent nous avons courus, comme

Ce que l'on peut ſouhaitter de bien à ſon amy.

Nous ſommes autant obligez à Dieu, des dangers

eſchappez, que du bien qu'avons receu.

me pour les grands biens que journellement il nous a faits. Par ainſi le meilleur & plus aſſeuré conſeil que l'on pourroit prendre, ſeroit que quand l'on paſſe ſoixante ans, mettre fin aux continuels travaux & extravagans ſoucis, & mettre en œuvre nos bonnes & juſtes deliberations, auſquelles il eſt bien temps de penſer, puis que nous ne ſçavons quand la mort nous viendra aſſaillir ; puis que nous ſommes venus juſques à cét âge exempts de perils & fortunes ; & dit Platon en ſes livres de la Republique, que la fortune eſt plus contraire à un homme, auquel elle ne permet de joüir de ce qu'il tient à ſon commandement, que non pas quand la fortune refuſe ce que l'on pourſuit d'amour ; & peut-on dire que celuy qui a rencontré ce qu'il cherchoit, & peut-eſtre mieux qu'il ne devoit eſperer, defaut en prudence, ſi de nouveau il remet au hazard la reputation & le bien qu'il peut avoir acquis, & ſe prive luy-même du doux repos de ſa maiſon ; & ſes ennemis ne luy ſçauroient faire tant de mal comme il s'en procure de luy-meſme. Ce que nous pouvons juger par l'Adage que Eraſme deduit plus au long ; qui dit, qu'il faut que celuy qui a eſté honore & bien fortuné, demeure en ſa maiſon, quand

La fortune eſt plus contraire à celuy qui ne veut joüir de ce qu'il a, que non pas quand elle eſt contraire à ce qu'il pourſuit.

Celuy qui a receu honneur & bonne

quãd elle luy eſt amie,qui eſt à dire douce, paiſible & tranquille : qui eſt la reſponſe que les fables diſent que fit la tortuë au feſtin que Jupiter fit à toutes les ſortes d'animaux, ſe courrouçant que la tortuë eſtoit venuë trop tard ; laquelle luy dit pour excuſe, qu'elle portoit ſa maiſon avec elle, & que c'eſtoit une bonne demeure qu'une maiſon bien amie. L'Empereur Marc Aurelle eſcrit à ſoy amy Pulion, que faire la guerre aux hommes eſt par fois gloire à la faire ; mais la faire à la raiſon eſt tousjours attribué à folie : qu'il y a beaucoup d'hommes ſages, encore plus de fols : mais que le plus grand fol de tous les autres, eſt celuy, qui ayant repos en ſa maiſon, cherche avec fatigue & beaucoup de travail, ce qu'il a avec facilité & commodité chez luy, & que ſouvent encore il ne trouve pas ailleurs. Et je vous diray une choſe, mon fils, que j'ay fort conſiderée, & la tiens pour tres-veritable, que ceux qui n'ont point limité & borné leurs deſirs & volontez de s'enrichir & augmenter, & qui ne ſe contentent point des charges, biens & richeſſes, ſelon leur qualité, maiſon & condition, ou ſelon leurs longs ſervices & merites ; qu'en fin ſi les grandes charges ſurpaſſent leurs merites,

fortune, doit demeurer en ſa maiſon.

Que c'eſt folie à celuy qui a le repos en ſa maiſon, le chercher ailleurs.

rites, & les biens sont plus grands que leur qualité ne peut porter & souffrir, que le tout vient & tombe plustost au mal & ruine de celuy qui les possede, que non pas à son honneur, bien & advantage; & voyons autant de maisons peries d'un trop grand fardeau de biens & d'honneurs, qui apportent l'envie, & les ennemis, mesmement en France qui de tout temps y est sujette, que d'autres par mauvais mesnage & desordre; & doit estre le plus estimé celuy qui se contente de choses mediocres, que non pas celuy qui en poursuit & desire de plus grandes: car les biens mediocres sont utiles & bien asseurez, & les autres sont superflus, & bien souvent dommageables, comme nous voyons que la trop grande abondance & fertilité de bled en bonne année, fait vaser & rompre l'espy, & empesche que le fruict ne vienne à maturité; aussi la trop grande felicité vient & tombe tousjours en l'envie des plus grands, ou à l'injure d'autruy, & bien souvent convertie au mal de soy-mesme; & si nos desirs & volontez n'ont une fin, & quelque but limité & bien reglé, nos cupiditez, ambitions & avarices s'estendent à l'infiny, & nous rendent si miserables qu'il n'y a plus de remede au tour-

Les grands biens & honneurs apportent souvent la ruine des maisons.

tourment de noſtre eſprit, & au repos aſſeuré de noſtre vie. Par ainſi vous devez vous contenter de mediocrité de biens, les conſerver & bien ménager; & conſiderer qu'il y en a beaucoup qui auront autant merité que vous, qui en ont toutefois bien moins, & qui ne laiſſent pas d'eſtre bien eſtimez & honorez pour leurs vertus; & devez remercier Dieu qu'il vous a oſté hors de neceſſité, & donné le moyen de faire, & exempté de ce qui eſt le plus faſcheux à un cœur genereux, de requerir & demander l'ayde & ſecours de ſes amis, & d'avoir de vous-meſme quelque moyen de dépenſer honneſtement, pourveu que ce ſoit avec bon meſnage, qui eſt par le ſoin, conduite & affection de vos predeceſſeurs, qui vous en rend le fruict de la joüiſſance plus doux, que vous recevez par le labeur des voſtres; & qui vous oblige d'autant plus auſſi à conſerver à vos heritiers, ce que vous avez eu des voſtres: mais encore eſt-il neceſſaire que pour en bien joüir vous acqueriez de l'honneur & reputation parmy le monde pour eſtre bien voulu & eſtimé de vos voiſins, aymé, craint, & obey de vos ſujets, & fidellement ſervy de vos domeſtiques: envers tous leſquels depuis que quelqu'un tombe

Qu'il ſe faut ſe contenter de mediocrité de biens.

Pour bien joüir de ſon bien paiſiblement, il

faut avoir acquis de l'honneur & reputation.

en mefpris, il eft mocqué des uns & defobey des autres, & trompé & defrobé de fes ferviteurs. C'eft la plus ordinaire condition de la plufpart des hommes, lefquels, quelque revolution de temps qu'il y ait, retombent le plus fouvent à ce but, & en telle maximes communes ; car il ne fuffit pas de fe retirer en fa maifon, quand l'on connoift que par les affaires du temps il eft meilleur de ce faire, ou pour fon bien particulier, ou que la fanté & l'âge le requierent par raifon. Mais auffi pour y eftre & demeurer en honneur, reputation, commodité & contentement, il faut en.ufer avec prudence & conduite, tant pour l'entretenement des voifins & amis, confervation des fujets, que du mefnage de la maifon, autrement au lieu d'avoir recherché, & de penfer avoir trouvé repos pous fa retraitte & contentement, il s'y trouveroit autant d'affaires, empéchemens & incommoditez, que parmy les tumultes & tempeftes du monde.

Ce n'eft pas affez de regarder à noftre repos, confervation de noftre authorité, perfonnes & biens, & s'eftre retiré des affaires & grandes compagnies des hommes; car le principal eft d'avoir tousjours foin du repos & tranquillité de noftre

efprit,

esprit, & le composer de sorte qu'il soit garanty de toutes taches de mal, & plein d'une pure & parfaite volonté, en ce qui est premierement de l'honneur de Dieu, & à toutes honnestes & vertueuses actiõs de nostre vie ; en ce faisant nous aurons repos & tranquillité entiere, & prendrons resolution en tout ; & nous faut garantir de toutes sortes de voluptez, qui sont, comme dit Ciceron *de Senect.* le prenant de ce qu'en dit Platon, aléchement & ameçon, qui retiennent les hommes, comme le poisson est pris à la ligne, lesquelles nous peuvent sembler au commencement plaisantes & agreables ; mais ils nous laissent apres un regret & un repentir ; les unes nous affoiblissent le corps, les autres nous apportent des maladies, quelques-unes des inquietudes d'esprit, les autres des ardans & fascheux desirs, & cupiditez extrémes, qui nous ostent non seulément la santé du corps, mais tout le repos de l'ame, lequel nous ne devons attendre que de la vertu qui gist & ne depend que de nous mesme, quand nous en voudrons user ; avec laquelle nous aurons toute tranquillité & contentement, avec une ferme & agreable resolution en tout : car les fautes qui ont esté faites, agitent souvent l'esprit de ceux

Les voluptez laissent tousjours apres elles un regret.

ceux qui les ont commiſes ; & au contraire le reſſouvenir des choſes bien faites, & la conſcience d'une bonne & honneſte vie paſſée, eſt fort douce & agreable & elle ſeule nous peut donner tout plaiſir, repos & contentement ; car c'eſt ſe tromper que de l'eſperer des voluptez, des richeſſes, de l'ambition, des honneurs, d'une faveur & ſuite & de Cour, d'une amie bien aymée, de l'oſtentation des lettres & eſtudes des ſciences non profitables à l'eſprit ; car tels plaiſirs ne ſont que paſſe-temps trompeurs, & de peu de durée ; comme un yvrongne ne reſſent qu'une heure ſon plaiſir deshonneſte, qui eſt auſſitoſt puny d'un long regret & repentir : comme la faveur acquiſe avec beaucoup de travail, peine & ſollicitude, eſt payée & recompenſée d'une ſeule careſſe & applaudiſſement de faveur & bonne chere, qui trois jours apres eſt paſſée ; mais l'effect de la ſageſſe tousjours accompagné d'un conſtant & eſgal plaiſir & contentement, qui eſt par deſſus tous les broüillards & tempeſtes du monde ; comme en l'eſtat & machine du monde, tout ce qui eſt par deſſus la Lune eſt tousjours ſerein & tranquille. Car le ſage n'eſt jamais ſans plaiſir & contentement, & ce plaiſir eſt né & engendré de

la

la conscience, qui procede de la vertu ; & celuy seul peut avoir plaisir qui est fort de courage, qui est juste, & qui est temperé. Et au contraire celuy qui est fol ou mauvais, ne doit jamais croire pouvoir avoir plaisir ; car celuy qui s'est travaillé de vin ou d'autres voluptez, son corps demeure travaillé & affoibly d'excez, & il crie comme miserable, se sentant trompé du plaisir qu'il s'estoit promis, que lors il reconnoit faux & trompeur ; mais le plaisir qui suit la vertu, & le Commandement de Dieu, & imite ceux qui suivent le bon chemin, est tousjours agreable, demeure ferme, & n'est jamais interrompu ; il est sans aucune crainte, jamais tourmenté de vaine esperance, & durant le jour & la nuict l'esprit demeure esgal, plein de tout plaisir & contentement : car la fortune ne peut par quelque changement que ce soit oster le plaisir à celuy auquel la vertu l'a donné ; & il nous oste & delivre de crainte & peur de tout ce qui nous pourroit advenir, mesmement de la mort ; à laquelle nous devons apprendre dés nostre premiere jeunesse à nous resoudre, comme a chose, sous la condition de laquelle nous sommes nez, & ne pouvons eviter, & par ainsi que ne devons craindre :

car d'une chose qui est certaine, & dont nous ne devons douter, il ne la faut craindre, autrement ce ne seroit mettre nostre vie en repos & tranquillité; & devons croire qu'il n'y a ny âge, ny lieu, ny temps qui nous puisse garantir de cette loy naturelle. La pluspart des enfans ne peuvent échapper les maladies de leurs premiers ans & delicate enfance; l'adolescence & jeunesse sont souvent emportez par la violence des excez, où par les fortunes & hazards qu'ils courent, par leurs forces & ferocitez; la gravité d'un âge meur & sage ne les peut garantir: ceux qui vieillissent ou qui approchent de maturité & de la fin de leur vie, doivent attendre la mort de jour à autre; & durant la jeunesse il faut apprendre à bien vivre, & en la vieillesse à bien mourir; & pour bien mourir il faut que ce soit librement & constamment: tout ainsi que l'âge est incertain, aussi est le lieu; car non seulement la guerre, ny les tempestes de la mer & hazardeux inconveniens des voyages, font perdre la vie des hommes; mais aussi souvent les demeures que nous estimons les plus asseurées: chacun en sa maison est sujet à infinis accidens, ou d'estre blessé ou tué; & il est en la puissance d'vn domesti-

La mort n'a ny âge; ny lieu, ny temps limité.

mesti-

mestique ou autre, quand il voudra exposer sa vie, d'estre maistre de la vostre; un edifice peut tomber sur ceux qui y logent : la cheute d'un tonnerre peut faire mourir ; la cheute d'un cheval, une petite fievre peut emporter:il y en a qui en riant & souppant meurent; d'autres ausquels le dormir continuë jusqu'à la mort : la picqueure d'vn serpent peut soudainement suffoquer. Les voluptez & delices feront autant de mal que tous les travaux que l'on peut prendre ; & a esté dit il y a long-temps, que les excez & gourmandises superfluës font plus mourir de gens que le couteau & les armes : car les gourmands & superflus en viandes ont toûjours des cruditez en l'estomach,qui leur apportent aussi-tost une mauvaise indisposition qui avance leur mort bien-tost apres. Il n'y a point aussi de diversité de temps, qui ne soit accõpagné de pareils inconveniens, soit de froid, de chaud, ou autre disposition de climat & region ; de sorte que nos années ne sont point sceuës, ny par nous contées ; & ne sçavons en quel lieu, ny en quel temps la mort nous attend, qui ne se retient par ordre d'âge, non plus que toutes choses de ce monde qui sont nées sous la loy de mortalité ; & la mort est une mesme mort & égale à

un chacun, tres-asseurée, mais incertaine de l'âge, de la maniere, ny du lieu, à laquelle nous devous tousjours estre preparez : car la mort n'a point de pitié des larmes, se mocque des pleurs, se rit des grandes afflictions, & ne pardonne ny aux grands, ny aux jeunes, ny vieux : & lors que nous mourrons il apparoistra ce que nous aurons fait, & quelle aura esté nostre vie, & n'y a que ceux-là qui meurent heureux, qui souvent pensent à mourir, & qui sont resolus de recevoir la mort franchement ; car ceux qui sont entre la crainte de la mort & l'esperance de la vie, sont miserables, estans ordinairement en peine & travail d'esprit, comme n'ayant volonté & puissance de vivre, & aussi ne sçachant mourir : & devons considerer qu'il ne se passe jour, qu'une partie de nostre vie ne soit diminuée & ostée ; & il n'y a en cela que la crainte & la peur qui nous étonne, comme aux enfans, quand on met un masque devant le visage : mais le masque levé, c'est rendre à la personne & à la chose mesme la mesme face & verité ; comme il est certain & veritable que le jour que nous vivons, nous le partageons avec la mort, & la derniere heure que nous laissous à vivre ne nous donne pas la mort,

En mourant chacun montre quelle a esté sa vie.

mort, mais consomme la vie ; & n'est pas moins à mépriser celuy qui rend sa vie pleine d'inquietude & de miseres par la crainte de la mort, que celuy qui court au devant & desire la mort, par regret de vivre ; & ce que nous vivons n'est estimé qu'un poinct de vie, & encore si la vie luy estoit doublée, elle ne suffiroit pas à la moindre partie de la connoissance d'une seule science : de sorte que la felicité ne consiste pas en la longueur de la vie, mais en l'usage de la vie ; & celuy qui est mort en jeunesse avec beaucoup d'honneur, est estimé avoir longuement vécu, & ne devons tant craindre & apprehender la mort, puisque c'est chose qui nous est certaine, que nous devons nous persuader l'avoir experimentée, avant que nous fussions nez & mis en ce monde : car il faut estimer que la mort nous a precedé avant que nous fussions. L'effet estant en soy pareil, de n'avoir point esté, ou d'achever & finir d'estre ; comme ce seroit ignorance d'estimer qu'il y eust difference en la lumiere d'un flambeau quand il est éteint, à ce qu'il estoit avant qu'il fust allumé ; & devons grandement loüer celuy, & imiter son exemple, qui n'a point de regret de bien mourir, encore qu'il pust vivre ;

& devons composer nostre vie, qu'une journée soit telle ; comme si elle estoit la derniere, & que sans tristesse nous pensions à la mort avant qu'a la vie, pour recevoir librement ce qui est ordonné & est necessaire : car c'est éviter une partie du mal que de le porter resolument ; & au contraire, estre fort miserable que de prendre avec contradiction ce que la necessité nous contraint ; & par ainsi nous devons continuellement penser, tant à nostre mort, qu'à la mort de ceux que noûs aimons. Celuy qui desire vivre plus que sa santé ne permet, & avec beaucoup d'incommoditez, de vieillesse, mal & injure, ressemble à un yurongne, lequel apres avoir beu tout le vin d'un vaisseau, veut encore boire la lie du vin.

Celuy qui vit longuement ne peut estre & demeurer sans injure.

Il y en a bien peu en ce monde que la vieillesse ait conduit jusqu'à la fin sans injures ; mais si l'esprit est sans passion travaillante, & que les sens du corps entretiennent l'esprit en repos, la vieillesse & la vie longue ne sont qu'à desirer. Par ainsi qui veut vivre d'une vie asseurée & tranquille, il doit conformer son esprit à la patience de la mort, & aux travaux de la vie ; & ne devons pas tant aimer nostre vie, ny aussi tant la mépriser, que nous ne portions d'un cou-

courage entier & resolu tout ce qui plaist à Dieu disposer de nous, aux volontez duquel nous devons entierement nous conformer ; estimant que tout ce qu'il luy plaist ordonner de nous, n'est que pour nostre bien & avantage, & que nous devons estimer une felicité, quand il nous oste des peines & des miseres de ce travaillant monde, pour nous appeller à une vie celeste & éternelle, qui est beaucoup plus heureuse ; & devons croire que Dieu ne veut que les choses justes, puis qu'il est luy-mesme la supréme Justice ; & ne devons nous plaindre de tout ce qu'il plaist à Dieu ordonner de nous, encore que nous voyons le plus souvent avenir aux plus gens de bien & de vertu, davantage de mauvaises fortunes, afflictions, calamitez, ruines & maladies ; & au contraire plus de bien, faveur, prosperité & santé à gens mauvais & vicieux : ce que nous devons estimer proceder de la providence & bonté deDieu, & pour nostre bien & salut ; pour nous faire connoistre nostre infirmité, & que nous ayons continuelle souvenance de nostre imbecillité & impuissance, sans nous élever & enfler de nos forces & moyens ; comme nous lisons de David & de saint Paul : mais nous faut refe-

rer

rer le tout à la puiſſance ſupréme de noſtre bon Dieu, lequel nous devons craindre, reverer & aimer, pour le reſpect & conſideration de luy ſeul ; non pas pour en demander & recevoir la recompenſe en ce monde; mais croire & nous aſſeurer que d'autant que nous ſouffrons les peines, maux & travaux en noſtre vie ; d'autant plus auſſi nous devons eſperer & attendre de bien & de gloire eternelle en l'autre monde, & vie celeſte. Et en cette vie mortelle nous ne devons attendre, comme dit l'Eccleſiaſte, que manger noſtre pain en peine & en douleur. Et Socrates diſoit que la vie humaine n'eſtant qu'une peregrination, les ſages doivent ſe réjoüir & chanter de lieſſe, quand ils approchent du but inévitable d'icelle, & que l'ame encloſe dedans le tabernacle du corps, eſt transferée des miſeres de ce monde, en une autre vie celeſte, qui n'eſt qu'une permutation de mal en bien. Et Ciceron meſme encore qu'il ne fuſt pas Chreſtien, en ſon Livre *de Seneꝺ.* dit que l'ame qui eſt celeſte, deſcenduë du plus haut domicile, eſt tranſmiſe en terre, lieu qui eſt fort contraire à la Divinité & à l'Eternité, qui nous doit par toute raiſon faire oſter la crainte de la mort : car celuy eſt bien mi-

Faut aimer & reverer Dieu pour le reſpect de luy ſeul.

miserable qui est venu jusques en la vieillesse, sans avoir appris en si longues années à bien mourir ; puis qu'il doit connoistre & esperer que son ame va en lieu pour y estre en beatitude eternelle. Le Philosophe Secondus disoit que la mort estoit un sommeil eternel, un épouvantement des riches, un desir des pauvres miserables, une separation d'amis, un voyage incertain, un larron d'hommes, un commencement de ceux qui vivent, & une fin de ceux qui meurent ; à laquelle selon le cours de mon âge, j'espere estre appellé longuement devant vous, où je n'auray point de regret quand il plaira à Dieu : mais si auparavant il ne luy plaist nous donner une bonne paix, il me restera ce mal & ennuy, de voir que je vous laisseray en ce monde en un temps si plein de divisions, guerres civiles, querelles & calamitez, auquel vous aurez beaucoup d'affaires à vous y bien gouverner: mais j'espere que vous prendrez peine d'y user de toute prudence, & de l'advis que je vous donne, en ce que la raison vous fera connoistre estre bon de suivre ; car la diversité des temps apporte souvent les divers & meilleurs jugemens des affaires.

Doit estre estimé bien miserable celuy qui en sa vieillesse n'a appris à bien mourir.

Il ne reste plus qu'à vous dire mon

avis

avis sur les particularitez de de vostre famille & ménage, & comme il me semble que vous devez vous gouverner en vostre raison & compagnies privées, avec lesquelles vous converserez. Premierement avant toutes choses prenez diligemment garde, qu'en vostre maison il ne soit point usé de blasphémes, ny le nom de Dieu invoqué en vain, ny par les vôtres, & encore beaucoup moins par vous, affermant seulement par verité ce que vous direz ; & pour le plus, quand il sera besoin, par le temoignage de vostre foy, qui est le plus grand gage que les hommes d'honneur puissent bailler : Et tenez pour verité, que jamais blasphemateur du nom de Dieu ne peut prosperer ; car c'est un trop grand blasphéme & faute de bon naturel d'user d'un crime & peché auquel on se laisse aller par coustume & usance sans aucun plaisir, profit & commodité ; ce qui n'est pas aux autres pechez, qui tous apportent quelque volupté avec eux, encore qu'apres ils en laissent une repentance. En second lieu, il faut que vous qui estes à present mon fils aisné, (Dieu ayant voulu appeller mon premier qu'il m'avoit donné) en quelque âge que vous puissiez estre apres ma mort, vous devez non seulement regarder

Le gouvernement qu'il faut tenir en sa famille.

pour

pour vous, mais aussi estre soigneux & affectionné au bien de vos freres & sœurs qui ne seront pourveus ou mariez, autant qu'au vostre mesme; & vous devez tenir ma place comme si vous estiez le pere de tous, je vous ay fait prendre alliance avec une tres-honneste Damoiselle & vertueuse, fille d'un tres-honorable Seigneur, & d'une Dame d'honneur & de vertu, de laquelle elle suivra, s'il plaist à Dieu, le chemin d'honneur, & la nourriture qu'elle a prise. Vous devez l'aimer, cherir & honorer grandement, & vivre en une amitié fort constante & fidelle avec elle, sans luy donner jamais mauvais exemple, ny de vous, ny de pas un de ceux de vostre famille, & ne luy donnez aussi aucun soupçon, ou jalousie, qui offense grandement les plus chastes & honnestes. Faites-la tousjours bien accompagner d'honnestes & sages femmes & Damoiselles prés d'elle, & qui soient de bonne reputation : car il n'y a rien qui conforme plûtost en vertu & honneur une jeune femme, que celles qui l'accompagnent, qui sont instituées à la vertu, aussi qui plûtost la gaste que celles qui ont mauvaise volonté. Ne tenez jamais propos vicieux, ny ne permettez jamais qu'il en soit tenu devant vostre femme ; car les paroles donnent har-

Comme il faut se comporter en mariage.

Combien les bonnes compagnies sont necessaires aux jeunes femmes.

hardiesse de sçavoir & s'enquerir, ce que les Dames d'honneur doivent du tout ignorer, & leur doit estre caché par pudeur & honte : car l'honneur des femmes est si delicat, que ce que les hommes avec leur liberté peuvent dire, n'est pas permis seulement aux femmes de le penser, encore moins d'en parler, ny aussi d'oüir & écouter des paroles legeres & mal-honnestes, pour oster toute occasion de médisance. Une femme de bien doit avoir tousjours devant les yeux, qu'elle est gardienne non seulement de son honneur, mais aussi de celuy de son mary ; & pour cette cause il faut sur tout qu'elle évite tout soupçon. Le devoir d'une femme mariée est de porter entierement amitié à son mary, l'estimant & honorant plus que tous les autres hommes ; d'estre patiente pour sçavoir endurer de son mary, prudente pour gouverner sa maison, ménagere pour garder le bien, soigneuse de la nourriture des enfans, affable avec ses voisins, parfaite au poinct & fait d'honneur, aimant honneste compagnie, & grande ennemie des legeretez de jeunesse. Comme aussi le mary de sa part doit estre discret en ses propos, de douce conversation, fidelle en ce qui luy est confié, prudent en con-

La femme est gardienne de son honneur & de celuy de son mary.

Le devoir d'une femme mariée.

Le devoir d'un homme marié.

conſeil, ſoigneux & diligent au bien de la maiſon, gracieux en ſa famille, honorable & veritable à tous, affectionné au gouvernement de ſes enfans, & reconnoiſſant juſtement les fidelles & bons ſervices de ſes domeſtiques, & ne ſe laiſſer aller au vice, & ne permettre qu'il y ait des vicieux en la maiſon : car jamais la famille où le vice regne ne proſpere, qui eſt le jugement de Dieu, & ce que les hommes en voyent par experience. En privé vous devez faire toutes les demonſtrations d'amitié & careſſe à voſtre femme ; mais en public, ou devant vos domeſtiques meſmes, les careſſes privées du mary & de la femme viennent en riſée, & une jeune femme s'accouſtume par ce moyen à uſer de geſtes, qui luy donnent apres plus de liberté de ce qui doit eſtre retenu par honneſteté & pudicité. Caton fit en cela un jugement trop ſevere, d'oſter du Senat celuy qui avoit baiſé ſa femme en preſence de ſa fille, eſtimant devoir juger de l'honneſteté du mariage : ce qu'en diſoit l'Empereur *Ælius Commodus Verus*, qui diſoit le nom de femme eſtre nom d'honneur, dignité & reſpect, & non pas de cupidité & volupté ; ce que nous Chrétiens devons eſtimer beaucoup davantage, pour eſtre mis

mis entre les Sacremens de nostre Eglise. Ne parlez aussi en privé, ny en public des vertus & perfections de vostre femme : car si vous en parlez en public, l'on s'en mocquera ; & dit-on communément que jamais homme sage ne fit bon conte de sa femme ; & si vous en parlez à quelqu'un en particulier, il luy pourra sembler que vous voulez bien qu'il sçache plus avant de ses perfections : Ce qui a quelque-fois apres esté cause de donner des occasions de rechercher plus avant les bonnes graces d'une Dame ; comme il se connoist assez en ce qui advint à Candaules Roy de Lydie, pour avoir voulu montrer la beauté de sa femme à son amy Gyges. Mais bien devez-vous seul à elle-mesme luy faire connoistre combien vous aimez & honorez ses vertus, luy proposant les Dames d'honneur qui parmy le monde ont laissé grande & honorable reputation ; & en ce faisant vous la confirmerez tousjours en la crainte de Dieu, & en l'honneur qu'elle doit avoir devant les yeux, & en vostre parfaite amitié, ne voulant reconnoistre que vous. Donnez-luy tousjours quelques honnestes occupations & plaisirs, & l'accoustumez peu à peu à prendre plaisir en son ménage, à la connoissance du re-

Donner honnestes ocupations à une femme.

eglement de la recepte & dépense de
'ostre revenu : luy faisant sentir la
:ommodité & plaisir qu'elle en peut re-
evoir, comme quand elle aura quel-
que advance & provision devant elle,
ors vous luy acheterez quelque chose
qu'elle prendra plaisir d'avoir, pour luy
aire sentir & goûter le fruit de son bon
nénage, & la loüer de la soigneuse
:onservation qu'elle fera de ses ba- *De la disposition des meubles d'une maison.*
gues, meubles, & autres choses qu'elle
pourra avoir, qui sera tousjours la tenir
en volonté de continuer, & luy occu-
per & retenir l'esprit en toutes choses
honnestes : car c'est le devoir d'une
emme de s'y bien disposer, & mettre
en ordre tous les meubles d'une mai-
son, & ce qui est le meilleur, qu'il soit
en toute seureté, & que quand l'on en
a affaire il se puisse promptement trou-
ver ; car autrement c'est autant qu'une
pauvreté certaine que de chercher & de-
sirer ce que l'on a chez soy, & d'ignorer
le lieu où il peut estre : mais le meilleur
est de ne dépendre gueres en meubles &
en habillemens ; car ils s'achetent
cherement & ne durent gueres, &
sont fort sujets d'estre perdus, mesme-
ment en temps de troubles, ou bien à
changer de façons des habillemens des
femmes ; comme aussi quelquefois des
hom-

Le commandement d'un mary sur sa femme doit estre officieux & plein d'amitié.

hommes. Vous ne devez faillir à faire voir & connoistre à vostre femme, que le commandement que vous avez sur elle, comme mary, est officieux & plein d'amitié, & de douce & agreable conversation : car il n'y a societé plus naturelle & civile que la conjonction du mariage, & l'instinct naturel de procuration, avec le soin de conserver ce qui en est produit, qui rend l'homme & la femme compagnons de la maison divine & humaine. Et tout ainsi qu'entre tous les animaux le masle est le superieur, comme estant le plus fort pour la deffense, pour porter le travail chercher le vivre, deffendre la femelle & les petits de toutes violences & oppressions. Ainsi le mary doit prendre la charge & le soin de tout ce qui est à faire hors la maison, & la femme de ce qui est à faire au dedans ; à celle fin que le soin & aide soit mutuel selon la qualité & convenance du sexe, & selon l'obligation de la reciproque amitié promise par vn serment & Sacrement si solemnel, pour estre conjoints d'un mesme lien de fidelité ; dont en est venu le nom de *Conjugium* ; & pour estre consors & compagnons, appellé *Consortium* : car comme l'un est le pere de la famille, l'autre est aussi la mere de la mes-

Le reciproque lien de mariage.

mesme famille, qui nous fait paroistre l'union & correspondance au gouvernement de la mesme maison; comme aussi le mariage s'appelle *Connubium*; & le nom de Nopces en est issu : car le nom de *nubere* envers les Anciens, à dire *operire attegere*; dont Varro dit *nubes* avoir esté dites *quod cælum tegant*; & se peut faire que de là la ceremonie en l'Eglise a esté introduite de couvrir d'un linge les deux mariez, mary & femme, pour montrer qu'ils sont couverts de mesme manteau d'obligation & fidelité. Faites pareillement connoistre à vostre femme que vous aimez, estimez & honorez ses parens comme les vostres mesmes, & luy donnerez occasion d'en faire autant des vostres : ce qui est fort necessaire pour la conservation de la mutuelle amitié, qui est bien mieux continuée quand les parens communs demeurent toûjours bons amis, & en ce que vous leur pourrez faire plaisir, vous devez vous y employer, & estimer que l'on ne sçauroit tant faire pour soy, pour ses enfans, & conservation de sa famille, que de donner avancement à ses parens en tout ce que l'on peut, car ils sont joints & interessez au mesme bien & conservation de la famille; dautant que l'effet du

Le mariage doit conjoindre les amitiez des parens.

du mariage qui se contracte, est pour conjoindre non seulement les corps, mais aussi les parens, amis, serviteurs & domestiques, les biens, richesses,& tous moyens qu'il faut joindre & mesler ensemble, au commun bien & avantage des deux conjoints par mariage, Le principal est de faire bonne election entre les parens des plus gens de bien & de bon naturel, qui n'oublient point les bienfaits : car aux maisons honnestes, & de gens d'honneur, les freres, neveux, cousins & autres proches parens, doivent estre bien receus ; & s'il y en a quelques-uns si importuns & fâcheux, & si indiscrets en leurs propos & actions, le remede est de les moins hanter que l'on pourra ; & toutefois les secourir en necessité en ce qui se peut faire honnestement. Quand Dieu vous aura donné des enfans, faites les bien nourrir & instituer, & monstrez-vous y fort soigneux ; car vous donnerez exemple à vostre femme d'en avoir le mesme soin, & les faire toûjours nourrir prés d'elle, & donnerez aussi volonté à ceux qui en auront la charge, d'en estre plus diligens. Il est du devoir du pere, de faire que ses enfans soient dénommez de quelque honneste nom au Baptesme, par honnestes Parrains,

Pour la nourriture des enfans.

gens

gens de bien & d'honneur; car la dignité du nom apporte quelque recommandation à l'enfant, & luy donne exemple pour imiter la vertu de celuy duquel il porte le nom: & faut aussi que la mere soit soigneuse d'avoir de bonnes Nourrices qui mangent de bonnes viandes, d'autant que le laict en est procreé, & en retient la substance, & qu'elles s'abstiennent de boire du vin, qui échauffe le laict, & fait tort à l'enfant qui est de luy-mesme plein de chaleurs; & quand les enfans masles sortent des mains des femmes qui les nourrissent, doivent par la diligence des peres estre bien instruits & gouvernez par Precepteurs & Gouverneurs sages & vertueux; car tousjours les marques de cette premiere institution demeurent imprimées en l'esprit des enfans, comme souvent aussi fait le langage, s'il y en a quelques uns prés d'eux qui parlent mal: & s'il y a quelque deffaut à cette premiere nourriture, de l'enfant, l'on l'attribuë tousjours au pere: car l'on dit communément, que le fils est tel que le pere qui l'a institué, & les filles suivent ordinairement le naturel, instruction & exemple de la mere, à laquelle l'on estime tousjours qu'elles doivent ressembler. Nous lisons en

Plutarque en ſon livre des Femmes Illuſtres, qu'il y a des femmes qui ont tant aimé leurs maris, & auſſi des maris qui ont tant aimé leurs femmes, que les uns n'ont pas voulu vivre apres les autres. Porcia fille de Marcus Cato, laquelle ayant ſçeu ſon mary Brutus avoir eſté vaincu & tué, ne ſe pouvant tuer elle meſme apres ſon mary, pour l'empeſchement qu'en faiſoient ſes amis, pour teſmoigner l'affection qu'elle portoit à ſon mary, ne pouvant faire autre choſe pour ſe tuer, prit des charbons en ſa bouche & les avala : Et auſſi un jour la meſme Porcia voyant que l'on loüoit une femme, fit taire un chacun, en diſant que la femme qui ſe remarie ſecondement, ne peut eſtre heureuſe, ny eſtimée de bonnes mœurs, ny pudique. Cornelia mere de Gracchus rejetta le mariage du Roy Prolomée ; diſant qu'il eſtoit plus honorable de demeurer vefve que d'eſtre Reine, & qu'il falloit qu'une honneſte femme eſtimaſt que ſon premier mary fuſt toûjours en vie, & l'avoir en affection, comme s'il eſtoit ſeulement allé à la guerre, ou ailleurs. Pareillement il ſe lit d'un mary nommé Plaucus, qui commandoit à cinquante Navires, & à ſon retour d'Aſie, arrivé à Tarente, ſa fem-

femme nommée Orestilla qui l'avoit accompagné, mourut, de laquelle les obseques faites, le mary se tua d'une dague, à celle fin que son corps fust conjoint dedans le feu avec celuy de sa femme, qui sont effects d'une extréme amitié : & par ainsi la pudicité d'une femme la rend estimée & honorée d'un chacun, tres-agreable aux parens, qui sçavent que le sang de leur race n'est point vitié ; la rend aussi fort recommandable aux enfans, qui ne doivent rougir quand on parle de leur mere, ny faire doute de leur pere, & on ne craint point de contention à la maison, ny mauvaise reputation ailleurs, pour laquelle il faille prendre querelle ou combat.

Prenez plaisir quand vous pourrez avoir des heures à commodité, de lire les histoires, tant estrangeres que de ce Royaume, ou autres bons livres, qui vous donneront jugement pour la connoissance & exemple des choses passées : Ce qui peut à present servir pour le bien de l'Estat, auquel vous estes né & demeurant, pour le service de vostre Roy, & pour vostre honneur & reputation ; & vous apprendrez par la lecture des livres, à bien dire & parler, quand vous aurez cét honneur d'estre appellé en quelque Conseil de guerre ou ailleurs : Et disoit

De la lecture des histoires.

Ariſtote que celuy qui ignore les hiſtoires eſt tousjours enfant ; & par ainſi doit eſtre eſloigné du gouvernement d'un Eſtat ; & l'Hiſtoire doit eſtre appellée la Maiſtreſſe de la vie, la connoiſſance & inſtitution de toutes actions, des entrepriſes des grands Rois & Capitaines, leur conſeil & conduitte, & l'evenement de leurs deſſeins, avec la deſcription des temps & des lieux ; comme une vive peinture repreſentée devant les yeux ; & pour avoir plus de volonté d'y prendre plaiſir, vous aurez un grand advantage, car je vous laiſſeray, ſi Dieu plaiſt, bonne proviſion de livres, memoires & inſtructions, des choſes les plus rares qui ſe ſont faites & paſſées en ce Royaume ; dont vous pourrez grandement vous ſervir aux occaſions qui ſe preſenteront ; d'autant que les bons & plus aſſeurez conſeils ſe prennent par ce que l'on connoiſt eſtre advenu aux autres ; & n'y a rien qui donne plus de courage de bien faire, que l'exemple de l'honneur & loüange que les autres ont acquis ; & rien ne peut advenir ſi nouveau & eſtrange, qu'un Capitaine qui a veu les hiſtoires ne ſoit bien preparé à y donner remede ; ce qui ne ſe peut ſi bien donner par preceptes, comme il ſe lit par les monumens des hiſtoires,

res,

res, qui representent toutes les actions passées, & n'aurez jamais chose qui vous continuë si longuement le plaisir que la lecture des bons livres, car tous les autres plaisirs ont leur âge, le temps, & le lieu ; mais la lecture est fort utile & honorable à l'adolescence, réjoüit grandement la vieillesse, apporte ornement aux prosperitez, donne refuge & soulagement aux adversitez, donne grand plaisir en la maison, & en la vieillesse qui a sonné la retraitte de toutes voluptez, contentions & cupiditez, apporte tout contentement & repos d'esprit ; & encore qu'il y ait quelques livres portant le nom d'Histoires qui ne contiennent verité, comme Xenophon en sa Cyropedie, si est-ce qu'elle sert grandement à un jeune homme pour son institution, ayant escrit l'exemple d'un bon Prince, selon que Cyrus & les autres Princes doivent estre ; & encore que l'histoire ne doive contenir que verité, si est-ce que tels mensonges ne sont pas à blasmer, puisque ce sont inventions qui servent à la persuasion de l'honnesteté & vertu. Il y en a qui prennent beaucoup de plaisir à lire des fables, mais ils doivent beaucoup plustost chercher la connoissance des choses grandes, & de ce qui s'est passé entre

Nul plaisir si longuement continué que de la lecture des livres.

les actions des hommes, où il se trouve beaucoup de choses dignes & admirables ; & tout ce qui nous sert d'exemple à bien, honnestement & heureusement vivre, nous doit estre bien plus en recommandation, comme dit Ciceron en ses Offices ; & d'autant que j'ay mis peine d'amasser beaucoup de bons & rares livres, j'aurois trop de regret qu'ils ne fussent fort soigneusement conservez, qui est chose dont vous serez grandement loüé, & vous pouvez avoir veu par vos livres, comme cette belle Bibliotheque de Marcus Anthonius, & celle de Ptolomée Roy d'Egypte ont esté estimées ; & prenez garde que le lieu le plus propre pour la Bibliotheque doit estre ouvert du costé de l'Orient, parce que la force des yeux desire la lecture du matin ; & si avec l'Orient le costé du Septentrion peut estre ouvert, les livres en seront bien mieux conservez, car le vent de Septentrion purifie & nettoye, & au contraire l'Occident & le Midy engendrent des teignes & autres corruptions, qui effacent l'escriture, gastent & corrompent le parchemin & papier : & de peur de l'humidité, les murailles doivent estre lambrissées, & le plus qu'elles pourront, estre ornées de verd, lequel profite à la veuë.

De la Bibliotheque.

Il

Il est bien-seant & honneste de faire voir vostre Bibliotheque à vos amis qui connoissent les liures, & qui y prennent plaisir, mais ne leur accordez d'en emporter quelques-uns, ny mesmement par prest; car beaucoup estiment qu'il n'est pas deshonneste de retenir un livre, qui pourroit estre cause de vous en faire perdre les meilleurs; & n'y a rien de tous mes meubles que j'aye en plus grande & singuliere recommandation. Mais je vous donneray advis, qu'à la lecture des livres vous ne ferez pas comme ceux qui ont mauvais estomach, qui prennent diversité de viandes, & aussi-tost les remettent; & par ainsi nulle ne peut profiter, pour la nourriture du corps: aussi faut-il à la lecture s'arrester ferme & stable à quelque bon Autheur, & en tirer la substance pour en nourrir l'esprit, & fidelement l'imprimer & conserver en la memoire, encore que ce soit avec peine & moins de plaisir. Que si vous lisez divers livres, si est-ce qu'il faut croire que comme la variable & differente lecture delecte & donne plaisir; aussi celle qui est certaine & limitée, profite & est plus utile; & comme celuy qui veut aller en quelque lieu, s'il prend divers chemins ne parvient avec certitude au lieu

La lecture variable delecte, mais la certaine profite.

auquel il tend, mais eſt ſujet ſouvent à s'égarer & dévoyer ; ainſi en advient de celuy qui ne fait que courir & s'égarer en la ſuperficie de la lecture des livres ; & ne devez vous eſtonner, que voulant connoiſtre & approfondir ce qui eſt neceſſaire pour la ſcience, jugement & memoire du livre auquel vous ſerez arreſté, vous y trouviez des difficultez qui vous faſchent & donnent peine ; car le remede en cela eſt d'avoir quelqu'un qui montre & faſſe entendre ce que l'on ne peut connoiſtre du premier coup de ſoy-meſme. La pluſpart des eſprits ſont fort differens, les uns ſont prompts & faciles, les autres ſont plus lents & peſans, & toutefois non moins à eſtimer : car il eſt plus loüable à celuy qui fait & grave une meſme choſe en matiere & ſujet plus dur & difficile, & la terre la plus ſterile, devient bonne & fertile par le continuel labourage ; auſſi le fondement d'un baſtiment jetté & bien aſſeuré dedans un marets eſt plus penible, & faſcheux, mais plus loüé & eſtimé que celuy qui eſt baſty ſur une terre ferme ; & qui reçoit dés la premiere main toute ſorte de matiere en œuvre ; auſſi celuy qui avec difficulté jette les fondemens de la ſcience eſt bien plus à eſtimer, la connoiſ-

ſance

ſance en eſt plus certaine, le jugement meilleur, & la memoire plus aſſeurée; de ſorte que celuy qui ſe penſe advantager par la promptitude de nature, eſt apres eſgalé, & bien ſouvent ſurmonté par celuy qui parvient avec peine à meſme but, qui apres en a la memoire meilleure : & le plus ſouvent il advient, que ceux qui ſont les moins prompts à concevoir, ſont les plus aſſeurez en jugement. Il y a un Philoſophe qui dit, qu'entre les jeunes gens il y a trois ſortes de naturels : les premiers qui ſont ſi heureuſement nez, que d'une bonté & advantage de nature ſans aucun aide, ils ſe font eux-meſmes le chemin à la vertu & à l'honneur ; les autres qui ont beſoin de l'aide d'autruy, qui d'eux-meſmes ne pourroient aſſez bien faire ; mais qui ſuivront bien l'exemple qui leur ſera donnée. Il y a auſſi une autre troiſiéme ſorte de genre d'hommes, leſquels il ne faut rejetter, & auſquels non ſeulement il faut exemple & conduite, mais auſſi admonition & contrainte, & qui toutefois à la fin ne laiſſent de parvenir à grand fruict, & ne meritent pas moins de loüange pour avoir forcé la rudeſſe & malignité de leur naturel. Mais auſſi il faut bien prendre garde à celuy duquel on fait

election pour conducteur, ou pour servir d'exemple, & ne prendre pas celuy qui avec une precipitation de paroles, allegue force lieux communs pour enseigner, servir d'exemple, ou contraindre ; mais celuy, qui par les actions de sa vie monstre l'effect, & rend preuve de ce qu'il a enseigné se devoir faire, & qui n'a esté trouvé contrevenir à ce qu'il a deffendu de faire.

De l'honneur qui se doit aux gens d'Eglise, à la vieillesse & aux Magistrats.

Estimez & honorez toûjours la Vieillesse, les gens d'Eglise, les Magistrats & superieurs, & le semblable vous sera rendu quand vous deviendrez vieux, avec le mesme honneur & obeïssance par vos sujets & inferieurs ; & en toutes Republiques & Estats bien ordonnez, la jeunesse a tousjours porté toute reverence à la Vieillesse, soumission, crainte & honneur aux Ministres de l'Eglise, & aux choses sacrées ; respect & obeïssance aux Magistrats. Tous les Legislateurs, Solon, Licurgus, Prometheus, & Numa Pompilius, combien qu'ils ayent esté differens en beaucoup de choses ; si est-ce qu'ils ont convenu en trois points, à sçavoir que l'on adorast les Dieux, que l'on eust pitié des pauvres, & que tout homme portast honneur aux Anciens ; de sorte que par le passé l'on portoit tant de reverence aux vieil-

vieillards, que quasi comme Dieux ils estoient adorez & tenus au lieu de peres: Le Philosophe Pantée interrogé par un de Thebes, ce qu'il falloit faire pour bien gouverner un Estat, respondit qu'il falloit que les vieux gouvernassent, les jeunes allassent à la guerre, & que les femmes menageassent en la maison, qui est un prudent advis, pour estre bien suivy. Mais ce n'est pas assez d'estre vieil de beaucoup d'années, si la vieillesse n'est n'accompagne de prudence; car celuy qui n'est vieil que par raconter ses ans, il pourra trouver quelqu'un qui pourra aussi conter ses vices. Le Magistrat est estimé la Loy vive, qui est le conservateur du bien, & repos general & particulier; executeur de la Loy écrite, qui de soy demeureroit muette, & comme morte & inutile, s'il n'y avoit un bon & sage executeur, qui doit estre vieil & experimenté, parce que la raison, le conseil & la sentence, ne peuvent estre qu'en la vieillesse & experience, comme dit Ciceron *in Catone*, d'où le nom de Senat a pris sa denomination, & les Senateurs ont esté appellez Peres, comme les gens d'Eglise ont esté appellez Anciens, pour estre d'autant plus honorez pour le respect de la vieillesse, qui de tout temps

a esté venerable en toutes Nations; & principalement quand les actions de la jeunesse ont ésté vertueuses & loüables. Le temps passé à la rencontre du Consul ou du Preteur, il falloit qu'un chacun portast tout honneur & reverence, descouvrir la teste, descendre de cheval, se retirer du chemin, & tout autre soubmission d'obeïssance, encore que ce fussent les plus grands, parce que l'honneur se rendoit à la dignité & au degré du Magistrat.

Les exercices de la maison durant la paix.

En temps de paix prenez les exercices d'un Gentil-homme, comme à picquer des chevaux, courir la bague, tirer des armes, aller à la chasse, voltiger, sauter, dancer, joüer à la paume, au pailmal, & tous autres exercices honnestes, qui rendent un homme plus adroit, les armes mieux à la main & plus robuste pour porter la peine, fatigue & travail necessaire à la guerre. Car où l'esprit demeure endormy, languissant & faineant, le corps n'en peut estre robuste & valide; & souvent se trouve à la guerre, que ceux qui sont de corps & de taille plus foible & delicate, se rendent plus courageux & adroits que les plus grands & les plus forts par le moyen de l'exercice & travail acoûtumé. Pour cette raison les Lace-

de-

demoniens nourrissoient leurs enfans aux champs, pour les accoustumer au travail, coucher la nuit dehors le logis, endurer le froid, le chaud, la poudre, la peine de la course & de la chasse, de luitter, de jetter la barre, combattre tous nuds, & tous autres violens exercices qui rendent l'homme plus fort & plus adroit. De là advint, que les jeunes Lacedemoniens nourris de cette façon, combien qu'ils fussent peu en nombre, toutesfois subjuguerent bien-tost toute la Grece, qui estoit demeurée languissante aux voluptez, & sans exercice de travail. Jules Cesar accoûtumoit les jeunes Romains à faire exercice des armes en leurs maisons, La premiere loüange & bonne esperance de valeur, que donna Scipion en son enfance, estoit qu'il cherchoit toutes sortes de peines, de travail & d'exercices; aussi la premiere partie d'un grand Capitaine est, qu'il soit patient de travail, de froid, de chaud, de veilles, de faim, de soif, & de toutes sortes d'incommoditez & de labeur, pour mieux servir de sa personne a donner exemple à tous les autres, pour estre plus patiens à faire le semblable. Il y a aussi quelques honnestes jeux & occupations & passetemps, qui donnent plaisir au repos de

Nourriture des enfans aux champs.

S'accoustumer dés la jeunesse à tous exercices.

la

la maiſon ; comme il eſt fort honneſte & loüable à un Gentil-homme, d'aimer & de ſçavoir la muſique, ſçavoir chanter, & joüer du luth ; il y a auſſi quelques jeux accoutumez, comme les eſchets, les dames, le triquetrac & les cartes ; mais il ſe faut donner de garde de joüer jamais grand jeu ; car ils ſe font pluſtoſt par avarice que par plaiſir ; & ont ſouvent eſté cauſe de ruiner les maiſons, & les eſprits de ceux qui s'y mettent trop avant ; & ſouvenez-vous tousjours en joüant que vous ne vous accouſtumiez jamais à tromper ; car encore que ce ſoit par jeu & riſée au commencement, ſi eſt-ce qu'on s'y laiſſe aller par coûtume, qui eſt choſe mal-honneſte, & qui donne mauvaiſe opinion de celuy qui le fait ; & qui engendre auſſi bien ſouvent des querelles qu'il faut demeſler avec la vie. Quant aux habillemens, il en faut uſer modeſtement, & des plus communs, ſelon la qualité, & ſelon les lieux & le temps ; car les habillemens bigarrez, extraordinaires & non communs des autres, donnent témoignage d'un eſprit bigearre & non commun des autres, qui eſt une mauvaiſe opinion : & tout ainſi que l'habillement honneſte ſelon la perſonne, la qualité, l'âge, le temps & le

Le grand jeu dangereux, & ne faut jamais tromper en joüant.

Pour les habillemens.

le lieu, monſtre la dignité, authorité &jugement; auſſi celuy qui eſt trop exquis & mal convenable à l'âge ou au temps, ne ſert pas d'ornement au corps, mais deſcouvre l'eſprit de celuy qui en uſe.

Pour le reglement de la dépenſe de la maiſon.

Tenez voſtre dépenſe bien reglée ſelon voſtre revenu, & faut commencer de bonne-heure ſon ménage, & la regle que l'on y veut mettre pour bien conſerver & vſer du ſien; car de longtemps il a eſté dit, que la parſimonie trop tardive ne ſert pas aſſez, & n'eſt ſuffiſante de reparer les fautes qui auroient auparavant eſté faites. Mais dés le commencement que l'on vient à joüir de ſon bien, il faut ſi bien s'y regler, que la recepte au bout de l'an monte tousjours plus d'un tiers, que la dépenſe, tant ordinaire qu'extraordinaire; & faire en ſorte que le tiers du revenu demeure clair & bon entre vos mains; d'autant qu'il ſurvient tousjours des charges & deſpenſes inopinées & non preveuës; & pour cét effect voyez le plus ſouvent que vous pourrez l'eſcroüe de voſtre dépenſe: à tout le moins ne faillez de l'arreſter au bout de chacun mois; & l'eſtat general de voſtre recepte & dépenſe au bout de l'an, ne remettant jamais année ſur année, de

peur

peur de confusion, de laquelle apres il est trop mal-aisé d'en sortir : & ceux qui ont beaucoup de bien, & en dépendent trop peu, sont appellez avares ; & celuy qui despend plus qu'il n'a de revenu, est appellé fol ; il faut compasser la dépense à la recepte, & que tout marche, & soit conduit de mesme mesure ; & n'estre du nombre de ceux qui ont plus de peine par la vente& engagement de leurs biens, pour entretenir leurs folles despenses, que par sagesse & bon mesnage gouverner leur maison ; aussi ne faut tomber à l'avarice, de ne sçavoir user honnestement du sien ; car les deux extremitez rendent un homme fort miserable, & vous prie de croire une chose pour trescertaine, que quiconque ne donne ordre de bonne-heure au ménage de sa maison, outre ce qu'il est reduit en perpetuelle peine & misere, & mesme avec honte, pour luy deffaillir souvent le tout, & ce qui est le plus necessaire & honneste ; il est aussi tenu parmy le monde en peu d'estime, & pour un homme de peu de jugement & conduite ; & que les Rois, Princes & Seigneurs doutent de l'employer, & de luy donner charges, desquelles il est vraysemblable qu'il ne se pourroit acquiter, puis qu'en sa famille mesme

Compasser la dépense avec la recepte.

mesme

mesme en laquelle il a tout commandement & dispoſition, il ne le peut faire, & n'y ſçait mettre la regle & conduite, & il n'y aura amy ny voiſin bien aviſé qui veüille frequenter privément avec celuy qui n'a point mis d'ordre & de regle en ſa maiſon, duquel au lieu d'une douce & plaiſante converſation, il ne pourroit recevoir que charge & incommodité. Et la fin de ce mauvais ménage & deſordre, outre la peine en laquelle on ſe met, & la honte qu'on en reçoit en tous lieux, l'on tombe apres en une ſi extréme neceſſité, que celuy qui eſt reduit en une captivité ſi miſerable, eſt contraint de ne pouvoir plus tenir ny foy ny parole; & encore pis, faire des actes de vilenie, tromperie & meſchanceté, dont s'enſuit la perte de l'honneur, & quelquefois de la vie. La choſe qu'il faut regarder en ſon ménage premierement, eſt de bien conſerver & maintenir le bien qui eſt acquis, qui n'eſt par moindre loüange que d'en acquerir de nouveau: car l'acquereur eſt eſtimé pour ſon bon ménage & accroiſſement de bien; mais celuy qui ne conſerve pas le bien acquis eſt mocqué, & eſtimé homme de peu de jugement & de valeur. Et le plus ſouvent ceux qui ſont trop affectionnez à acquerir, ſe

Qui ne peut bien regler ſa maiſon n'eſt capable de plus grande charge.

Celuy qui eſt neceſſiteux, peu ſouvent garde ſa foy.

ſe mettent d'ailleurs en tant de peine & en arriere, que l'ordre & conduite de leur bon ménage en demeure fort diſcontinué & interrompu ; comme je l'ay experimenté en moy-meſme, qui en demeure à preſent fort endebté & chargé de rentes ; toutefois ne faut perdre l'occaſion ſi elle ſe preſente, d'achepter ce qui eſt grandement commode, tant parce que peut-eſtre une autre fois il ne ſe pourroit recouvrer; que parce que l'on donne auſſi bonne opinion aux voiſins quand on acquiert, & l'on n'entreprend pas ſi-toſt ſur celuy qui ſe veut accroiſtre, que ſur celuy qui montre ſe contenter de ce qu'il a, qui eſt tenu de moindre courage. Durant la paix tenez tousjours quelque bons chevaux de ſervice pres de vous, pour vous en ſervir quand vous en aurez beſoin, & pour prendre plaiſir quelquefois à monter deſſus, & les picquer vous-meſme ; & quelque quantité de courtaux, ſelon que voſtre dépenſe & bon ménage le pourra permettre, & qui vous ſeront neceſſaires, & non davantage ; & quelque peu de chiens & d'oiſeaux, & ſeulement ce dont on ne ſe peut paſſer communemét pour le plaiſir d'un Gentil-homme. Car ſi vous croyez quelques-uns de vos voiſins ou ſerviteurs qui aiment & prennent plai-

Ce qui ſe doit faire durant la paix.

plaisir à la chasse, pourveu qu'il ne leur couste rien, ils vous feront entendre que c'est une gloire d'y faire grāde despense, dont toutefois ils se mocqueront en particulier, & diront que vous faites comme celuy qui se fit luy-mesme manger à ses chiens. Ayez nombre reglé de bons serviteurs, bien choisis & gens de bien; & ce qui vous sera necessaire, est de retenir tousjours les vieux serviteurs, s'il est possible, qui auront plus de fidelité & d'affection à la maison & famille, en laquelle ils auront esté nourris, que non pas les autres. Montrez-leur bon visage, & les traittez bien pour les services qu'ils ont faits à vos predecesseurs, & pour ceux que vous devez esperer qu'ils vous feront : car si vous ne reconnoissiez les vieux serviteurs, vous en seriez blasmé d'un chacun, & ne donneriez pas occasion & volonté aux jeunes de vous bien servir. Mais prenez garde qu'il y a quelquefois des serviteurs qui ne cherchent que leur fortune, bien & avancement, pour laisser leur Maistre quand ils auront fait leurs affaires, ou qu'ils verront qu'ils n'en pourront plus tirer profit, sans avoir autre affection à l'honneur & conservation du bien de leur dit Maistre; les déportemens desquels vous feront bien-tost juger de leurs intentions,

Nombre reglé de bons serviteurs, & se servir des vieux.

Ce qui se doit faire pour les serviteurs.

tions, pourveu que l'affection de vostre jeunesse vous puisse permettre d'en juger sainement, sans vous laisser tromper par flatterie : car vous devez estimer que les serviteurs qui flattent leur Maistre, le veulent tromper, & que c'est comme un serpent que l'on nourrit dedans son sein ; & croyez certainement que ceux qui loüent leur Maistre en sa presence, & parlent de ses biens ou avantages, qu'ils se veulent insinuer en ce faisant en sa bonne grace, ou qu'ils luy sont ennemis, ou qu'ils le veulent devenir. Il faut aussi bien traitter ses seruiteurs, & les recompenser selon leurs services & merites : mais ne faut retenir ceux qui sont querelleux, ou que l'on reconnoist qui rapportent ce qui se fait de particulier en la maison; car ils pourroient apres rapporter & s'entendre plus avant avec d'autres. Il faut prendre garde à ceux qui sont liberaux pour leur Maistre, prompts à faire dépenser, & avaricieux pour eux: car cela fait connoistre qu'ils n'ont pas grande affection au bien du Maistre, puisque c'est contre leur naturel. L'honneur du Maistre aussi requiert de ne donner jamais tant de credit & de puissance à un serviteur, qu'il prenne opinion, ou qu'il veüille acquerir la repu-

Les serviteurs qui flattent leurs Maistres, les veulent tromper.

Prendre garde aux serviteurs qui sont prompts à dépenser pour leur Maistre, & avaricieux pour eux

putation de posseder entierement son Maistre : car incontinent ledit serviteur en abuse, & on se mocque du Maistre qui n'est pas tenu fort habile homme, puis qu'il se captive luy-mesme, & se prive de son autorité, telle que le Maistre sage doit retenir sur le serviteur, qu'il faut bien aimer & traitter, estant vertueux & fidele; mais ne luy montrer tant de familiarité & privauté, qu'il en puisse prendre occasion de mépriser & desobeïr à son Maistre. Nous devons vivre avec nos inferieurs domestiques & serviteurs, comme nous desirons que nos Superieurs ou Maistres vivent avec nous, qui n'est pas sans cause. que les Anciens ont appellé les Maistres & Seigneurs des maisons, Peres de familles; & les serviteurs, les familles & domestiques, qui est pour en user & servir familierement & amiablement, & d'en user comme d'hommes, & non comme de bestes, avec consideration qu'ils sont procréez & mis en ce monde comme nous, pour sans distinction de personne, également aimer, honorer & adorer nostre seul Dieu, servir nostre Roy, garder nostre mesme Loy, habiter un pareil païs, craindre & attendre une mesme mort. Souvent nous voyons que ceux qui sont inferieurs & serviteurs,

Qu'il faut retenir l'autorité que le Maistre doit avoir sur ses serviteurs.

Comme il faut qu'un Maistre use de ses serviteurs.

de-

deviennent plus grands, & commandent à ceux qui ont esté leurs Maistres: Nous devons estimer les hommes par leurs mœurs, capacitez & suffisances, & non point par leurs ministeres ou condition basse, en laquelle ils sont nez, qui se peut changer par bonne conduite & dexterité, ou par changement de fortune, & divers accidens de ce monde. Et on dit communément que tous les Rois sont venus de serviteurs, & beaucoup de serviteurs descendus des Rois, & que la longue variation & diversité des temps a tout meslé & confondu ensemble; & les remarques & portraits enfumez de nos predecesseurs, ne nous fait pas plus estimer par les gens sages; car il n'y a rien à nostre gloire que ce qui vient de nous-mesme; & celuy seul doit estre estimé noble & genereux, qui compose sa nature & ses actions à la vertu. Et par ainsi le Maistre sage & bien avisé se doit contenter d'estre aimé, craint & servy du serviteur; car Dieu mesme se contente de ses creatures. L'amour & l'affection ne se peuvent bien conjoindre avec la seule crainte, & bien souvent le serviteur qui est bien né, & bien resolu en sa condition, est plus libre d'esprit & content, que celuy qui est son Maistre, sujet à servir à de plus

La varieté des temps a changé la condition des plus grands & des plus petits.

plus grands que luy, desquels il n'est pas assez dignement traitté & favorisé. Il se trouve bien peu de personnes qui ne soient sujettes, ou à l'ambition, ou à l'avarice, ou à la volupté & plaisir ; & tous, sans en excepter aucun, sont sujets à la crainte. Il n'y a point de servitude si fascheuse & honteuse que la volontaire ; & qui voudra bien regarder, encore que les Rois ayent toute puissance, & mesmement l'autorité de donner liberté à leurs sujets, si ne peuvent-ils la prendre pour eux : Et quoy qu'ils soient Seigneurs de tous, si est-ce qu'ils se rendent prisonniers de leurs sujets mesmes ; car ils ne mangent, dorment, ny marchent qu'avec gardes, & se constituënt eux mesmes prisonniers volontairement, quoy que leur intention soit de commander. Il se trouve des exemples de bons & fidéles serviteurs, comme aussi des Maistres, qui ont mieux aimé souffrir mal que de laisser leurs serviteurs en dangèr. Marcus Antonius grand Orateur, estant prest d'estre convaincu d'un crime capital, son serviteur aima mieux se laisser affliger de toutes sortes de tourmens, que de rien découvrir du secret de son Maistre. Aussi est écrit d'un nommé Plotius Plaucus, lequel estant condamné,

Qu'il n'y a servitude si fascheuse & honteuse que la volontaire.

De l'affection des Maistres aux serviteurs, & de la fidelité des serviteurs aux Maistres.

né, & s'estant absenté & caché prés de Salerne, ses serviteurs se laisserent rompre en leurs membres, plustost que de découvrir le lieu où estoit leur Maistre, jusques à ce que Plaucus meu de pitié du tourment de ses serviteurs, sortit luy-mesme du lieu où il estoit caché, & porta sa teste à ceux qui la cherchoient, pour délivrer ses serviteurs. Il y a un autre exemple d'un cruel serviteur, lequel se voulant vanger de son Maistre, qui le battoit incessamment, prit deux petits enfans de son Maistre, l'un âgé d'un an, & l'autre de deux, les porta sur une haute tour, d'où appellant son Maistre, & luy disant qu'il receust ses enfans entre ses bras, apres les avoir frappez & tuez contre la muraille, les jetta aussi-tost au pere, & se precipita puis apres, de peur de venir vif en la puissance du Maistre, qui sont tous exemples de Maistres & de serviteurs, qui meritent d'estre considerez. Donc pour maxime en la conduite de vostre ménage, regardez soigneusement à bien conserver vostre revenu, ou par fermes, ou par recepte, selon que vous trouverez vostre revenu bien ménagé, & vos droits bien conservez. Usez de provisions en temps & en saison bien faites, mais aussi bien gardées & départies, car au-

Cruel exemple d'un serviteur.

autrement, estant en la maison ils seroient plus faciles à estre dépensées. Ne vous mettez pas aussi souvent extraordinairement en dépense, soit pour l'ordinaire de bouche, ou pour avoir grand train & suitte : car l'ordinaire de bouche, qui recommence tous les matins, est celle qui vient à la plus grande charge, & le lendemain il n'en demeure rien, & on n'en a plus de souvenance. Il n'y a biens si grands que la dépense excessive de bouche qui est ordinaire, ne dissipe & ne ruine, & qu'elle ne fasse entrer dedans le ventre. Les exemples nous en sont fort communs, & encore apres l'on est mocqué & méprisé : comme un nommé Fabius, lequel apres avoir perdu, & mangé tout son bien par friandises, fut appellé par mépris, *Fabius Gurges*, qui fut un dit facetieux de Diogenes, lequel voyant la maison d'un friand & gourmand exposée en vente, dit qu'il avoit bien connu que cette maison assiegée par le vin & les viandes, vomiroit bien-tost son Maistre. Jule-Cesar fit une Loy Somptuaire, par laquelle non seulement statua certaine mode de vivre, mais établit des Inquisiteurs pour faire punir ceux qui vendroient & acheteroient les viandes deffenduës ; mais ses successeurs ne la gar-

Combien la dépense de bouche vient à grande charge.

Dit facetieux de Diogenes, d'un friand & gourmand.

Des Loix somptuaires.

derent pas, entre-autres Vitellius qui fut tant addonné à tout luxe, que quatre fois le jour il mangeoit, & disposoit sa table pour faire manger, dont il fut fort méprisé : car il faut qu'un Empereur ait le soin qu'en une Cité libre & bien reglée, les vivres soient de communes viandes, & que les Citoyens soient pleins de frugalité, qui sont de grandes loüanges qui en ont esté données a Pomponius Atticus, & à Scipion l'Affriquain. Quand Homere parle du convive & du festin qu'Agamennon fit aux Princes de Grece, il dit qu'il leur donna à manger du derriere d'un bœuf. Epicure mesme, professeur de volupté, dit qu'il faut manger des choux & des pommes, & autres faciles viandes à recouvrer ; car les autres sont difficiles à avoir, & donnent plus de peine à les avoir & acheter, que de plaisir & volupté à les manger. Il y avoit aussi pour la Loy Somptuaire à Rome la Loy Æmilia. Nous devons prendre pour exemple que ce grand Empereur Auguste se contentoit de choses mediocres, comme s'il eust esté à une vie privée en meubles communs, habillemens faits à la maison par sa femme & ses filles, & ne mangeoit que du pain du commun, & de l'ordinaire de sa maison. L'Empe-

Epicure disoit qu'il se falloit contenter de choux & de pommes, & que les viandes délicates donnoient plus de peine à recouvrer que de volupté à les manger.

Comme Auguste se comportoit

pereur Adrian garda tousjours la nourriture militaire, & se contentoit de manger du lard & du fromage ; & quand il alloit à la chasse ne beuvoit que de l'eau, habillé fort simplement. Vespasien ne demandoit aucune viande que ce qu'il trouvoit fortuitement ; comme aussi faisoient les Empereurs Commodus & Severus. Il est écrit de Jule-Cesar qu'un jour à la ville de Milan, Valerius Leo son hoste luy donnant à soupper, fut servy à table de quelques asperges, où il fut mis au lieu de bonne huile, d'autre qui n'estoit pas bonne ; dont toutefois il en voulut manger sans faire semblant de rien, tançant ses amis qui en parloient ; & leur dit que c'estoit plus grande incivilité d'en parler, que ce n'avoit esté d'en servir. Appius Claudius Tribun du peuple Romain, fit une Loy contre le luxe des Senateurs, qui ordonnoit qu'un Senateur ne pourroit avoir un Navire de plus de trois cens tonneaux de charge, qui devoit suffire à porter les fruits procedant de son revenu, dont il se devoit nourrir & sa famille, n'estimant pas honneste au Senateur l'usage de la marchandise, pour oster la suspicion d'un gain & d'un profit deshonneste : car les Anciens n'estimoient pas estre bon

en vivres meubles, & habillemens.

Qu'il est plus incivil de se plaindre d'un traitement de table, qu'il n'est mal honneste à celuy qui le fait.

Que tout usage de

pere de famille celuy qui achetoit ce que sa terre pouvoit porter & produire; & qu'à une terre bien cultivée les fruits succedoient les uns aux autres : de sorte que par toutes les saisons de l'année la terre d'un bon ménager n'estoit jamais sans fruit, & n'est bien seant; & le devoir d'un homme sage & bon ménager le requiert, de se promettre de trouver ailleurs du moyen & du secours en la dépense de son revenu ordinaire; ce qu'il ne peut esperer avec honneur que des bienfaits & dons des Rois & des Princes : mais tels dons sont fort rares, & quand on en reçoit apres beaucoup de longs services, il se trouve que c'est bien tard & avec beaucoup de difficultez; & que le profit que l'on en reçoit à la fin n'est point si grand que monte la dépense qu'on a faite à les attendre. Vous n'avez que faire d'entrer en dépense de bastimens, ayant assez de maisons & commodément basties pour vous; car la dépense qui s'y fait est grande, & aussi est fort remarquée & sujette à l'envie des Grands, quand on les veut imiter & suivre; & ceux qui sont égaux ou moindres sont jaloux & marris, quand l'on fait plus qu'ils ne veulent ou peuvent faire, qui est une envie de tout temps plus commune en Fran-

marchandise est mal honneste à un homme d'honneur, pour oster toute suspicion d'un gain deshonneste.

Celuy qui est sage doit faire estat de son revenu certain, sans s'attendre d'ailleurs.

Qu'il faut éviter la depense des bastimens.

France qu'en tout autre pays ; & suffit d'entretenir les bastimens, & principalement les plus necessaires : car le moins que l'on peut bastir est le meilleur, dautant que c'est doucement se consommer & ruiner, & se faire soy-mesme la guerre, & apporter le dommage, qui est une dépense en laquelle on se laisse plaisamment aller ; mais apres elle apporte grande incommodité & déplaisir : qui est la cause que Plutarque recite que Marcus Crassus disoit, qu'il ne falloit point faire la guerre à celuy qui bastissoit, & qu'il se détruisoit & ruinoit assez luy-mesme ; & quoy que la richesse de Crassus fust estimée quatre millions d'or, toutefois pour cette raison il ne voulut jamais bastir. Je n'entens pas que si vous avez cét honneur d'avoir chez vous quelque Prince ou autre Seigneur de qualité, que vous ne le receviez & traittiez honorablement, selon sa qualité & grandeur, & que vous n'ayez d'honnestes meubles, le logis commode, & de vos amis, voisins & serviteurs pour vous accompagner ; de sorte qu'il puisse connoistre que c'est pour leur seul respect, que vous faites cette dépense, & non que vous usiez souvent de cette façon ; car non seulement ils ne vous en sçau-

Bastir est se faire à soy-mesme la guerre.

Recevoir & traitter honorablement ceux qui vienent visiter.

ſçauroient aucun gré, mais pluſtoſt en auroient envie & s'en mocqueroient, & eſtimeroient de vous que par faute de bon jugement, vous ne pourriez vous connoiſtre & meſurer ; & en autres occaſions que vous auriez affaire de leur ayde & faveur, ne voudroient vous eſtimer ni donner ſecours: Par ainſi contentez vous de la ſuite & deſpenſe ordinaire, eſgalle à voſtre qualité, de baſtimens communs, de meubles honneſtes, d'habillemẽs accouſtumez ſelon voſtre rang, & le lieu où vous vous trouverez, & en ce faiſant outre la grande dépenſe que vous eſpargnerez, vous en ſerez eſtimé plus ſage, & davantage loüé, moins envié, & conſequemment plus aymé. L'entretenement de vos jardins & allées, n'eſt pas de grande dépenſe, & vous donnera plaiſir & à vos amis qui vous iront viſiter, & le ſoin & affection du jardinage a tousjours eſté loüable & utile à toutes ſortes de gens d'honneur ; & de grands perſonnages ont eſcrit de la choſe ruſtique, & des façons de bien planter, ſemer & cultiver ; comme ce grand Marcus Cato, Cenſorius, Terentius, Varro, Columella, Pline & autres qui en ont eſcrit, & laiſſé une grande recommandation d'honneur à la poſterité ; ce que monſtrerent bien

L'honneſte dépenſe en jardinage & agriculture.

les

les Romains, quand ils appellerent à eux de la charrue Quintus Cincinnatus, qu'ils créerent Dictateur, qui en seize jours vainquit les ennemis, & luy en fut octroyé le triomphe; & aussi-tost apres remit la Dictature, & s'en retourna parachever ce qui luy restoit à faire de son labour. Autant en fit Fabricius apres avoir vaincu Pyrrhus & Marcus Curius Dentatus, apres avoir deffait les Sabins, & estimoient ces bons & grands Capitaines, que la demeure des champs estoit plus militaire, & que les trois choses les plus necessaires à l'homme y estoient à meilleur marché, à sçavoir la nourriture, l'habitation & le vestement; qui est ce que dit Virgile, que les Agricoles seroient trop heureux, s'ils pouvoient reconnoistre leur bien; pour fin de cét article je vous prie de vous souvenir perpetuellement de ne parler jamais en compagnie de vostre bien, & de vos maisons, meubles ou argent, si vous estes si bon ménager que d'en avoir; car il n'appartient qu'à Marchans à parler de leurs biens, ou à gens de basse condition, qui n'ont pas le cœur, ny le moyen d'accroistre ce qu'ils ont: & quand quelques-uns en parlent en presence de ceux qui sont sages & bien advisez, ils monstrent & font douce-

L'exemple de ceux qui ont preferé le ménage & la vie rustique aux charges publiques & honneurs.

Qu'il n'est honneste de parler de ses biens.

ment paroiſtre que les biens & autres choſes qu'ils peuvent avoir ſont petits, ou à tout le moins mediocres, qui fait paroiſtre & juger à un chacun qu'ils ſont nez & iſſus de bon lieu, & qu'ils ont la volonté & aſſez de cœur d'en avoir davantage.

De la liberalité.

Le bon ménage n'eſt point contraire. & ne doit point empeſcher la liberalité, qui eſt fort honneſte à un Gentil-homme, pourveu que ce ſoit à l'endroit de ce que nous ſommes tenus & obligez, ou au bien-fait & aumoſne envers les pauvres, ou à la juſte recompenſe des ſervices receus, ou bien à l'endroit auquel il y ait de l'honneur & reputation à acquerir; car ne faut rien eſpargner en ce qui eſt de l'honneur, du deuoir, & de la neceſſité. Auſſi pour ſe conſerver le moyen de la vraye liberalité, il eſt neceſſaire d'uſer de bon ménage & d'eſpargne, & d'avoir touſjours devant ſoy dequoy ſe pouvoir ſervir au beſoin & à une honneſte occaſion de liberalité, & la pouvoir continuer; car tout homme qui demeure en arriere de ſes affaires & endetté, ne peut eſtre liberal, car il ne peut eſtre eſtimé avoir rien à luy, qu'il ne ſoit premierement quitte, & ne ſeroit pas eſtimé liberalité que de donner & diſpoſer ce qui n'eſt pas

Qu'il faut eſtre bon ménager pour uſer & continuer la liberalité.

pas à luy ; & au contraire celuy qui eſt en advance, & a commodité devant ſoy, toutes ſes entrepriſes, meſnages & affaires luy ſuccedent heureuſement, & a grand moyen de monſtrer cette vertu de liberalité, & en bien uſer, qui eſt lors le plus grand contentement qu'un homme de cœur & d'honneur pourroit receuoir, qui eſt une reſponſe qui fut faite par un grand perſonnage, diſant qu'il ne portoit point d'envie à la condition des Rois & des grands ; ſinon, que d'autant qu'ils pouvoient ayder & bien faire à beaucoup quand ils vouloient : Plutarque eſcrit qu'Alexandre en la compagnie de pluſieurs Philoſophes qui diſputoient devant luy, leur dit ; Croyez mes amis qu'il n'y a en ce monde un plaiſir égal que d'avoir pour donner & pour deſpendre. Il eſt eſcrit de l'Empereur Titus, fils de Veſpaſien, qu'un jour en ſouppant il ſe ſouvint de n'avoir ce jour-là gratifié aucun, ce qui luy fit dire tout haut qu'il regrettoit d'avoir perdu le jour ; & a la verite il doit eſtre bien plus agreable à un eſprit genereux de gratifier & faire plaiſir, que non pas de le recevoir ; car par l'un nous obligeons les autres à nous, & par l'autre nous obligeons noſtre liberté à autruy : mais

La condition des Rois ne ſe doit envier que pour le moyen qu'ils ont d'obliger beaucoup d'hommes.

Que c'est perdre un bien-fait, de le conferer à un indigne.

mais en vsant de liberalité, le tout est de bien regarder celuy que nous obligeons ; car c'est perdre le bien & le plaisir, que d'en gratifier celuy qui en est indigne.

Comme il se faut comporter aux compagnies privées.

L'une des choses à laquelle il faut plus soigneusement avoir égard, pour se conserver & maintenir en bonne opinion & bienveillance d'un chacun, est la façon dont il est bon se comporter en toutes compagnies. Il a esté dit comme l'on en doit vser pres des Rois & des Princes, & aussi en la guerre & en sa famille : & il est aussi besoin de prendre garde d'entretenir les compagnies privées, ausquelles on se trouve avec tout honneur & courtoisie ; car selon qu'on se fait aimer & estimer, incontinent la reputation en court parmy les voisins, & puis aussi-tost parmy tout le monde : car la courtoisie est le fondement de la vie tranquille, qui est la seule bonne partie qui manquoit à Iule-Cesar quand il vint à l'Empire, qui a aussi esté la plus grande cause de l'avancement de sa mort, pour le mécontentement que recevoient les Senateurs de ce qu'il ne les saluoit & recevoit courtoisement en sa maison quand ils l'alloient voir, ce qui augmenta la volonté des Conjurateurs ; & au contraire Auguste rendoit tous-

La courtoisie est le fondement de la tranquillité de la vie.

tousjours aux Senateurs le mesme honneur & courtoisie qu'ils luy faisoient ; & il n'y a rien qui entretienne plus les amis que la courtoisie & l'honnesteté, & qui adoucit & appaise plus les ennemis, L'une des principales parties qui fit tant aimer l'Empereur Tite, estoit la courtoisie car il appelloit les Anciens, peres ; les jeunes hommes, compagnons ; les étrangers, parens ; & les amis privez, freres ; ce qui le fit bien aimer des étrangers, & honorer & bien servir des siens. La premiere regle qu'il faut tenir en tous lieux où l'on se trouve, c'est de se comporter modestement : car il n'y a rien qui generalement déplaise plus à tous, que la gloire, l'arrogance & la presomption, qui ne tombe que dans les esprits ignorans, ou gens de basse condition enrichis, qui mesurent toutes choses aux biens & moyens. charges, credits & autoritez que l'on peut avoir ; & au contraire celuy qui est bien né, & de bon lieu, & qui a l'esprit bien composé, doit considerer que les hommes sages ne se menent que par la raison, l'honnesteté & la courtoisie : car celuy qui n'est point en la puissance d'autruy, connoissant une contenance rude, sauvage, ou superbe, laisse incontinent celuy qui porte cette bonne mine ;

L'honnesteté & la courtoisie attire l'amitié d'un chacun.

La gloire & l'arrogance ne tombe que dans les esprits ignorans, ou de basse condition.

ne ; & s'en départ comme d'une personne intollerable, de la compagnie duquel on doit plus attendre de rigueur & de mécontentement, que d'honnesteté & de plaisir ; & s'en retirant de cette façon, l'opinion n'en demeure pas seulement à celuy qui l'a conceuë, mais aussi il l'imprime telle envers ses amis, de sorte que bien-tost le glorieux est delaissé, abandonné d'un chacun, & mocqué bien souvent de tous : quelquefois il s'en trouve d'autres qui ne sont pas moins touchez de vaine gloire, qui de gayeté de cœur recherchent les occasions de les attaquer de querelle. L'autorité d'un Seigneur, ou autre, ne consiste pas à parler rudement & arrogamment, ou à faire tenir des gens devant soy découverts ; mais à bien faire & sagement gouverner ce que l'on a en charge ; au contraire celuy qui est doux, honneste & courtois, se fait aimer d'un chacun, la compagnie & la conversation en est agreable & desirée de tous, il est assisté & suivy de ceux desquels il se fait aimer ; & tout ainsi comme il a fait à ses amis des honnestetez & bons offices, il en reçoit aussi d'eux quand il le veut, & qu'il en a besoin ; & pour cet effet il faut considerer que ceux avec lesquels on frequente, ou sont plus grands,

Il ne faut esperer que mécontentement de frequenter avec celuy qui est mal courtois.

Le devoir d'un homme sage envers toutes sortes de gens.

grands, ou égaux, ou moindres. Aux plus grands & aux plus vieux, c'est nostre devoir de leur defferer & les honorer, & que toutes nos actions & deportemens soient tousjours en leur endroit avec le respect qui leur est deu; & ceux la se trompent grandement, qui pour se faire en public compagnons & fort privez avec les plus grands, se pensent faire estimer davantage; car plustost ils en sont méprisez, comme se méconnoissant de la qualité qu'ils sont. Et quelque privauté que nous puissent montrer les grands, si trouvent-ils mauvais en leur cœur quand l'on en abuse & que l'on se veut faire (comme il disent) leur compagnon. Si ceux avec lesquels nous frequentons nous sont égaux, ils n'ont que faire d'endurer de nos impertinentes façons de faire, & actions mal agreables, qui ne leur peuvent venir qu'à peine & déplaisir de les porter, qui feroit éloigner de nous non seulement nos voisins, mais aussi nos parens & autres qui sont obligez de nous porter amitié; & devons prendre pour maxime generale & tres-certaine, que celuy qui veut estre aimé doit premierement aimer, & celuy qui desire plaisir, courtoisie, & faveur d'aucun, il le doit provoquer par mesmes honnestetez

Celuy qui desire amitié doit rendre pareils offices.

tetez & offices ; car la raison veut que nous ne devions attendre de personne que ce que nous faisons à un autre, encore bien souvent nous plantons & semons en terre sterile & ingrate ; mais il faut faire comme les bons Laboureurs qui sement fort bien leurs champs, à celle fin que combien qu'une bonne partie de la semence soit pourrie en terre, partie mangée par les oyseaux, que toutefois la moindre partie venant à fruict surmonte la peine & dépense ; aussi en advient-il de mesme, quand nous entretenons beaucoup d'amis, encore que la moindre partie demeure constante au devoir d'amitié ; si est-ce que cette semence de plaisirs faits à beaucoup de gens ne demeure point perduë par la reconnoissance de la moindre partie. Et pour le regard de ceux qui nous hantent qui sont moins que nous en rang, qualité, ou en biens, si est-ce que pour cela nous ne les devons moins estimer, puis qu'ils ne dependent de nous que de leur bonne & pure volonté; & d'autant plus se sentiront obligez, quand un plus grand qu'eux leur fera demonstration de privauté & amitié, & volontairement rendront autant de subjection, aide & secours, que s'ils estoient domestiques; & par ainsi celuy

qui

qui eſt ſage, qui veut vivre en reputation & honneur en ce monde, & demeurer fort d'amis, doit prendre peine d'attirer les hommes de qualité, à l'aimer, par toutes ſortes d'honneſtetez & bons offices, & ſelon les humeurs & volontez, & honneſtetez d'un chacun; s'accommodant à les entretenir. Et combien qu'il y ait quelquesfois des eſprits bigearres & mal-aiſez à manier; d'autant plus il y aura de loüange pour celuy qui le pourra faire, & celuy qui connoiſt ſon naturel rude & difficile, s'en ſentira plus obligé. Qui plus eſt, quand dés la jeuneſſe on prend cette habitude de le vouloir faire, l'on s'apprend & enſeigne ſoy-meſme par patience & ſage conduite, à reduire les grands à bien-veillance, les eſgaux en bonne amitié, les moindres en affection d'aider ou ſervir, & davantage on ſe rend ſoy-meſme capable & digne non ſeulement de vivre & ſe comporter parmy toutes ſortes de gens; mais auſſi de bien conduire & commander, ſoit en la guerre ou en quelque autre entrepriſe. J'adjouſteray, qu'encore que les enfans & ſerviteurs domeſtiques ſoient par tous devoirs tres-obligez d'honorer & ſervir le Maiſtre à qui ils doivent toute obeïſſance;

Celuy qui eſt prudent doit attirer & obliger un chacun à l'aimer.

Le doux & honneste commandement oblige plus que la rigueur.

ce ; si est-ce que quand on use à leur endroit d'un doux & honneste commandement, ils sont beaucoup plus affectionnez & prompts à rendre le service qu'ils doivent ; & ne faut user de rigueur sinon envers ceux qui ont le naturel si mauvais, qu'ils sont privez de toute bonté, honneur & jugement. En toute compagnie estrangere, en laquelle un homme sage se treuve, il doit defferer non seulement aux Grands ; mais par courtoisie à ceux qui sont esgaux, comme au marcher, seance à table, & autres lieux qui sont indifferens, où il ne va de l'honneur, ny du rang que chacun doit tenir par raison selon sa qualité ; car à tels endroits où il iroit de l'honneur, il vaudroit mieux ne s'y trouver point, que de laisser perdre le rang qui est deu par honneur ; & depuis que l'on a acquis parmy les hommes reputation d'honneur & de vertu, & de ne chercher point par gloire & ambition les premiers passages & premieres seances de tables, les premiers lieux sont tousjours offerts sans que l'on s'en ingere ; & si quelqu'un entreprend legerement il en est plustost mocqué que prisé ; & semble une mariée de village que l'on met au bout de la table ; car un lourdaut est tousjours mocqué,

Celuy qui s'ingere sans raison de prendre les premiers lieux est mocqué d'un chacun.

qué, & d'autant plus qu'il se met en lieu apparent : & un singe est tousjours singe encore qu'il fust habillé de pourpre, En tous les propos qui sont ouverts à table ou ailleurs, en compagnie il faut estre fort retenu en parler, tant parce que c'est le premier tesmoignage de sagesse d'un homme, quand il parle peu, & principalement en la jeunesse; qu'a cause qu'il est tres-mal-aisé de parler beaucoup sans offenser quelqu'un : & ne faut aussi guere parler en public de ses affaires privées, ny des affaires d'autruy, dont on ne se doit mesler, & encore moins des affaires de l'Estat des Rois & Princes, qui a fait tort à beaucoup de gens d'en parler plus qu'ils ne devoient ; mais bien est honneste s'il vient à propos de quelque ancienne histoire, poësie, ou de quelque pays auquel on a esté, d'en parler modestement, apres y avoir pensé & sans contredit, si aucun de la compagnie en vouloit entrer en dispute ; & s'il se parle de quelque bataille ou rencontre qui aura esté faite, il n'est bon d'en parler beaucoup, de peur d'offenser les uns & donner jalousie aux autres qui s'y sont treuvez. Des batailles anciennes, dont il n'y a plus de vivans de ceux qui ont combattu, ny de leurs parens, le mal

De parler peu en compagnie.

Ne parler en compagnie que de propos communs, & qui ne puissent offencer personne.

mal ne peut eſtre tel : auſſi ne faut jamais parler ny dire & repreſenter la querelle ou le combat de quelqu'un ; car encore qu'on die la verité ; il y aura tousjours l'un ou l'autre offenſé du rapport qui s'en fait. Pareillement il ne ſe faut advancer de dire & conter quelques nouvelles, car encore qu'elles fuſſent veritables, ſi eſt-ce qu'elles peuvent déplaire à quelques-uns ; & ſi elles ne ſe trouvent vrayes, l'autheur eſt tenu ou pour homme de mauvaiſe creance, ou pour les avoir inventées luy-meſme ; & ſur toutes choſes ſe faut bien garder de parler au deſavantage des femmes, encore que chacun en parlaſt à la verité ; car il eſt tres-mal honneſte à un Gentil-homme de parler mal des Dames, toutes les plus fâcheuſes querelles ſont venuës à l'occaſion des femmes, qui toſt ou tard ſe vengent de ceux qui ont mal parlé d'elles. Il faut & le devoir le requiert, accomoder ſes paroles & diſcours ſelon les perſonnes avec leſquelles on ſe trouve ; meſme en ouvrir le propos, ſelon ce qu'il eſt le plus propre à leur profeſſion ; & en ce qu'on eſtime qu'ils prennent plus à plaiſir de parler : Comme au gendarme durant la guerre, luy en tenir propos durant la paix ; parler de chaſſe, chiens & oyſeaux

Celuy qui s'avance à conter des nouvelles, eſt ſujet ou à déplaire, ou à eſtre trouvé menteur.

De ne parler jamais au deſavantage des femmes.

S'accommoder aux paroles qui ſe tiennent en compagnie.

à ceux qui y prennent plaisir ; de chevaux à ceux qui les ayment ; à ceux qui ont voyagé, de diverses nations, & de leurs mœurs ; aux gens de lettres leur monstrer que l'on n'en est pas ignorant ; de Geometrie, Architecture, fortifications & autres desseins de guerre, à ceux qui en voudront ouvrir le propos ; de jardinage, & d'autre ménage à ceux qui y prendront plaisir ; & toutefois en faut parler de sorte, & avec telle modestie de toutes choses, que l'on fasse estimer sçavoir davantage que l'on n'en dit, & ne dire & repeter deux fois une chose en une mesme compagnie ; mais au contraire à la continuation d'un propos dire choses diverses & de bien en mieux, à l'exemple des bons Peintres, qui gardent les meilleures peintures à monsterer les dernieres. Aux Dames il leur faut tenir propos honnestes & plaisans, & de ce qu'ils ont accoustumé de deviser entr'elles, sans y mesler ce qui est des actions & deportemens des hommes, jettant & entre-meslant quelquefois quelques petits traits gentils & facecieux, & toutefois honnestes, sans picquer ny attaquer personne, & ne faire pas comme ceux qui ayment mieux perdre un amy qu'un bon mot pour faire rire une compagnie, pensant en

Se bien donner de garde de picquer aucun de paroles.

estre

eſtre plus eſtimez, mais ils ſe trompent bien fort; car le plus ſouvent en riant on ſe mocque d'eux-mémes, & les ſages qui ſe trouvent en cette compagnie, fuiront puis apres un tel brocardeur, de peur d'en eſtre eux-meſmes une autre fois picquez. Il eſt auſſi neceſſaire de bien prendre garde de ne ſe mocquer jamais de perſonne, ny de paroles, ny par geſtes, ny autrement; car la mocquerie tombe tousjours à la fin ſur celuy qui l'avance: car celuy qui dit mal d'autruy, doit certainement attendre que l'on dira auſſi mal de luy. Celuy qui dit ce qu'il ne devroit, entendra dire de luy ce qu'il ne voudroit. Or ne ſe peut-on mocquer de perſonne ſinon de la qualité du corps, ou de l'eſprit, ou bien pour quelques actions & paroles, qui ne ſont pas aſſez bien receuës, ſi ce n'eſt qu'on ſe vueille mocquer pour le deffaut du corps; Remercions Dieu de ce qu'il luy a pleu que nous ſoyons nez ſans deffaut, & conſiderons qu'il en peut advenir autant ou plus à nos enfans, parens & amis, & peut-eſtre à nous-meſme, par quelque bleſſeure ou accident de maladie; & ſouvent il advient que celuy qui eſt le plus imparfait, & manque au corps, & à la taille, eſt mieux accompagné de vertu, perfection & en-

La medi-ſance & la mocquerie fort dangereuſes qui tombent ſur celuy qui les avance.

Celuy qui dit ce qu'il ne devoit, entend apres ce qu'il ne voudroit.

Souvent le plus imparfait de corps eſt

entendement, qui sera aussi loüable à un tel corps qu'à un plus beau par apparence de l'exterieur ; si c'est pour le regard de l'esprit qu'on se vueille mocquer de quelqu'un, qui ne soit si capable que sont ceux avec lesquels il hante, il se peut faire qu'en quelqu'autre chose de particulier il aura plus de suffisance & de perfection, & devons croire qu'il n'y a si ignorant qu'il n'ait quelque connoissance ou perfection particuliere, duquel nous pouvons en cela apprendre de luy. Si pour les actions qui ne sont si courtoises, civiles, & à la mode de la Cour, comme l'on dit, on se veut mocquer, l'on doit estimer que celuy qui semble de façon rude, parmy les mignons & gentils courtisans, a souvent plus de valeur & de courage que les autres; & quelquefois telles gens ont bien battu ceux qu'ils connoissoient se mocquer d'eux, ou de leurs façons de faire, de leurs habillemens ou de leur langage, qui n'estoit assez bien orné en paroles affettées ; & n'y a rien qui fasse tant hair un jeune homme, que quand il est conneu pour mocqueur, duquel aussi on se mocque plus, & qui soit plus sujet à recevoir des querelles & injures; au contraire celuy qui supporte doucement les actions & façons d'un chacun, &

accompagné de plus de vertu & perfection.

Le mocqueur est sujet à querelle & à mocquerie.

& qui mesme excuse si quelqu'un en veut parler, se fait aymer de tous, & loüer grandement; & par l'object de ce qu'il connoist n'avoir pas esté assez bien fait, ou dit, par celuy duquel on se mocque, il se confirme luy-mesme à bien faire, Ceux qui vous viennent visiter en vostre maison, doivent estre receus honorablement selon leurs qualitez ; & par demonstrations exterieures de bonnes volontez & courtoisies, & par traittement honneste & bien disposé, selon celuy qui survient ; & selon le temps & le lieu : car en la reception qui est faite en la maison l'on connoist l'entendement & conduite du Maistre & celuy en part en bonne opinion & content, en loue le Maistre & l'estime son amy ; & encore qu'il y fust venu quelqu'un qui auparavant ne fust amy, si est-ce puis qu'il vient le chercher en sa maison, il faut luy faire bonne chere comme s'il estoit amy, qui le contraindra apres en estre party d'en dire bien & d'en devenir amy. Tous les domestiques doivent estre instruits à bien & honnestement recevoir tous ceux qui viennent en la maison, sans qu'ils fassent connoistre par leurs paroles & contenances que l'on y reçoive quelqu'un à regret, ny des Maistres

En la reception qui se fait en la maison l'on connoist l'entendement du maistre.

Que tous les serviteurs doivent estre instruits à l'honneste reception

ny

ny des ſeruiteurs, qui le plus ſouvent en font pluſtoſt courir le bruit que le Maiſtre. Sur tout quand il y á des Dames, il en faut eſtre plus curieux, ſoit de courtoiſie de logis ou de traittement; car elles ont accouſtumé d'eſtre tousjours plus courtoiſement receuës & traittées; & n'eſt jamais mal-ſeant à un homme d'honneur, de quelque qualité qu'il puiſſe eſtre, de remettre quelque choſe du lieu qu'il doit tenir en la reception de ceux qui privément le viennent voir en ſa maiſon: ailleurs où il doit commander, il ne doit rien oublier de ſon lieu & rang pour ſon authorité: Ce que deſſus eſt dit pour les receptions qu'il faut faire pour ceux qui vous pourront venir viſiter en voſtre maiſon. Mais le moins que vous pourrez faire de feſtins, & convier de grandes aſſemblées ſera le meilleur, non ſeulement pour la grande dépenſe qu'il y faut employer pour les bien faire, mais auſſi bien ſouvent de telles aſſemblées il en demeure plus de mécontentemént, ou d'enuie, que de bien-veillance & amitié; d'autant qu'il y en a touſiours quelques-uns qui n'ont point eſté priez qui le prennent à mépris & iujure; & d'autres de ceux qui s'y ſont trouvez qui ne ſe contentent

des eſtrangers.

Il eſt bien ſeant à un homme d'honneur de remettre quelque choſe de ſon rang à l'endroit de ceux qui privement le viennent viſiter.

Le moins que l'on peut faire aſſemblée & grands feſtins eſt le meilleur.

tent pas du lieu, rang, ſeance, & logis qu'on leur a baillé, & quelquesfois le moindre de leurs ſeruiteurs leur fait trouver tout mauvais; & quelques uns auſſi marris, s'ils ont opinion que l'on aye fait meilleure chere à un autre qu'à eux; & bien ſouvent advient que tant plus qu'on s'eſt mis en peine de bien honorablement traitter une compagnie, il y a des voiſins qui en ſont envieux, parce qu'ils ne le voudroient ou ne le pourroient faire; & d'ordinaire en grande compagnie, quelques-uns par riſée jettent quelquesfois quelques propos en avant, qui ſont mal receus d'aucuns, & qui donnent occaſion de faire des querelles, qui ne viennent pas ſeulement ſur ceux qui en ſont autheurs, mais auſſi ſur le Maiſtre de la maiſon, encore qu'il faſſe le mieux qu'il pourra. Je laiſſe le ſoin, peine & travail qu'il faut prendre, en laquelle il faut que le Maiſtre de la maiſon uſe d'auſſi grande diligence, comme ſi c'eſtoit à la conduite d'une grande entrepriſe, pour rendre contens tous ceux qui s'y ſeront trouvez; toutefois ſi l'occaſion ſe preſente par honneur de faire grande aſſemblée, ou pour quelques nopces, ou la venuë de quelque Prince & Seigneur de qualité, qui vous fera

Il eſt requis autant de ſoin à l'honneſte reception qui ſe fait en la maiſon, comme en la conduite d'une grande entrepriſe.

sera cét honneur de vous aller voir, ou pour l'assemblée de quelques parens & amis qui choisiront le lieu à se trouver chez vous pour composer quelque querelle ou different, il faut prendre peine de bien & honorablement recevoir ceux qui vous iront voir, les traiter & festiner le mieux qu'il se pourra ; & le moindre nombre de gens qu'il y aura, moins y aura de confusion ; & ne faut pas faire lors comme ceux, qui autres-fois ont voulu gagner reputation de faire des festins de grande dépense pour en estre plus estimez, comme l'on dit de Lucullus, lequel donnant seulement à soupper à deux, & donnant charge seulement d'apprester le soupper à la salle d'Apollon, fit une depense fort extréme ; comme faisoit Anthonius, & aussi Cleopatre, en faisant fondre & détremper sa grosse perle, pour monstrer la dépense qu'elle faisoit ; comme aussi ont fait tant d'autres Empereurs de Rome, qui ont esté si excessifs outre mesure en tels festins, dont plûtost ils ont remporté le blâme que loüange. Par ainsi ne faut pas tant regarder à la grande dépense aux festins que l'on fait, comme à les rendre & preparer bien nettement & proprement, de viandes bien choisies, &

Ce qui est honneste de faire pour un festin.

qui puissent delecter & donner plaisir à ceux qui les mangent ; donner bon ordre au service de table & sans bruit, les entremets bien à propos, les fruicts & sallades bien faites, & choisies selon la saison, & sur tout qu'il y ait diversité de bons vins, & le pain bien bon, blanc & bien cuit, avec les issuës de patisserie, confitures & laictages selon le temps ; surquoy il y a quatre choses principalement à prendre garde. La premiere, les personnes qui sont conviées, à celle fin qu'elles soient servies selon leurs qualitez ; le lieu où l'on mange bien choisi, selon le chaud ou froid qu'il peut faire ; le temps qui soit propre & commode, auquel on se puisse rejoüir, sans qu'il y ait sujet d'en estre diverty par le mal-heur & calamité d'une fâcherie publicque. L'autre est, que l'appareil du festin soit honneste & bien disposé, & que les charges de ceux qui ont servy soient bien departies à gens entendus & bons Officiers, diligens à s'acquiter de ce qu'ils auront en charge, sans aucun bruit, ny monstrer qu'ils se treuvent empeschez à ce qu'ils auront affaire ; mais sur tout la courtoisie, honneste reception, & l'entretenement de paroles plaisantes & agreables, sans offencer aucun, sont plus necessaires pour con-

Les quatre principales choses qui sont à regarder pour faire un festin.

ten-

tenter les conviez que toute autre chose que l'on pourroit faire : La musique de bons & doux instrumens, quand on se trouve en lieu de le pouvoir faire, est fort agreable à une compagnie ; comme aussi il faut bien prendre garde que les chambres soient bien accommodées selon la qualité des personnes ; & que les serviteurs mesmes soient bien receus & traittez selon que le lieu le peut permettre ; car le plus souvent ce sont ceux qui en content apres le plus, ou pour loüer ou blâmer ce qui aura esté fait en la compagnie, ce qu'ils font bien souvent sans autre consideration, que selon qu'ils auront esté, ou bien ou mal receus, sans regarder si le Maistre aura eu occasion de se contenter. Ce sont toutes particularitez qu'il ne faut negliger, ausquelles les gens bien advisez, & qui ont hanté parmy les Princes & couru parmy le monde, sçavent bien regarder, & donnent apres tesmoignage de la suffisance du Maistre par la conduite qu'il donne en sa maison, par laquelle l'on connoist, par le soin qu'il y prend & ordre qu'il y donne, qu'il est digne de conduire & commander à plus grande chose. Nous devons tenir pour maxime tres-certaine, que celuy qui en la jeunesse ne se rend fort sujet d'en-

La musique fort agreable en compagnie.

Celuy qui ne prend point de se faire aimer, jamais ne

parviendra à grands charge.

d'entretenir & se rendre agreable en toutes compagnies où il se trouve, pour se faire aimer & estimer, qu'à grand peine en sa vie pourra-il acquerir beaucoup d'honneur & de bien-veillance, ny parvenir en charge grande & honorable, qu'on ne peut acquerir qu'avec beaucoup de sujection, bien-veillance de beaucoup de gens, & tesmoignage de merites & suffisance.

Combien est necessaire l'amitié des voisins.

Vivez je vous prie doucement avec vos voisins, deferez par honneur à ceux qui sont plus grands que vous, entretenez en amitié ceux qui sont égaux, & usez de courtoisie aux Gentils-hommes voisins, qui sont moindres en qualité, ou en biens que vous; en ce faisant vous serez aimé de tous, vous recevrez plaisir de leur conversation & voisinage, & serez à un besoin fort d'amis, qui seront pres de vous à toutes heures, comme vous ne pourriez pas faire estat d'estre à point-nommé secouru de vos autres amis qui ne seroient pas vos voisins. Il y avoit un Ancien qui disoit que les amis qui demeurent loin, ne doivent pas estre estimez amis, qui seroit toutefois une opinion fort éloignée de toute raison & honnesteté: mais elle a ésté dite, parce que l'absence fait souvent oublier les amis, & que par

Le secours des voisins est plus prompt que des amis qui sont éloignez.

par le voisinage & frequentation les fruits de l'amitié sont bien plus plaisans, & les bons & mutuels offices rendus plus souvent. Terence dit que la principale amitié est au voisinage, & quād vous aurez le moyen de leur faire plaisir, vous devez vous y employer en tout ce que vous pourrez ; & le plaisir estant fait ne vous en vantez point, ny le publiez aucunement : car un plaisir fait qui est publié par celuy mesme qui en est autheur, est estimé quelque espece de reproche, & celuy qui l'a receu ne s'en sent plus obligé : mais s'il est homme de bien & d'honneur, il le publie & le témoigne luy-mesme ; & s'il n'en parle point, il fait connoistre qu'il ne merite pas que l'on s'employe une autre fois pour luy ; car il faut tousjours se souvenir & dire par honneur les plaisirs que l'on a receus, qui donne volonté à un chacun d'en pouvoir faire autant à celuy qui le reconnoist : car le defaut de reconnoissance & d'ingratitude, est grandement à blâmer ; & il n'y a rien qui fasse plus mal estimer un homme, & auquel tous les gens de bien desirent moins à faire, que quand quelqu'un est reconnu pour oublier le plaisir qu'il reçoit, qui est un vice tres-deshonneste & vilain, qui devroit estre puny, comme faisoient

Qu'il ne faut jamais se vanter de plaisir que l'on a fait.

Qu'il est honneste de publier le plaisir que l'on a receu.

L'ingratitude estoit anciennement punie.

anciennement les Perses ; car l'homme ingrat provoque les Dieux à le chastier, & les hommes à le haïr : mais pour celuy qui fait le plaisir à un autre, il n'est pas honneste de s'en vanter, parce qu'il semble qu'on n'a pas accoustumé d'en faire ; ou bien si l'on en a fait, que l'on n'a pas volonté de continuer.

Comme il faut se comporter envers les vassaux & sujets.

Les vassaux & sujets d'un Seigneur doivent estre bien traittez & conservez, car l'obligation est mutuelle & reciproque des uns aux autres : & tout ainsi que le vassal doit la foy & l'hommage, & le subjet l'obeïssance & prestation des devoirs, aussi le Seigneur doit à l'un l'entretenement de l'hommage & de la fidelité, & au subjet la protection & conservation contre toute foule & oppression; qui sera cause en ce faisant de bien faire aimer le Seigneur, & de le faire honorer & obeïr. Il ne faut jamais user de violence sur les sujets, car telle voye est trop éloignée de raison, & de la façon que doit tenir un Gentilhomme d'honneur ; & il y en a eu quelques-uns qui se sont tant oubliez, qu'ils ont esté cause eux-mesmes de leur mort par leurs sujets, qui ne pouvoient plus supporter leur cruel commandement & violence ; & croyez que la vraye obeïssance & la plus seure vient de

La vraye obeïssance vient de

de l'amour & de la bien-veillance, & non de la crainte ; & vous ne laisserez de tousjours bien conserver les droits de vos terres, par les moyens justes, legitimes & accoustumez par nos Loix du Royaume, laissant cela plustost à traitter à vos officiers & serviteurs, gens de bien, que non pas de le faire vous-mesme ; car leur devoir les oblige de parler plus franchement que vous ne voudriez faire, sinon qu'au besoin, encore que vous devez estre instruit, & sçavoir exactement tout ce que vosdits Officiers feront pour les retenir en devoir & diligence ; car autrement les bons serviteurs deviendroient paresseux, & les mauvais prendroient hardiesse de faire pis : Si ce n'estoit que quelque voisin ou sujet mal avisé voulust de braverie entreprendre sur vos droits ; car en ce cas il s'y faut opposer, dautant qu'en le souffrant à l'un, ce seroit donner hardiesse à l'autre de suivre la mesme entreprise, & vos Officiers, de crainte d'en faire leurs querelles privées, se laisseroient facilement aller à la volonté de ceux qui veulent entreprendre. Quand vous serez demeurant en vostre maison informez-vous diligemment quelle justice vos Officiers feront à vos sujets ; car les Seigneurs

l'amour & bien veillance.

Se faut opposer aux voisins qui par braverie voudroient entreprendre.

Faire bonne justice aux subjets.

qui ont haute Justice sont tenus de la faire saintement administrer à leursdits sujets, & empescher qu'il ne soit fait tort, injure ny outrage à aucun, favoriser les bons, chastier les mauvais, empescher que ceux qui sont debiteurs de cens, rentes, dismes, champarts, quez, corvées, & autres devoirs & reconnoissances, ne soient molestez & poursuivis, de payer plus qu'ils ne doivent, comme nous voyons aujourd'huy beaucoup de Seigneurs grandement abuser de la Justice, par autorité qu'ils ont sur leursdits sujets. Car outre ce que la raison & l'equité ne permettent pas de demander & presser les sujets de payer plus qu'ils ne doivent ; c'est aussi le seul moyen d'en conserver la bienveillance & l'obeïssance volantaire, desquels le Seigneur est obligé à la protection ; comme ils sont de leur part tenus d'obeïr, respecter & honorer leur Seigneur, & aux payemens des devoirs accoustumez & justement deus. Quand les Seigneurs font le contraire, & qu'ils veulent exiger plus qu'il ne faut, & traittent leurs subjets par menaces, par force & contrainte, ils font chose tres-injuste, & bien souvent ils les contraignent d'entrer en tel desespoir, que perdant toute amitié & respect d'obeyssance,

Les Seigneurs ne doivent abuser de l'autorité qu'ils ont sur leurs sujets, & prendre plus de droit qu'il ne leur appartient.

ſance, ils entrent auſſi-toſt en haine, & quelquefois en conjurations contre leur Seigneur meſme, quand il ſe rendent en leur endroit trop rudes & intolerables. Le plus bel enſeignement qu'on ſçauroit prendre pour bien contenir les ſujets en tout devoir, eſt de leur apprendre à bien vivre, premierement à craindre Dieu, & que le Seigneur meſme leur montre tout bon exemple, aſſiſtant à l'Egliſe le plus ſouvent qu'il pourra, qu'il faſſe punir les blaſphemateurs, & bien chaſtier ceux qui font mal; car le Seigneur apprenant à bien vivre, ne ſçauroit mieux les contenir en l'obeïſſance que Dieu commande de rendre à leur Superieur & Seigneur: car c'eſt la coûtume & le naturel des ſujets de prendre exemple ſur leurs Seigneurs; leſquels auſſi eſtans mauvais & vicieux manquent plus pour l'exemple qu'ils donnent, que par la faute meſme qu'ils commettent: car les ſujets ſe perſuadent aiſément ne commettre point de faute quand ils ne font pas pis que leur Seigneur; & les ſerviteurs & ſujets ſuivront pluſtoſt l'exemple des œuvres du Seigneur, que non pas les propos & remontrances qu'il leur pourra faire; & n'eſt pas aſſez de bien traitter & ſou-

Faut apprendre aux ſujets à bien vivre.

Le ſujet prend exemple ſur le Seigneur.

lager les ſujets, & bien payer & recompenſer les ſerviteurs, ſi on ne les apprend & contraint d'eſtre vertueux, & à bien ſervir Dieu, & bien obſerver ſes Commandemens, ce qui ſe doit premierement faire que de ſervir le Maiſtre & Seigneur de la maiſon. S'il y a quelques pauvres gens entre les ſujets qui ſojent reduits en neceſſité, ou de maladie, ou de pauvreté, la raiſon requiert que le Seigneur leur ayde & ſecoure, & auſſi qu'il embraſſe la deffenſe & conſervation de tous, pour ne les laiſſer travailler & opprimer par ceux qui voudroient entreprendre ſur eux, ou par gens de guerre paſſans, & malvivans, ou par voiſins temeraires, qui ſouvent ont accouſtumé d'entreprendre ſur des pauvres payſans deſarmez, quand ils voyent qu'ils ſont denuez de tout ayde & faveur; & pareillement doit le Seigneur contenir tous ſes ſujets en paix repos & bonne union, & faire ceſſer entr'eux toutes querelles, debats & procez, qui ſouvent par opiniaſtreté ſont cauſe de les ruiner: & le Seigneur bien aviſé, doit eſtimer que la richeſſe de ſes ſujets, leur bien & repos, eſt le ſien meſme, & il en ſéra toûjours eſtimé & honoré d'un chacun, & demeurera beaucoup plus content en ſa mai-

Secourir les pauvres ſujets.

La richeſſe des ſujets eſt le bien du Seigneur.

maison, aymé, honoré & obey de sesdits sujets, qui prendront plaisir de rechercher tous moyens de luy faire service, reconnoissant que tout leur bien & conservation en despend.

Pour fin souvenez-vous perpetuellement, mon fils, d'honorer tousjours la memoire & souvenance de vos predecesseurs, & ne permettez jamais qu'on die aucun mal d'eux, car cela toucheroit à vostre honneur ; & croyez fermement que vos enfans vous rendront le mesme tesmoignage d'honneur que vous aurez fait à vos predecesseurs, la vertu & merite desquels vous doit tousjours seruir d'exemple, pour estre plus induit à les suivre, & à tousjours bien faire ; & Solon entre ses belles Loix qu'il a laissées, ordonna qu'il falloït perpetuellement honorer la memoire de ceux qui estoient decedez, & les reverer comme saints & les estimer tels ; punir griefvement ceux qui en voudroient médire ; & que c'estoit un crime inexpiable de violer les sepultures, ausquelles les Anciens portoient plus d'honneur aux moindres de ceux qni avoient vescu & qui estoient morts en reputation d'honneur, qu'ils ne faisoient cas des grands Palais de ceux qui estoient mal estimez ; & si le devoir &

Les enfans rendent aux peres ce qu'ils ont fait aux leurs.

Combien anciennement les sepultures estoient honorées.

Avoir tousjours devant les yeux les actions loüables de nos predecesseurs.

la raison nous oblige d'honorer la memoire de ceux qui ont vécu avec honneur, encore que nous ne les ayons point connus ; d'autant plus y sommes obligez, de ceux desquels nous sommes descendus, puis que nous sommes participans de leur gloire & honneur qu'ils ont laissée, & que nous devons tousjours avoir devant les yeux pour nous servir d'exemple. Prenez conseil en vos affaires de vos plus proches parens que que vous ayez, & de ceux qui ont tousjours esté des meilleurs amis de vostre maison ; & aussi des anciens serviteurs, desquels la fidelité est approuvée par le temps & les effets. Conservez tousjours par tous bons offices d'amitié les anciens & bons amis de vous & des vostres, desquels l'amitié, conseil & jugement, sont plus certains & fideles que de tous autres. Il y auroit encore beaucoup d'autres chose à vous donner advis mais l'âge & l'experience vous en pourront donner connoissance : seulement pour cette heure je vous conjureray, & vous ordonneray de demeurer tousjours en ce qui est du principal d'un homme de bien, qui est de vivre en la crainte de Dieu, & en l'observation de ses Commandemens ; de ne vous departir jamais des preceptes de l'Eglise, & de

Prendre conseil des vieux parens qui se sont tousjours monstrez plus amis.

de la Religion en laquelle je vous ay nourry, & des ordonnances qui ont esté & seront faites par les Conciles & assemblées de l'Eglise, hors laquelle n'y a point de salut, & de repos de conscience ; de demeurer tousjours ferme & constant en la conservation de l'Estat & obeïssance de vostre Roy, & à l'entretenement de l'amitié de vos parens & amis ;. & d'aymer parfaitement, & cherir vostre femme, ce qui vous apportera tousjours bon-heur à vostre maison, & de prendre vos freres & vos sœurs qui en auront besoin en vostre protection, comme vos enfans mesmes, lesquels quand Dieu vous en aura donné vous ferez nourrir, & instituer auec la mesme façon & regle que je vous en donne advis cy-dessus : & en ce faisant Dieu vous conservera & tiendra en sa grace, en l'honneur & reputation des hommes, & en la conservation & prosperité de vostre famille.

AUTRE

INSTRUCTION

Faite par Monsieur le Chancelier a Madame le Marquise de Nesle, sa Fille Ainée.

Tout ainsi que je laisse par instruction à mon fils ainé, la façon & l'ordre qu'il a à tenir & à se conduire en sa jeunesse ; aussi vous veux-je laisser par advis, comme il me semble que vous devez vous comporter en tout honneur & reputation, en l'obeïssance du mary que Dieu vous a donné, en la puissance duquel, combien que vous y soyez mise par toutes les Loix divines & humaines, si est-ce que pour avoir plus d'experience que ne peut encore avoir vostre mary, je feray bien aise de vous laisser à tous deux mon advis, qui ne peut tendre qu'au bien & honneur de tous deux, à l'entretenement de vostre amitié, & à la conservation de vos amis & de vos biens ; & quand vous y prendrez garde dés vostre jeunesse, vous en acquerrez d'autant plus de reputation, & il vous sera apres plus facile à continuer ce que vous aurez bien commencé. Prenez tousjours, ma fille, devant les

yeux,

yeux, pour le premier establissement de vostre vie, ce qui est de l'honneur & crainte de Dieu & observation de ses saincts Commandemens ; car avec cette volonté vous ne pouvez plus faillir, & entrez au sentier de tout honneur & reputation que vous pouvez acquerir en ce monde, avec l'esperance d'une vie plus heureuse, qui est éternelle. Vous avez devant les yeux l'exemple d'une vertueuse & devote mere qui a tant laissé de témoignages d'honneur & de vertu apres sa mort : & encore que vous fussiez jeune, & n'ayant atteint l'âge de dix ans quand elle est decedée ; si est-ce que Dieu vous a donné assez d'esprit & de jugement pour avoir desja en ce bon âge appris d'elle (prés de laquelle vous estiez, & qui vous aimoit parfaitement) combien elle avoit devotion, respect, & reverence en tout ce qui estoit des Commandemens de Dieu, & à l'observation de toutes choses ordonnées par l'Eglise, qui est ce qu'elle a tousjours gardé & suivy depuis son enfance ; qui luy a aussi donné la volonté & le moyen de conduire toutes ses autres actions & deportemens, avec toute integrité, chasteté, honneur & vertu qu'une Dame peut avoir. Ce vous est un beau miroir

de-

devant les yeux, & un grand advantage sur les autres, qui ſont contraints ſouvent de rougir quand ils oyent parler de leurs meres, avec moins de reſpect qu'ils ne deſireroient, eſtimant cõme il eſt veritable, que l'honneur ou la honte des meres touche vivement à la reputation des filles, qui ſont tousjours en commune opinion parmy le monde, devoir retenir beaucoup des mœurs & volontez des meres. Apres ce qui eſt du Commandement de Dieu, la premiere choſe que vous devez, c'eſt l'obeyſſance que vous eſtes obligée rendre à voſtre mary, que vous devez plus qu'à pere & mere, l'aymant parfaitement, & luy portant l'honneur & reſpect tel que toute femme de bien & d'honneur doit à ſon mary, qu'elle doit tenir & eſtimer pour ſon Chef, Seigneur & Patron. vous devez auſſi aimer & honorer ſes parens & amis, cherir & favoriſer ceux que vous connoiſſez luy eſtre bons ſerviteurs, aimant le bien & honneur de ſa maiſon & famille. Soyez tousjours ſoigneuſe de la ſanté de voſtre mary, comme de ce qui vous touche le plus; le divertiſſant par amitié & douceur le plus que vous pourrez de toutes choſes que vous connoiſſez luy pouvoir nuire & offenſer ſa diſpoſition & ſanté : & s'il

s'il advient qu'il ſoit malade, rendez-luy ſujection à le ſecourir & traitter plus que vous ne feriez vous-meſme ſi vous eſtiez malade ; regardez tousjours à luy conſeiller & donner advis de tout ce qui eſt de ſon honneur & reputation, & qu'il ne connoiſſe point, ny luy ny d'autre, que le deſir que vous avez d'eſtre aupres de luy, le puiſſe empeſcher ou divertir à les entreprendre, ce qui luy peut ſervir à l'accroiſſement de ſon honneur. Le plus grand contentement que ſçauroit avoir une femme ſage & bien adviſée, eſt de connoiſtre que ſon mary ſoit en prix, en eſtime, & bonne opinion des Rois, Princes, Seigneurs, & autres, qui ne ſert pas ſeulement à l'accroiſſement des honneurs & dignitez ; mais auſſi au reſpect & honneur plus grand, que chacun porte au mary, & conſequemment apres à la femme. Que jamais ne ſorte de voſtre bouche parole qui ne ſoit honneſte, chaſte & vertueuſe, non ſeulement en compagnie, mais avec voſtre mary meſme, quelque privauté que vous ayez avec luy ; & ne permettez jamais en ce que vous pourrez, qu'en voſtre preſence il ſoit tenu des propos deshonneſtes, & quand vous ne le pourrez empeſcher honneſtement, retirez-

vous

vous pluſtoſt ; car l'opinion en eſt commune à tous, que les femmes qui prennent plaiſir à entendre des paroles laſcives, ne ſont pas eſloignées de volonté d'entendre parler d'autres choſes deshonneſtes ; & toute femme de bien ne doit pas ſeulement eſtre ſans faute, mais doit éviter le moindre ſoupçon & deffiance d'un chacun. Ne donnez jamais permiſſion à homme quel qu'il ſoit, de vous parler en privé & en ſecret ; car quiconque ne veut parler que des choſes permiſes & honneſtes, ne doit point douter de parler haut en public ; & quand les hommes connoiſſent que la femme permet de parler en ſecret, ils prennent la hardieſſe apres d'entreprendre de parler plus avant. Fuyez ſur tout, ma fille, la compagnie des femmes mal eſtimées, en mauvaiſe reputation, & ne permettez jamais d'en tenir prés de vous, quelque amitié & affection que vous leur puiſſiez porter ; car vous ſeriez tousjours eſtimée telle, comme ſeront les femmes qui vous ſervent & accompagnent ; & s'il faut que vous vous trouviez en compagnie, où il y ait quelque remarque, & dont vous ayez oüy parler en mal, ne ſoyez pas ſi peu diſcrete de le faire connoiſtre, ny d'en parler aucunement ;

mais

mais approchez-vous incontinent, & entretenez celle de la compagnie dont vous aurez oüy dire plus de bien & d'honneur, & par là chacun jugera que vous cherchez voſtre ſemblable ; & croyez qu'il n'y a rien ſi dangereux auprès des femmes de bien ; qui corrompe tant les mœurs de celles qui ſont bien nées ; qui altere tant les bonnes volontez & reſolutions de bien vivre ; qui interrompe tant les honneſtes amitiez & bons ménages de ceux qui ſont mariez, que les femmes qui ont volonté de ſe gouverner mal ; tant pour les mauvais artifices dont ils ſçavent uſer, que pour le deſir qu'elles ont de rendre leurs ſemblables, celles qui ſont eſtimées les plus honneſtes & vertueuſes. Quand avec permiſſion & commandement de voſtre mary, vous ſerez avec les Reines qui vous ont fait cét honneur de vous prendre en leur Eſtat, ou avec d'autres Princeſſes & Dames de qualité, tenez-vous tousjours le plus prés d'elles que vous pourrez, au lieu & rang neantmoins qui vous eſt deu, ſans vouloir rien laiſſer perdre de ce qui eſt du lieu que vous devez tenir ; car vous feriez tort à voſtre mary, & à vous ; mais auſſi n'entreprenez pas plus que ce qui vous eſt deu, car ce ne ſeroit que

que-

querelles avec d'autres Dames, & feriez eſtimée par ce moyen incompatible avec les Grands. En ce que vous connoiſſez que voſtre ſervice ſera agreable aux Reines, rendez-vous y ſujette à les ſervir ; & quelque honneur & faveur qu'elles vous puiſſent faire de parler privément à vous, ne vous oubliez jamais du devoir & reſpect que vous leur devez, leur parlant tousjours avec la reverence qui leur eſt deuë ; & ſi vous entendez quelque choſe de leurs ſecrets & volontez, n'en parlez jamais à qui que ce ſoit, fut-ce à voſtre mary meſme ; & d'autant plus y devez-vous penſer, que l'on a opinion que les femmes ne ſe peuvent taire quand ils ſçavent quelque choſe ; ne vous mélez point des querelles, quand vous verrez que entre les Dames ou autres femmes & filles il y aura quelque choſe entr'elles à deméler, & s'il vous en eſt parlé d'une part ou d'autre, perſuadez tousjours l'amitié & l'union, autrement retirez-vous de leurs querelles ; & ſi vous voyez qu'en voſtre preſence quelqu'une des Dames vueille meſdire ou faire quelque mauvais rapport, ſoit d'hommes ou d'autres femmes, ne dites mot en quelque ſorte que ce ſoit, & ne reſpondez non plus que ſi vous n'aviez rien oüy.

So-

Soyez tousjours quand vous irez, ſoit chez les Reines ou ailleurs, bien & honneſtement accompagnée d'hommes, femmes & filles, & principalement tenez tousjours quelque vieil Gentilhomme, & quelque Dame d'honneur âgée pres de vous ; car prés des jeunes Dames les vieux ſont mieux ſeans, qui font connoiſtre leur bonne & honneſte conduitte & compagnie. Et d'autant que c'eſt choſe où les Dames mettent une partie de leur ſoin qu'à leurs habillemens & parures, & principalement à la Cour ; en telles choſes il faut regarder à ne faire plus qu'on ne doit, & auſſi à eſtre dignement ſelon ſa qualité : de retenir toutes les vieilles façons d'habillemens, aux jeunes, il ſemble que ce ſoit par affectation pour contrefaire la ſage plus que l'âge ne permet; d'eſtre auſſi des premiers a avoir habillemens en façon nouvelle, c'eſt teſmoignage de legereté, & de trop grande curioſité, qui donne ſoupçon apres d'autres volontez legeres ; de ſorte qu'en telles choſes la mediocrité eſt la plus loüable, & d'uſer d'habillemens, & des façons les plus receuës & accoûtumées par le temps ; en quoy ne faut faire proviſion & grande dépenſe, puis que c'eſt la coûtume de France qu'en peu de temps le commun uſa-

usage se change. Quand vous serez aux maisons & Seigneuries de vostre mary, prenez bien garde à bien & honnestement recevoir ceux qui vous iront visiter, & à les entretenir selon le lieu & le rang qu'ils tiennent, selon la parenté qu'ils attouchent à vostre mary, & aussi selon l'âge ; estimant qu'il n'y a Gentilhomme ny Dame qui vous aille visiter, qui au party de là s'en retournant en sa maison, ne porte tesmoignage de vous, & ne vous louë, ou s'en plaigne selon la bonne chere & honneste reception que vous leur aurez faite, & en peu de temps selon le contentement qu'en auront ceux qui vous verront, & que vous aurez honnestement receus, vous serez loüée & estimee de tous vos voisins ; & puis apres, cela s'espandra par tout, qui est le but là où une Dame d'honneur doit tendre, qui est d'estre loüée, estimée & honorée d'un chacun. Faites cas principalement des parens & parentes de vostre mary, ausquels vous devez porter plus de respect qu'à tous autres ; tont pour l'honneur que vous devez à tout ce qui touche vostre mary, que pour estre de bonne, grande & ancienne maison. Faites vous aussi aimer des vassaux & sujets des terres de vostre mary, les faisant bien traitter, soulager

ger & conſerver en tout ce que vous pourrez ; ſoit par priere que vous en ferez à voſtre mary , quand il ſera prié, ou par les autres moyens que vous pourrrez avoir en ſon abſence , & en ce faiſant vous ſerez aymée , & loüée, & vous rendront grande obeïſſance & reſpect ; Conſiderez , je vous prie , que vous eſtes entrée en une bonne & grande maiſon , mais pleine d'affaires , & en laquelle par cydevant y a eu beaucoup de mauvais ménage , où j'ay eſperé quand je vous en ay fait prendre l'alliance, qu'il ſe pourroit donner ordre par la conduite d'un bon & reglé meſnage , qui ſoit tel que la deſpenſe ne paſſe point la recepte; mais au contraire qu'il demeure tous les ans quelque choſe de bon , pour ſurvenir à ce qui peut arriver inopinément , autrement vous ne conſerveriez jamais voſtre maiſon , vous ſeriez en une continuelle peine , & ſaiſie de voſtre revenu , & chacun courroit à vous conſtituer & mettre encores en confuſion & deſordre , pour vous faire vendre ou engager vos terres , & demeurer en neceſſité , abandonnée de tous les voſtres , meſpriſée & mocquée d'un chacun de n'avoir ſçeu donner ordre à vivre honorablement , avec un ſi beau & grand revenu; & au contraire ſi vous prenez

cœur

cœur à bien conduire les affaires de vostre maison, & à persuader vostre mary de se moderer en despense, & de se regler selon son revenu, vous recevrez cét honneur d'avoir remis cette bonne maison, vostre mary qui en sentira la commodité le premier, vous en aimera & estimera davantage; vous en serez loüée de tous ses parens, chacun en dira beaucoup de bien de vous, & les amis & serviteurs de cette maison beniront l'heure que vous y estes entrée, pour un si bon effect, & vous-mesme en vostre vieillesse vous recevrez & le fruict & la commodité de la peine que vous aurez prise, & rendrez les enfans que Dieu vous donnera, s'il luy plaist, tres-heureux & obligez à vous, quand dans leur enfance il leur sera mis en connoissance, que ce sera vous qui aurez restauré la maison & conservé leur bien, & qui aurez disposé par vostre honnesteté & sagesse vostre mary à ce qui estoit de la conservation de son bien. Prenez donc courage, ma fille, en une chose si loüable qui vous est si utile & necessaire; & croyez vostre pere, qui vous ayme plus que vous ne faites vous mesme, qui connoist mieux ce qui vous est honneste & necessaire, & vous loüerez Dieu quelque jour, que vous en sen-

ſentirez le fruict, de l'avoir creu, & ſuivy ſon aduis. Aydez vous à ſi bon effet des vieux ſerviteurs de la maiſon, que vous ſçaurez gens de bien & fideles, qui prefereront le ſervice du Maiſtre à leur commodité particuliere ; & conſiderez tousjours particulierement toutes leurs actions & deportemens, car les effets donnent certain jugement du tout, & ne vous ſera que bien honneſte d'implorer l'ayde de vos parens & amis quand ils vous pourront ayder à faciliter vos affaires par leur faveur & recommandation ; car vous ne devez jamais emprunter de vos amis, leſquels peuvent avoir des affaires de leur coſté comme vous en avez de voſtre part, & la Requeſte eſt mal honneſte de prier ſes amis de ſe découvrir pour couvrir un autre. Tenez voſtre dépenſe bien reglée, & telle qu'elle puiſſe durer : & les plus adviſez la font petite quand ils ſont ſeuls, pour la faire plus honorable quand il ſurvient compagnie : & ſi vous eſtes ſeule, voſtre mary eſtant allé en quelque voyage, il ne vous ſera que bien honorable de faire connoiſtre l'envie que vous aurez d'acquitter la maiſon, & la bien regler à l'advenir. Quand Dieu vous aura donné des enfans, faites les bien nourrir, & prés

de vous, car rien n'en peut eſtre plus ſoigneux que vous meſme en la premiere enfance, où ils ont ſur tout beſoin de la preſence de la mere : & quand ils deviendront plus grands, prenez peine de les bien faire inſtituer en la crainte de Dieu, en une obeyſſance, & en toutes choſes honneſtes & de vertu : entretenez tousjours une bonne & parfaite amitié entre voſtre mary & vos freres & ſœurs, leſquels ſe peuvent ayder & ſervir les uns aux autres ; & j'eſpere nourrir vos freres en ſorte que vous n'en recevrez point de charge, mais tout plaiſir, amitié & contentement : qui vous ſera tousjours la plus grande conſolation que vous ſçauriez avoir ; comme la choſe que vous devez le plus aymer apres voſtre mary & moy qui ſuis voſtre pere : prenez donc ce conſeil, ma fille, comme de la perſonne de ce monde qui vous ayme le plus, qui a le plus de ſoucy de voſtre honneur & reputation, & qui deſire le plus voſtre bien, avec toute proſperité & contentement.

F I N.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis